



Savoir faire **la différence**



Ensemble, faisons la différence !

Nous **PRENONS DE LA HAUTEUR** pour construire le viaduc de Millau, le plus haut pont du monde.

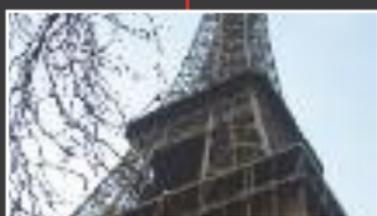
Nous **RÉALISONS DES PROUESSES** pour bâtir le Grand Stade de Lille et sa toiture amovible.

Nous **MOBILISONS NOS FORCES** pour mener un des plus grands chantiers ferroviaires d'Europe, la LGV Bretagne - Pays de la Loire.

Portés par la richesse de nos savoir-faire, nous visons toujours plus loin, plus haut, plus innovant...

POUR MIEUX FAIRE LA DIFFÉRENCE !

Au fil du temps ...



1889 | la Tour Eiffel



1959 | le pont de Tancarville



1984 | le Palais Omnisport Paris-Bercy



1989 | la pyramide du Louvre



2004 | le viaduc de Millau



2009 | la LGV Perpignan-Figueras



2010 | l'autoroute A65



2011 | le centre hospitalier sud-francilien



2012 | le Grand stade Lille Métropole



2016 | la LGV Bretagne - Pays de la Loire

Profil

Troisième groupe français et quatrième européen du BTP et des concessions, Eiffage réunit les expertises les plus pointues dans la construction, les travaux publics, l'énergie et la construction métallique, notamment dans le cadre de concessions et de PPP (partenariats public-privé).

Avec près de 70 000 collaborateurs, Eiffage réalise 13,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France, en Europe et dans le monde.

Son métier consiste à concevoir, financer, construire et maintenir des équipements qui améliorent la vie de chacun. Grandes infrastructures ferroviaires ou routières, établissements de santé, bâtiments publics ou privés, aménagements urbains... Eiffage anticipe et bâtit le futur.

Une offre globale et innovante

Disposant de toutes les compétences relatives à la construction, Eiffage s'occupe d'un projet de A à Z. C'est sa grande force. Celle qui lui a permis de signer des ouvrages de référence comme le viaduc de Millau ou l'autoroute A65 Pau-Langon. Une dynamique qui, aujourd'hui, porte l'entreprise vers des réalisations aussi ambitieuses que la LGV Bretagne - Pays de la Loire ou le Grand Stade Lille Métropole.

La culture du bel ouvrage, l'engagement dans une stratégie de développement durable, le sens de l'innovation et l'actionnariat salarié sur lequel Eiffage s'appuie depuis plus de 20 ans sont le ciment du Groupe.

82%

des salariés actionnaires
du Groupe (en France)

69 976

collaborateurs

au 31.12.2011 hors intérimaires

13 732

millions d'euros

de chiffre d'affaires

Sommaire

CORPORATE 1-19

Entretien avec Pierre Berger 2-3 Gouvernance 4-5 Affirmer notre «savoir-innover» 6-7 Investir dans la sécurité 8-9 Relever le défi de l'énergie 10-11 2011, une année riche en événements... 12-13 Chiffres clés 2011 14-15 Bourse et actionariat 16-17 Regrouper les forces pour gagner 18-19



ÊTRE LES MEILLEURS
EXPERTS DANS
CHAQUE MÉTIER

ACTIVITÉS 20-64

Construction 21-28
Travaux Publics 29-36
Énergie 37-44 Métal 45-52
Concessions et PPP 53-64

DÉVELOPPEMENT DURABLE 65-148

Contexte et organisation 66-76
Les valeurs d'un Groupe 77-98
Réduire l'empreinte écologique 99-112
Construire durable 113-128 Préparer l'avenir 129-136
Méthodes, mesures et contrôles 137-148



Entretien avec Pierre Berger



Pierre Berger
Directeur général d'Eiffage

• **A la tête du Groupe Eiffage depuis le 1^{er} juillet 2011, quel regard portez-vous sur l'entreprise ?**

J'ai trouvé un Groupe indépendant qui s'est construit sur des bases solides : l'excellence technique, la transparence, l'engagement et la solidarité qui s'appuient sur un actionnariat salarié très développé. Notre entreprise représente un exemple unique en Europe avec plus de 65 000 actionnaires salariés (ou ex-salariés) qui détiennent environ 32% du capital. Cet actionnariat salarié a sauvé le Groupe en 2008 ! C'est un modèle très responsable mais exigeant. Notre Groupe a traversé plusieurs crises tout en continuant de se développer, d'investir et de créer des emplois. Avec ces atouts, Eiffage est armé pour continuer d'avancer dans un monde de plus en plus complexe et contraint.

• **Quel est votre quotidien ?**

Ce sont les 80 000 chantiers annuels qui représentent 90% de notre activité. Enracinées dans les régions, les équipes se mobilisent, jour et

nuit, sur le terrain. Elles ne font pas parler d'elles mais constituent le socle du Groupe. Elles sont sa force vitale.

• **Parallèlement, vous menez des projets d'ampleur ?**

Nous sommes de plus en plus conduits à piloter des projets complexes comme le Grand Stade Lille Métropole ou la LGV Bretagne - Pays de la Loire. Le travail en équipe est la clé du succès d'Eiffage qui fédère de nombreux métiers. Une équipe au sens large qui comprend les clients partenaires, les parties prenantes des projets comme les associations de protection de la nature, les riverains, les entreprises locales... et les différentes branches du Groupe (Construction, Travaux Publics, Énergie, Construction Métallique, Concessions). Nous disposons en interne de toutes les compétences nécessaires pour construire. Comme pour une équipe de sport, il faut fédérer les talents et les synergies. La performance ne peut être que collective !

• **Comment ces synergies au sein du Groupe vous permettent-elles d'appréhender le marché ?**

Aujourd'hui, nous fabriquons, nous garantissons, nous exploitons, nous entretenons dans la durée. Nos synergies nous font passer d'une logique de produits à une logique de produits-services garantis. De la conception à la maintenance, nous accompagnons nos clients dans toutes les étapes de leurs projets, en faisant appel à la sous-traitance. Cette proximité nous permet une plus grande réactivité et une meilleure efficacité.

• **Comment vous différenciez-vous de la concurrence ?**

La voie pour se développer durablement, c'est l'innovation. Nous devons être capables, en permanence, de proposer des solutions innovantes. Pour les encourager, nous avons institué « Les trophées de l'innovation » qui rassemblent

et récompensent les innovations de nos différentes branches. Nos innovations phares comme les dalles lumineuses, les pompes à chaleur ou l'installation de centrales biomasse en centres hospitaliers donnent une véritable valeur ajoutée à nos réalisations. En 2007, nous avons lancé la démarche « Phosphore » et créé un laboratoire de recherche en développement urbain durable qui réunit les différentes entités du Groupe et travaille sur la création de villes durables. Des métropoles comme Marseille, Strasbourg ou Grenoble nous font travailler sur leurs futurs écoquartiers.

• **Quelles sont vos perspectives ?**

En dix ans, la population française a augmenté de 5 millions d'habitants ! Des personnes qu'il faut loger, transporter, éduquer, soigner, distraire... et qui ont de plus en plus tendance à se concentrer dans les villes. Il suffit de compter les grues qui sont de bons indicateurs de la

« Être les meilleurs ensemble sur les petits comme sur les grands chantiers »

De mon bureau, je vois 4 grues Eiffage et 5 de la concurrence ; bientôt, j'apercevrai la grue Eiffage qui construit la tour Majunga à La Défense !

santé du bâtiment dans le pays. Parallèlement, le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectif la réduction de nos consommations d'énergie de 38 % et d'émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2020. Un enjeu énorme pour notre secteur et nos métiers liés à la performance énergétique. De même, le développement des LGV pour relier les grandes capitales européennes va générer de nouveaux marchés. Enfin, la rénovation des ouvrages et infrastructures existantes (y compris les voies ferrées) représente de formidables opportunités. La durée de vie du béton armé est de 100 ans. Il faudra rénover ces infrastructures tout en prenant en compte les exigences du développement durable et en proposant les solutions les plus innovantes.

• **Dans quel état d'esprit abordez-vous 2012 ?**

Notre carnet de commandes bien rempli (+ de 25%) nous permet d'envisager l'année 2012 plus sereinement. La Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire d'un côté, le dynamisme des différentes branches de l'autre, nous conduisent à recruter près de 4 000 personnes. C'est un bon signe ! Notre modèle nous donne conscience de la responsabilité permanente d'offrir du travail à tous nos collaborateurs. À l'heure où tout le monde parle du « made in France », je rappelle qu'Eiffage n'a jamais délocalisé. Les usines d'Eiffage Construction Métallique restent en France. Pendant les crises qui se sont succédé de 2008 à 2009, nous avons évité de recourir à des plans de licenciement. Nous sommes fidèles à nos valeurs et à nos engagements. Dans notre équipe, sur tous nos chantiers, tous nos collaborateurs ont leur place pour... être les meilleurs ensemble.

Gouvernance

« Être une équipe de direction unie et réactive »



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

Le Comité Exécutif définit et met en œuvre la stratégie générale du Groupe. Réuni deux fois par mois, il suit les performances et les résultats des différentes branches, pilote les projets stratégiques, fixe les objectifs consolidés, décide des priorités et s'assure du bon fonctionnement du Groupe.

COMITÉ EXÉCUTIF

- ① **Pierre BERGER**, *directeur général d'Eiffage*
- ② **Christian CASSAYRE**, *directeur financier d'Eiffage*
- ③ **Michel GOSTOLI**, *président d'Eiffage Construction*
- ④ **Jacques HUILLARD**, *président d'Eiffage Construction Métallique*
- ⑤ **Marc LEGRAND**, *président d'Eiffage Rail Express*
- ⑥ **Bernard LEMOINE**, *président d'Eiffage Énergie et de Clemessy*
- ⑦ **François MASSÉ**, *directeur général adjoint d'Eiffage*
- ⑧ **Philippe NOURRY**, *président-directeur général d'APRR et directeur général d'AREA*
- ⑨ **Max ROCHE**, *directeur général adjoint d'Eiffage, en charge des concessions*
- ⑩ **Jean-Louis SERVIRANCKX**, *président d'Eiffage Travaux Publics*

Le Conseil d'Administration est représentatif de l'ensemble des actionnaires, il détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de 9 membres nommés pour trois ans et dont le mandat est renouvelé par roulement. Le conseil se réunit six fois par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 23 février 2012)

Jean-François ROVERATO, *président*

Pierre BERGER, *administrateur - directeur général*

Béatrice BRÉNÉOL, *présidente de la SICAVAS Eiffage 2000 (Salariés Actionnaires)*

Thérèse CORNIL, *présidente du Conseil national de valorisation ferroviaire (CNVF)*

Bruno FLICHY, *président d'Honneur et administrateur du Crédit du Nord*

Jean-Yves GILET, *directeur général du Fonds stratégique d'investissement (FSI)*

Jean GUÉNARD, *président d'EIFFAIME*

Dominique MARCEL, *président-directeur général de la Compagnie des Alpes*

Demetrio ULLASTRES, *président de ACCESOS de Madrid C.E.S.A.*

AFFIRMER NOTRE «SAVOIR-INNOVER»

EN RÉALISANT LE GRAND STADE DE LILLE MÉTROPOLÉ, LE GROUPE EIFFAGE OSE ce que personne n'avait jamais imaginé. Un stade avec une toiture mobile et un équipement gigogne unique en Europe. La moitié nord de la pelouse peut se soulever et glisser au-dessus de la moitié sud pour mettre à jour une « boîte à spectacles ». Multi fonctionnel, le stade accueille aussi bien des grands matchs, des concerts géants que des spectacles plus restreints. Un confort maximal pour générer les émotions les plus intenses.



UN JOUR, TEMPLE DU SPORT...

Plus de 50 000 personnes peuvent assister à des matchs de foot ou de rugby. La toiture se ferme en 30 minutes seulement !

...LE LENDEMAIN, ARÉNA DU XXI^E SIÈCLE

La boîte à spectacles accueille près de 30 000 personnes pour des concerts, des spectacles ou des compétitions de sport indoor.

EN BREF

Un PPP jusqu'en 2043.

Une situation idéale, au carrefour de l'Europe.

90 manifestations prévues par an.

25 matchs par an du Losc, le club résident.

Un auditorium de 230 places et 10 000 m² d'espaces de réception pour les congrès ou séminaires.

Un accès facile en transports en commun.

3 850 places de parking sur le site et 7 000 aux alentours.



UN RÉSEAU SÛR

Quatrième groupe autoroutier en Europe, APRR exploite un réseau de près de 2 300 km avec 21 milliards de km parcourus par an. L'autoroute Pau-Langon (A65) accueille 3,7 millions de clients par an, tandis que le viaduc de Millau voit passer 4,8 millions de véhicules.

INVESTIR POUR LA SÉCURITÉ

SUR LE RÉSEAU APRR, L'A65 OU LE VIADUC DE MILLAU, LA SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ. Une véritable obsession pour le Groupe qui investit en infrastructures, développe des dispositifs de vidéosurveillance pour améliorer la gestion du trafic, multiplie les campagnes de sensibilisation auprès des automobilistes...

LA RECHERCHE DU ZÉRO ACCIDENT

La sécurité est l'une des valeurs fondamentales d'Eiffage. Elle est l'affaire de tous et concerne tous les métiers du Groupe. Les programmes de formation, les actions concrètes sur le terrain, le recueil des bonnes pratiques, la mise au point de nouvelles méthodes de travail, l'organisation de quart d'heure sécurité... sont le socle du dispositif de prévention basé sur la tolérance zéro.

RELEVER LE DÉFI DE L'ÉNERGIE

EN LIVRANT LE CENTRE HOSPITALIER SUD-FRANCILIEN (CHSF), EIFFAGE PREND DE L'AVANCE dans le domaine de l'énergie. 80 % de la production de chaleur sont issus d'une chaudière tri-génération (chaleur, froid, électricité), utilisant la biomasse. Constituée à base de bois, c'est la première source d'énergie renouvelable en France. Et elle est largement disponible dans un rayon de 30 km autour de l'établissement ! Une meilleure efficacité énergétique dans le respect de l'environnement, c'est la signature d'Eiffage...



EN CHIFFRES

Le plus grand PPP hospitalier français

Durée : 30 ans

5 pôles de soins

1 017 lits et places

20 blocs opératoires

130 salles de consultation

1 auditorium de 300 places

2 800 places de parking

**PRÉCURSEUR**

Le réchauffement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et les menaces sur la biodiversité sont les données du monde de demain. Le Groupe Eiffage prépare l'avenir avec Phosphore, un laboratoire de prospective en développement durable.

2011, une année riche en événements...

Tour Majunga : l'incarnation d'un désir de modernité

Les travaux se poursuivent pour ériger la tour Majunga au cœur de La Défense. Très originale, la tour dont la façade exprime un mouvement de vague est signée par l'architecte Jean-Paul Viguier.



Un nouveau siège pour la DGGN

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a pris possession de ses nouveaux locaux. Adossée aux remparts Vauban du fort d'Issy, cette véritable ville dans la ville a été financée, conçue et construite par le Groupe.



Une belle victoire pour l'offshore

424 millions de dollars, c'est le montant du contrat passé avec Total. Construite au large du Nigeria par Eiffage Construction Métallique, la plate-forme accueillera un quartier d'habitations, le poste central de commande, des salles techniques et un hélicoptère.



Une vitrine technologique

Les collaborateurs d'Eiffage Construction ont emménagé dans leur nouveau siège social à Vélizy (78). Un bâtiment moderne à très basse consommation.



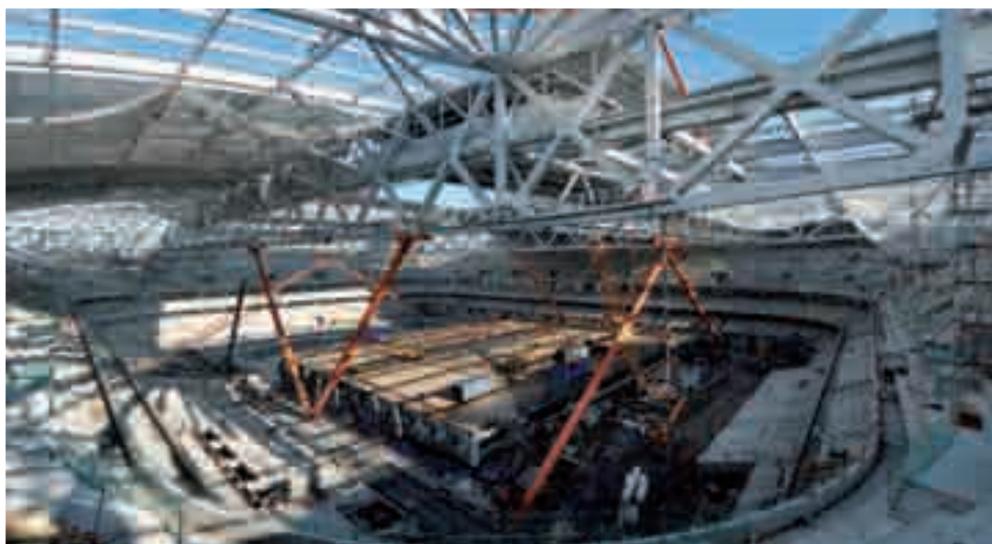
Un contrat historique

Eiffage remporte le plus important contrat de son histoire : la réalisation de la LGV Bretagne - Pays de la Loire. 10 000 emplois vont être créés pour ce chantier qui sera coordonné par la branche Travaux Publics.

Grenoble en l'an 2030

Après Marseille et Strasbourg, le laboratoire « Phosphore » s'installe à Grenoble.

Mission : réfléchir aux adaptations de la communauté d'agglomérations aux enjeux du monde de demain.



Grand Stade Lille Métropole : l'exploit

Le 5 octobre à 13 h 45, la charpente métallique de la toiture est en place. Les 7 400 tonnes ont été hissées à 27 mètres de hauteur d'un seul tenant à une vitesse de 3 mètres par heure.



Premier PPP au Sénégal

Mise en service du premier tronçon de l'autoroute Dakar-Diamniadio. 4,5 kilomètres qui ont déjà trouvé leur clientèle. Joli succès pour Eiffage qui fête ses 85 ans de présence au Sénégal.



Une nouvelle génération d'hôpitaux

Livraison du centre hospitalier sud-francilien (CHSF) et du centre hospitalier Alpes-Léman (CHAL).

Deux hôpitaux qui allient confort du patient, technologies ultra-pointues et efficacité énergétique.



Une même identité

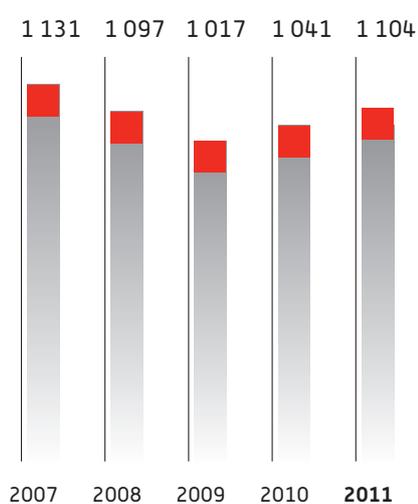
Les différentes entités du Groupe marquent leur volonté d'avancer ensemble au sein d'un même Groupe. Eiffel devient Eiffage Construction Métallique et Forclum prend le nom d'Eiffage Énergie.

Chiffres clés 2011

Visibilité & solidité financière

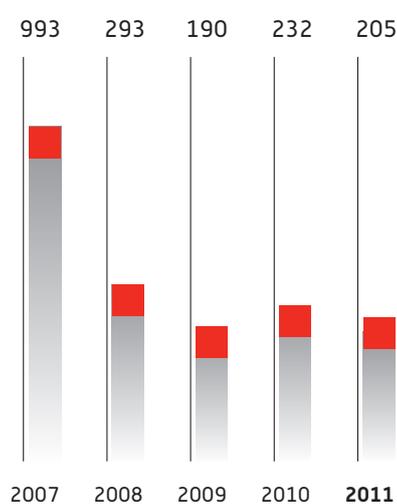
Résultat opérationnel courant

en millions d'euros



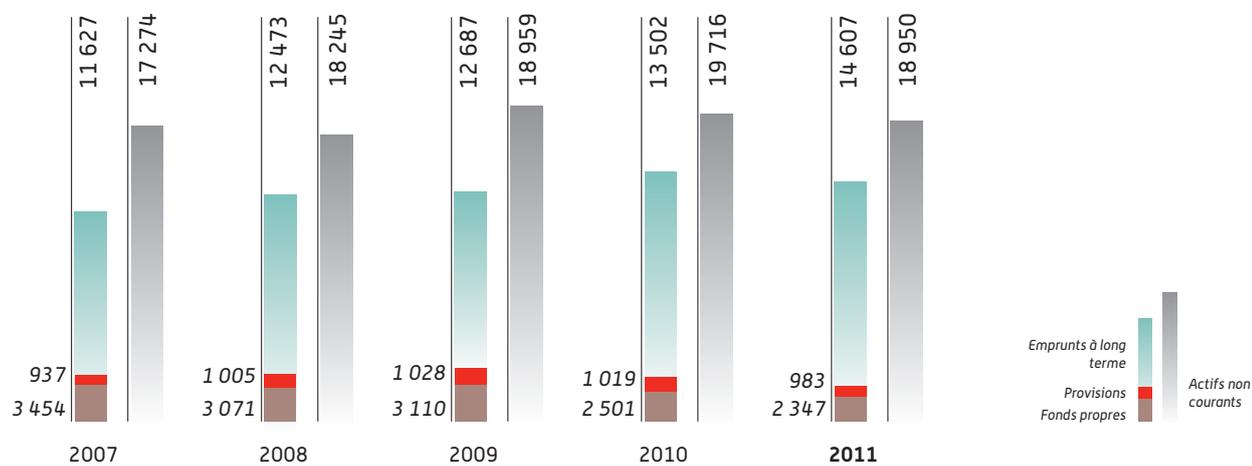
Résultat net consolidé

(part du Groupe) en millions d'euros



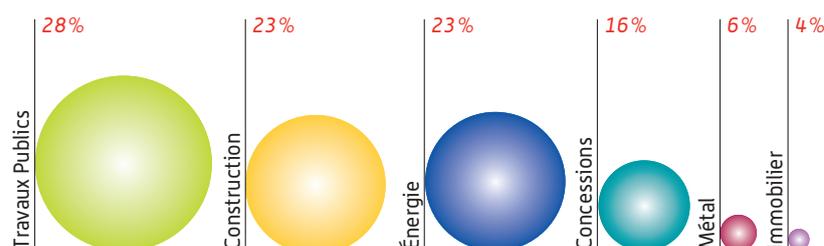
Évolution des capitaux permanents

et immobilisations du Groupe en millions d'euros



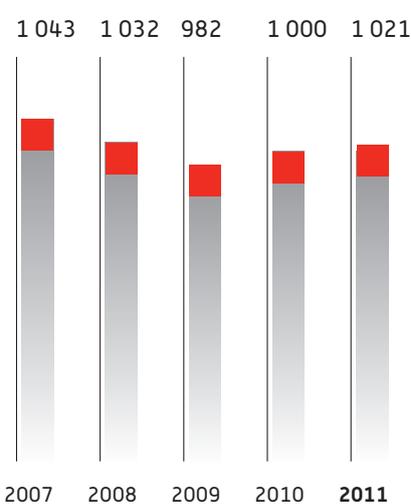
Répartition par activité du chiffre d'affaires 2011

en %



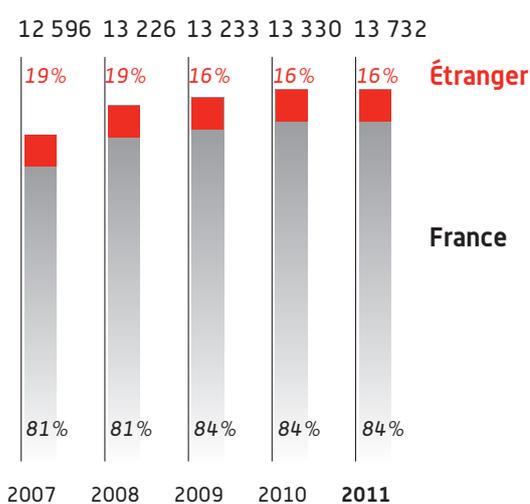
Autofinancement

en millions d'euros



Évolution du chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros (hors Ifric 12)



Chiffre d'affaires consolidé

par nature d'activité (H.T.)

En millions d'euros	2010	2011	Variation
● Construction	3 620	3 781	+4,4 %
dont immobilier	456	575	
● Travaux Publics	3 888	3 889	0 %
● Énergie	3 094	3 143	+1,6 %
● Métal	737	775	+5,2 %
Total Travaux	11 339	11 588	+ 2,2 %
● Concessions (hors Ifric 12)	1 991	2 144	+7,7 %
● TOTAL GROUPE (HORS IFRIC 12)	13 330	13 732	+3,0 %
dont :			
France	11 185	11 579	+3,5 %
Europe	2 046	1 983	-3,1 %
Monde	99	170	+71,7 %
Chiffres d'affaires « construction » des Concessions (Ifric 12)	306	186	n.s.

NOTA BENE :

Eiffage a décidé d'appliquer, par anticipation, dans ses comptes consolidés 2009 l'interprétation IFRIC 12 des normes comptables relatives aux Concessions ; lorsqu'elles sont impactées, les données comptables présentées dans ces tableaux ont été retraitées en conséquence pour les exercices 2007 et 2008.

Bourse et actionnariat

L'action EIFFAGE

Place de cotation :
Euronext Paris ; Compartiment A

Code ISIN :
FR 0000 130452

Valeur nominale :
4 euros

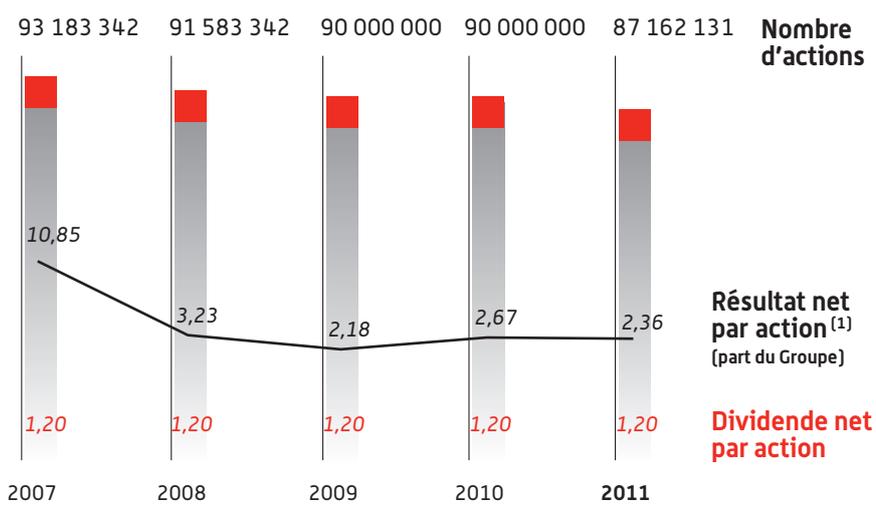
Eligible
au PEA et au SRD

Indices :
SBF 120® ; CAC Mid 60® ;
Euronext FAS IAS

Codes :
Bloomberg : FGR FP
Reuters : FOUG. PA

Résultat net et dividende net par action

en euros



(1) : Résultat par action 2007 non retraité Ifric 12.

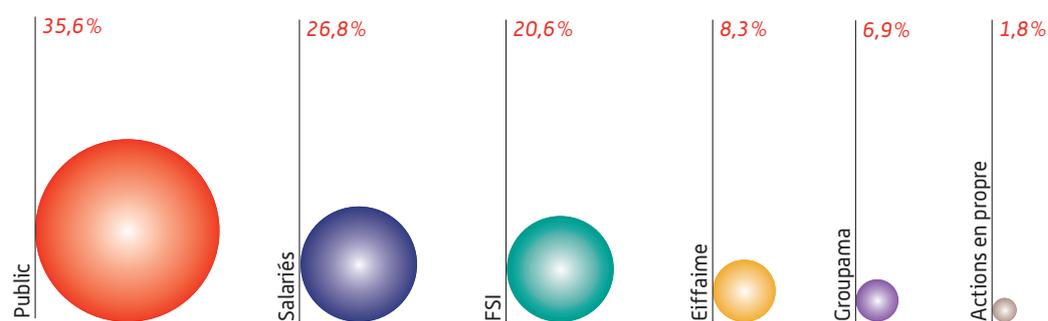
Performance du titre EIFFAGE depuis 2007

(rebasé SBF 120 et ICB Construction & Materials)



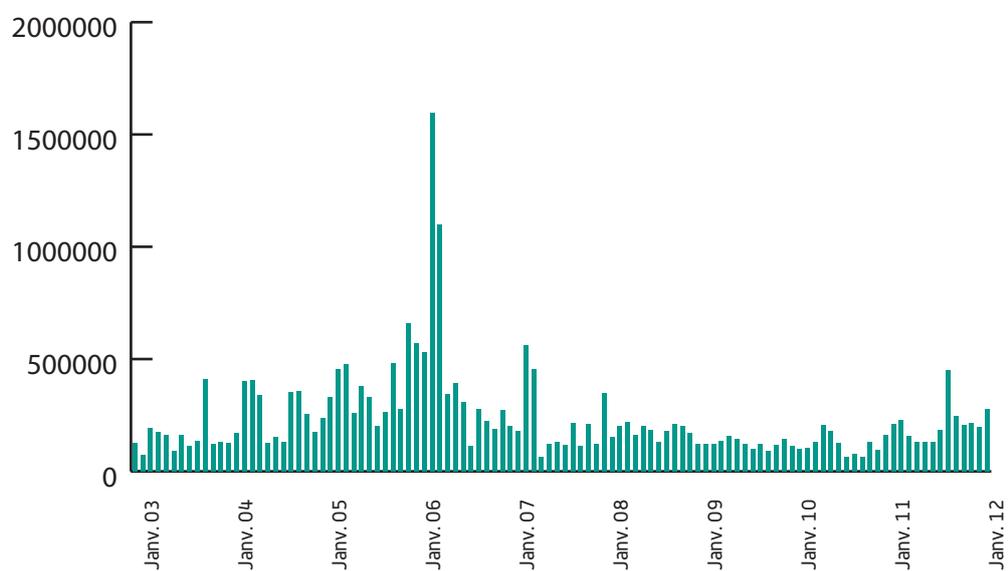
Actionnariat au 31.12.2011

en %



Moyenne mensuelle des échanges quotidiens du titre Eiffage

[sur Euronext Paris]



REGROUPER LES FORCES POUR GAGNER

EN REMPORTANT LE PPP DE LA LGV BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, le groupe Eiffage montre sa capacité à mobiliser les hommes sur le plus important contrat de son histoire. Du financement à la conception, de la construction à la maintenance, les différents pôles du Groupe partagent la même volonté d'être les meilleurs ensemble.



UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La future LGV se veut exemplaire pour son insertion dans l'environnement. Une stratégie « développement durable » est mise en place avec, dès la conception du projet, des solutions pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité.

EN CHIFFRES

Un contrat de 3,3 milliards d'euros

Un PPP de 25 ans

10 000 créations d'emplois

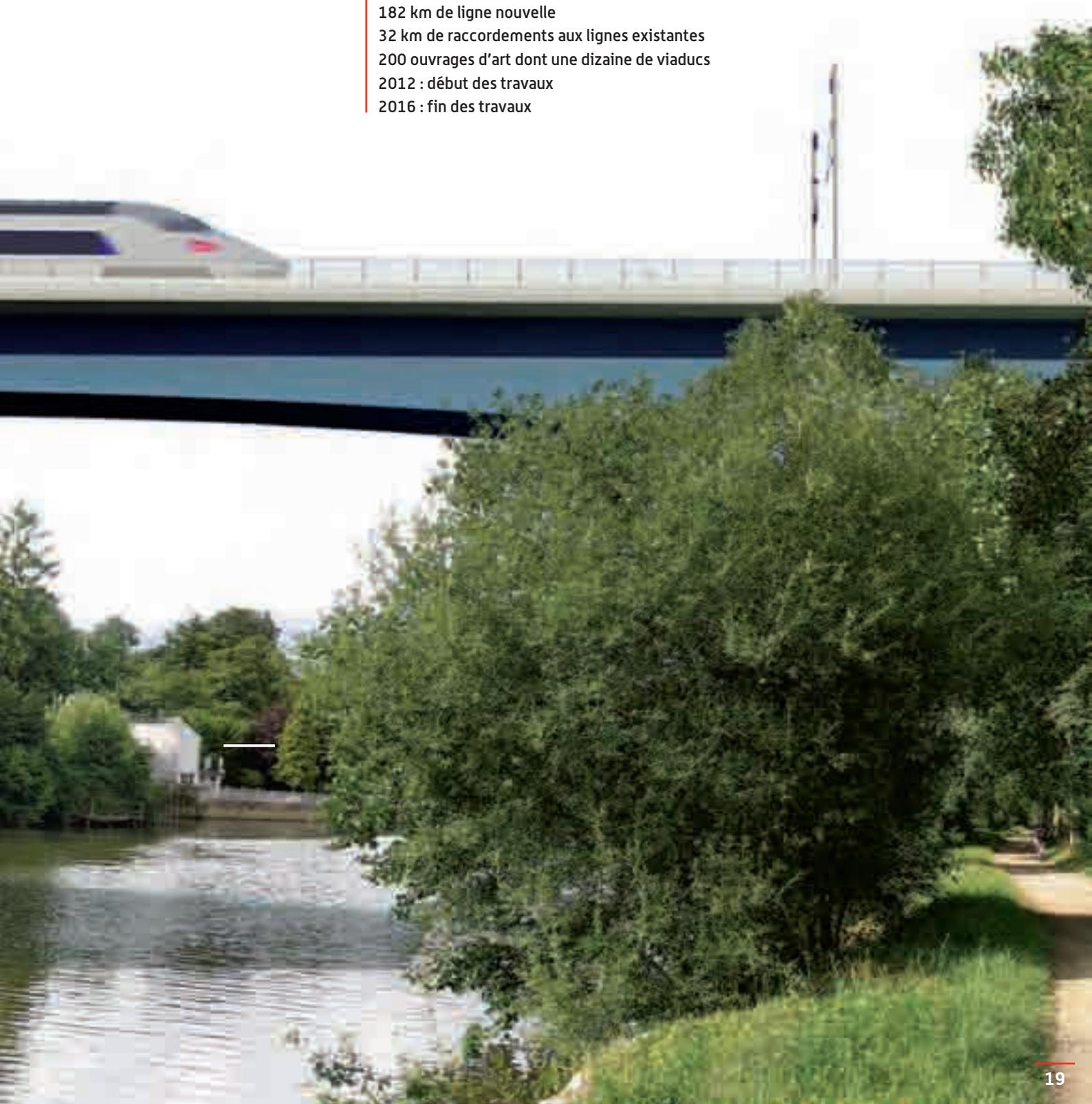
182 km de ligne nouvelle

32 km de raccordements aux lignes existantes

200 ouvrages d'art dont une dizaine de viaducs

2012 : début des travaux

2016 : fin des travaux



ÊTRE LES MEILLEURS EXPERTS DANS *CHAQUE MÉTIER*



Sommaire

- CONSTRUCTION 21 à 28
- TRAVAUX PUBLICS 29 à 36
- ÉNERGIE 37 à 44
- MÉTAL 45 à 52
- CONCESSIONS 53 à 64



CONSTRUCTION

Profil

Eiffage Construction réunit l'ensemble des métiers liés à l'aménagement urbain, la promotion immobilière, la construction, les travaux services et la maintenance.

Fortement implantée en France avec 11 directions régionales, l'entreprise est également présente au Benelux, Portugal, Pologne et Slovaquie.

AMBITION : CONCEVOIR ET CONSTRUIRE POUR NOS CLIENTS DES OPÉRATIONS SUR-MESURE, INNOVANTES ET VERTUEUSES

Grâce à l'appui du groupe Eiffage, les équipes d'Eiffage Construction conjuguent leurs expertises et proposent aux donneurs d'ordres une offre globale et multiproduit, basée sur des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

Du chantier le plus simple à l'opération la plus complexe, en neuf comme en réhabilitation, Eiffage Construction accompagne ses clients dès la conception des projets et au-delà de la livraison.

3 781
millions d'euros
de chiffre d'affaires

4 960
millions d'euros
de carnet de commandes

14 422
Collaborateurs



Temps forts 2011

Grand Projet

Eiffage Construction est désignée pour la réalisation de Massy Campus, futur siège social mondial de Carrefour dans le quartier d'affaires de Massy dans l'Essonne.



Architecte : Atelier 115.

Grand Carré de Jaude

Le 17 novembre, a eu lieu la pose de la première pierre du Grand Carré de Jaude, une opération mixte de 51 000 m² au cœur de Clermont-Ferrand.



Architecte : Douat-Harland et associés



Architectes : Artur Jasinski & Wspolnicy Studio.



Architecte : Groupe 6.

Pologne

Eiffage Construction Budownictwo Mitex remporte le contrat pour la construction du centre commercial de 88 000 m² Shon « Amber Shopping Center » à Kalisz.



Architecte : Jean-Paul Viguier.

PPP

Le 28 octobre, les travaux de la prison de Marche-en-Famenne en Belgique ont été lancés en présence des Ministres de la Justice et de la Régie des Bâtiments. D'une surface de 27 500 m² Shon et d'une capacité de 312 places, la construction de cette prison est menée dans le cadre d'un partenariat public-privé.



Siège social

Le 23 novembre à Vélizy-Villacoublay, Eiffage Construction a inauguré son nouveau siège social, véritable vitrine technologique et architecturale des savoir-faire du Groupe.

Pôle santé

Le 25 juillet a été marqué par la pose de la première pierre du Pôle de santé d'Arcachon qui regroupera un hôpital public et une clinique privée. Inscrite dans le Plan hôpital 2012, cette opération intègre la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®).

L'innovation, moteur de développement

Forte d'un remarquable carnet de commandes, Eiffage Construction maîtrise des opérations complexes et diversifiées. Elle poursuit le développement des concepts de logements économiques à consommation optimisée.

Eiffage Construction consolide son expertise dans le domaine des PPP



CHAL, Annemasse - Bonneville.

Après 36 mois de travaux et six mois de marche à blanc, le Centre Hospitalier sud-francilien (CHSF) a été livré en janvier 2011. A la fois premier PPP hospitalier en France et premier établissement de santé certifié NF Bâtiments tertiaires – Démarche HQE®,

le CHSF démontre la capacité d'Eiffage Construction à réaliser des opérations complexes, dotées des technologies les plus modernes, dans le respect de la qualité et des délais.

En juillet, ce sont les 91 000 m² Shob du Centre Hospitalier Alpes-

Léman (CHAL) qui ont été mis à la disposition de l'emphythéote HANVOL, filiale à 100 % d'Eiffage SA. Mandataire du groupement concepteur-constructeur, Eiffage Construction a mené l'opération avec les branches Énergie, Travaux Publics du Groupe ainsi que le cabinet Groupe 6 Architectes. Le CHAL a fait l'objet d'une démarche d'optimisation énergétique poussée bien au-delà des contraintes réglementaires en vigueur.

En octobre, les travaux de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN), jouxtant le fort d'Issy-les-Moulineaux, ont été achevés. D'une Shon de 47 000 m², les bâtiments de la DGGN sont certifiés HQE® et labellisés THPE. Cette opération représente un bel exemple de la synergie entre les branches du Groupe.

Conception-réalisation, les nouveaux bâtisseurs s'engagent

Eiffage Construction développe son activité vers de nouveaux marchés menés en conception-réalisation qui ont, de plus en plus, la faveur des donneurs d'ordres publics et privés.

Dialogue, créativité, performances, Eiffage Construction s'inscrit en véritable partenaire des maîtres d'ouvrage afin de les accompagner dans leurs projets

en proposant des solutions constructives innovantes et vertueuses.

Le centre hospitalier de Dieppe, le pôle santé d'Arcachon, la modernisation du centre de bus avec la création d'un immeuble de bureaux, rue des Pyrénées à Paris pour le compte d'Icade, les lycées de la région Centre menés dans le cadre d'un contrat de perfor-

mance énergétique, en sont quelques illustrations.



Centre de bus, Paris 20^e.

Architecte : Agence Metra et associés.



Architecte : Jean-Paul Viguier.

Pôle de loisirs et commerces, Lyon Confluence.

Les grands projets en cours

À Saint-Nazaire, la future cité sanitaire va regrouper le pôle hospitalier mutualiste et le centre hospitalier de la ville, avec 827 lits au total. Les établissements sont réunis par une immense toile horizontale, un hall d'accueil commun et un plateau technique partagé. Une très belle réalisation qui intègre une chaufferie bois et des panneaux solaires et sera opérationnelle à l'été 2012.

À Orléans, les travaux d'Oréliance, le plus grand pôle santé privé qui s'intègre dans le plan Hôpital 2012 ont démarré en janvier. L'établissement regroupe cinq structures médicales réparties sur 40 000 m² et accueillera 497 lits. Le projet prévoit la construction de façades préfabriquées qui n'exigent aucun entretien et vise une très haute performance énergétique.

À Jarny, l'entreprise relève un véritable défi technique pour la construction du lycée professionnel Jean Zay dans le cadre d'un PPP. En effet, les travaux se font sur un site occupé par 1 600 élèves. Les cours seront assurés pendant toute

la durée du chantier. Après la construction des nouveaux bâtiments, les anciens seront remplacés par des espaces verts.

À Lyon, les travaux du pôle de loisir et commerces réalisé pour Unibail-Rodamco sont en voie d'achèvement. Surfaces commerciales, salles de cinéma, restaurants, hôtel, composeront les 160 000 m² de plancher du pôle qui ouvrira ses portes en avril 2012.

À Marseille, Pantin, Saint-Jean-de-Braye, Mérignac, des projets tertiaires et commerciaux d'envergure sont en cours de réalisation pour le compte d'ANF, Hermès, LVMH et Ségécé.

Aux côtés des collectivités pour le développement des cœurs de ville

Grâce à la complémentarité de ses expertises, Eiffage Construction propose une offre complète et diversifiée permettant de réaliser aux côtés des collectivités de véritables quartiers associant logements, bureaux, commerces, équipements publics,...

Après l'achèvement en 2011 des Quartier St-Eloi à Wissous et Ville d'Été à Arcachon, de nouveaux projets ambitieux ont été lancés tels que la Zac Hauts de Joinville, éco quartier de 500 logements, le quartier Grange Dame Rose à Vélizy d'une surface de 65 000 m². Les travaux du Grand Carré de Jaude à Clermont-Ferrand se poursuivent. Grand Carré de Jaude, emblématique du dynamisme de la ville, est une opération exceptionnelle par son

ampleur, sa localisation en cœur de ville et son implantation sur le reste d'un cône volcanique.

Parallèlement, la phase de montage de la reconversion de l'Hôtel Dieu à Lyon est en cours pour un démarrage de travaux prévu en 2013. Ce lieu d'exception, classé monument historique, accueillera un hôtel 5*, des commerces haut de gamme, un centre de congrès, des bureaux, des logements, l'ensemble agrémenté de cours intérieures et de jardins botaniques.

L'activité d'Eiffage Construction en matière d'opérations mixtes s'intensifie encore avec la signature en 2011 de projets importants tels que ceux de Nanterre, Gentilly ou Saint-Ouen.



Architectes, urbanistes : Agence Pétuaud Letang.

Ville d'été, Arcachon.



Architecte : Jean-Paul Viguier.

Le pari architectural de la Tour Majunga

L'activité bat son plein sur le chantier de la Tour Majunga à La Défense. 2011 a vu la réalisation des travaux de fondation et d'infrastructure. La tour Majunga sortira de terre à partir de février 2012. Dessiné par l'architecte Jean-Paul Viguier, cet ouvrage de 195 mètres de haut et 47 niveaux vise le label Bâtiment Basse Consommation Effinergie®, la certification NF Haute Qualité Environnementale et son équivalent britannique. En décembre 2013, la tour Majunga sera prête à recevoir 4 500 postes de travail.

Promotion immobilière : une activité en fort développement dans toutes les régions

Avec plus de 3 100 logements réservés et 6 000 logements sous maîtrise foncière, Eiffage Immobilier réaffirme sa place de leader parmi les promoteurs nationaux. Précurseur en matière de résidences gérées en ville, mer ou montagne, Eiffage Immobilier a développé cette année de nombreuses opérations à Issy-les-Moulineaux, Concarneau, Pont-Aven, Val André, les Saisies. A Lille, Eiffage Immobilier réalise une résidence Services, deux hôtels et des restaurants aux pieds du futur Grand Stade. Innovation et haute performance énergétique ont marqué les



Architecte : Cabinet Luyton.

Le Floréal, La Seyne sur Mer.

réalisations d'Eiffage Immobilier dans le secteur tertiaire avec la livraison du siège social d'Eiffage Construction à Vélizy, le

lancement du Cinq et du Nautilus à Bordeaux, ou de l'Equinoxe à Lyon Part Dieu.



Tour Nord de l'église Saint-Sulpice, Paris VI^e.

Édifié au 17^e siècle et classé monument historique, le Couvent de la Visitation à Limoges a été réhabilité pour devenir le siège du Conseil général de la Haute-Vienne.

À Paris, « Pradeau et Morin », filiale « Patrimoine » d'Eiffage

Réhabilitation : des travaux prestigieux

Construction, a restauré les quatre galeries du Palais-Royal qui forment l'écrin des colonnes de Buren. Elle a livré la rotonde de la Villette qui sera désormais dédiée à la restauration.

Les travaux ont démarré en septembre 2011 pour la rénovation de l'Hôtel Salé qui abrite le Musée Picasso à Paris et dont la surface d'exposition va tripler. En 2014, il sera le plus grand Musée Picasso du monde.

Après avoir achevé les travaux de restauration de la rotonde Zambelli sur l'aile Ouest du Palais Garnier, ainsi que la tour Nord

de l'église Saint Sulpice, Eiffage Construction fait revivre l'hôtel Bourbon Condé conçu au 18^e siècle par Brongniart.

En région, antiquité et modernité se sont alliées pour redonner vie aux arènes romaines de Fréjus. A Marseille, derrière le raffinement des façades du 18^e siècle de l'hôtel Dieu, un hôtel de luxe est en cours de construction.



Le déploiement des contrats de maintenance

2011 a vu la montée en puissance des contrats de maintenance d'ouvrages complexes dans le cadre de PPP ou de CREM (Conception Réalisation Entretien Maintenance). Après la mise en exploitation de sites pénitentiaires, Eiffage Construction élargit son périmètre d'intervention au domaine de la santé avec, notamment le Centre Hospitalier Sud Francilien, le Centre Hospitalier Alpes-Léman et prochainement la Cité sanitaire Nazairienne. La Direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux est également passée en phase de maintenance fin octobre.

Benelux : des projets d'envergure

Acteur majeur de la construction et de l'immobilier au Benelux, Eiffage Construction a remporté de beaux succès commerciaux.

A Bruxelles, l'entreprise s'est vu confier la construction de la tour Up-Site (140 mètres de haut). Comportant des commerces, des bureaux et des appartements, cet ensemble sera construit avec des techniques innovantes et privilégiera les nouvelles normes d'efficacité énergétique. Toujours à Bruxelles, l'entreprise va réhabili-



Tour Up-Site, Bruxelles.

ter un site industriel et réaliser 119 logements alimentés par une centrale de cogénération.

À Anvers, Eiffage Construction participe à la réalisation d'une gigantesque écluse pour le port Waasland. Opérationnelle en 2016, elle sera quatre fois plus longue que la cathédrale d'Anvers et aussi large qu'une autoroute à 19 voies.

Représentatif du savoir-faire de l'entreprise, la construction du viaduc Diabolo à Haren, ouvrage colossal de 1 190 mètres de long et 8,20 mètres de large, touche à sa fin.

Architecte : Ateliers Lion et A.R.C.



Logement Thespian à Wrocław.

Architecte : MacKow Pracownia Projektowa.

Vers de nouveaux marchés en Pologne

Eiffage Construction a de belles réalisations à son actif comme la galerie commerciale de Kielce, l'hôtel spa Interferia de Swinoujscie et les logements de luxe Thespian à Wrocław qui ont été sélectionnés pour le Festival Mondial de l'architecture.

Un programme de développement a été mis en place avec notamment le renforcement du pôle voies ferrées dont le marché est très porteur. En effet, la Pologne va moderniser l'ensemble de son réseau dans les prochaines années.

En 2011, Eiffage Budownictwo Mitex a remporté la réalisation d'un nouveau centre commercial à Kalisz consolidant ainsi son activité.

Les talents récompensés

Remises par la Fédération des promoteurs immobiliers, trois pyramides d'argent ont salué les réalisations d'Eiffage Construction. À l'honneur : Oz'one, immeuble de bureaux BBC® situé dans le quartier d'affaires de Montpellier, le Grand Carré de Jaude à Clermont-Ferrand et le Cinq, futur siège d'Eiffage Construction Atlantique à Bordeaux.

Créées à l'initiative d'EGF.BTP, syndicat regroupant les grandes entreprises pour récompenser des réalisations exemplaires,

les « Clés d'or » ont été remises pour le lycée Pierre-Joël à Riom et la Résidhome d'Arcachon Plaza.

La galerie ECHO à Kielce en Pologne a reçu quant à elle le prix Mapic Awards 2011.

Par ailleurs, les processus de traçabilité RFID du matériel, mis au point par le Groupe, ont reçu le trophée des TP 2011. Enfin, Eiffage Construction a reçu un prix dans le cadre des Trophées de l'innovation 2011 Eiffage pour la Pac.R²®, (pompes à chaleur air/air) assurant une triple fonc-

tion de chauffage, eau chaude et ventilation en tout électrique dans le respect des normes BBC®.



Remise du Trophée des TP 2011.



Résidence H2CO à Vannes.

Le challenge d'un logement innovant et performant pour tous

Engagé en matière de développement durable, Eiffage Construction a, cette année, fortement déployé le concept de logement Eco Eco (Écologique et économique) élaboré par le Groupe, afin de faciliter l'accès au logement des ménages, en locatif ou en accession.

Partenaire des bailleurs sociaux, l'entreprise met également en œuvre le concept de logements H2CO (Habitat à Coûts et Consommations Optimisés), labellisé CQFD (Coût- Qualité- Fiabilité- Délais). Innovant, celui-ci repose sur une trame de logements totalement modulables.

Dépassant largement les objectifs du label BBC – Effinergie®, Eco Eco et H2CO intègrent les dernières innovations du Groupe telles la pompe à chaleur PAC R²® ou les modules de salle de bains

HVA Concept™. Pour que l'ancien devienne également une valeur durable, Eiffage Construction a développé son activité de rénovation énergétique y compris en site occupé.



Julien Sarthe, apprenti en alternance chez Eiffage Aménagement.

L'alternance, une démarche fondamentale

Fidèle à ses valeurs, Eiffage Construction accompagne les jeunes sans expérience professionnelle et développe leur intégration dans le monde de l'entreprise en favorisant contrats d'apprentissage et d'alternance.

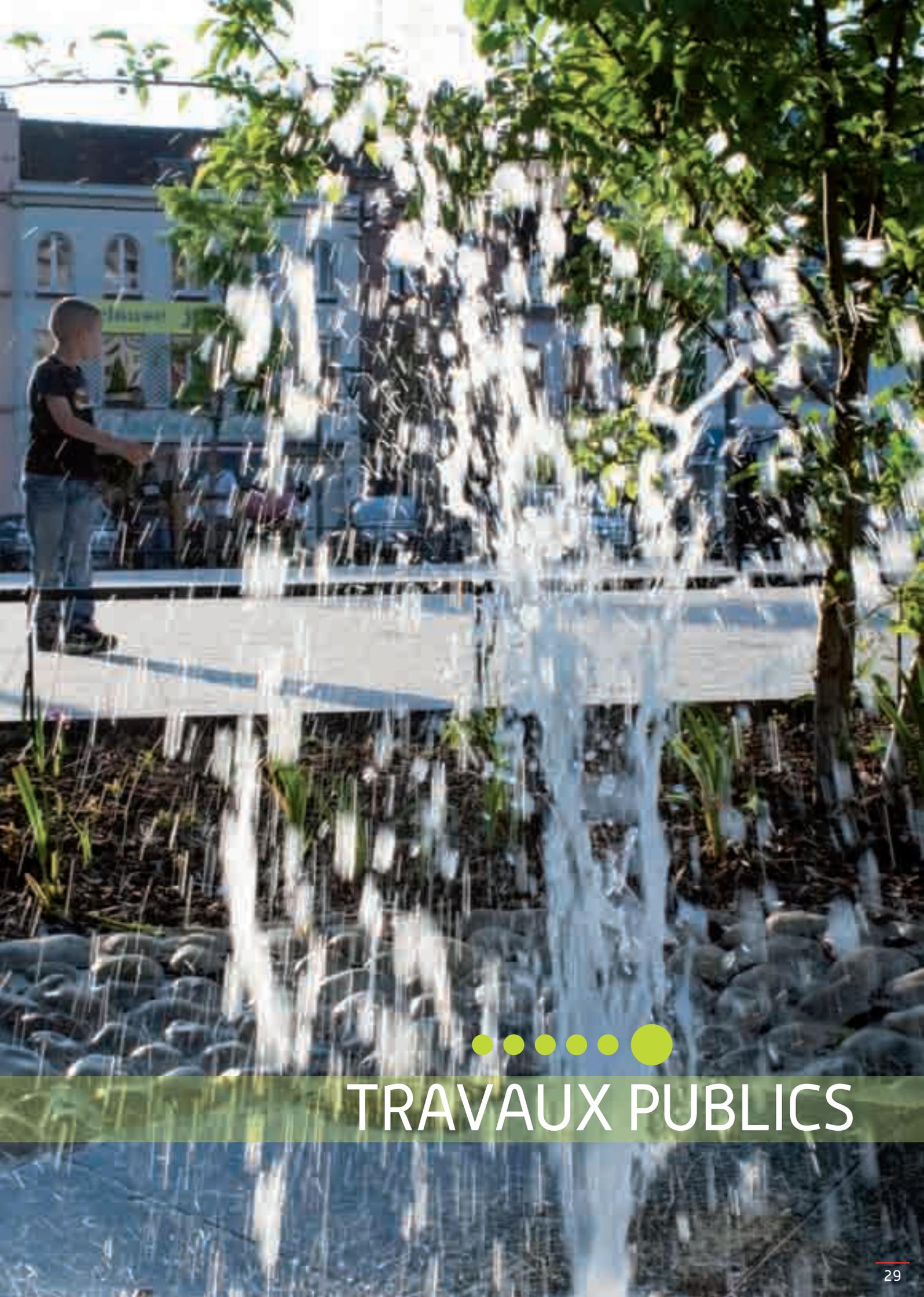
Formations, tutorat, opération Phénix sont quelques unes des actions mises en place par Eiffage Construction pour accompagner le développement professionnel et personnel de ses collaborateurs.



AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE



Après 7 années de partenariat, Eiffage Construction a renouvelé son engagement auprès de la Fondation Abbé Pierre pour l'éradication du « mal-logement ». Signé en décembre 2011, le nouveau partenariat s'appuie notamment sur le principe du mécénat de compétences : heures d'expertises ou de travail, dons de matériaux ... qui aideront à réaliser les projets soutenus par la Fondation elle-même ou par des associations spécialisées dans l'insertion par le logement. Les premières actions de rénovation ont été menées à Reims (51) et à Gagny (93) en 2011 et se poursuivront à Beauvais en 2012.



TRAVAUX PUBLICS

Profil

Eiffage Travaux Publics maîtrise l'ensemble des métiers liés à la construction d'infrastructures : routes et aménagements urbains, génie civil, voies ferrées, terrassement, environnement, travaux maritimes et fluviaux.

EN FRANCE, L'ENTREPRISE EST DÉSORMAIS ORGANISÉE EN TROIS PÔLES : ROUTE RÉGIONS, GÉNIE CIVIL RÉGIONS ET GRANDS PROJETS.

Elle est présente également en Europe (péninsule Ibérique et Allemagne *via* plusieurs filiales), ainsi qu'au Sénégal où son implantation date de 1926.

Propriétaire de nombreuses carrières et d'un important réseau de postes d'enrobage et d'usines de liants, Eiffage Travaux Publics approvisionne nombre de ses chantiers et se positionne parmi les plus gros fournisseurs européens de granulats, liants et enrobés.

3 889
millions d'euros
de chiffre d'affaires

4 725
millions d'euros
de carnet de commandes

350
entités industrielles
en Europe

22 783
Collaborateurs

200
implantations
travaux

30 000
chantiers par an

A40. Réfection de la chaussée du Viaduc de Nantua.



Temps forts 2011

Le bout du tunnel

Perçement du tunnel de Violay sur l'A89, le plus grand tunnel autoroutier actuellement réalisé en France, long de 3,86 km.



Grand Stade Lille Métropole

Plusieurs étapes cruciales de la construction de l'ouvrage se sont déroulées avec succès.



Achères

Fin de la mise aux normes européennes de la station d'épuration Seine Aval.



Prado Sud

Les travaux de cette infrastructure souterraine marseillaise se poursuivent. Un phasage très complexe en milieu urbain dense.



LGV Bretagne - Pays de la Loire

Eiffage Travaux Publics participe à la construction et à la direction de ce chantier majeur pour le Groupe.

Eiffage Travaux Publics

Devenir l'entrepreneur préféré des principaux clients

Avec un carnet de commandes en forte hausse, des projets phares et une nouvelle organisation, Eiffage Travaux Publics se tourne vers le futur.



Signature d'un contrat historique

Le partenariat public-privé pour la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire (LGV BPL) vient d'être conclu pour 25 ans. Il représente un investissement de 3,3 milliards d'euros. Eiffage a la charge du financement, de la conception, de la construction et de la maintenance de cette ligne qui reliera Le Mans et Rennes, dès 2017.

Eiffage Travaux Publics, via le GIE Clere (Construction de la ligne Eiffage Rail Express), réalisera une grande partie des travaux de cette infrastructure de 214 km qui va traverser deux régions, trois départements et 57 communes, et verra la construction de quelque 200 ouvrages d'art dont une dizaine de viaducs. L'obtention d'un tel contrat montre la ca-

pacité des différentes branches du Groupe à travailler en parfaite synergie. « *Après Millau, l'A24 au Portugal, la LGV Perpignan-Figueras, l'A65 ou le Grand Stade Lille Métropole, ce projet va consolider pour longtemps la transversalité au sein du Groupe Eiffage* » résume Imed Ben Fredj, directeur du projet Études pour Eiffage Travaux Publics.



Pour améliorer la lisibilité et la cohérence d'Eiffage Travaux Publics vis-à-vis de ses donneurs

Une organisation rationnelle

d'ordres et de ses collaborateurs, l'entreprise est désormais organisée en trois pôles (hors filiales européennes) : Route régions, Génie civil régions, Grands projets. Le pôle Route Régions est constitué de sept régions. Le pôle Génie civil Régions est composé de quatre régions et de trois entreprises : Forézienne d'Entreprises, Eiffage Rail et Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux. Le pôle Grands Projets regroupe les Grandes infrastructures linéaires, les Grands travaux Génie civil, l'outre-mer et un projet particulier : le Grand Stade Lille

Métropole. À ces trois pôles s'adjoint le projet de LGV Bretagne - Pays de la Loire, et son organisation spécifique. Cette organisation traduit la volonté du Groupe de proposer à ses clients la meilleure combinaison de professionnalisme et de proximité.



Barreau A13 - RN13 (Calvados).

Ensemble pour le Grand Stade Lille Métropole

Construit dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé par Elisa (filiale d'Eiffage), le Grand Stade promet d'être unique en son genre. D'une capacité de 50 000 places, il combine une toiture mobile et une « boîte à spectacles » de 29 500 places. Un tel équipement « gigogne » est une véritable prouesse architecturale !

Jean-Claude Mutel, directeur du groupement concepteur constructeur du Grand Stade Lille Métropole répond à nos questions :

- Où en est l'avancement des travaux ?

En 2011, nous avons achevé les ossatures béton et quasiment fini la structure principale. Début octobre, nos équipes ont hissé l'immense charpente métallique (7 400 tonnes) et les toitures. Le gros œuvre des bâtiments annexes baptisés « Village du Grand Stade » est terminé. Le parking de 3 000 places est en cours de réalisation. Les travaux d'électricité, de chauffage et de climatisation se poursuivent.



- Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Les délais sont très tendus et exigent une organisation extrêmement rigoureuse pour coordonner les différents métiers et les tâches de chacun. 1 300 personnes travaillent aujourd'hui sur le site. L'espace est restreint et chaque mètre carré compte !

- Quel programme pour 2012 ?

Nous allons achever l'enveloppe extérieure, installer le plateau mobile de la boîte à spectacles, terminer les corps d'état tech-

niques et architecturaux, faire les tests et les démarches administratives pour l'homologation et l'autorisation de mise en service.

- Quel bilan tirez-vous d'un tel chantier ?

Je soulignerais l'esprit d'équipe et la réactivité qui règne entre les trois branches du Groupe (Travaux Publics, Énergie, Construction Métallique) et les architectes. Nous sommes tous réunis dans un but commun avec, comme au théâtre, une unité de lieu, de temps et d'action.

De nouvelles opportunités pour Eiffage Rail

Créée en 2010, cette nouvelle entité d'Eiffage Travaux Publics et son corollaire Eiffage Rail Deutschland se positionnent sur tous les types de travaux ferroviaires. La construction de la ligne à grande vitesse entre Perpignan et Figueras a prouvé la capacité du Groupe à réaliser ce type d'infrastructure clés en main. De nombreux chantiers sont en cours : lot V1-V3 du plan Rail Midi-Pyrénées, lot 44 de la LGV Est Européenne - sur laquelle Eiffage Travaux Publics réalise également un important lot de Toarc et un ouvrage d'art en conception-construction -, tramway de Dijon...



NOMINATION

La nomination de Jean-Louis Servranckx à la présidence d'Eiffage Travaux Publics, a pris effet le 1^{er} juillet 2011. Jean-Louis Servranckx est diplômé de l'École des Mines de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.



Tramway d'Angers.

Sur tous les tramways de France

Eiffage Travaux Publics est un acteur majeur sur le marché des tramways. À Nice, Bobigny, Bordeaux, Lyon ou Paris, les équipes mènent les chantiers de A à Z. Son point fort : disposer au sein du Groupe de toutes les compétences nécessaires à la bonne conduite d'un chantier de tramway.

Des déviations de réseaux au terrassement des plates-formes, en passant par l'aménagement des voiries, la pose et la maintenance des rails, l'éclairage et la si-

gnalisation, l'aménagement des espaces publics et des stations... , le Groupe apporte des solutions innovantes et performantes. Avantage pour le client : il dispose de toute la palette de métiers, mais n'a qu'un seul interlocuteur.

Eiffage Travaux Publics prend un soin particulier à réduire les impacts sur l'espace public. Ses priorités : garantir une sécurité maximale pour les salariés et les usagers pendant la durée des travaux, et limiter les nuisances pour les riverains. De nombreux projets

de construction ou d'extension mobilisent les équipes. Une première ligne de tramway a été mise en service au printemps 2011, à Angers. Eiffage Travaux Publics, à travers ses implantations régionales, y a réalisé deux importants lots sur 5,5 km.

À Dijon, 200 personnes sont à pied d'œuvre pour livrer plus de 20 km de ligne. Eiffage Travaux Publics a par ailleurs remporté la construction d'un tunnel sur la ligne T6 Châtillon-Viroflay et de deux gares à Viroflay.



Travaux souterrains : de belles perspectives

De l'explosif au tunnelier, Eiffage Travaux Publics maîtrise toutes les techniques de réalisation de travaux souterrains, en toute sécurité et dans le souci de préserver un niveau d'acceptabilité du chantier par les riverains. Sur l'autoroute A89, plus de 400 personnes se sont activées en 2011 pour percer le plus grand tunnel autoroutier actuellement construit en France (3,86 km de long). L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a confié au Groupe la réalisation de 800 m de galeries à 500 m de profondeur sur le site de Bure dans la Meuse. Enfin, Eiffage Travaux Publics participe à la construction de la galerie

technique de la future ligne souterraine d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne sous le massif des Albères (Pyrénées). La galerie, d'un diamètre de 3,5 mètres et d'une longueur d'environ 8,5 km sera creusée simultanément depuis la France et l'Espagne, à l'aide de deux tunneliers, à compter de fin 2011 et jusqu'à mi-2013.

À Monaco, Eiffage Travaux Publics vient de remporter le contrat du tunnel descendant (1 735 m) qui va relier la basse et la haute corniche. De grands projets seront bientôt lancés en Île-de-France pour développer le réseau de transports en commun.

Innovant et durable

La grave-bitume GB5® est un enrobé résistant au vieillissement, rigide et apte au compactage. Il permet d'économiser 25 % de bitume et allonge le cycle de vie des chaussées. Conçu et breveté

par les équipes d'Eiffage Travaux Publics, il est en lice pour plusieurs prix internationaux. 110 000 tonnes de cette grave-bitume ont été produites en 2011.



RD1324 (Oise).

L'autoroute de l'Avenir au Sénégal

Une première autoroute à péage est en train de voir le jour au Sénégal. Le chantier est mené par Eiffage Travaux Publics associé à Eiffage Sénégal dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans. Un tronçon de 4 km a été inauguré en octobre 2011. Objectif final : relier le centre de Dakar à la ville de Diamniadio, soit 25 km. Les travaux d'un montant de 192 M€ seront terminés en 2013. C'est la première autoroute concédée à un opérateur privé répondant aux standards européens en Afrique francophone. Un modèle qui est appelé à se développer dans d'autres états africains.



Des atouts importants en Espagne

En Espagne, Eiffage Travaux Publics dispose d'un outil industriel de grande qualité (carrières,

usines de liants, postes d'enrobage) et de solides positions commerciales, atouts non négligeables durant la crise, très importante, que traverse ce pays.

Parmi les réalisations significatives de l'année 2011 : le projet d'ingénierie et l'exécution de chantiers sur l'autoroute du Júcar, tronçon Albacete ; la transformation du gazon du stade de football de l'Atlético de Madrid en une piste de vitesse pour

le spectacle Stadium Race ; la construction de la plate-forme de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Antequera et Grenade.

À noter également, l'obtention de la certification OHSAS qui apportera un important avantage compétitif à l'entreprise et celle du Prix de l'Innovation Technologique dans le secteur de la construction au sein la Communauté Autonome de Murcie.



Centre socioculturel de Carrús - Elche - Espagne.

Stabilité de l'activité en Allemagne

Dans un contexte concurrentiel difficile, les cinq filiales allemandes (Heinrich Walter Bau, Faber, Lanwehr, Wittfeld, Eiffage Rail Deutschland) ont maintenu une activité globalement stable durant l'année 2011.

En termes de réalisations marquantes, sont à noter la revitalisation de friches industrielles pour ThyssenKrupp à Essen, l'élargissement de l'autoroute A3 aux abords de Cologne, la poursuite des travaux d'entretien routier liés au PPP du Kreis de Lippe. Dans ce pays, les réorganisations de structures, dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle, porteront leurs fruits dès 2012.



Nouvelles voies Hückeswagen - Allemagne.



Objectif « 0 accident »

Fidèle à ses valeurs, le Groupe poursuit sa politique de prévention des accidents. Un tiers des établissements a déjà atteint l'objectif « 0 accident ». Les formations aux savoirs minimaux de sécurité ont été complétées en 2011 par un module « Santé au travail » élaboré par des partenaires spécialisés (nutritionnistes, médecins du travail, caisses d'assurance maladie...). Au programme : l'équilibre alimentaire, la lutte contre l'exposition aux vibrations, l'adaptation aux conditions climatiques...

Refonte de la station d'épuration d'Achères

La mise aux normes européennes de la station d'épuration Seine Aval s'est terminée en décembre. Eiffage Travaux Publics a piloté le génie civil du groupement chargé des travaux. Point fort : la mise en œuvre de coques et d'une résille en béton fibré à ultra-hautes

performances, BSI®, développé par Eiffage Travaux Publics. Placée sous le signe du développement durable, la refonte de Seine Aval a permis de nettoyer les berges de Seine, de revégétaliser 45 hectares d'espaces verts et de diminuer de moitié les émissions de CO₂.



En bref

OUTRE-MER CENTRALES

Associée à Man (moteurs diesel) et Clemessy, Eiffage Travaux Publics réalise trois centrales à fuel à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe pour le compte d'EDF PEI (Production électrique insulaire).

MARSEILLE LITTORAL

Marseille réaménage son front de mer. Eiffage Travaux Publics prend part au projet à travers un chantier qualitatif (pierre naturelle, béton désactivé, mobilier urbain...) au phasage complexe sur le boulevard du Littoral.

PRODUIT INNOVATION

Mis au point par Eiffage Travaux Publics, le procédé Orthodalle® allonge d'une vingtaine d'années la vie d'un ouvrage d'art métallique. Il a été appliqué sur le pont d'Illzach en Alsace.

PARIS MÉTRO

Près de 170 M€, c'est le montant des travaux souterrains réalisés pour le prolongement de la Ligne 12 vers Aubervilliers.

PPP GENDARMERIE

Les équipes d'Eiffage Travaux Publics ont mené à bien les travaux de terrassements, VRD (voirie et réseaux divers) et aménagements paysagers du nouveau siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux (92).



.....
ÉNERGIE

Profil

Le pôle Énergie du groupe Eiffage, composé de Clemessy et d'Eiffage Énergie, est au deuxième rang du marché des réseaux et systèmes d'énergie et d'information. Il garantit à ses clients et partenaires le niveau d'expertise et la qualité de service d'un groupe d'envergure spécialisé dans le génie électrique et mécanique, le génie climatique et l'exploitation-maintenance.

UNE OFFRE GLOBALE, DES SOLUTIONS SUR MESURE

Dans le respect des hommes et de l'environnement, il propose des solutions innovantes dédiées aux infrastructures, au secteur tertiaire et à l'industrie. S'appuyant sur un réseau dense d'implantations, le pôle énergie réalise des opérations de toute taille, du projet local aux grands programmes nationaux, en France comme à l'international.

23 628
Collaborateurs

3 143
millions d'euros
de chiffre d'affaires

2 745
millions d'euros
de carnet de commandes



Temps forts 2011

Spatial

Le CNES et Arianespace renouvellent leur confiance à Clemessy pour les contrats de maintenance et exploitation des systèmes de sûreté, de distribution d'énergie et de contrôle-commande des lanceurs.



Forclum devient Eiffage Énergie

Toutes les énergies sont désormais réunies sous une même bannière. Identité qui incarne pleinement la fierté d'appartenance au Groupe.



Ligne à Grande Vitesse

Dans le cadre du nouveau projet de LGV Bretagne - Pays de la Loire mené par Eiffage, le pôle Énergie va déployer son expertise dans le secteur ferroviaire.



Centres hospitaliers

Les centres hospitaliers Alpes-Léman et Sud-Francilien ont été respectivement mis à disposition courant 2011 et début 2012. Le pôle Énergie a assuré le génie électrique et climatique de ces deux chantiers d'envergure.

Valoriser le cadre de vie

Le pôle Énergie propose des solutions de mobilité, de sûreté, de communication et de mise en valeur du patrimoine pour construire une ville accessible, sûre et agréable. Il contribue à l'attractivité du territoire.

Une ville plus accessible...

Le pôle Énergie accompagne les projets de ville durable par des solutions d'optimisation et de performance énergétique des équipements urbains. Il intervient sur l'ensemble de la chaîne technique et énergétique des infrastructures de transport.



Tramway de Montpellier.

Son expertise est mise en œuvre sur des projets de lignes à grande vitesse, d'aéroports, d'autoroutes

mais aussi de tramways, de bus, de métros ou encore de bornes de recharge des véhicules propres.

La société travaille aux côtés d'Eiffage Travaux Publics pour la mise en service du tramway du Havre prévue à la rentrée 2012.

À Orléans, l'entreprise équipe 60 carrefours en signalisation lumineuse dans le cadre de la création d'une seconde ligne de tramway. La forte co-activité sur ce chantier impose un phasage au millimètre des différentes opérations.

Le pôle Énergie intervient également sur la signalisation du tramway de Montpellier.

Dans le nord, 88 stations de vélo en libre-service ont été réalisées pour la ville de Lille. D'ici 2016, le nombre de stations sera porté à 400. Ce marché a été gagné grâce à la mise au point d'un pro-



céde de préfabrication des longrines servant à recevoir les appuis vélos.

À Metz, le pôle Énergie participe au projet du futur réseau de transports en commun de l'agglomération (METTIS). Il est en charge du génie électrique du centre de maintenance et d'exploitation, ainsi que de l'alimentation basse tension de 37 stations. Livrés fin 2012, les travaux doivent répondre aux normes environnementales les plus strictes.

L'énergie maîtrisée

Le pôle Énergie dispose de compétences d'experts et apporte des solutions techniques pour développer la production d'énergies. Il assure la mise en œuvre et l'entretien des centrales de production grâce à sa connaissance approfondie des différents systèmes.

Il participe à la construction d'une section de 31 Mwc d'une des plus grandes centrales photovoltaïques au monde par EDF Energies Nouvelles, sur le site d'une ancienne base aérienne de l'OTAN.

Le Groupe a également livré

la centrale de production d'électricité photovoltaïque de Ville-neuve-de-Marsan, dans les Landes. De la préparation du terrain à la réalisation finale, en passant par la fourniture des panneaux solaires, des postes de conversion et des onduleurs, l'entreprise a géré toutes les étapes de la construction de cette ferme solaire qui couvre 17 hectares pour une puissance de 8 Mwc.

Elle continue de s'affirmer comme un interlocuteur de référence pour le photovoltaïque grâce au contrat de 8 Mwc de



toitures photovoltaïques réalisées sur une trentaine de chantiers partout en France et livrables d'ici le printemps, aux côtés de Samfi Invest.

À L'INTERNATIONAL

Le pôle Énergie exporte ses solutions de maîtrise de transport et de distribution de l'énergie. En Espagne, les équipes ont construit la sous-station Puerto Errado, à Calasparra, pour évacuer l'énergie générée par une installation thermo-solaire. En Guinée, il est en charge du projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de la ville de Conakry, la capitale du pays.

... plus belle et plus sûre

Dans le cadre de la valorisation et de la sûreté urbaine, des solutions aussi esthétiques qu'économiques sont mises en œuvre.

En juin 2011, la société a livré l'éclairage architectural du Pont Tabarly à Nantes, ainsi que la rénovation électrique du pont de Recouvrance de Brest. En Espagne, elle a mis en lumière les maisons suspendues de Cuenca. Composé de leds, le nouveau système permet de varier à volonté la couleur de l'éclairage.

Pour sécuriser l'espace public, le pôle Énergie propose des systèmes de vidéo protection intégrés à l'environnement et adaptables à tous les dispositifs. L'entreprise s'est vu confier trois marchés sur les autoroutes de l'est : déploiement de la fibre optique le long des chaussées, vidéo surveillance des axes routiers, des aires de péage et des parkings, modernisation et maintenance des gares de péage. A Marseille, le tunnel du Vieux port a été mis aux normes.

A Toulon, Eiffage réalise les équipements d'exploitation et de sécurité du 2^e tube de la traversée souterraine de la ville. Les dispositifs technologiques mis en œuvre offriront le niveau de sécurité attendu par les nombreux usagers. Ainsi, le trafic de transit ne perturbera plus la circulation urbaine de l'agglomération Toulonnaise.



En Centrafrique, le pôle Énergie a procédé à la réhabilitation des équipements et du balisage lumineux de la piste de l'aéroport international de Bangui et assuré les travaux de génie électrique et de fibre optique des systèmes de communication de l'autoroute Dakar-Diamniadio, au Sénégal.



Pont Tabarly à Nantes.

VERSAILLES GRAND PARC

Eiffage fait la preuve de son expertise dans le développement et l'exploitation des réseaux d'information.

Les travaux de construction d'un réseau haut débit sur lequel seront branchées 170 caméras de vidéo-protection pour la communauté de communes de Versailles Grand Parc ont démarré en juillet 2011.

Développer la performance énergétique

Le pôle Énergie d'Eiffage s'implique pour améliorer le confort et la sécurité des bâtiments, réduire l'empreinte écologique de ses clients et limiter les consommations. Sa démarche de performance énergétique apporte les meilleurs dispositifs d'exploitation des bâtiments.

Des solutions haut de gamme

Esthétisme et économie d'énergie en sont les deux mots d'ordre. Hermès a confié à l'entreprise l'électricité et la détection incendie des futurs ateliers à la Cité des métiers de Pantin. Aucun élément technique ne sera visible et de nombreux dispositifs d'économies d'énergie équiperont le bâtiment. Les détenteurs d'un véhicule électrique pourront même recharger leurs batteries dans le parking.

À Ronchin, dans le Nord, le siège social d'Adéo est un modèle de performance énergétique avec le



Cité des Métiers Hermès à Pantin.

rafraîchissement nocturne des locaux, la gestion automatisée des ouvrants en fonction de la température souhaitée, une façade composée de panneaux photovoltaïques, un éclairage

graduable avec détecteurs de présence. Acteur unique de ce projet, Eiffage démontre tous les avantages d'une offre globale menée tous corps d'état.

Un savoir de pointe appliqué aux grandes surfaces



Centre commercial de Villeneuve-La-Garenne.

A Villeneuve-la-Garenne, pour le plus grand projet de centre commercial neuf en développement en Île-de-France, Altarea a confié au Groupe la réalisation des installations électriques et la gestion technique centralisée.

En Allemagne, les équipes ont réalisé l'ensemble des installations électriques des magasins Saturn, avec notamment plus de 400 000 leds pour l'éclairage d'un hall central.



Pour un ouvrage unique, à la fois salle de concert et instrument de musique urbain, le pôle Énergie gère la lumière et la pose des panneaux solaires pour le métaphone d'Oignies dans le Nord.



MUSÉE D'ORSAY

Depuis 25 ans, le Musée d'Orsay renouvelle sa confiance à l'entreprise qui, après avoir modernisé la gestion technique centralisée des bâtiments, en assurera le nouveau contrat d'exploitation et de maintenance des installations techniques.

L'innovation au service de l'éducation, de la culture et des loisirs

La force du Groupe est de fédérer les savoir-faire et les expertises de chacun pour les mutualiser et les renforcer au sein de grands projets. Les contrats de performance énergétique en sont l'illustration. Dans la région Centre, 18 lycées sont entièrement rénovés avec pour objectifs de réduire les consommations d'énergie de 38 % et les gaz à effet de serre de 50 %.

La maîtrise énergétique proposée par Eiffage fait la différence : le Groupe s'est vu attribuer un PPP (Partenariat Public-Privé) de 25 ans pour la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du Lycée de Jarny en Meurthe-et-Moselle.

De même, l'entreprise travaille aux côtés d'Eiffage Construction pour la réalisation du nouveau rectorat de Dijon qui sera livré en août 2012.

Eiffage a également terminé de nouvelles résidences de vacances à Avoriaz, les Crozas et la Falaise.



Lycée de Jarny.

L'Énergie développe son expertise hospitalière



La synergie entre les différents métiers du Groupe s'exprime pleinement dans le secteur hospitalier.

En 2011, les équipes se sont mobilisées à Thonon, Roanne, Orléans, Metz, Clermont-Ferrand entre autres. Elles ont pris en charge

l'installation et la maintenance des équipements électriques et climatiques des pôles de santé.

En juillet 2012, elles vont livrer l'électricité, le contrôle d'accès et les installations de traitement de l'air du service de dialyse du centre hospitalier du Havre. À Paris, l'hôpital Necker a fait appel au Groupe pour le chauffage, la ventilation et la climatisation du futur pôle mère-enfant et, à la Guadeloupe, sont réalisés les lots courants forts et faibles du futur hôpital Beauperthuy de Pointe-Noire. Enfin, le chantier de

la cité sanitaire nazairienne touche à sa fin et proposera bientôt aux usagers des équipements de pointe pour des soins de qualité.



Hôpital Beauperthuy (Pointe-Noire).

Nouveau centre pénitentiaire de Rodez

Les pôles Construction, Travaux Publics et Énergie du Groupe s'associent pour construire la future prison de Rodez. Les travaux ont été lancés en septembre pour 18 mois. Une fois encore, le client bénéficie des avantages d'une offre globale, un interlocuteur unique assurant la coordination de tous les corps de métiers.



Optimiser les process industriels

Interlocuteur privilégié, spécialiste des équipements spécifiques, des installations sur sites sensibles ou de projets complexes, le pôle Énergie propose des solutions sur mesure adaptées aux contraintes de production de ses clients et partenaires : conception, intégration, réalisation et optimisation des process industriels.



Des expertises mécaniques reconnues par l'industrie automobile



Pour accompagner la production automobile, le pôle Énergie développe

une gamme complète de systèmes et d'équipements dédiés à la production et aux essais. L'année 2011 a été marquée par des réussites significatives en France et à l'international. Les principaux contrats portent sur la fourniture clés en main de systèmes d'essais ou de lignes d'assemblage qui équiperont les usines Renault et Nissan en France et à l'international.

Des projets d'envergure sur site nucléaire

Le pôle énergie est partie prenante des enjeux de sécurisation des centrales et participe au programme de Maîtrise du Risque Incendie du parc nucléaire français. Il est chargé de la rénovation incendie des centrales de Fessenheim - Civaux - Saint-Alban et du Blayais.

Parallèlement, le CEA vient de confier à l'entreprise les lots électricité et fluides du projet de Réacteur Jules Horowitz sur le site de Cadarache. Ce réacteur est destiné à la production de radioéléments dans le domaine médical de la scintigraphie.

Centrale nucléaire du Blayais.



En bref

TOTAL PÉTROCHIMIE

Deux nouveaux contrats de fourniture d'analyseurs et d'équipements de laboratoire sont engagés. Le premier est destiné à Total Nigeria. Le second concerne la plate-forme Total « Pazflor » qui est en cours d'acheminement vers l'Angola. Le pôle Énergie est aussi largement présent auprès de Total en France à travers les contrats de maintenance des systèmes d'analyses des raffineries.

CNES ET ARIANESPACE CENTRE SPATIAL

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence au niveau européen, le CNES et ArianeSpace ont attribué au pôle Énergie le contrat de maintenance et d'exploitation du Centre Spatial Guyanais pour une durée de 5 ans. Le contrat concerne les systèmes de sûreté, de protection, de distribution de l'énergie électrique et le contrôle-commande des lanceurs.

LORRAINE – INSTITUT JEAN LAMOUR SALLES BLANCHES

Le pôle énergie va réaliser les équipements de chauffage, ventilation et climatisation, ainsi que les salles blanches de l'Institut Jean Lamour, l'un des plus grands laboratoires scientifiques de Lorraine.

SANOFI – GUERBET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS PHARMACEUTIQUES

Sanofi renouvelle pour trois ans le contrat de maintenance des équipements de production du site de Val-de-Reuil. Le Groupe maintient déjà l'ensemble des équipements de laboratoire du site Marcy l'Étoile. L'entreprise a également obtenu le contrat de maintenance des centrales de traitement de l'air pour l'ensemble des sites franciliens de Guerbet.



MÉTAL

Profil

Concepteur industriel et assembleur, la branche Métal du groupe Eiffage est le leader historique de la construction métallique clé en mains.

L'entreprise met sa capacité d'innovation et son savoir-faire au service de réalisations complexes et variées en France et à l'international : ouvrages d'art, façades et enveloppes structurales, structures lourdes de bâtiment et usines, mécanique, chaudronnerie, tuyauterie, maintenance et travaux industriels.

CONCEVOIR ET RÉALISER L'EXCEPTIONNEL

L'activité « Enveloppe » d'Eiffage Construction Métallique regroupe plusieurs entités complémentaires. Goyer est réputée pour son savoir-faire dans la réalisation de façades et de menuiserie en aluminium. Laubeuf est spécialisée dans les façades en verre et les verrières. La division Ouvrages spéciaux d'Eiffage Construction Métallique réalise notamment des charpentes métalliques, couvertures et façades.

4 819
collaborateurs

775
millions d'euros
de chiffre d'affaires

1 040
millions d'euros
de carnet de commandes

30%
de l'activité
à l'export



Temps forts 2011

Un cube de verre et d'acier bleuté

À Montpellier, la filiale Laubeuf a réalisé les façades du nouvel hôtel de ville conçu par l'architecte Jean Nouvel.



Juin 2011, Eiffel Construction Métallique devient Eiffage Construction Métallique.



Chine

Livraison en Chine du premier pont polaire du réacteur nucléaire de troisième génération, l'EPR de Taïshan.



Plate-forme Anguille.



Offshore

L'entreprise signe un contrat de 424 M\$ pour la construction du quartier d'habitation pour le champ pétrolier Ofon au Nigeria. La plate-forme Anguille a quitté l'usine de Fos-sur-Mer en décembre 2011 pour le Gabon.



Un ouvrage de légende

Réhabilité par Eiffage Construction Métallique, le pont Faïdherbe est inauguré le 19 novembre à Saint-Louis du Sénégal.

Une politique ambitieuse

Eiffage Construction Métallique conforte sa présence à l'international et sur les grands chantiers. L'entreprise relève défi sur défi, avec des projets très complexes.

Les belles perspectives de l'Offshore



Plate-forme de forage Anguille.

L'entreprise a ainsi obtenu le contrat de fabrication et d'installation du quartier d'habitation de 124 lits pour le champ Ofon au Nigeria. Ce module, sur 6 niveaux, comprend également des salles techniques, des systèmes de radiocommunication, un hélicoptère deck et le poste central de commande de la plate-forme. Elle représente 7 000 tonnes. La construction débute en 2012 et se répartit sur trois sites : ECM Fos-sur-Mer, Aveon Offshore à Port Harcourt et Niger Docks à Lagos.

Par ailleurs, en janvier 2012, la nouvelle plate-forme de forage « Anguille » a quitté l'usine de Fos-sur-mer pour rejoindre le Gabon. Elle a pris place sur le site pétrolier Anguille exploité par la société Total.

Depuis plus de 40 ans, Eiffage Construction Métallique mène les études et la construction de plates-formes pour le pétrole et pour le gaz offshore. Elle se posi-

tionne également sur les énergies renouvelables et notamment l'éolien, un secteur en plein développement.

Questions à Arnaud de Villepin, directeur de l'activité Offshore Énergie



- Qu'est-ce qui vous a fait gagner le projet OFON ?

Notre expertise a été retenue mais aussi

notre capacité à travailler en collaboration avec des équipes locales. Ce projet complexe va impliquer de nombreux sites: Colombes, Fos-sur-Mer et Lorient, et au Nigeria, Lagos et Port Harcourt. Une partie de

la construction est réalisée en France, à Fos-sur-Mer et l'autre au Nigeria avec des équipes fédérées au sein d'Eiffel Nigeria.

- Le secteur pétrolier présente-t-il de nouvelles perspectives de développement ?

L'investissement du secteur pétrolier reste très bien orienté. Nous visons certaines zones géographiques comme le Nigeria, l'Afrique noire, la Libye, l'Azerbaïdjan, et peut-être le Moyen-Orient.

- Comment comptez-vous gagner des parts de marché dans le secteur de l'éolien ?

Nous nous positionnons comme fournisseur d'équipements : les jackets pour poser les éoliennes au fond de l'eau et les mâts. C'est un marché d'avenir qui est très important en termes de volumes d'activité et de montants. Il nécessite des investissements pour des réalisations en série.

ALLEMAGNE : PÔLES ÉCONOMIQUES RÉUNIS



La construction du pont franchissant la vallée de la Moselle a été confiée à un consortium de sociétés placées sous la direction d'Eiffel Deutschland (EDS). Le tablier de 1 700 mètres de long, d'un poids de 25 000 tonnes et dont la hauteur des piles s'échelonne entre 104 et 210 m au-dessus de la Moselle est entièrement en acier comme pour le viaduc de Millau. Ce pont permettra la prolongation de l'autoroute A60 vers le sud pour mieux relier les États du Benelux au pôle économique Francfort-Mayence.

Innover pour relier les territoires



Eiffage Construction Métallique conçoit et pose des ponts, des viaducs et des passerelles. Une maîtrise technique reconnue partout dans le monde.

Les ponts Unibridge® répondent aux besoins des pays émergents (Philippines, Irak, Gabon, Sri Lanka...).

Transportés en containers, leur assemblage ne nécessite aucune opération de soudage. Deux contrats d'une durée de quatre ans sont en cours de réalisation aux Philippines en groupement avec la société Matière : le premier de 418 ponts modulaires à montage rapide, le second de 70 passerelles Ro-Ro (installation portuaire qui permet aux véhicules d'être chargés ou déchargés). La réactivité d'Unibridge® Trading en cas de catastrophes naturelles est essentielle. Ainsi, les équipes de Fos-sur-Mer ont envoyé trois ponts en Australie, dans le Queensland dévasté par les crues. Cinq autres ponts ont été expédiés en Haïti.

Eiffage Construction Métallique est le leader en réhabilitation d'ouvrages anciens. L'entreprise vient d'achever la reconstruction du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal. Construit en 1897 et inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, il permet aux pêcheurs de l'île de Ndar de rejoindre Saint-Louis, pôle économique majeur d'un pays où la pêche constitue une activité essentielle.



Europe : le boom de l'éolien en mer

Dans le cadre de l'appel d'offres éolien en mer, lancé par l'État français en juillet 2011, Eiffage Construction Métallique vient de s'allier à Smulders, société belgo-hollandaise, leader dans le domaine de l'éolien offshore en Europe. Un partenariat à forte valeur ajoutée technologique qui va se traduire par des nouveaux investissements : deux usines devraient voir le jour dans les trois ans à venir sur la façade maritime nord-ouest de la France. Elles seront destinées à la fabrication en série des mâts et des fondations métalliques des futures éoliennes.



Grand Stade : La prouesse technologique

Eiffage Construction Métallique a construit et mis en place la toiture métallique du Grand Stade Lille Métropole. Quelques heures (et deux ans de préparation) ont suffi pour hisser la charpente métallique de 7 400 tonnes à 27 mètres de haut avec les deux

méga-poutres métalliques de 205 m de long.

Ces deux poutres pèsent 1 800 tonnes chacune. Elles ont été montées à plat, au sol, avant d'être basculées de 90° pour permettre la mise en place de la toiture amovible et des équipe-

ments annexes. 50 personnes ont été mobilisées pour relever ce défi technologique. Les différentes pièces de ce gigantesque jeu de construction ont été fabriquées dans sept usines européennes du Groupe.



Pont polaire de Taïshan en Chine.

Eiffage Construction Métallique effectue pour des exploitants, comme EDF, ou des assembleurs, comme Areva ou Alstom, d'importants travaux de construction neuve, de maintenance et de rénovation du parc nucléaire. Ce fut le cas en 2011 pour les ponts polaires et tampons d'accès matériel des EPR en construction de

Un fort potentiel dans le nucléaire

Taïshan en Chine ou Olkiluoto en Finlande, ou encore pour le pont lourd et le poste d'eau, les condenseurs, réchauffeurs et sécheurs-surchauffeurs de Flamanville en France.

Pour améliorer la disponibilité du parc et prolonger la durée de vie des centrales, Eiffage Construction Métallique a réalisé des opérations d'envergure lors des remplacements des générateurs de vapeur (RGV) sur le palier 900 MW, mais aussi sur les ponts lourds, ainsi que sur les condenseurs (retubage avec soudage orbital) et le remplacement de réchauffeurs des postes d'eau.

La maintenance générale a porté sur les équipements de tuyauterie, robinetterie, mécanique, ma-

chines tournantes... L'entreprise continue également à fabriquer et rénover les emballages pour le transport de produits nucléaires.

Les perspectives sont importantes. Le palier des 1 300 MW est maintenant atteint avec la rénovation des machines des ponts maniant le combustible et les ponts passerelles avec la poursuite de la rénovation des condenseurs et, plus généralement, des postes d'eau. Après Fukushima, des travaux de sécurisation importants sont programmés. L'ensemble représente une charge de travail considérable pour la décennie à venir.

Fondation Louis Vuitton : la maîtrise de la complexité

Située dans le bois de Boulogne à Paris, la « Fondation Louis Vuitton pour la création » a été imaginée par l'architecte Franck Gehry. Conçue comme un nuage aux voiles de verre gonflées par le vent, elle représente un véritable défi architectural. Eiffage Construction Métallique a été choisie pour réaliser l'ensemble

des verrières : 12 voiles représentant 13 500 m² de surface en verre courbe. Composé d'environ 100 000 pièces dessinées l'une après l'autre, l'ensemble sera posé sur une structure mixte en bois et acier. La phase études a mobilisé 50 personnes pendant deux ans. En effet, cet ouvrage d'une grande complexité ne pré-

sente aucune ligne verticale ou horizontale. Tout est courbe à l'image d'un nuage. De nouveaux outils spécifiques comme des robots de soudage ou des appareils de mesure dans l'espace ont donc été développés. 2012 sera l'année du montage. La fin du chantier est prévue pour mi-2013.

Du travail de haute couture



Eiffage Construction Métallique réalise les projets architecturaux les plus pointus. En 2011, l'entreprise a remporté le marché de la passerelle du Mont-Saint-Michel. Long de 756 mètres, le pont-passerelle sera constitué d'une structure en

acier [2 000 tonnes], appuyée tous les 12 m sur les poteaux métalliques scellés dans le pieux béton. Des navettes pourront circuler sur la chaussée. Les piétons chemineront sur des platelages en bois.

À La Défense, Goyer a été sélectionnée aux côtés d'Eiffage Construction, pour réaliser les façades de la tour Majunga. Leurs inclinaisons ont été choisies pour minimiser les impacts d'ensoleillement. Des études thermiques ont permis d'optimiser la nature des façades et le système de climatisation. Le mouvement de vague est rendu possible par la dissymétrie du plan par rapport au noyau central.

Eiffage Construction Métallique vient de réhabiliter le viaduc de Garabit dans le Cantal, construit par la société Eiffel en 1884. Le renforcement de ses sept piles, le changement des appareils d'appui, le remplacement des 4 000 rivets ont été faits dans le respect des méthodes d'autrefois.

Passerelle du Mont-Saint-Michel.





Accompagner Total dans ses nouveaux défis

Pour répondre à la demande, produire plus de gazole et améliorer l'efficacité énergétique des raffineries, Total construit l'une des plates-formes de raffinage les plus compétitives d'Europe en Normandie (projet RN 2012). Eiffel Industrie a remporté l'appel d'offres concernant la construction de sept structures modulaires qui permettront d'installer

une nouvelle colonne à proximité de la distillation atmosphérique de la raffinerie. Cela représente 90 000 heures de travail qui seront réalisées dans la zone industrielle et portuaire du Havre et dans les ateliers de Sandouville. Eiffel Industrie est engagée dans la démarche Total emploi local et forme des jeunes en contrat d'alternance au métier de soudeur.

Les contrats de maintenance : confiance renouvelée

Avec 90 contrats de maintenance, Eiffel Industrie se positionne en leader de cette spécialité. L'essentiel des contrats de maintenance à échéance en 2011 a été renouvelé pour des durées de 3 à 5 ans malgré un contexte fortement concurrentiel. Total a réitéré sa

confiance à l'entreprise sur tous ses contrats. La perte du contrat Lyondell est compensée par le gain de Rio Tinto de Gardanne. Flexibles et réactives, les équipes d'Eiffel Industrie ont su démontrer leur haute technicité et leur capacité à proposer aux clients des contrats sur mesure.

De nouveaux leviers de croissance

Eiffel Industrie a réussi à maintenir une activité élevée dans un contexte difficile. C'est un acteur majeur de la maintenance et des travaux industriels, notamment dans le domaine des arrêts programmés d'unités. Eiffel Industrie est présente également dans la mécanique et la chaudronnerie. Elle s'adapte aux évolutions économiques et s'oriente vers de nouveaux marchés. L'entreprise relance une activité d'ingénierie, de maintenance et d'assistance technique sur des métiers qui relèvent de la gestion

de projet et de la préparation d'arrêts. Elle crée une offre de nettoyage et décapage d'équipements industriels dans le cadre des contrats de maintenance. Elle se consolide sur les secteurs de l'hydraulique, du nucléaire, de la réparation navale. En 2012, elle va se positionner sur des arrêts programmés à l'international, en particulier au Cameroun, en Libye et au Maroc. La capacité à mobiliser des ressources hautement qualifiées est la grande force du pôle industrie.

En bref

TUYAUTERIE DÉVELOPPEMENT

L'année 2011 a permis une augmentation significative des activités bacs et tuyauterie avec la réalisation de deux projets. Le projet C4 (création d'une ligne de transfert de 4 km dans une unité en fonctionnement) pour Exxon Mobil à Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime), et le contrat pour la fabrication et l'intégration de la tuyauterie et des équipements associés pour le projet Anguille.

MARINE ARRÊTS PROGRAMMÉS

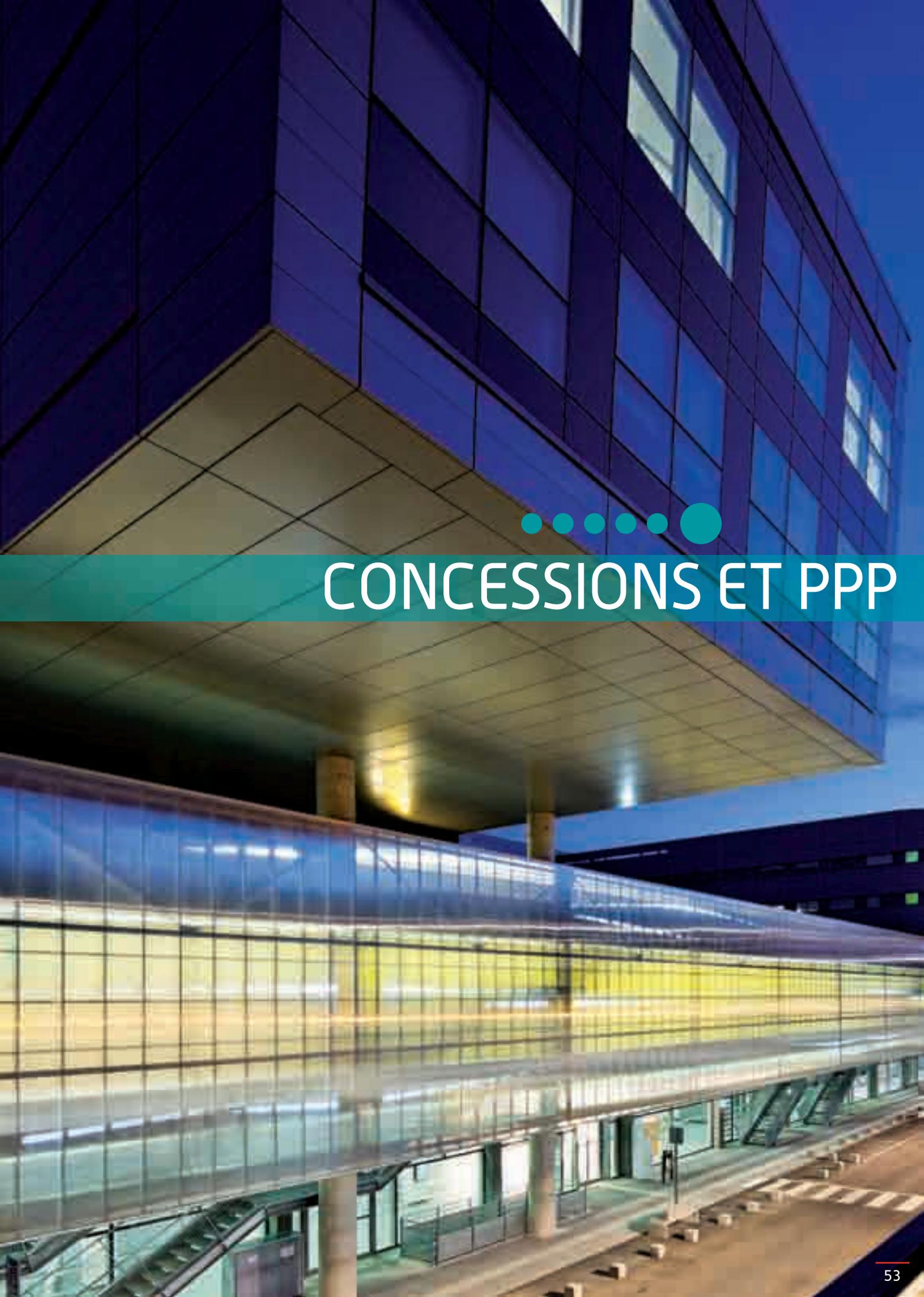
Interventions réussies sur le trois-mâts « Belem », le navire dépollueur de l'Agence européenne de sécurité maritime « Sara » et la drague « Samuel de Champlain ».



PROJETS OFFSHORE CARROUSEL

Eiffel Industrie a livré pour Saipem, dans le cadre d'un projet d'exploitation pétrolière en eau profonde, la réalisation de quatre cardans de 35 tonnes chacun, destinés à positionner les lignes de chargement vers le stockeur flottant (FPSO).

Eiffel Industrie a également réalisé pour Technip un « Carrousel », gigantesque panier rotatif de 20 mètres de diamètre, pesant 277 tonnes et permettant de stocker sur navire des flexibles offshore.



CONCESSIONS ET PPP

Profil

Eiffage Concessions affirme son rôle de constructeur concessionnaire d'autoroutes, de lignes de chemin de fer et de grands ouvrages d'infrastructures, d'équipements publics, de bâtiments et d'aménagements urbains.

Au sein de concessions et de partenariats public-privé (PPP), l'entreprise organise le financement des projets, conçoit et réalise les travaux, assure l'exploitation/maintenance sur le long terme.

PORTER UN PROJET EN FÉDÉRANT LES EXPERTISES

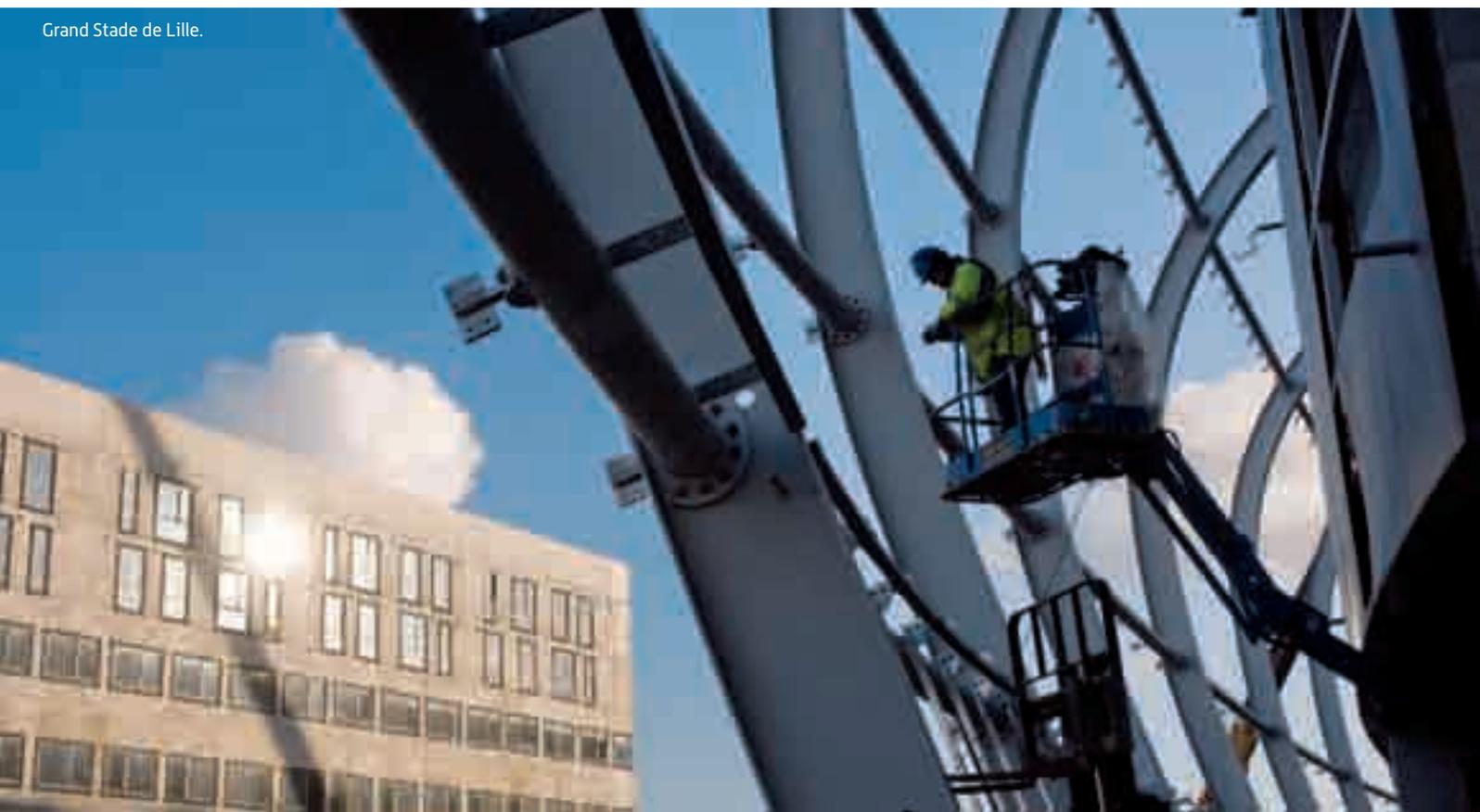
Elle intervient dans des secteurs variés : les infrastructures routières et ferroviaires, la santé, la sécurité, la justice, l'éducation, les réseaux de télécommunication de haut débit.

14 362
millions d'euros
valeur total d'actifs

APRR

- **2^e** groupe autoroutier en France, 4^e en Europe
- Filiale d'Eiffarie, associant Eiffage (majoritaire) et Macquarie
- Un réseau de **2 300 km** d'autoroutes.
- Sa filiale AREA exploite un réseau d'autoroutes en Rhône-Alpes
- APRR est coté à la **Bourse de Paris** depuis novembre 2004

Grand Stade de Lille.



Temps forts 2011

LGV Bretagne-Pays de la Loire

28 juillet : signature du contrat de partenariat public-privé pour la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL). Investissement : 3,3 milliards d'euros, le plus important marché jamais signé par Eiffage.



Santé

19 janvier : livraison au public du nouveau centre hospitalier sud-francilien (CHSF). Un établissement exceptionnel pour le plus grand PPP hospitalier français.



Grand Stade de Lille

Toutes les branches du Groupe se mobilisent pour réaliser « l'aréna du XXI^e siècle ».



Gendarmerie

Mission accomplie : le nouveau bâtiment du siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale s'intègre parfaitement dans le site du fort d'Issy-les-Moulineaux.



Anniversaire

APRR a fêté ses 50 ans et les 40 ans de sa filiale AREA. Les priorités : la sécurité, la fluidité du trafic, l'information et le service apporté aux clients.

Eiffage Concessions capitalise ses expériences

Eiffage Concessions bénéficie de la montée en puissance des concessions et des PPP au sein de la commande publique. Fort de son expérience et des synergies du Groupe, Eiffage Concessions est devenue un partenaire de confiance de l'État, des collectivités publiques et des grands donneurs d'ordre.

Un marché en plein essor

Le marché des PPP et des concessions répond aux vrais besoins d'équipements dans les domaines de la justice (centres pénitentiaires et palais de justice), de la sécurité, de l'enseignement (universités, plan Campus, lycées, collèges), du réseau ferroviaire, de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics...

La crise des finances publiques oriente les clients publics vers des partenariats avec de grandes entreprises privées. La formule s'applique aussi bien à d'énormes contrats, comme la construction d'une ligne à grande vitesse, qu'à des projets d'éclairage public ou de voirie urbaine de quelques millions d'euros.

Fort de sa pluridisciplinarité et de son expérience, le Groupe répond parfaitement à cette demande. Le viaduc de Millau est la meilleure illustration de son savoir-faire et de sa méthode. De même, sa fiabilité sur la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras a été consacrée par la commande de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire. Ce contrat exceptionnel est l'aboutissement d'un travail de longue haleine.

Eiffage Concessions développe



les transversalités au sein du Groupe, fédère les différentes branches et les fait travailler de concert. Fidèle à un certain nombre de cabinets d'architectes, Eiffage Concessions est particulièrement attentive aux besoins des donneurs d'ordre mais aussi de tous les acteurs concernés au niveau local tant en France qu'à l'étranger. Des développements sont en cours en Belgique, en Allemagne et au Sénégal. Dans ce dernier pays, Eiffage réalise la première autoroute à péage dont l'extension vers l'aéroport de Dakar est à l'étude.



Participations dans des concessions (hors Groupe APRR)

100 % EIFFIGEN (DGGN)	100 % EIFFAGE CONNECTIC 78 (Haut Débit Yvelines)
100 % H'ENNEZ (CHU Rennes)	100 % YVELINES CONNECTIC (Haut Débit Yvelines – Second réseau)
100 % HANVOL (Hôpital Annemasse-Bonneville)	65 % A'LIENOR (Autoroute A65 Pau-Langon)
100 % HEVEIL (CHSF)	51 % COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU
100 % EIFFLY 54 (Lycée Jean Zay à Jarny)	50 % TP FERRO (LGV Perpignan-Figueras)
100 % EFFICENTRE (18 lycées Région Centre)	41,5 % TUNNEL PRADO SUD (Marseille)
100 % ELISA (Grand Stade Lille Métropole)	36 % NORSCUT (Autoroute A24 au nord du Portugal)
100 % SENAC (Autoroute Dakar - Diamniadio au Sénégal)	33 % TUNNEL PRADO CARENAGE (Marseille)
100 % EIFFAGE LIPPE (Entretien routier pour le Kreis Lippe en Allemagne)	19,9 % OPTIMEP 4 (établissements pénitentiaires)
100 % ERE (LGV Bretagne - Pays de la Loire)	19 % L'HOURLNETTE SA (prison Marche-en-Famenne)

●●●●●●●●
EN CHIFFRES

- 182 km de ligne nouvelle entre Connerré (Est du Mans) et Rennes
- 32 km de raccordements aux lignes existantes
- Une ligne nouvelle dédiée au trafic voyageurs, sauf la section nord du Mans (mixte voyageurs / fret)
- Vitesse de référence: 320 km/h
- Virgule de Sablé-sur-Sarthe : 3,6 km de voie entre les branches Bretagne et Pays de la Loire à une vitesse de 160 km/h.

Mobilisation autour d'un Très Grand Chantier

C'est le plus important PPP français. Il a été signé le 28 juillet 2011 pour une durée de 25 ans. Eiffage a été choisi par Réseau Ferré de France (RFF) pour le financement, la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire entre Le Mans et Rennes. Il ne faudra plus qu'une heure trente pour aller de Paris à Rennes, et trois heures pour aller à Quimper ou à Brest à son achèvement en 2016.

La mise en service de cette ligne va contribuer à l'attractivité des territoires avec des retombées économiques sur les entreprises

locales, les activités du tertiaire et le tourisme.

10 000 emplois vont être créés pendant les travaux. L'effectif permanent sur le chantier sera d'environ 2 800 personnes, apportant de l'activité dans le logement, la restauration et les services de proximité.

Dans le cadre du contrat, 30 % des travaux seront sous-traités à des entreprises extérieures, de préférence locales. 8 % des heures consacrées aux travaux d'infrastructures seront réservées à l'insertion.

Le tracé est le résultat d'un long processus prenant en compte, le



plus en amont possible, les enjeux environnementaux et le respect des intérêts des populations concernées (habitants, exploitants agricoles...). Les études et les concertations ont démarré en mai 2011 et vont se poursuivre jusqu'en juillet 2012. Les travaux ont commencé pour s'achever à l'automne 2016.

Une nouvelle génération d'hôpitaux

Centre hospitalier sud-francilien.



Eiffage Concessions accompagne les projets dont il a la charge, depuis le premier coup de crayon de l'architecte, jusqu'à la livraison du bâtiment en passant par l'anticipation et la maîtrise de ses coûts

d'exploitation. Le Groupe a livré une nouvelle génération d'hôpitaux privilégiant le confort des patients, les innovations technologiques et l'intégration dans leur environnement. Le CHU de

Rennes a été le premier de ces équipements à être mis en service.

Il a été suivi par le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL), mis à disposition le 21 juillet 2011. Accueillant et fonctionnel, cet hôpital s'insère parfaitement bien dans son environnement. Il s'inscrit dans une démarche Qualité environnementale et sanitaire. Il ouvrira au public en février 2012.

En janvier 2012, les premiers patients ont été accueillis par le nouveau Centre hospitalier sud-francilien (CHSF) de Corbeil-Essonnes-Evry. Un bâtiment ultra-moderne regroupant les activités de 27 sites hospitaliers de la région et doté de 1 017 lits. Le bâtiment de très grande qualité a été livré dans les délais.

DGGN : la preuve par la transversalité



La mise à disposition du nouveau siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux dans les délais impartis et pour la plus grande satisfaction du client démontre

l'efficacité de l'organisation du Groupe. Il est le résultat du travail des différentes branches dans les domaines du montage et du financement de grands projets, de la construction, de l'énergie et des travaux publics. Financé et construit par Eiffage selon les termes d'un PPP de 32 ans, ce nouveau centre névralgique de la Gendarmerie accueille 1 500 occupants. Il a été construit sur l'ancien bastion sud du Fort d'Issy-les-Moulineaux. Il a été certifié HQE (Haute qualité environnementale) et labellisé THPE (Très haute performance énergétique).



Grand Stade Lille Métropole, le générateur d'émotions



Créée par le Groupe pour mener à bien le projet, la société Elisa sera aussi chargée de l'exploitation du Grand Stade. Chaque année, en plus des 25 matchs de football disputés par le LOSC, club résident, Elisa prévoit de programmer 3 ou 4 événements sportifs ou culturels en mode stade

(50 000 places) et une quinzaine d'événements en mode boîte à spectacles (10 à 30 000 places). L'objectif est de faire du Grand Stade une destination tous publics et une référence française pour les professionnels du sport et du spectacle. Au programme : des concerts, des matchs de

football, de rugby, des grands spectacles familiaux...

La «boîte à spectacles» constitue un élément clé de la stratégie commerciale. Elle rend possible l'organisation de compétitions sportives en salle : basket-ball, handball, tennis, boxe... C'est aussi le lieu idéal pour un concert ou un spectacle vivant.

Le Grand Stade Lille Métropole possède également les infrastructures pour recevoir les manifestations professionnelles : un auditorium de 200 places, de nombreuses salles de réunions ou espaces de réception. Tout a été prévu pour que les partenaires du Grand Stade, les entreprises locales et les universités puissent organiser des séminaires, des salons, des conventions, des soirées...



LIEU DE VIE ET D'ÉCHANGES

Réalisés par Eiffage Construction, les « espaces annexes » du Stade représentent à eux seuls un investissement de 60 M€. Avec deux hôtels, une résidence mixte, un pôle de remise en forme, une dizaine de restaurants et des bureaux, ils sont conçus pour fonctionner en synergie avec le stade.

●●●●●
UNE PREMIÈRE EN BELGIQUE

Eiffage Concessions a signé un PPP avec l'Etat fédéral, via une convention DBFM (Design Build Finance Maintain) pour la prison de Marche-en-Famenne. Cet établissement de 312 places sera opérationnel en juillet 2013 après 22 mois de travaux. Durée du contrat : 27 ans.

Avec les régions pour des lycées verts

Un PPP de 25 ans a été signé pour la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du Lycée professionnel Jean Zay à Jarny (54).

Le Groupe s'engage à obtenir le label BBC Effinergie® qui certifie de très faibles consommations énergétiques. La construction se fait en site occupé (1 600 élèves). La livraison se déroulera en trois tranches entre 2013 et 2015. Montant de l'investissement : 58 M€.

Ce nouveau contrat vient conforter le rôle d'Eiffage comme partenaire des acteurs de l'éducation dans l'optimisation énergétique des bâtiments. Le Groupe est en bonne place pour l'attribution de deux contrats de PPP concernant 8 collèges en Seine-Saint-Denis.

Parallèlement, l'entreprise a livré 14 lycées sur les 18 concernés par le contrat de partenariat énergétique signé en août 2010 avec la région Centre. Ce PPP porte sur la rénovation du bâti, mais aussi



Lycée Jean Zay à Jarny (54).

sur la conception et la construction de solutions énergétiques peu consommatrices d'énergies non renouvelables. L'objectif est de réaliser une économie d'énergie primaire de 40 % et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 57 %. Montant de l'investissement :

36 M€. Fondés sur des économies d'énergie garanties, les contrats de performance énergétique (CPE) sont appelés à se développer en France. Fort de son expérience, le Groupe compte prendre une part active à ce programme.

Prisons : la pertinence d'un modèle économique

Le Groupe a cédé en décembre 80,1% de sa filiale Optimep 4 au fonds d'investissement DG Infra Yield. Créée par Eiffage, Optimep 4 est titulaire d'un contrat de partenariat pour la conception, la construction, le financement et la maintenance pendant 30 ans de

quatre établissements pénitentiaires à Roanne, Lyon, Nancy et Béziers qui ont été mis à disposition en 2008 et 2009 pour un total de 2 800 places. Le Groupe conserve 19,9 % du capital d'Optimep 4 et continue à assurer la maintenance des cen-

tres pénitentiaires jusqu'à la fin du contrat. Il marque ainsi son engagement dans la continuité comme partenaire de l'Etat. La transaction démontre la pertinence de la stratégie d'investissement d'Eiffage dans les PPP initiée en 2004.

Le succès des infrastructures routières

Eiffage Concessions assure l'entretien et l'exploitation d'ouvrages emblématiques comme le viaduc de Millau. En 2011, le trafic a augmenté (+ 1,3%) avec 4,8 millions de véhicules. Le viaduc reste une attraction touristique. 556 000 personnes ont visité les espaces dédiés à la connaissance de l'ouvrage. Le viaduc est pressenti pour figurer au patrimoine mondial de l'humanité aux côtés de son ancêtre, le viaduc de Garabit.



toires traversés. À terme, ce désenclavement va permettre le développement des activités économiques et du tourisme et générer de nouveaux trafics. A65 permet aux automobilistes de gagner une heure sur un trajet Bordeaux-Pau. En 2011, elle a accueilli 10 000 clients par jour et attend un trafic plus important dans les prochaines années. La politique commerciale mise en place (création d'abonnement fréquence pour les utilisateurs réguliers, parkings de co-voiturage...) doit donner un coup de pouce au trafic. Enfin, Eiffage poursuit son programme environnemental avec notamment la mise en place de 1 372 hectares d'habitats reconstitués en faveur des espèces affectées par l'autoroute.

Des travaux sont en cours pour l'extension du tunnel Prado Carénage, largement adopté par les automobilistes à Marseille depuis 18 ans. De même, la mise en service du tunnel Prado Sud, en 2014, facilitera grandement l'accès au centre-ville et favorisera le trafic dans le tunnel Prado-Carénage. Ces deux tunnels font l'ob-

jet de contrats de concession de longues durées avec Marseille Provence Métropole : 32 ans pour le tunnel Prado-Carénage, 46 ans pour le tunnel Prado Sud.

En Allemagne, Eiffage Concessions poursuit la rénovation sur 24 ans du réseau routier du Kreis Lippe, à la satisfaction du client. Enfin, un tronçon de la première autoroute à péage du Sénégal a été inauguré le 28 octobre 2011 avec un trafic conforme aux prévisions qui permet d'envisager un développement des PPP et concessions en Afrique de l'ouest.



Autoroute A65 Pau-Langon.



La deuxième édition de la course Eiffage du viaduc de Millau se déroulera le 13 mai 2012 et attend 17 000 coureurs. Une épreuve de 23 kilomètres qui permettra de parcourir le célèbre viaduc dans les deux sens.

L'autoroute A24 au Portugal continue d'assurer le désenclavement du nord du pays. Les automobilistes acquittent maintenant un péage, suite à la décision de l'Etat portugais. Quant à l'autoroute Pau-Langon (A65) qui a été mise en service en 2010, elle remplit ses objectifs, à commencer par l'amélioration de la sécurité. En 2011, il n'y a eu aucun accident grave sur 300 millions de km parcourus. Avec ses 8 points d'échange avec le réseau secondaire, elle réussit un véritable désenclavement des terri-

Pour l'accès au haut débit



Eiffage est titulaire de neuf contrats de délégation de service public de réseaux à haut débit. L'entreprise poursuit le déploiement de 4 700 km de réseau de fibres optiques et 800 000 prises FTTH (*Fiber To The Home*) au travers de 8 contrats de délégations de services publics et un PPP avec les collectivités territoriales. En 2011, les réseaux des Yvelines Connectic, de Drôme-Ardèche et des Côtes-d'Armor ont été mis en service.



ZOOM SUR APRR

APRR, un réseau en mouvement

L'année 2011 a été marquée par un trafic en légère hausse, un chiffre d'affaires qui augmente de 4,2 %, une nouvelle croissance des performances opérationnelles, la poursuite de l'automatisation du péage et l'inauguration de trois nouvelles sections d'autoroute.

Un trafic en légère croissance



Viaduc de Monestier-de-Clermont sur l'A51.

Le trafic tous véhicules progresse légèrement (+ 1,6 %), dans le contexte de crise économique qui a secoué l'Europe en milieu d'année, compensé par des conditions météorologiques très clémentes.

Le chiffre d'affaires a progressé de 4,2 %. APRR met tout en œuvre pour concrétiser les gains de productivité engendrés par la modernisation des péages et pour favoriser l'adaptation des équipes aux nouvelles organisations, faisant ainsi baisser ses coûts d'exploitation par kilomètre parcouru. L'Ebitda et la marge d'Ebitda ont poursuivi leur progression, ces résultats traduisant la pertinence du choix d'un modèle de croissance rentable et pérenne. En 2011, le Groupe a fêté les 50 ans d'APRR et les 40 ans d'AREA, a axé ses priorités sur la sécurité, l'information et le service apportés aux clients, et la fluidité du trafic.

30 kilomètres de réseau supplémentaire



En 2011, des sections nouvelles ont été ouvertes sur l'A432 (12 kilomètres apportant une vraie économie de temps pour les clients empruntant des trajets

Nord-Est au Nord de Lyon), sur l'A406 (9 km permettant aux automobilistes empruntant des trajets Sud-Est au Sud de Mâcon de gagner en temps et en sécurité), et l'A714 (9,6 km entre A71 et Montluçon sécurisant par la mise aux normes autoroutières une section de route nationale auparavant très accidentogène). L'A406 et l'A714 s'inscrivent dans la logique de continuité de la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA), l'axe routier transversal

reliant la façade atlantique française au centre de l'Europe.



Inauguration de l'A432.

LES CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaires 2011 : **2 021,6 millions d'euros.**
 Résultat opérationnel courant : **995 millions d'euros**
 Kilomètres parcourus : **21 milliards**
 Effectif : **4 000**



Offrir des services toujours plus performants

APRR a poursuivi les efforts déployés dans l'amélioration de la sécurité des clients et des collaborateurs. Le dispositif de fluidité du trafic et d'information en temps réel est en place à travers la mobilisation des équipes des PC, l'information aux clients par les panneaux à message variable, le guidage par le réseau maillé, la radio Autoroute INFO 107.7, la refonte partielle du site Internet pour la préparation au voyage, les actions d'information sur les

zones de travaux et la poursuite de tests de régulation de vitesse et d'information sur les temps de parcours.

Lors des grandes migrations (vacances d'été et d'hiver), des animations gratuites sont proposées aux clients, afin de les



inciter à faire une pause et améliorer leur sécurité. Pour son 23^e Festival aires d'été, APRR s'est mobilisé autour de la thématique « L'autoroute et la forêt » et a organisé plus de 3 000 heures d'animation, de découverte, d'exposition et de jeux... qui ont remporté un vif succès.

Une vaste opération de rénovation des installations et d'amélioration du service client a été mise en œuvre avec l'apparition d'enseignes plus urbaines, comme Paul, Hippopotamus, Berts... Ces aires de services plus modernes et plus confortables s'inscrivent dans la volonté de recherche d'amélioration de la satisfaction du client et de renforcement de l'image du Groupe. Cette opération se poursuivra jusqu'en 2012.

Le niveau de satisfaction des clients, mesuré à travers une enquête annuelle, est stable avec un taux de satisfaction moyen de 7,7 sur 10, identique à celui de 2010.

Faciliter le passage au péage



En 2011, 84,8 % des transactions réalisées au péage l'ont été sur un mode automatique (contre 77,5 % en 2010), incluant le télépéage et les automates. Le télépéage progresse et représente 47 % des transactions. Les poids lourds contribuent massivement à ce mode de paiement avec 82,7 % des transactions.

Pour améliorer la rapidité du pas-

sage au péage, APRR a lancé, fin 2010, un vaste programme de création de voies de télépéage sans arrêt permettant aux clients munis d'un pass *Liber-t* de passer à une vitesse de 30 km/h.

D'autres aménagements ont été réalisés, notamment la poursuite des équipements télépéage et voies toutes classes et tous paiements, l'amélioration de la signalétique des voies en barrières, la reconfiguration ou l'extension du nombre de voies, la fiabilisation des chenaux des voies automatiques. Fin 2011, 132 gares sur les 150 que compte le Groupe sont partiellement ou totalement télé-exploitées.

La filière péage a connu une importante évolution avec la signature d'accords encadrant l'évolution du travail dans cette filière et permettant le développement de nouvelles compétences pour pérenniser l'emploi.

LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ !



APRR a lancé « SOS Autoroute », la première application embarquée qui permet de signaler un incident sur le réseau autoroutier d'APRR et AREA. Proposant les mêmes fonctionnalités que les bornes d'appel d'urgence installées tous les 2 km sur le réseau, cette nouvelle application géolocalisée augmente la fiabilité des informations fournies en cas d'incident. Elle optimise l'intervention des équipes de secours et d'assistance, tout en garantissant plus de sécurité aux automobilistes et en réduisant les risques liés aux déplacements de personnes sur les voies. Cette application disponible gratuitement sur Apple store et Android market comptabilisait plus de 55 000 téléchargements, fin 2011.



Faire de la sécurité une priorité

L'amélioration continue de la sécurité est la première priorité du Groupe qui mobilise ses ressources à travers des actions concrètes.

Les résultats s'améliorent avec, par rapport à 2010, une baisse de 12 % « tous accidents » et de 11,9 % pour les accidents corporels. Le nombre de décès est en baisse avec 9 décès de moins (30 en 2011 contre 39 en 2010, 31 en 2008 et 2009, et 61 en 2007).

Dans une démarche d'amélioration permanente, le groupe APRR s'est doté de moyens lui permettant de réagir en temps réel sur les événements. Grâce à la couverture par vidéosurveil-

lance, la géolocalisation des véhicules d'intervention, les postes de commande implantés sur le réseau et reliés entre eux..., il met en place les actions adaptées à chaque situation et informe ses clients.

En 2011, malgré des conditions climatiques beaucoup plus calmes qu'en 2010, plus de 1 000 personnes ont été mobilisées pour maintenir la viabilité du réseau en période hivernale, permettant ainsi aux clients de circuler quasiment en permanence sur l'ensemble de nos autoroutes.

Des campagnes d'information destinées à faire évoluer les

comportements des conducteurs sont régulièrement déployées sur le réseau. « La conduite en intempéries hivernales », « l'hypovigilance », « l'alcool et la drogue au volant » et « la vitesse excessive ou inadaptée » ont été les principaux thèmes de 2011.

Des rencontres ont été organisées lors des départs en vacances pour sensibiliser les conducteurs, avec notamment, la mise à disposition, en partenariat avec IKEA, d'un hôtel éphémère dédié à la pause sur l'aire de Beaune. Plus de 10 000 clients ont pu effectuer une sieste de 20 minutes avant de poursuivre leur trajet.

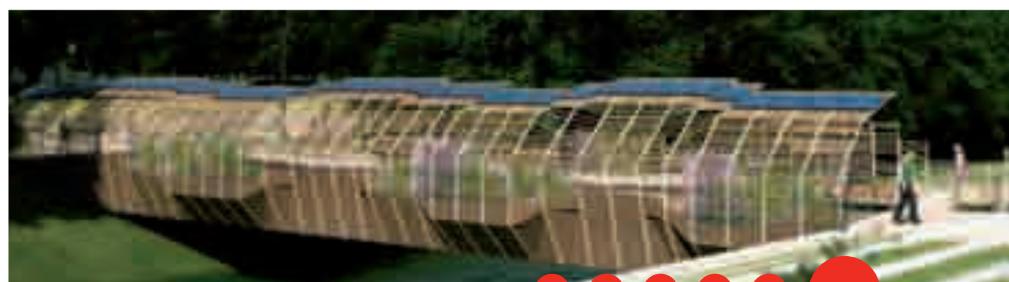
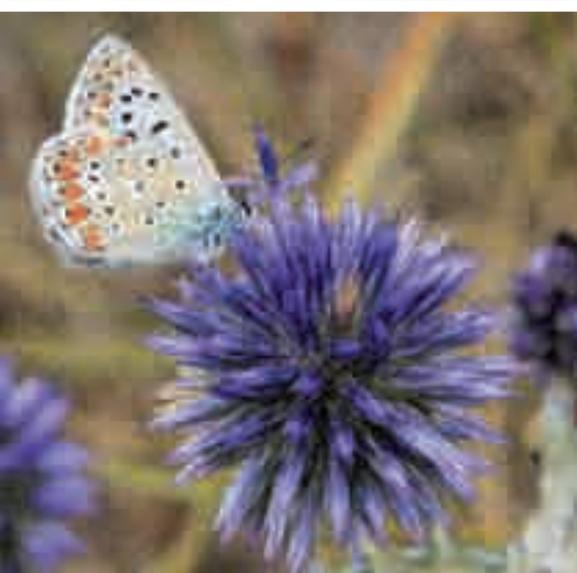
APRR marque son territoire

Afin de mieux accueillir et informer ses clients, APRR a lancé en 2011 un grand programme de déploiement d'une nouvelle signalétique sur ses 253 aires. Pour réaffirmer sa présence, APRR disposera de nouveaux totems, entre 1,60 mètre et 8 mètres de haut, et de panneaux d'affichage inspirés des mobiliers urbains



APRR a consacré des moyens importants à la sécurité à travers le plan de rénovation des chaussées, les élargissements sur l'A31 et l'A36, l'éclairage des tunnels de Chamoise et Dullin, les aménagements de sécurité et de signalisation sur les gares de péage, la signalisation renforcée pour lutter contre les contresens, le renforcement des glissières de sécurité et des dispositifs visant à éviter les intrusions sur le réseau (clôtures grand gibier...) et la mise en place de dispositifs destinés à sécuriser les interventions des équipes sur le réseau.

La géolocalisation permet dans ce domaine de gagner en réactivité sur les événements.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte et organisation 66 à 76

Les valeurs d'un groupe 77 à 98

Réduire l'empreinte écologique 99 à 112

Construire durable 113 à 128

Préparer l'avenir 129 à 136

Méthodes, mesures et contrôles 137 à 148

2011, le développement durable au cœur des métiers

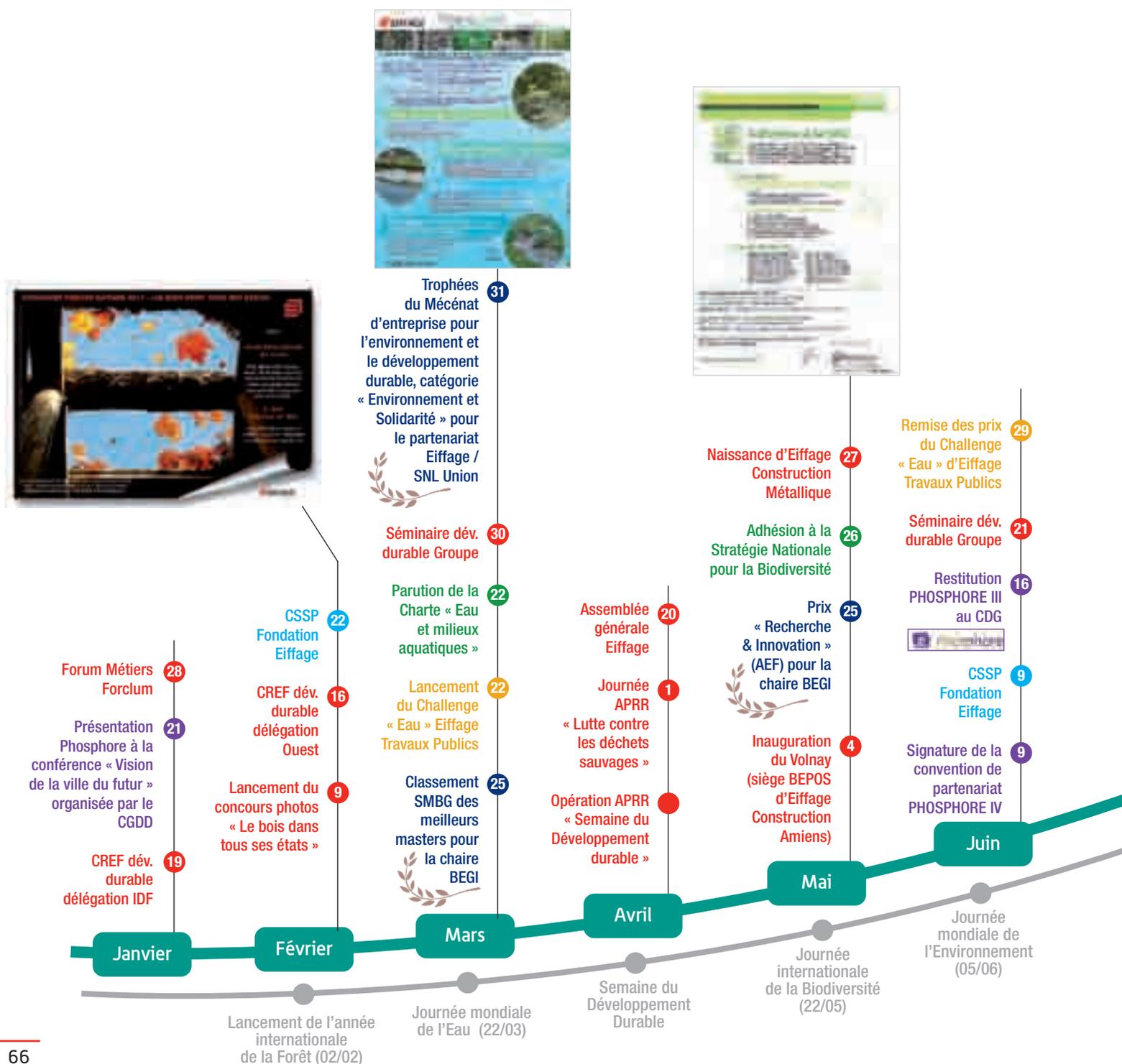
Ces dix dernières années ont été les témoins d'une montée en puissance des exigences réglementaires et législatives en matière sociale et environnementale, faisant écho à une demande forte de l'opinion publique.

Au-delà de la mesure de critères, nécessaire et légitime, c'est l'intégration opérationnelle du développement durable dans les cœurs de métiers qui lui permettra d'être pérenne. Et c'est ce stade de maturité qu'Eiffage ambitionne.

La prise en compte effective des multiples dimensions du développement durable nécessite encore d'être renforcée,

notamment dans les processus d'attribution des marchés. Mais déjà, le développement durable opérationnel constitue une source d'innovation bénéfique pour l'entreprise.

Ainsi, les procédés permettant de maîtriser les impacts environnementaux (notamment en matière de réduction des émissions carbonées, de valorisation des déchets, de maîtrise des prélèvements en eau et de préservation de la biodiversité) et les impacts sociaux et économiques, deviennent des gages de savoir-faire, de qualité et de responsabilité, dont les avantages incontestables font écho aux politiques de RSE de nos clients.





- Récompenses
- Démultiplication des savoir-faire développement durable
- Partenariats / Partage
- Engagements
- Mécénat
- Anticipation Innovation
- Interne Eiffage

BEGI : Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
CREF : Centre Régional Eiffage de Formation
CSSP : Comité de Sélection et de Suivi des Projets
GEODE : logiciel de GEstion Opérationnelle De l'Environnement

Nouvelle organisation du rapport annuel de développement durable

L'organisation du rapport annuel de développement durable évolue cette année, et prend en compte, par anticipation, les orientations des futures obligations en matière de transparence sociale et environnementale, tout en rendant plus aisée la lecture sélective de certains thèmes.

Le rapport comprend désormais :

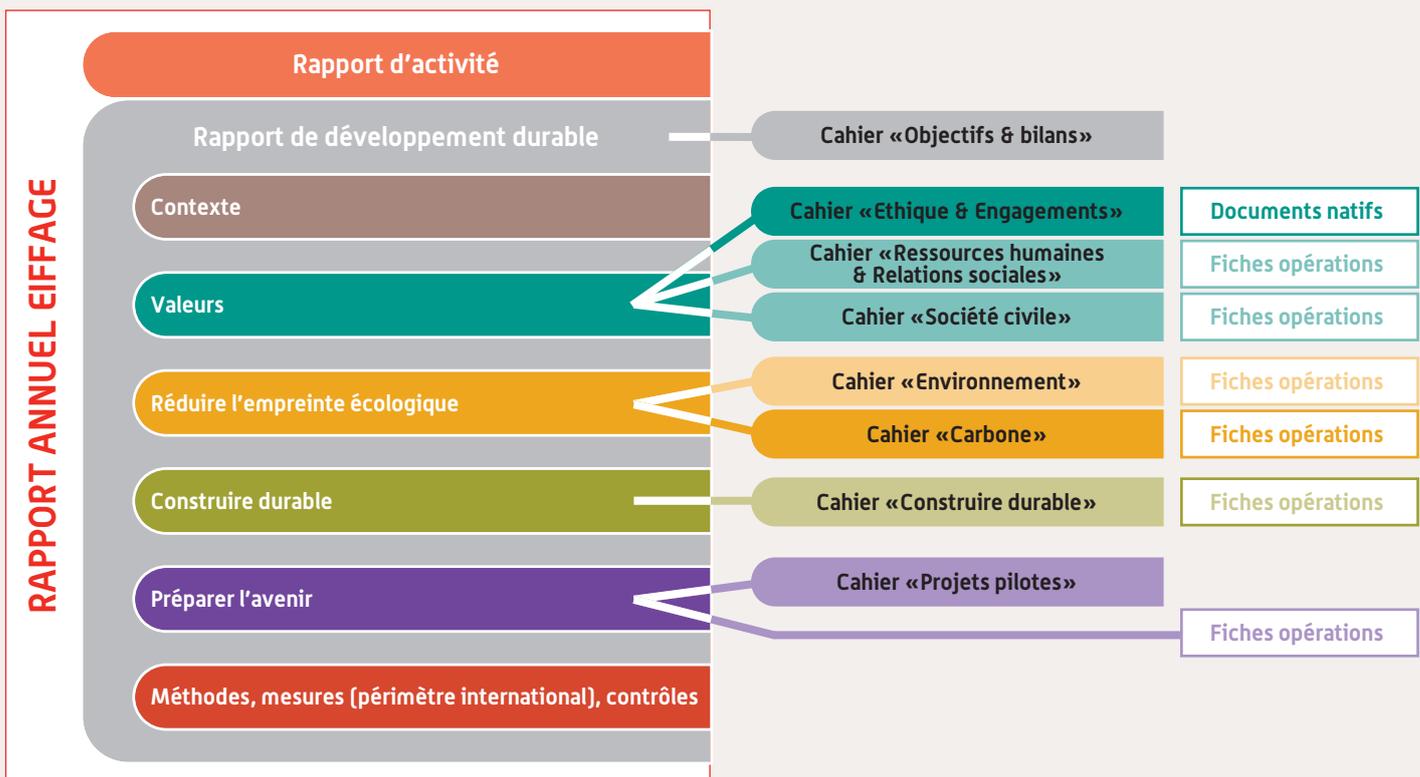
- le **document de base**, associé au rapport d'activité remis à l'AMF et publié conjointement avec le rapport financier, comportant principalement l'expression des politiques relatives aux grands thèmes et les objectifs et bilans synthétiques,
- des « **cahiers thématiques** » permettant le développement des différentes parties du rapport,
- des « **fiches opération** » relatives à des actions particulières : savoir-faire exclusif, chantier exemplaire, opération interne ou externe remarquable.

Ces deux derniers types de document sont uniquement accessibles sous format électronique à partir du site internet du Groupe (www.eiffage.com), onglet « Développement durable ».

DOCUMENT EN PUBLICATION PAPIER



DOCUMENTS EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET



Un contexte sensible

Forte activité des marchés émergents et pression sur les matières premières, catastrophe de Fukushima, crise de la dette et ses conséquences économiques et budgétaires..., autant d'évènements qui ont marqué, en 2011, l'économie des pays industrialisés qui peinent à trouver les ressorts d'une croissance durable.

Une croissance incertaine

Avec la reprise de l'économie mondiale, la hausse des prix des matières premières et du pétrole tirée par le dynamisme des pays émergents a entamé les gains de pouvoir d'achat des Européens. Dans les pays importateurs, tout particulièrement en Europe, la raréfaction des ressources non renouvelables devient donc une question de plus en plus pressante, la solution nucléaire se trouvant par ailleurs remise en question dans certains États suite à la catastrophe historique de Fukushima.

A cela viennent s'ajouter les fortes turbulences qu'ont traversé les marchés dès le deuxième trimestre 2011, avec la crise sans précédent des dettes souveraines de la zone euro et son cortège de conséquences, telles les conditions de refinancement des États européens, la mise en place consécutive de plans stricts de redressement budgétaire ou encore la difficulté d'accès au crédit des ménages, des entreprises et des collectivités locales.

De 2 %, la prévision de croissance était déjà tombée à 1,75 % fin août et ramenée à 1 % en novembre. Dans ce contexte délicat, la restauration des marges des entreprises et la progression du pouvoir d'achat des ménages sont plus qu'incertaines.

Des signes de reprise à confirmer

DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Après quelque trois années consécutives de morosité de l'activité en volume, l'année 2011 a bénéficié d'une légère progression (+ 1,2 %), explicable par un redémarrage des marchés du logement neuf (+ 3,0 %) et de l'amélioration-entretien (+ 1,3 %).

Cependant, le marché du non-résidentiel neuf affiche toujours une production à la baisse (- 2,3 %), la reprise des mises en chantier n'ayant pas encore fait pleinement sentir ses effets. Et même si le secteur a recommencé à créer de l'emploi en France, de l'ordre de 9 000 postes supplémentaires (+ 1 000 salariés et + 8 000 intérimaires en équivalent temps plein) en moyenne annuelle, le rythme pourrait ne pas se confirmer en 2012.

En effet, dans un contexte de politique budgétaire stricte liée aux objectifs de désendettement du pays, la prudence

s'impose, dans l'attente des impacts cumulés en 2012 des mesures d'augmentation de la TVA à taux réduit pour les travaux de construction rénovation, de l'évolution de la fiscalité des plus-values immobilières, de la révision du prêt à taux zéro (PTZ +) et de l'érosion du dispositif de la Loi Scellier.

DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

En France, le redressement de début 2011 ne s'est pas confirmé, une baisse de l'activité des travaux publics ayant été constatée au 3^e trimestre 2011. Selon la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), le bilan 2011 du secteur sera d'environ + 3 % d'activité et + 5 % pour le chiffre d'affaires à 40,8 milliards d'euros, avec des perspectives en recul pour 2012.

Ainsi, la forte progression en août 2011 du volume de marchés conclus en France par Eiffage était essentiellement due à la signature du contrat de la LGV BPL et ne s'est donc pas confirmée par la suite.

Alors qu'à la faveur d'une météorologie clémente, les heures travaillées ont augmenté de 3 % sur l'année, les effectifs ouvriers permanents restaient en retrait de 2,4 %, les entreprises faisant appel par prudence au travail intérimaire pour absorber le surcroît d'activité.

ZOOM

Les branches évoluent

Le 27 juin 2011, la branche Eiffel est devenue la « **Branche Métal** ». Elle rassemble :

- tous les métiers « historiques » d'Eiffel Construction Métallique (devenue Eiffage Construction Métallique) et les filiales européennes, africaines et DOM TOM,
- les métiers des services à l'industrie (« Eiffel Industrie »),
- les façadiers Goyer et Laubeuf,
- les tuyauteurs ETCM et Ger2i,
- le robinetier Barep.

Le 1^{er} octobre 2011, Forclum est devenue « **Eiffage Énergie** » marquant ainsi son appartenance au Groupe, ce changement d'enseigne coïncidant avec la réorganisation de la branche :

- organisation par métiers et nomination d'un représentant par région qui collabore à des « groupes métiers » pilotes (efficacité énergétique, exploitation et maintenance, infrastructures, production d'énergie et génie thermique),
- dotation de toutes les régions d'une filiale spécialisée en génie thermique et naissance consécutive d'**Eiffage Énergie Thermie** le 16 septembre 2011.

DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

En 2011, la consommation globale en énergie augmente peu en France, mais les prévisions de croissance de pointe s'intensifient, poussant les pouvoirs publics à adapter les infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie et à développer fortement les mesures d'incitation et systèmes d'économies d'énergie.

RTE a rendu public un bilan prévisionnel pluriannuel de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France explicite : « La sécurité d'approvisionnement de la France continentale devrait être assurée jusqu'à l'horizon 2015. Dès 2016, le risque de défaillance dépasse le seuil acceptable et un fort besoin de capacité de production ou d'effacement apparaît. »

Chargée de mener une analyse des différents scénarios possibles de politique énergétique pour la France, la Commission "Energies 2050" estime que les 58 réacteurs en exploitation pourront continuer à fonctionner si les investissements de sûreté et de maintenance (conséquence de Fukushima) sont réalisés.

Ce scénario souligne également la nécessité d'intensifier le mouvement vers une "mutation énergétique" par la maîtrise de la demande d'énergie, via des dispositifs de type certificats d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Ceci ne se fait pas sans obstacle, l'année 2011 ayant d'ailleurs connu une instabilité sur les marchés photovoltaïque et éolien, due aux rééquilibrages des revenus issus de la production de ces énergies renouvelables.

Enfin, l'absence de technologie de stockage de l'énergie fait espérer du futur réseau de transport, plus dense et plus intelligent (Smart Grids) un outil de flexibilité potentiellement capable de concilier des zones de production et de consommation qui ne coïncideront ni dans l'espace, ni dans le temps.

Sources : INSEE, Bilan prévisionnel offre-demande RTE 2011.

Focus européen

Au-delà des seules frontières hexagonales, Eiffage déploie ses métiers à l'échelle européenne : lignes ferroviaires à grande vitesse, aéroports, autoroutes, bâtiments hors normes, le Groupe exerce ses activités du Portugal aux confins de la Pologne.

- La liste exhaustive des sociétés européennes consolidées du Groupe Eiffage est présentée dans le rapport financier 2011 (p. 58).
- Les chiffres des performances sociales et environnementales des sociétés européennes consolidées du Groupe pour l'année 2011 sont présentés en fin de rapport de développement durable 2011 (p. 145).

Les principales implantations d'Eiffage en Europe

- Concessions et PPP
- Travaux Publics
- Métal
- Construction
- Énergie



Une stratégie au service du changement

Le développement durable a rapidement été synonyme, dans les métiers du Groupe, d'innovations et de savoir-faire. Pour autant, ces réponses techniques performantes, sources d'activités, se heurtent encore à deux questions majeures auxquelles la stratégie de développement durable se doit de faire face dans l'entreprise :

- comment homogénéiser les pratiques métiers intégrant le développement durable et réduire ainsi les risques inhérents aux éventuels « maillons faibles » ?
- comment influencer sur une organisation souvent trop segmentée du travail, qui peut parfois isoler le développement durable des métiers opérationnels ?

Être à la pointe des sujets matures et anticiper les sujets émergents

L'ENVIRONNEMENT TOUJOURS PLUS MATURE

Qu'il s'agisse des métiers de la construction, du métal, de l'énergie, des travaux publics, ou encore des concessions, la maîtrise énergétique ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont des enjeux matures depuis plusieurs années. Ils irriguent désormais aussi bien le management interne de l'entreprise (mesures, actions correctrices) que les offres commerciales du Groupe où ils acquièrent de plus en plus un statut d'atout concurrentiel différenciant.

Comparativement, la préservation de la biodiversité, sujet encore émergent au milieu des années 2000, a rapidement atteint son stade de maturité. En effet, ce sujet a pleinement intégré, dès 2008, la politique de développement durable du Groupe, avec d'importants progrès en termes de formations internes et d'ouverture aux parties prenantes externes. La prise en compte globale de la biodiversité, aussi bien en phase de conception-construction que lors de l'exploitation des infrastructures, se traduit aujourd'hui par l'adoption, dans les grands projets d'infrastructures, du triptyque méthodologique « éviter - réduire - compenser ». Ce sujet représente une importante mutation à laquelle les activités du Groupe, et du BTP en général, doivent désormais se soumettre dans leurs relations avec le monde du vivant.

Depuis 2011, la maîtrise de la ressource en eau constitue elle aussi un enjeu majeur qui devra bénéficier d'une accélération sensible des efforts des entités du Groupe, tant du point de vue de la consommation que des risques d'atteinte faite aux milieux humides.

La réduction des déchets à la source et la valorisation, notamment industrielle, des déchets issus de la construction ou des travaux publics, constituent un autre axe stratégique des plans d'actions de développement durable pour lequel d'importantes marges de progrès existent encore.

LE VOLET SOCIAL : UNE DISPARITÉ ENTRE SUJETS MATURES ET SUJETS PLUS RÉCENTS

Si certains sujets sociaux sont historiquement traités dans le Groupe avec des moyens dédiés substantiels et des résultats encourageants, comme la prévention et la sécurité des collaborateurs ou encore l'insertion professionnelle des jeunes, force est de constater que d'autres thématiques sociales ont été prises en compte plus tardivement.

Ainsi, les risques psycho-sociaux et la prévention des risques sanitaires liés aux activités sont des enjeux qui montent rapidement en puissance et font désormais partie intégrante des plans d'actions des branches. La question de l'égalité des chances hommes/femmes, abordée plus récemment dans le Groupe, n'a pas encore atteint le stade d'effets bénéfiques mesurables.

Gagner toujours plus l'opérationnel au développement durable

Aujourd'hui, des progrès importants sont réalisés dans la déclinaison opérationnelle des enjeux du développement durable, en réponse aux exigences réglementaires ou aux demandes croissantes des maîtres d'ouvrage. Ceci confirme le rôle du développement durable comme mutation de fond des métiers du Groupe.

La stratégie de la Direction développement durable est de s'appuyer pleinement sur ces demandes, obligatoires ou à caractère potentiellement différenciant dans les appels d'offres, afin d'ancrer les meilleures pratiques sociales et environnementales dans le quotidien des métiers du Groupe. Les Directions développement durable sont donc largement incitées à répondre aux appels d'offres aux côtés des équipes opérationnelles et de systématiser cette offre de services interne.

Pour favoriser la mise en place homogène de cette stratégie, la diffusion d'outils opérationnels relatifs à la démultiplication des savoir-faire de développement durable est donc renforcée. Ainsi, à titre d'exemples, le logiciel de



*Journée des retours d'expérience « biodiversité sur les chantiers »
(21/09/2011 - Eiffage Travaux Publics - Eiffage Construction - APRR).*

gestion opérationnelle de l'environnement GEODE, les calculettes carbone adaptées aux différentes activités du Groupe, l'outil d'analyse du cycle de vie, le pack de prévention du risque biodiversité ou encore le mode d'emploi du référentiel de construction durable Haute Qualité de Vie®, sont formatés pour une utilisation opérationnelle aisée.

Le partage des meilleures pratiques reste, lui aussi, une politique interne efficace et fédératrice, inscrite dans tous les programmes de développement durable des branches. Cependant, il conviendra d'ancrer la systématisation des retours d'expérience, tout aussi utiles en cas d'incidents environnementaux. A titre d'exemple, l'assainissement provisoire sur chantier, qui prévient les risques de pollution accidentelle de milieux aquatiques, fait l'objet depuis 2011 de projets pilotes de développement durable, visant à la fois l'analyse poussée d'accidents survenus et une R&D portant sur de nouveaux dispositifs adaptés à la multiplicité des situations de terrain.

Approfondir la conduite du changement en interne

Si les savoir-faire de développement durable et leurs outils de démultiplication sont disponibles au sein du Groupe, il reste à s'assurer qu'ils soient utilisés au quotidien dans la plus grande comme dans la plus petite des entités. Cette appropriation du développement durable par tous les métiers et toutes les strates hiérarchiques nécessite d'agir sur les méthodes de travail et les relations entre cœurs de métier, les synergies n'étant pas toujours spontanées.



Ainsi, à titre d'exemples innovants, le chantier de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire bénéficie, depuis 2011, de plusieurs innovations managériales visant l'association de différents métiers à la mise en œuvre concrète des mesures environnementales.

Il s'agit notamment :

- d'un comité transversal de développement durable, décisionnaire en la matière et regroupant la direction technique du projet, la société d'exploitation et la Direction du développement durable du Groupe,
- des règles de fonctionnement du fonds d'arbitrage technico-économique carbone associé à la LGV, qui associent au processus d'analyse et de décision les acheteurs, les ingénieurs environnement et la direction de projet.

Si l'innovation technique est finalement souvent au rendez-vous, c'est avant tout par l'association systématique en amont des différents acteurs concernés, que le développement durable irriguera de plus en plus naturellement et efficacement l'ensemble de la chaîne de commandement et de travaux.

Une intégration au cœur de l'organisation

Conscient de l'intérêt stratégique du développement durable pour les métiers d'Eiffage, la Direction générale a décidé, dès 2005, de placer la Direction du développement durable sous son autorité directe.

La Direction du développement durable

La Direction du développement durable du Groupe :

- rend compte au Directeur général depuis juillet 2011, suite au changement de gouvernance,
- participe au Conseil des dirigeants du Groupe qui se réunit huit fois par an,
- participe ponctuellement, à la demande du Directeur général, au Comité exécutif du Groupe qui réunit le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général, les présidents de branches, le Directeur général adjoint en charge des Concessions et le Directeur financier.

Composée de 9 personnes, elle s'appuie sur un réseau spécifique dont les membres font partie des directions des branches ou du Groupe.

Elle conçoit le plan d'actions biennal de développement durable du Groupe, en accord avec les branches qui le traduisent dans le respect des spécificités liées à leurs métiers.

Elle est structurée en 4 pôles :

- Le pôle « **Corporate** » organise, avec les branches, la politique développement durable d'Eiffage ainsi que le suivi et le reporting des actions inscrites aux plans d'actions. Il est chargé des relations avec les parties prenantes externes (associations, partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, agences de notation extra-financière...), en particulier via les démarches de concertation. Il démultiplie les actions de la Direction du développement durable vers toutes les entités du Groupe : veille et compétences réglementaires environnementales, gestion de l'environnement, outils d'aide au management du développement durable...
- Le pôle « **Anticipation des conséquences du changement climatique** » traite de l'adaptation à des contextes énergétiques et climatiques contraignants et potentiellement menaçants pour la pérennité des métiers du Groupe. Son activité est principalement incarnée par le laboratoire de prospective en développement urbain durable PHOSPHORE, qui promeut le développement de méthodes et de technologies bas carbone et/ou basées sur le recours exclusif aux énergies renouvelables, dans le respect d'une approche systémique de la ville durable.
- Le pôle « **Réponses aux appels d'offres stratégiques** » intègre l'ensemble des aspects du développement durable dans les réponses aux appels d'offres relatifs aux grandes infrastructures linéaires (contournements routiers, autoroutes, lignes à grande vitesse...) ou aux grands équipements (établissements universitaires, hospitaliers ou sportifs...).

- Le pôle « **Démultipliation du développement durable dans les métiers** » déploie les savoir-faire et solutions innovantes en termes sociaux et/ou environnementaux développés par le laboratoire Phosphore ou dans le cadre de réponses aux appels d'offres stratégiques. C'est un pôle d'assistance aux entités opérationnelles.

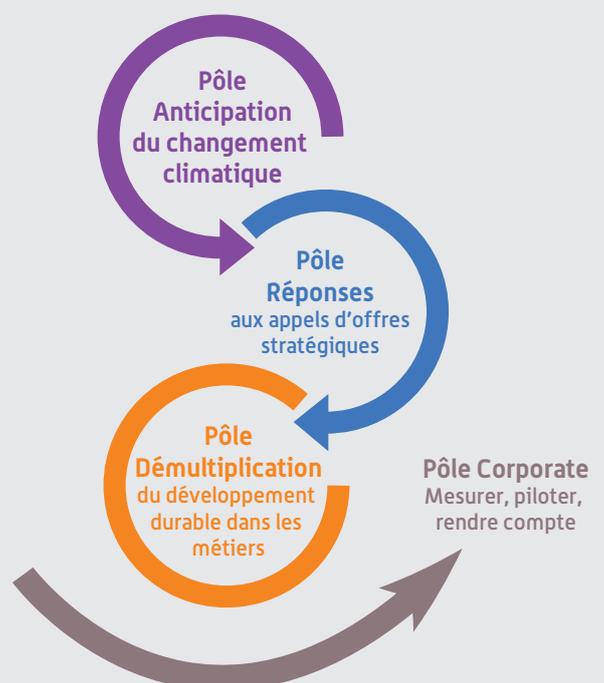
Le réseau développement durable

La Direction du développement durable anime un réseau de directeurs et responsables développement durable composé de :

- deux représentants par branche,
- un représentant de la coordination des achats Groupe,
- un représentant des ressources humaines Groupe.

Réuni quatre fois par an, le réseau dispose, pour l'application des plans d'actions, des courroies de transmission efficaces que sont les différents réseaux de branches - réseaux achats, environnement, qualité, ressources humaines - qui fédèrent les responsables régionaux de chacune de ces activités.

LES PÔLES ET LEURS INTERACTIONS

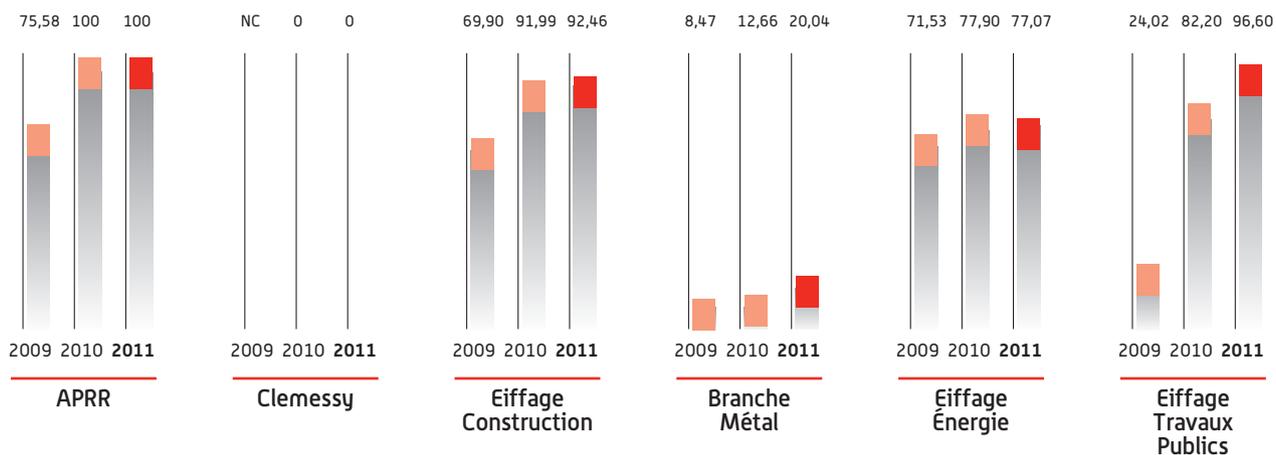


Les certifications

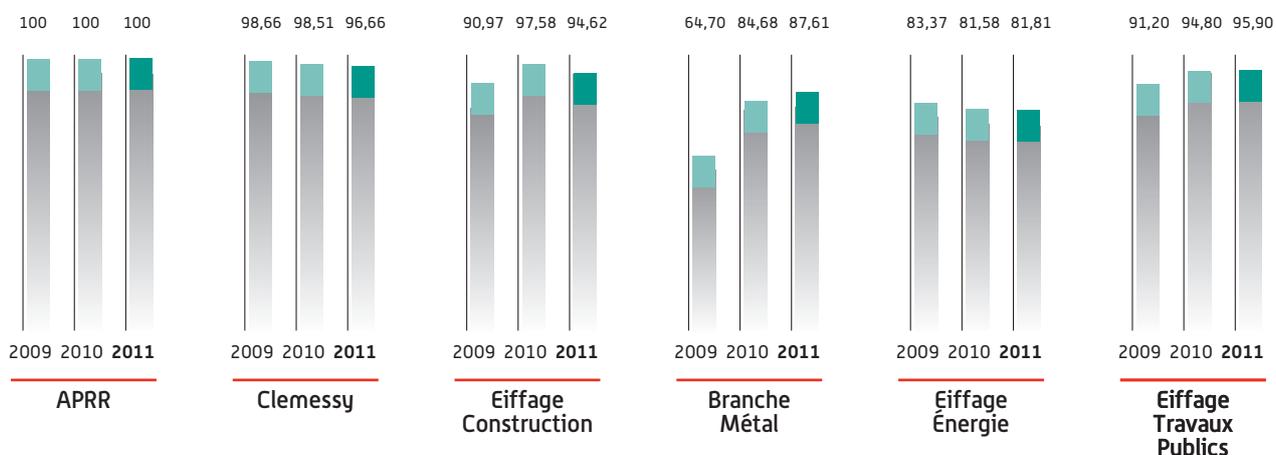
La mise en œuvre, dans les entreprises, des démarches de certification Qualité, Sécurité et Environnement est un objectif partagé par toutes les branches du Groupe. Le tableau présente l'évolution des certifications sur les trois dernières années, exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires.

Certifications environnement, qualité, sécurité

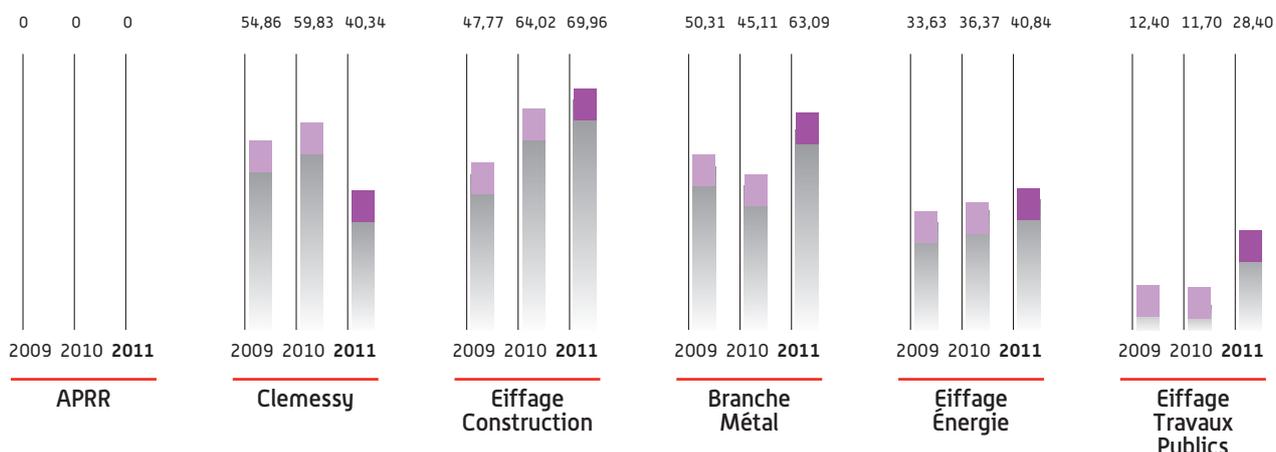
Chiffres d'affaires certifié ISO 14001 (en %)



Chiffres d'affaires certifié ISO 9001 (en %)



Chiffres d'affaires certifié sécurité (en %)



À noter : la baisse de certains pourcentages n'est pas consécutive à des pertes de certifications, mais à l'augmentation forte du chiffre d'affaires des activités non certifiées.

Des achats responsables

Les ambitions d'Eiffage en termes d'intégration du développement durable au sein des métiers nécessitent une appropriation des attentes et exigences de ce dernier par les acheteurs et leur déclinaison à toutes les étapes du processus achats.

Fournisseurs et sous-traitants, composantes de la valeur du Groupe (près de 50% du chiffre d'affaires) et contributeurs en termes d'innovation, représentent un des leviers de développement au service de la politique de développement durable.

Organisation et lignes directrices

Depuis 2007, la Coordination achats Groupe a en charge les achats communs aux branches et la responsabilité de la coordination et de la cohérence des actions des branches ainsi que le développement de la fonction. Les principaux objectifs sont de garantir au Groupe une performance achats pérenne, d'accompagner le progrès et l'amélioration des pratiques et de porter les valeurs d'Eiffage dans les relations avec les fournisseurs (650 sous contrat-cadre).

Après l'élaboration du « Code de conduite des acheteurs » en 2009, 2010 a vu la publication d'une « Politique Achats responsables Eiffage » qui encadre désormais les stratégies achats des métiers.

L'accent est particulièrement porté sur :

- la professionnalisation de la filière achats,
- l'établissement de relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants qui partagent les valeurs environnementales, sociales et sociétales d'Eiffage, avec une attention particulière portée aux relations avec les PME et acteurs locaux,
- le développement d'achats engagés dans les domaines de l'insertion et du handicap.

Les Directions achats des branches déclinent cette politique sur leur périmètre et établissent leurs priorités d'actions. Certaines ont établi une charte, signée par leurs fournisseurs sous contrat-cadre (Branche Métal, Eiffage Travaux Publics et Clemessy).

Le réseau achats déployé dans les branches est constitué de près de 200 professionnels. Afin d'accroître leur acuité dans le domaine des achats responsables, ils ont accès à une base de connaissances publiée par le cabinet Achats Concept Eco, leur permettant de préparer les consultations en appréhendant les enjeux développement durable des familles d'achats, les leviers d'actions connus et la maturité du marché.

Les actions 2011

LA PROFESSIONNALISATION COMME VECTEUR DE PROGRÈS

Le parcours de formation lancé en 2010 par la Coordination achats s'est poursuivi en 2011, avec notamment la mise en place à la fin de l'année, chez APRR, d'un module intégrant un volet « carbone ». De son côté Eiffage Construction s'est engagée dans sa politique achats 2011-2013 à développer les expertises achats en dispensant aux acheteurs en moyenne 2 modules de formation métiers par an.



Véhicule électrique équipant l'usine de Fos-sur-mer [13]
(Eiffage Construction Métallique).

LES RELATIONS DURABLES ET LES VALEURS PARTAGÉES

- Les achats responsables privilégient les approches partenariales. L'évaluation de la responsabilité sociétale et environnementale des fournisseurs est un prérequis pour l'engagement de relations sur le long terme. Les outils en place ont déjà permis l'évaluation des 200 fournisseurs stratégiques du Groupe et les Directions achats des branches en ont planifié l'extension aux fournisseurs récurrents. Chez APRR, les fournisseurs clés sont identifiés et leur évaluation RSE programmée pour 2012.
- Eiffage Construction fait de l'innovation un axe de développement de ses relations avec ses fournisseurs. Le service achats a mis en place un processus de collecte de leurs propositions innovantes. À terme, l'objectif est d'y apporter une réponse dans un délai moyen inférieur à 6 mois.

L'ENGAGEMENT POUR L'INSERTION ET LE HANDICAP

2011 se caractérise par les nombreuses actions des branches en faveur des secteurs protégé et adapté.

- Ainsi, Eiffage Construction a réalisé un fort volume d'achats (584 000 €) auprès de ces secteurs et a encouragé cette forme de sous-traitance dans des domaines autres que les traditionnels contrats de fournitures (notamment dans les activités métiers : maçonnerie, plâtrerie, peinture...). Sous-traiter au secteur protégé et adapté est, par ailleurs, un des 5 leviers de la politique Handicap de la branche.

- Les prestations utilisées chez Eiffage Énergie vont de l'entretien des vêtements de travail aux déposes de guirlandes, en passant par le pré-câblage des armoires électriques et la gestion des cartes grises de la flotte automobile du siège. Début 2011, la branche a engagé une démarche proactive visant à multiplier par deux le chiffre d'affaires des prestations confiées aux entreprises du secteur adapté.

- Au sein de son siège social, la Branche Métal a mené plusieurs initiatives en partenariat avec des organismes d'insertion : mise en place d'un service de repassage et de petite couture avec Secours Emploi, entretien des espaces verts par une entreprise du secteur adapté, nettoyage des véhicules du parc et de ceux du personnel par des jeunes en insertion ...

L'ENGAGEMENT CARBONE

Des actions fortes, visant à appuyer la politique de développement durable, marquent la politique véhicules du Groupe depuis 2008, comme la fixation des règles concernant les émissions de CO₂ des véhicules de la flotte, avec à la clé une diminution moyenne d'émissions de CO₂ de près de 12 % entre 2009 et 2011.

Des véhicules électriques sont testés depuis 2 ans (cf. p. 102), notamment cette année dans le cadre du projet Save (Seine aval véhicule électrique) mené par Renault et ses partenaires.

EN ACTION

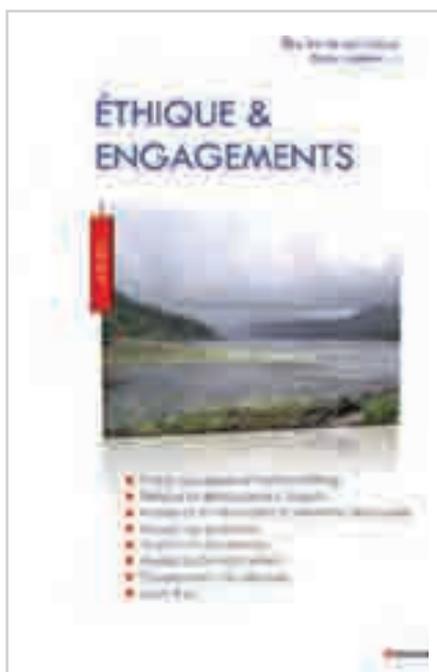
Une visite peu ordinaire

Le mardi 18 octobre, une vingtaine d'adultes de l'ESAT « Les papillons blancs » était accueillie avec les éducateurs au centre logistique de Beaune (APRR). L'équipe du centre souhaitait montrer à ceux qui ont assuré le montage des « Lettres max », lors de la période estivale, l'utilité de leur travail dans la chaîne d'encodage des commandes Internet de badges télépéage.

Les Valeurs d'un Groupe



Des valeurs fortes et pérennes, portées par la Direction générale



ENGAGEMENT

En adhérant au Global Compact, Eiffage s'est engagé à prendre en compte, diffuser et faire progresser les grands principes de l'ONU : le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession. Par ailleurs, la quasi-totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Eiffage s'implique donc complètement dans le respect de ces règles.

Le cahier « Ethique & Engagements » d'Eiffage a pour vocation de rassembler tous les éléments constitutifs de la démarche déontologique du Groupe et de la rendre ainsi plus lisible.

Ce document, porteur des valeurs, des droits et devoirs de chacun, est disponible sur les sites intranet et internet du Groupe. Il est également systématiquement diffusé lors des formations CREF Développement durable (cf. p. 86). Le cahier « Ethique & Engagements » traite des sujets suivants :

- la Charte des Valeurs et Finalités d'Eiffage, document fondateur qui, depuis 1991, constitue le socle commun qui fédère l'ensemble du corps social du Groupe. Réaffirmées et enrichies en 2008, les valeurs exprimées incarnent le fondement des engagements pris par Eiffage vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes,

- le respect de la concurrence et la prévention des fraudes,
- le respect des personnes,
- le respect des fournisseurs,
- le respect de l'environnement,
- le rappel des engagements nationaux et internationaux du Groupe,
- les éléments de contrôle.



Cahier Ethique & Engagements
(www.eiffage.com)

L'actionnariat salarié, un *choix* durable

Dispositif robuste qui résiste aux effets de mode et à l'usure du temps, l'actionnariat salarié demeure le pivot de la culture d'entreprise du Groupe.

Les collaborateurs, en maintenant leur participation à plus d'un quart du capital témoignent de la solidité d'un contrat de confiance qui unit toutes les catégories et toutes les générations de salariés.

Du 21 mars au 4 avril 2011, les salariés du Groupe – à l'exception de ceux de Clemessy – ont été invités à souscrire, comme chaque année, à des actions de la Sicav d'actionnariat salarié (Sicavas) Eiffage 2000.

L'investissement était facilité par :

- un abondement (plafonné cette année à 4 680 €) de :
 - 25 % sur la participation investie,
 - 50 % sur tous les autres apports (transfert d'intéressement, versement personnel, réinvestissement d'actions disponibles),
- la possibilité de l'étaler par versements sur 12 mois (en bénéficiant toujours de l'abondement à 50 %).

L'actionnariat salarié 2011

Le succès de l'actionnariat salarié d'Eiffage, qui a fêté ses vingt ans l'an dernier, ne se dément pas.

Malgré le contexte économique difficile, les collaborateurs sont toujours aussi engagés et confiants dans leur entreprise : cette année encore, plus de la moitié (53 %) d'entre eux, soit plus de 28 000 personnes, ont souscrit à la Sicavas, pour un montant supérieur à 2010 (plus de 142 millions d'euros). 85 % des salariés en France sont aujourd'hui actionnaires d'Eiffage, dont ils représentent plus de 26 % du capital : un cas unique en France, et qui fera la force du Groupe pendant longtemps encore !

Investissement par source de financement

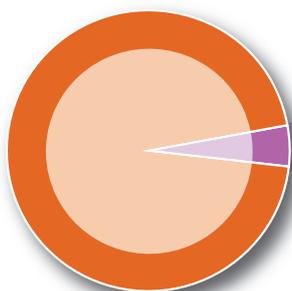
En millions d'euros	2011	2010	2009	2008
Apports personnels	13	12	8	18
Prêts entreprise	-	-	-	4
Plan 12	10	10	9	11
Intéressement	29	31	38	40
Participation	21	21	21	58
Prime exceptionnelle	-	-	22	-
Réinvestissement	27	24	20	20
Abondement	42	43	52	45
Total	142	141	170	196

Investissement par branche d'activité

En millions d'euros	2011	2010	2009	2008
APRR	16	15	17	20
Eiffage Construction	47	46	53	64
Eiffage Travaux Publics	39	39	48	53
Eiffage Construction Métallique	7	6	7	4
Eiffage Énergie	31	33	43	53
Sièges	2	2	2	2
Total	142	141	170	196

Souscripteurs 2011

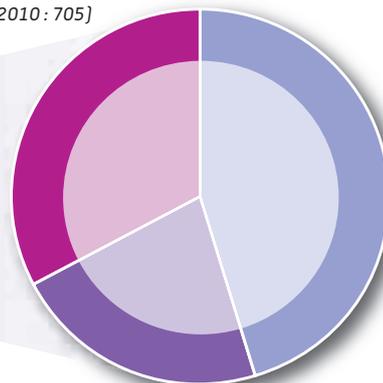
Nb total 2011 : **28 227**
(2009 : 32 700 - 2010 : 29 144)



Nouveaux 2011 : **1 362**
(2009 : 7 093 - 2010 : 4 095)

Répartitions des Nouveaux souscripteurs

Etam 2011 : **444**
(2009 : 1 986 - 2010 : 705)



Ouvriers 2011 : **618**
(2009 : 4 339 - 2010 : 2 283)

Cadres 2011 : **300**
(2009 : 768 - 2010 : 1 107)

Recruter et *maintenir* dans l'emploi

Dans un contexte morose, les branches ont cherché à maintenir les efforts d'embauche des jeunes et favorisé le maintien dans l'emploi, tout en fidélisant les salariés par une politique de formation active.

Recruter autrement

Les stratégies de recrutement des branches s'articulent autour d'actions récurrentes validées par les directions générales. Elles concernent :

- Le développement de l'emploi des jeunes par la diversification des sources de recrutement et l'effort d'intégration des nouveaux embauchés,
- l'effort de diversité et la garantie d'égalité des chances par objectivation du recrutement,
- l'emploi de longue durée, y compris via la mobilité professionnelle,
- le maintien ou l'adaptation dans l'emploi des personnes handicapées et des seniors,
- le retour à l'emploi par l'insertion de personnes éloignées du monde du travail.

L'EMPLOI DES JEUNES

Les branches multiplient les initiatives d'information et de sensibilisation pour attirer les étudiants vers leurs métiers : partenariats avec les écoles, actions de découverte du panel des métiers, déploiement de contrats d'apprentissage et d'alternance (cf. p. 85). A titre d'exemples, en 2011 :

- La Branche Métal a participé à plus de 25 forums ou salons, et 25% des recrutements de la branche ont été effectués à l'issue de stages ou de contrat en alternance.

■ Eiffage Énergie est liée par un partenariat avec l'École supérieure d'ingénieurs en Génie électrique de Rouen. La branche participe à la formation des élèves et à l'adaptation de l'école aux besoins du marché, et l'école la conseille dans ses embauches de stagiaires ou d'apprentis et communique sur l'entreprise.

■ Eiffage Construction parraine certaines écoles ou filières de formation comme l'Insa de Rennes, l'École Centrale de Paris, ou l'ESITC de Cachan, permettant à leurs élèves de réaliser leurs mémoires de fin d'études et leurs stages en lien avec des projets opérationnels portés par la branche.

■ La promotion « Aménagement et construction durable » des élèves ingénieurs de l'école Centrale de Paris a visité en fin d'année un chantier d'Eiffage Construction Nancy, la galerie Artem. Au-delà de la présentation du chantier, des techniques de construction et des métiers par l'équipe travaux, la présence du service recrutement du siège a permis de faire découvrir aux élèves l'organisation de la branche ainsi que les opportunités de stages existantes.



Les élèves ingénieurs de l'école Centrale de Paris sur le chantier Artem (Eiffage Construction Nancy et Eiffage Construction Métallique Ouvrages Spéciaux).

EN ACTION

JobZone et Job Academy, pour l'accès à l'emploi durable

Le 20 mai 2011, Eiffage, représenté par ses branches Construction, Travaux Publics et Énergie, a participé au forum de Neuhoef (« JobZone ») à Strasbourg. Ce forum de recrutement unique a mobilisé plus de 50 entreprises et de nombreux acteurs publics de la région, permettant à plus de 500 candidats de se présenter devant les recruteurs. La démarche devrait être reconduite dans d'autres villes.

Eiffel Industrie a rejoint le projet « Job Academy » mis en œuvre à Saint-Nazaire depuis début 2011. L'objectif est d'offrir aux habitants des quartiers sensibles la possibilité de se créer un réseau relationnel facilitant l'accès à un emploi durable, tout en étant accompagnés par leur parrain ou marraine, salarié de l'une des entreprises partenaires locales.

EN ACTION

Le Carrefour des jeunes, 6^e édition

Près de 400 jeunes se sont retrouvés, le 4 novembre 2011, pour clôturer un parcours d'intégration complet au sein du Groupe, rythmé par des formations, des séminaires, ou encore du tutorat sur le long cours.

Le Carrefour des jeunes, organisé chaque année à l'intention des jeunes cadres d'Eiffage, est une occasion pour ces nouveaux collaborateurs d'échanger entre eux et avec leur management sur les activités et les valeurs du Groupe.



L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les branches se sont toutes engagées à garantir la diversité et l'égalité des chances lors du recrutement. L'intégration de jeunes issus de quartiers sensibles, le recrutement de femmes aux postes opérationnels, de seniors ou de personnes en situation de handicap font désormais l'objet d'objectifs chiffrés.

La politique volontariste en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap, initiée depuis 2009, a été particulièrement active en 2011. Elle vise à la fois à changer le regard des collaborateurs sur le handicap mais aussi à promouvoir des conditions favorables au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes.

L'EMPLOI PRÉCAIRE

Les branches cherchent à rationaliser le recours au travail temporaire et visent systématiquement des solutions alternatives, par des efforts de mobilité interne, d'organisation et de planification.

L'INSERTION, UNE VOIE VERS L'EMPLOI

L'intérim d'insertion est traditionnellement considéré dans le Groupe comme une clé d'entrée dans l'entreprise, première étape d'un parcours complet vers l'emploi en CDD/CDI. Destinée aux personnes éloignées durablement de l'emploi et aux jeunes en difficulté, la démarche sécurise l'entreprise qui peut ainsi tester le candidat.

Eiffage a depuis longtemps officialisé ses engagements, notamment au travers de chartes (Charte pour l'égalité des chances, Charte pour l'apprentissage, Charte de la diversité dans l'entreprise) et de son adhésion au Plan Espoir Banlieue de 2008. Au-delà de cette politique globale, le Groupe pratique une politique d'insertion active, véritable levier de recrutement :

- Partenariats avec des établissements d'enseignement (centres de formation pour apprentis ou pour adultes, lycées généraux ou professionnels...). A titre d'exemple, l'École de la 2^e chance, créée à l'initiative de la Ville de Paris à laquelle Eiffage s'est associé, soutient des jeunes en rupture avec le système scolaire pour les conduire vers un emploi qualifié.

- Collaborations actives avec des acteurs locaux de l'insertion : Pôle emploi, Missions locales, AFPA... Des opérations locales liées aux chantiers sont réalisées, avec des ambitions dépassant souvent le strict contenu des clauses sociales des marchés publics.

- Soutien financier et participation active aux CREPI (Club Régionaux d'Entreprises Partenaires pour l'Insertion) qui mènent des actions concrètes en faveur de l'insertion des publics en difficulté et s'inscrivent de manière privilégiée dans les politiques publiques locales de l'emploi, de la cohésion sociale et de la ville (cf. p. 94).

- Politique active en faveur de l'alternance et écoles internes (cf. p. 87).

BILAN 2011

Le Groupe a maintenu son niveau de recrutement en France à hauteur de 5 200 personnes comprenant près de 1 500 jeunes de moins de 26 ans.



Les livrets d'accueil présentent les valeurs des branches, l'organisation, les métiers...



Intégrer les jeunes embauchés

En sus des journées d'accueil, livrets d'accueil et autres séminaires, de véritables parcours d'intégration sont en place dans toutes les branches. Ils s'appuient sur des réseaux de formateurs internes et de tuteurs formés (2 378 tuteurs en exercice à fin 2011) qui accompagnent les nouveaux intégrants dans leur prise de poste. Ainsi, 20 jeunes ingénieurs de la Branche Métal ont participé aux 8^e et 9^e cursus d'intégration et de professionnalisation mis en place par la branche. Sur une période de 6 mois, ces jeunes ont pu découvrir l'usine de Goyer, le chantier du Grand Stade de Lille Métropole, l'usine de Fos-sur-mer dans le cadre du module de prévention, et la démarche commerciale de la branche.

Préserver l'emploi...

Pallier le caractère irrégulier des activités, favoriser l'évolution des salariés vers des postes disponibles, créer une culture commune par l'échange de personnel entre les entreprises, sont autant d'objectifs forts qui guident le Groupe dans son action.

Notamment, les branches appliquent des politiques de reconversion professionnelle qui accompagnent l'évolution des marchés, des compétences et des aptitudes médicales. Ainsi :

- des formations sont déployées afin d'augmenter l'employabilité des compagnons (comme sur le site Eiffage Construction de Notre Dame de Gravenchon (76) où 13 compagnons ont suivi, de septembre à fin novembre 2011, une formation de neuf modules sur les savoirs de base du coffreur-bancheur),
- le maintien dans l'emploi des collaborateurs les plus fragiles est un des objectifs des plans handicap, que les référents handicap locaux ont la responsabilité de promouvoir.

... y compris par la mobilité

Les mobilités professionnelle et géographique sont un enjeu vital et mutuellement bénéfiques pour les entreprises et pour les collaborateurs : attribution des postes vacants grâce aux savoir-faire internes, enrichissement des compétences, progression de carrière. Des chartes dédiées qui harmonisent les pratiques, précisent les conditions de prise en charge et accompagnent le salarié dans ses démarches, sont établies dans toutes les branches, depuis 2010.

Pour toutes, une même ligne de conduite : à compétences égales, les candidatures internes sont privilégiées.



Cahier « Ressources humaines
et Relations sociales »
(www.eiffage.com)

Protéger, un acte fondamental

La protection de la santé et de l'intégrité physique des collaborateurs est, de longue date, une valeur portée haut par le Groupe.

La politique de prévention est rigoureuse, élargie et renforcée au fil des ans.

Toutes les branches s'appuient sur trois moteurs de progrès : la formation, les innovations en termes de matériel et de procédés, et la mutualisation des bonnes pratiques.

Des politiques fortes, pour une culture commune

Au-delà de la conformité aux exigences réglementaires, APRR promeut une prévention des risques intégrée à toutes les étapes de toutes ses activités. Elle s'attache à développer une culture de la sécurité par l'adoption, par tous, de comportements adaptés aux risques quotidiens. Eiffage Construction prône également une prévention intégrée. La branche a fait de la « Tolérance zéro » son leitmotiv, attitude qui l'amène à valoriser les propositions d'amélioration et à sanctionner les attitudes d'ignorance des situations à risque.

Dans la branche Métal, la prévention s'est structurée autour d'un objectif ambitieux : obtenir pour tous ses métiers la certification MASE, qui prône la mise en œuvre d'un management de la sécurité basé sur une démarche d'amélioration continue.

Eiffage Énergie mène une politique de prévention fondée sur la mobilisation de toute la chaîne hiérarchique et l'amélioration pérenne des comportements par l'adoption d'une culture prévention/sécurité durable. Pour ce faire, chaque direction régionale met en œuvre un plan d'actions prévention spécifique.

La démarche sécurité de Clemessy s'attaque à tous les risques, y compris ceux liés à l'hygiène de vie. La branche revendique son intransigeance vis-à-vis du non port des équipements de sécurité dans son manuel QSE.

Former et informer, les deux piliers de l'efficacité

La sensibilisation et la formation des salariés constituent le prérequis indispensable dans l'atteinte de l'objectif majeur commun à chaque branche, le « zéro accident ». Elles déploient toutes des formations et des actions de sensibilisation ciblées, à l'attention de tout leur personnel, et ce, quel que soit le niveau hiérarchique et le type de contrat (CDI, CDD, intérim).

A titre d'exemples :

- formations à la prévention pour les directeurs, managers et responsables de chantier d'Eiffage Énergie, et formation VigiAttitude pour les collaborateurs de chaque activité,
- obligation générale chez Eiffage Construction, du suivi des formations décidées par le service prévention,
- formation sécurité obligatoire dans les procédures d'intégration des salariés d'APRR, et campagnes d'information interne trimestrielles,
- processus complet de formation à la sécurité (compris les savoirs minimaux de sécurité - SMS) pour Eiffage Travaux Publics.

EN ACTION

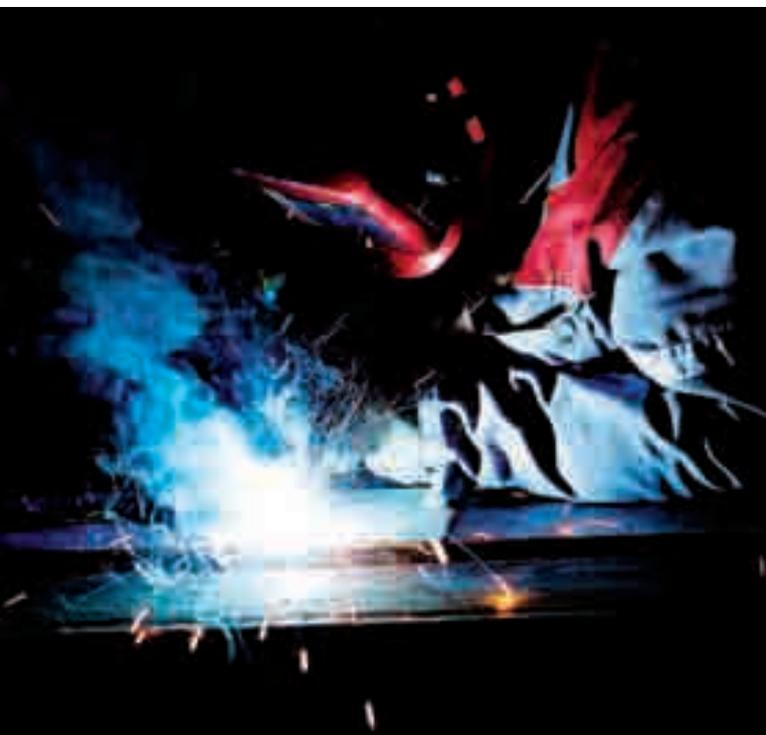
Bien être au quotidien

Au-delà des actions ciblées Prévention et Sécurité, les branches se mobilisent autour d'enjeux plus larges relatifs à la santé des personnes, en et hors contexte professionnel. Ainsi, le groupe « Vis ta mine » d'APRR Rhône développe une démarche de prévention santé sur l'alimentation, le sommeil, les addictions ou encore l'hygiène de vie, et plus récemment, les médicaments de contrefaçon.

Au département Poste de la direction régionale Export et Spécialités (Eiffage Énergie), la nutrition et les habitudes alimentaires ont fait l'objet d'une démarche de sensibilisation.

Les addictions à l'alcool et autres substances psychoactives mobilisent, quant à elles, la direction Export et Spécialités d'Eiffage Énergie et de Clemessy.

Enfin, Eiffage Travaux Publics développe un projet global de préservation du capital santé, le « Plan Santé au travail », qui promeut les actions de protection de la santé dans la vie personnelle des collaborateurs.





Bons outils et bonnes pratiques, des compléments indispensables

Les branches se dotent de matériels (et même innovent en créant des équipements adaptés) destinés à renforcer la sécurité aux postes de travail. Des procédures strictes encadrent l'utilisation des équipements et les comportements. Ainsi, par exemple :

- Eiffage Construction a diffusé auprès de ses directions régionales, une liste de tours d'étalement et de garde-corps agréés et de nouvelles règles d'utilisation de ces matériels.
- APRR a automatisé la collecte des recettes des bornes de péage dans les gares de l'A406 et de l'A432. Elle a également conçu un système de « tampons autobloquants » pour les tunnels, primé aux Trophées de l'Innovation Eiffage dans la catégorie Amélioration technique terrain.
- Les compagnons d'Eiffage Travaux Publics participent à des séances d'échauffement musculaire avant leur prise de poste. Un « gabarit actif » destiné à éviter la collision entre les bennes non repliées des camions et les ponts ou les lignes électriques a été imaginé par la branche et primé, lui aussi, aux Trophées de l'Innovation Eiffage dans la même catégorie.

Le partage, source d'amélioration

La mutualisation des bonnes pratiques sécurité s'opère au sein du Groupe et des branches, via des challenges internes, comme les Trophées de l'innovation Eiffage ou les Rubans de l'exploitation ou de la prévention d'APRR et AREA.

Le partage repose également sur des outils dédiés : le Kiosque QSE chez Clemessy, les fiches de retour d'expérience prévention et les « Flash Accident » chez Eiffage Travaux Publics, les « Fiches d'incidents » et les « Fiches d'actions locales de prévention » chez Eiffage Énergie, ou encore, le référentiel prévention national d'Eiffage Construction.



Cahiers « Ressources humaines et Relations sociales » et « Objectifs et Bilans »
[www.eiffage.com]

Le point à fin 2011

Les actions menées dans les branches ont permis à la quasi-totalité d'entre elles de voir baisser leur taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.

Le taux de fréquence du Groupe est en baisse à 16,94 pour 18,78 en 2010. Le taux de gravité s'établit à 1,08, en légère augmentation par rapport au 1,06 de 2010.

En 2011, le Groupe déplore malheureusement 3 accidents mortels.

Quelques autres résultats :

- L'accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux, signé en 2011, couvre l'ensemble du groupe à l'exception d'APRR et d'AREA qui disposaient déjà de leurs propres accords.
- Toutes les branches ont initié une démarche « Pénibilité ». En particulier, Eiffage Énergie a établi un schéma directeur « Pénibilité », APRR et AREA ont élaboré chacune un plan d'actions « Pénibilité ».
- Chez Clemessy, l'objectif de substitution de 80 % des produits CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) est atteint.
- Le déploiement du plan d'actions Prévention annuel d'Eiffage Construction est initié dans toutes ses directions régionales.
- Toutes les directions régionales d'Eiffage Énergie ont élaboré un plan d'actions Sécurité.
- Près des deux tiers des métiers de la Branche Métal sont certifiés MASE.
- APRR a initié la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions Sécurité aux péages.
- 24 % des ouvriers et chefs de chantier d'Eiffage Travaux Publics ont suivi un nouveau cursus SMS enrichi (SMS2).

Les axes des plans d'action 2012-2013

Comme les années précédentes, la formation reste l'élément central des plans d'actions des branches.

Deux thématiques sont également mises en exergue : la pénibilité et les risques psychosociaux.

Former, une action responsable pour un bénéfice pluriel



La formation professionnelle continue constitue un moyen efficace de répondre aux aspirations d'évolution professionnelle des salariés, d'améliorer leurs compétences et les savoir-faire du Groupe, tout en les fidélisant.

Appliquant le principe de préférence à la ressource interne, le Groupe privilégie ainsi l'évolution durable et « l'employabilité » des collaborateurs, quelle que soit leur formation initiale.

Des politiques et des organisations au service d'une réussite commune

Intégrer les nouveaux embauchés, favoriser l'évolution des compagnons, accompagner les changements et la mobilité, gérer les carrières des cadres ou encore les projets transverses comme ceux liés au PADEC (Plan d'action diversité égalité des chances), les Directions des ressources humaines des branches inscrivent leurs politiques de formation dans la continuité des actions développées les années précédentes, tout en intégrant de nouvelles réalités, tant en termes de technicité et de réponses aux marchés, qu'en termes de turn-over ou de prise en compte de la pyramide des âges. Leurs offres de formation se veulent lisibles et portées par des organisations dédiées.

Ainsi depuis 2009, Clemessy met en œuvre une « démarche de progression professionnelle » visant à définir les besoins en compétences et à identifier les collaborateurs à inscrire dans les parcours formation. Son « Institut des métiers » accueille plus de 1 000 stagiaires par an, de l'opérateur jusqu'au manager. APRR, pour sa part, organise son offre de formation autour de « Packs formation » déclinés par thème : le management, la prévention et la santé au travail, ou encore l'environnement ou la réalisation de projet.

Bilan 2011

Outre les formations à la sécurité et l'alternance, les plans de formation 2011 des branches ont, cette année encore, largement porté sur le perfectionnement des connaissances et le développement des compétences, via des formations si possible qualifiantes.

A l'exception d'Eiffage Travaux Publics et des Concessions, l'effort de formation s'est dégradé.

Effort formation (dépenses en % de la masse salariale) :

	2010	2011
APRR	3.95	3.69
Clemessy	3.77	2.38
Concessions	1.27	2.16
Construction	2.6	2.39
Métal	2.01	1.67
Énergie	2.82	2.3
Travaux Publics	1.53	1.85
Holding	3.25	2.88

ZOOM

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



La validation des acquis de l'expérience VAE permet à tout salarié non diplômé, mais occupant un même poste depuis au moins cinq ans, de faire valoir ses droits en vue de participer aux examens d'un titre professionnel de niveau V (soit l'équivalent d'un CAP).

En 2011, 11 maçons et coffreurs-bancheurs d'Eiffage Construction Côte d'Azur ont suivi cette démarche et réussi leur diplôme.

LA FORMATION DES PERSONNELS DE CHANTIER, DES ENJEUX MULTIPLES

La formation des personnels de chantier propose de multiples champs, depuis les formations obligatoires prévention sécurité jusqu'à l'élargissement de toute compétence, si possible via des parcours diplômants. À titre d'exemples :

- Les branches s'attachent à proposer aux salariés des parcours de formation donnant accès aux diplômes et certificats de qualification. Clemessy a ainsi mis en place différents parcours professionnels, tels que :
 - le parcours « Conducteur de chantier » sanctionné par le certificat de qualification paritaire de la métallurgie « responsable d'équipes autonome », équivalent de niveau Bac+2 et délivré par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie,
 - le parcours « Chef de projets » sanctionné par le diplôme universitaire « Chargé de projets », délivré par l'Université de Haute-Alsace.
- Le chef d'équipe, lien essentiel entre les compagnons et la hiérarchie de l'entreprise, maillon fort de la prévention des risques, de la qualité des ouvrages réalisés et des relations humaines sur le chantier, bénéficie chez Eiffage Construction de formations dédiées sur les thèmes du management, de la prévention, de l'organisation et de la position du chef d'équipe dans la hiérarchie. En 2011, 200 chefs d'équipe ont bénéficié de ces formations.
- AREA s'est dotée d'un simulateur qui aide les opérateurs du centre d'exploitation et de sécurité trafic à mieux comprendre l'infrastructure autoroutière et ses spécificités. La branche organise également des formations aux métiers de l'autoroute pour ses collaborateurs qui interviennent sur le réseau : se déplacer en sécurité sur le réseau et au péage, faire face aux situations conflictuelles ou traumatiques, mais aussi conduire des engins de travaux publics, transporter des matières dangereuses...



Institut Eiffage, promotion de juin 2011.



LA FORMATION DE L'ENCADREMENT, UNE DÉMARCHÉ CAPITALE

Les enjeux de la formation de l'encadrement sont traités via deux cursus majeurs au sein du Groupe :

- **Les Centres régionaux Eiffage de formation (CREF)** apportent depuis 2005 au personnel d'encadrement une formation dans des domaines indispensables à l'exercice de ses responsabilités, à partir de modules dédiés : management, relations sociales, environnement juridique, gestion et finances, développement durable, commerce... 2745 stagiaires en ont bénéficié en 2011.
- **L'Institut Eiffage**, université d'entreprise constituée en partenariat avec l'Essec, a formé depuis sa création en 2003, plus de 250 cadres à potentiel dans le cadre d'un cursus équivalent à un MBA (Master of Business Administration) aménagé.

Toutes les branches organisent également leurs propres cursus de formations au management, comme par exemple :

- APRR avec les « Rendez-vous du Management », démarche complémentaire aux parcours classiques de formation managériale organisés par la branche et qui a vu plus de 180 cadres inscrits à au moins une des huit conférences proposées sur l'actualité managériale et l'innovation,
- La Branche Métal qui propose une formation de 6 modules de 2 jours pour ses ingénieurs et responsables d'affaires, ingénieurs de fabrication et conducteurs de travaux, co-organisée avec un organisme de formation.

RAPPEL

La chaire d'entreprise BEGI (Biodiversité, environnement et grandes infrastructures), dédiée aux relations entre préservation de la biodiversité et les conception-construction-exploitation de grandes infrastructures propose chaque année un cursus diplômant de 395 heures de formation à 25 étudiants, dont 10 collaborateurs d'Eiffage (cf. page 105 et Cahier « Environnement »).

ENGAGEMENT

Une action de longue haleine

Eiffage Énergie est partenaire de l'AFORP (Association pour la formation et le perfectionnement du personnel des entreprises de la région parisienne) de Drancy depuis 22 ans. Ce partenariat se concrétise chaque année par la formation en alternance d'une cinquantaine de jeunes du CAP au BTS sur les 85 apprentis qu'Eiffage Énergie recrute chaque année en Ile-de-France. Sur les cinq dernières années, le taux de réussite de la formation est de 100 % et le taux de maintien dans la branche de 70-80 %.

L'ALTERNANCE ET LES ÉCOLES INTERNES, VERS UN EMPLOI PÉRENNE

Comme les années précédentes, Eiffage a accompagné, en 2011, plusieurs milliers de jeunes sans expérience professionnelle et d'adultes peu qualifiés vers un diplôme qualifiant, sésame d'un emploi durable et d'une insertion ou réinsertion facilitée dans le monde du travail. A fin 2011, 2 396 alternants étaient comptabilisés dans les effectifs. À noter : les alternants en situation de handicap et les adultes demandeurs d'emploi suivent les mêmes enseignements, dispensés par les mêmes équipes pédagogiques.

Afin de susciter les vocations, les branches multiplient les actions de découverte de leurs métiers auprès des jeunes : présence aux journées portes ouvertes des établissements qui forment à leurs métiers, jumelage avec des collèges. 3 522 stagiaires ont bénéficié ainsi d'opportunités professionnelles au sein du Groupe durant l'année 2011.

Certaines branches ont choisi d'ouvrir leurs propres centres de formation, comme Eiffage Travaux Publics qui dispose désormais de huit écoles qui forment annuellement chacune entre 10 et 45 personnes, avec plus de 75% de réussite aux examens et un taux d'embauche qui peut atteindre plus de 90 %.



LES SAVOIRS TECHNIQUES DE BASE, LA CLEF ÉLÉMENTAIRE DE PROGRÈS PROFESSIONNEL

L'évolution professionnelle et la maîtrise des fondamentaux de sécurité nécessitent en préalable une bonne connaissance des savoirs de base « métiers ». La consolidation de ces compétences est donc un objectif indispensable à plusieurs titres. À titre d'exemples :

- Eiffage Construction a développé « Phidias », un outil pédagogique multimédia à destination des compagnons et des salariés en formation continue ou en auto-formation désireux d'approfondir leurs connaissances en méthodes d'exécution des ouvrages de gros œuvre du bâtiment,
- Clemessy a mis en place des formations de perfectionnement à l'utilisation des outils informatiques qui visent à en faire découvrir les fonctionnalités de base (environnement Windows, environnement internet, messagerie électronique, logiciels Word et Excel).

Les axes 2012-2013

Toutes les branches renouvellent leurs efforts de formation en accompagnement de leurs plans d'actions sécurité. Elles mettront en œuvre l'accord de Groupe relatif à la prévention du stress et des risques psychosociaux notamment, en formant les collaborateurs (« membres référents ») des CHSCT.

Formations aux enjeux émergents (nouveaux matériaux, énergie, secteurs spécifiques comme la pharmacie ou l'aéronautique...) et aux techniques nouvelles, déclinaison opérationnelle de la politique diversité du Groupe, sensibilisation des collaborateurs aux risques psychosociaux, intégration des jeunes, maîtrise réglementaire... les plans d'actions prennent en charge tous les volets d'un développement responsable des salariés et des entreprises.



Cahiers « Ressources humaines et Relations sociales » et « Objectifs et Bilans » (www.eiffage.com)

Diversité

Le parcours de tous les possibles

Avec plus de 100 nationalités identifiées au sein du Groupe, la mixité sociale est de règle et la diversité un fait incontestable.

Le principe de la diversité acceptée, affirmé dès la première Charte des valeurs d'Eiffage publiée en 1991, s'inscrit dans un enjeu plus large : assurer l'égalité des chances pour tous les salariés du Groupe, sans distinction de sexe, d'âge, nationalité, conviction religieuse, milieu social ou encore état de santé.

Un engagement inscrit dans la durée

Eiffage travaille depuis plusieurs années à la pérennisation de la culture Groupe de la diversité. Appuyé en 2010 par le déploiement du Plan d'actions diversité égalité des chances (PADEC), son positionnement reste largement orienté en faveur de la cohérence des actions et de l'homogénéisation des pratiques.

Avant tout, la formation des managers

Depuis 2010, un module de formation CREF à destination de l'encadrement (cf. p. 86) entièrement dédié au management de la diversité et de l'égalité des chances est systématiquement mis en œuvre au sein des délégations régionales d'Eiffage.

En complément, la diversité et la non-discrimination sont largement traitées dans sept autres modules : Entretien annuel, Management niveaux 1, 2 et 3, Relations sociales niveaux 1 et 2, et Entretien de recrutement. Autant de piquûres de rappel qui distillent régulièrement aux cadres les principes adoptés.

Le PADEC, outil de déploiement de la démarche

Le PADEC, qui impulse le déploiement dans les branches de politiques volontaristes, décline les engagements en mesures transversales ou thématiques.

Il fait désormais l'objet d'un suivi permanent dans les domaines priorités par le Groupe :

- l'alternance et son accompagnement,
- la diversité du recrutement,
- l'information du personnel sur les enjeux et la formation au management de la diversité,
- la promotion de la mixité,
- la formation à la maîtrise des savoirs de base,
- la gestion des évolutions professionnelles, y compris le maintien dans l'emploi.

Le point à fin 2011

LA MIXITÉ PROGRESSE LENTEMENT

Les métiers du Groupe sont, pour la plupart, traditionnellement masculins. Néanmoins, les branches ouvrent leur recrutement aux femmes (+ 750 en 2011), et le taux de féminisation de leurs métiers augmente (+ 0,26 %). La parité de rémunération, de promotion, de formation ou encore d'évolution de carrière a fait l'objet de nombreux plans d'actions ou accords d'entreprise dédiés, assortis d'indicateurs de suivi.

ENGAGEMENT

Pas de discrimination

Eiffage prend la pleine mesure de la diversité de son personnel et oriente ses politiques en faveur de l'égalité des chances. Pour autant, il ne s'agit pas d'initier des démarches de discrimination positive. La question, qui s'était posée à l'occasion de l'engagement du Groupe en 2008 en faveur des jeunes en provenance de quartiers sensibles, est tranchée : le recrutement s'effectue à égalité de compétences.



EN ACTION

Communiquer sur un ton nouveau

A l'occasion de la semaine nationale du handicap, APRR a lancé à l'automne 2011 une campagne d'affichage intitulée « Leur différence, ce n'est pas leur handicap ». Elle réunit sur une même affiche six collaborateurs dont le handicap, non visible, pose la question de la vraie différence. En regard de leur photo sont inscrits leur nom, fonction et véritable différence : « fédérateur » pour l'un, « perspicace » pour l'autre, ou encore « accueillant », « attentif »... Un dépliant explicatif (handicap, politique menée, maintien dans l'emploi, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) a accompagné la campagne.



HANDICAP, MENTALITÉS ET PRATIQUES ÉVOLUENT

Au travers de plans d'actions spécifiques ou de conventions signées avec l'Agefiph, les branches ont poursuivi leurs actions autour de 5 priorités :

- sensibiliser tous les salariés au handicap,
- constituer un réseau de référents en régions,
- développer des partenariats externes pour favoriser le maintien dans l'emploi,
- développer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap (90 recrutés en 2011),
- développer le recours aux secteurs protégé et adapté.

LES SENIORS, DÉPLOIEMENT DES PLANS D' ACTIONS

Toutes les branches ont poursuivi le déploiement de leurs plans d'actions « seniors », axés sur des priorités communes : développement des compétences, évolution de carrière, aménagement de la fin de carrières et transmission des connaissances, notamment via le tutorat. La mise en place de l'entretien de deuxième partie de carrière (E2PC) par du personnel formé a fait partie des priorités.

ET TOUJOURS, LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La maîtrise insuffisante des savoirs de base, obstacle à l'intégration sociale et à l'évolution professionnelle, est un facteur de risque dans des métiers où la compréhension des consignes est une exigence fondamentale, notamment en matière de sécurité. Les branches concernées par cette problématique ont largement poursuivi leurs actions de détection des personnes en difficulté et d'amélioration de leur maîtrise des fondamentaux.

Les plans d'actions 2012-2013

Consolider les avancées, franchir de nouveaux paliers, la poursuite des actions de promotion de la diversité et de l'égalité de chances figure aux plans d'actions de toutes les branches qui ont renouvelé, voire amplifié, leurs engagements.



Cahiers « Ressources Humaines et Relations sociales » et « Objectifs et Bilans »
[www.eiffage.com]

EN ACTION

« Passerelles » pour tous

Fort d'une expérience réussie en 2010 dans la région Centre Est, Eiffage Énergie a généralisé, en début d'année 2011, la mise en œuvre d'une démarche à destination des collaborateurs **de toutes les branches du Groupe**, relevant du « français langue étrangère », de l'illettrisme, voire de l'analphabétisme. Baptisée « Passerelles », cette démarche vise l'acquisition et le développement des savoirs de base et accompagne les salariés vers une meilleure maîtrise du calcul, de l'expression orale, de la lecture et de l'écriture. Sur la base du volontariat, les salariés en difficulté peuvent demander à suivre ce cursus déployé sur 112 heures. En 2011, 118 collaborateurs ont bénéficié de ces formations.



Un dialogue social toujours très actif

Eiffage a la volonté de développer et pérenniser un dialogue social fondé sur l'écoute et le respect de l'autre.

En France et dans les pays d'implantation du Groupe, les institutions représentatives du personnel sont mises en place et fonctionnent conformément aux règles en vigueur dans chacun d'entre eux.

Un protocole d'accord pour le Comité d'entreprise européen

La Direction générale et l'ensemble des organisations syndicales ont signé, en mars 2011, un protocole d'accord relatif au renouvellement du Comité d'Entreprise Européen d'Eiffage.

Elles ont anticipé et intégré dans le texte les évolutions communautaires résultant de la directive européenne n°2009/38/CE du 6 mai 2009, avant même sa déclinaison en droit français.

Le nouvel accord précise notamment les notions d'information et de consultation du Comité d'entreprise européen et l'articulation de ses missions avec celles des instances nationales.

Le principe de l'organisation de deux réunions annuelles a également été retenu.

L'accord « RPS »

Au terme d'une phase de travail préparatoire avec l'ANACT, l'accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux a été signé le 16 mai 2011.

D'une durée de 3 ans, il marque la première étape d'une démarche commune des branches (à l'exception d'APRR-AREA couvertes par leurs propres accords), qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

L'accord a été présenté et remis à tous les CE, CCE et CHSCT, assurant ainsi une large diffusion de son contenu et de ses objectifs.

Une commission de suivi Groupe et des groupes de suivi dans chaque branche sont prévus pour superviser son application.

ZOOM

Des précisions sur l'accord RPS

Placés au cœur du dispositif, les CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail) suivront annuellement les indicateurs définis par l'accord et disposeront ainsi d'un éclairage sur la réalité des conditions de risques, ce qui devrait permettre une détection le plus en amont possible des situations difficiles.

En outre, afin de créer une dynamique qui leur permette de remplir pleinement leur mission, les CHSCT désigneront en leur sein un membre référent qui sera formé à la problématique du stress et des risques psychosociaux. Cette formation de deux journées sera prise en charge par l'entreprise.

L'accord précise également que le travail est une dimension à prendre en compte dans la prévention du stress et des risques psychosociaux. Dans ce but, des « quarts d'heure sécurité » ou leur équivalent seront périodiquement consacrés à ce thème.

Dans l'hypothèse où se manifesteraient stress, mal être ou conflits dans l'une des unités de travail du Groupe, dans des proportions telles que les mécanismes habituels de régulation s'avèreraient insuffisants, l'accord prévoit d'expérimenter la méthode de l'analyse de « situations-problèmes » développée par le réseau ANACT.

L'accord souligne encore l'importance du rôle des managers dans la prévention du stress et des risques psychosociaux. Les formations au management aujourd'hui dispensées dans les CREF (cf. p 86) prennent en compte la dimension du bien-être au travail. Une communication sur l'accord y sera effectuée, et le contenu de ces formations évoluera en fonction des retours d'expérience. Les formations des managers de proximité réalisées au sein des branches devront elles aussi intégrer la prévention du stress et des risques psychosociaux, en cohérence dans l'approche et le contenu avec les actions de formation des CREF.

Nouvelles dispositions sur la pénibilité

La prévention de la pénibilité a pris en 2011 un nouvel élan dans la continuité des actions entreprises en ce domaine depuis de nombreuses années par le Groupe, qui place la santé et la sécurité de ses salariés au cœur de sa politique de Ressources Humaines.

De nouvelles dispositions ont été définies dans les branches, dans un même objectif et une même approche mais selon des modalités propres aux métiers de chacune. Elles s'appuient sur les diagnostics réalisés et viennent compléter et intensifier les actions déjà menées.

Et toujours...

EXTENSION DE LA COUVERTURE CONTRE LE RISQUE DE DÉPENDANCE

L'accord de groupe qui a mis en place, en 2008, un régime de remboursement des frais de santé couvrant une large partie des filiales présente la caractéristique de prévoir une couverture contre le risque de dépendance au bénéfice du salarié qui part en retraite ainsi que de son conjoint. Ce dispositif s'appuie sur un régime « décès et invalidité accidentels » qui complète le régime de prévoyance existant.

Cet accord a fait régulièrement l'objet d'avenants pour intégrer de nouvelles entreprises du Groupe. Les derniers en date ont été signés en novembre 2011.

AUTRES ACCORDS

Partout dans le Groupe, le dialogue social s'est concrétisé par la signature d'accords d'entreprise ou d'établissement portant sur de multiples sujets.

Les accords conclus au terme des négociations annuelles obligatoires et les accords relatifs à la participation ou à l'intéressement des salariés occupent une place significative.

A remarquer cette année : dans plusieurs branches, la direction et les partenaires sociaux ont signé ou renouvelé en les renforçant des accords portant sur l'égalité hommes/femmes.

EN ACTION

Quelques exemples

APRR-AREA

- Renouvellement des accords de participation (APRR et AREA)
- Renouvellement accord GPEC (APRR)
- Renouvellement accord handicap (AREA),
- Accord égalité professionnelle hommes/femmes (AREA)
- Accord sur la prévention des risques psychosociaux (AREA)

Branche Métal

- Accord temps de travail (SED)
- Accord élargissement des frais de santé (Laubeuf et Sermig)
- Accord égalité professionnelle hommes / femmes (Eiffel Industrie)

Eiffage Énergie

Signatures d'accords relatifs à l'UES (Unité économique et sociale)

- 3^{ème} accord relatif à la prorogation des mandats au sein de l'UES FORCLUM (10/03/2011)
- Accord relatif aux dates de l'élection des membres du CCE et à la prorogation des mandats de certains représentants du personnel au sein de l'UES FORCLUM (12/07/2011)
- Accord cadre pour l'organisation du scrutin des élections des membres du CCE de l'UES FORCLUM (12/07/2011)
- Accord pour le fonctionnement de l'UES (23/03/2011)
- Accord-cadre pour les élections des DP au sein de l'UES FORCLUM (23/03/2011)
- Accord-cadre pour les élections des membres des CE de l'UES FORCLUM (23/03/2011)
- Accord-cadre pour la mise en place des CHSCT et désignation de leurs délégués (23/03/2011)

Au service du *développement territorial*

Fluidifier les circulations, améliorer l'accès aux territoires, concourir à la valorisation des patrimoines locaux..., mais aussi favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi : l'impact des activités du Groupe en matière de développement régional et d'emploi contribue au dynamisme socio-économique des territoires.



Contribuer au développement des territoires

Année après année, les métiers d'Eiffage enrichissent les liens qu'ils ont tissés avec les territoires avec lesquels ils interagissent.

L'AUTOROUTE AU SERVICE DU DYNAMISME LOCAL...

APRR mène une politique proactive en termes de développement des territoires. Le premier semestre 2011 a vu l'ouverture d'autoroutes ou de diffuseurs qui ont permis de désengorger le trafic routier et de favoriser le développement économique des territoires en mettant en relation les zones périurbaines résidentielles et les pôles d'emplois. A titre d'exemple :

- L'A432 – Les Echets-La Boisse – offre un tronçon de 12 km qui permet de fluidifier la circulation en direction des Alpes au Nord-Est de Lyon.
- Ouverte en mars, l'A406 – contournement sud de Mâcon – relie l'A40 à la Route Centre Europe-Atlantique et permet désormais de rejoindre l'A6 vers le sud depuis Mâcon. Attendu par les habitants et les entreprises de la région, ce barreau de 9 km contribue au désengorge-



Inauguration de l'A406 en présence de Jean-François Roverato, PDG d'Eiffage, le 07/03/2011.

ment du centre-ville de Mâcon et donne un véritable accès autoroutier au port de commerce Aproport.

... ET AU SECOURS DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE HAUT-SAVOYARD

L'aire de service des Crêts Blancs sur l'A410 et le diffuseur de Seynod Sud sur l'A41 sont tous deux devenus, en 2011, de petits conservatoires arboricoles de Haute-Savoie.

Le partenariat entre AREA et l'Association des Croqueurs de pommes de Haute-Savoie, avec l'aide d'un pépiniériste du département, a permis de créer, sur l'Aire des Crêts Blancs, un verger de 1 000 m² planté de 14 variétés locales anciennes de pommiers, poiriers et pruniers. Ce site bénéficiera d'animations organisées : ateliers taille, cueillettes, sorties scolaires, Journée du Patrimoine.

Le site du diffuseur de Seynod abrite désormais 53 espèces de fruitiers représentatives des vergers de la région ainsi qu'un millier d'arbres et arbustes de types noisetiers, frênes, aulnes et érables, propices à la biodiversité.



L'aire des Crêts Blancs (A410) (AREA).

LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES INFRASTRUCTURES À L'ÉTUDE

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 (loi LOTI) prévoit que les grands projets d'infrastructures fassent l'objet d'un bilan régulier de leurs effets constatés sur les territoires.

APRR a ainsi mis en place, au fil des ans, les observatoires autoroutiers de l'A71, de l'A39 et de l'A77. Les analyses suggèrent qu'il n'existe pas d'effet causal direct entre une dotation autoroutière locale et le développement territorial. En revanche, elles concluent au rôle décisif des acteurs locaux, tant publics que privés, institutionnels ou économiques, pour tirer bénéfice de l'arrivée autoroutière et l'inscrire dans des plans et des dispositifs locaux de développement.

En 2011, APRR a également mis ses savoir-faire au service de l'autoroute sénégalaise de Dakar-Diamniadio, en cours de construction par Eiffage en contribuant à la création d'un observatoire socio-économique et environnemental dédié. Cinq rapports d'études sont d'ores et déjà finalisés et seront présentés courant 2012.

L'UNIBRIDGE®, RESTAURER LES COMMUNICATIONS EN MILIEU COMPLEXE

Depuis 2008, Eiffage Construction Métallique produit et commercialise des ponts modulaires à montage rapide Unibridge®, brevetés en partenariat avec la société Matière. Les ponts Unibridge® sont des structures composées de caissons élémentaires d'1 m sur 11,40 m juxtaposables, ce qui permet de passer d'une à deux voies ou

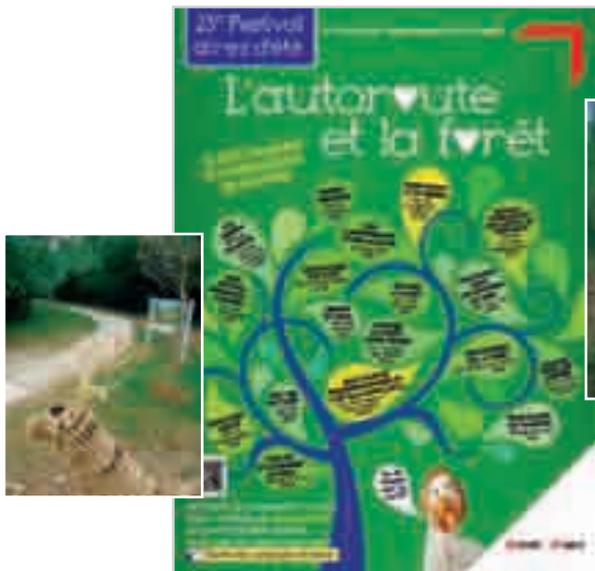
d'en faire varier la portée. L'assemblage est assuré par des « obus », qui présentent un double avantage : une mise en place rapide et un risque de vol nul. D'un poids relativement modeste (un peu plus de 11 tonnes), les caissons élémentaires sont transportables par conteneur marin de 12 m, sans surcharge de fret, et ne nécessitent pas l'emploi d'engins de manutention lourds. Quelques jours suffisent à une équipe de six personnes pour monter un pont dont la capacité portante répond aux principales normes internationales s'appliquant aux ouvrages permanents. Au vu de sa facilité et de sa rapidité de montage, Unibridge® peut être utilisé dans des situations d'urgence, en ouvrage temporaire ou permanent. Sa résistance éprouvée aux tremblements de terre le rend particulièrement adapté en zones sismiques.

ZOOM

APRR a souhaité prolonger les travaux des observatoires autoroutiers français avec le lancement d'une étude sur l'évolution des zones d'activités desservies par le réseau et proches en distance-temps d'un diffuseur (8 minutes), pendant la crise de 2007-2009. Il ressort de ces travaux que les zones d'activités localisées dans les couronnes périurbaines d'une grande agglomération et à proximité de l'autoroute perdent moins d'emplois que les zones d'activités isolées ou situées dans des aires urbaines de plus petite taille.

Un pont Unibridge® aux Philippines (Branche Métal).





Animation sur l'aire de Chateauvillains (A5), à l'occasion de l'année internationale des forêts.



EMPLOI LOCAL ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

La Branche Métal est traditionnellement la plus tournée vers l'export. Les « expatriés du métal » déploient ainsi leurs compétences de pointe tout en formant des personnels locaux dans le cadre de grands projets complexes (EPR en Chine, Unibridges® aux Philippines et en Irak, projet parapétrolier offshore au Nigeria et au Gabon.)

Le transfert de compétences s'accompagne le plus souvent de la création d'emplois locaux. Ainsi, Eiffage Construction Métallique et Eiffel Nigeria Limited se sont vu confier un vaste contrat EPCC (Engineering, Procurement, Construction, Commissioning) pour la construction d'une base vie sur le chantier du champ pétrolifère offshore Ofon, exploité par Total au large des côtes du Nigeria. Ce projet représente localement près de 140 millions de dollars et plus d'un million d'heures travaillées, soit 500 emplois pendant 12 à 16 mois pour Eiffel Nigeria Limited et ses partenaires, sans compter la sous-traitance indirecte.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIÉTAL : L'EXEMPLE DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA AU SÉNÉGAL

Depuis 2003, Eiffage Sénégal s'implique fortement dans la prévention du sida, fléau toujours très actif dans nombre de pays. Salariés, sous-traitants et populations riveraines aux chantiers sont ainsi sensibilisés à ces questions en partenariat avec des structures publiques comme le Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS), le Conseil National du Patronat (CNP) et des organisations compétentes issues de la société civile (Sida Service).

A l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida du 1er Décembre 2011, Eiffage Sénégal a ainsi déployé des actions d'information et des distributions gratuites de préservatifs dans ses sites permanents et ses chantiers. Le bilan du 1er semestre 2011 fait état de 1 015 personnes sensibilisées, 1 309 personnes dépistées, 18 500 préservatifs distribués.



Améliorer l'accès à l'emploi

AGIR POUR L'INSERTION AVEC LES CREPI (CLUBS RÉGIONAUX D'ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'INSERTION)



Créés en 1993 à l'initiative d'une filiale d'Eiffage Construction, le réseau des Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) - associations loi 1901 - accompagne chaque année des demandeurs d'emploi et mobilise plus de 1 000 entreprises adhérentes ou partenaires, de toutes tailles et issues de secteurs économiques divers. Passerelles entre les personnes en recherche d'emploi et l'entreprise, les CREPI ont pour objectif l'insertion durable. A travers des actions d'orientation, de découverte des métiers, de formation en alternance ou encore de parrainage, les CREPI impliquent les entreprises du Groupe participantes dans une démarche proactive en faveur des personnes éloignées de l'emploi. En 2011, 2 334 personnes en recherche d'emploi ont été accompagnées par les CREPI dans toute la France (www.crepi.org).

INSERTION : RESPECTER LES OBLIGATIONS...

Le chantier de la seconde phase de construction de la LGV Est européenne fait l'objet d'une action d'insertion de grande ampleur menée par une entreprise d'Eiffage, Fougère Ballot qui, dans le cadre de son contrat avec Réseau Ferré de France, réserve plus de 103 000 heures à un public éloigné de l'emploi. Atteindre cet important objectif a incité la filiale Terrassement d'Eiffage Travaux Publics à engager une démarche partenariale de fond avec la maison de l'Emploi de Sarrebourg [57]. A l'issue d'un test de conduite sur simulateur, 44 personnes ont pu bénéficier d'une formation au pilotage d'engins de grands travaux. A mi-travaux, 80 personnes éligibles à la clause d'insertion ont été employées sur le chantier pour un volume horaire équivalent à 70% de l'objectif

... ET ALLER PLUS LOIN QUE LES OBLIGATIONS

Eiffage Construction Picardie a piloté en 2011 deux initiatives d'insertion exemplaires :

- sur le site du 51^e Régiment de transmission de Compiègne [60], 13 000 heures d'insertion professionnelle avec tuteurs au titre de la clause d'insertion sociale et professionnelle ont été effectuées au lieu des 3 500 requises légalement, et six personnes ont été recrutées en CDI,
- sur le chantier des « Allées de l'Impératrice », toujours à Compiègne, bien qu'aucune clause d'insertion ne soit prévue dans le marché. La démarche assurera le lien sociétal entre l'entreprise et les structures de la MEF (Maison de l'emploi et de la formation) et de la mission locale.

Parties prenantes externes, engagements et dialogues

L'acceptabilité sociale des activités du Groupe est désormais devenue une nécessité, et depuis les études initiales d'un projet jusqu'à l'exploitation d'une infrastructure, la concertation, la transparence de l'information et le contrôle sont les clefs indispensables d'une activité soutenable à long terme. Connaître, prendre en compte ses parties prenantes et prévenir tout risque inhérent aux incompréhensions mutuelles constituent donc un enjeu fort de nos métiers.

Concertation et Changement de gouvernance

La nouvelle gouvernance du Groupe a préféré différer la démarche de concertation et le dialogue avec le Conseil Scientifique.

2011 : A la rencontre des publics

La prise en compte des besoins, des attentes et des résultats des analyses des parties prenantes externes est au cœur de la stratégie de développement d'Eiffage. Le Groupe et ses branches enrichissent régulièrement leurs dispositifs de concertation et de communication par de nombreuses initiatives adaptées aux situations de terrain.

RENDRE LES PROJETS « ACCEPTABLES »...

A l'occasion de la réhabilitation à l'identique du Pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal, les équipes d'Eiffage Construction Métallique ont misé sur l'information et la concertation avec la population locale, afin de favoriser une meilleure compréhension de la nature des travaux et des dispositions prises pour limiter les perturbations du trafic. La démarche, réussie, a d'ailleurs été saluée par une

RAPPELS

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Eiffage conduit depuis 2008 avec le Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable) une démarche de concertation permettant d'identifier les attentes et les analyses d'un panel représentatif de parties prenantes. La dernière réunion, particulièrement fructueuse, a eu lieu le 25 mars 2010 (cf. Rapport annuel de DD 2010, p. 56) en présence du PD-G du Groupe. La composition et les attributions du Conseil scientifique sont décrites dans le cahier « Éthique & Engagements », disponible sur le site www.eiffage.com.

nomination aux Trophées de l'Innovation de la FNTF 2011 dans la catégorie « Acceptabilité des projets ».

Nouvelle liaison ou phase singulière d'exploitation autoroutière, APRR organise systématiquement des opérations de concertation actives auprès du public : sites Internet, adresses courriel dédiées, réunions régulières avec les collectivités et les acteurs locaux, ces moments d'échanges peuvent également générer des évolutions du projet initial. En projet neuf, associant les élus locaux pour les premières orientations, la concertation se poursuit sur le terrain via les rencontres avec les riverains, les propriétaires, les exploitants agricoles, les entreprises locales...

La rénovation du Pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal (Branche Métal).



ÉCOUTER SES CLIENTS ET AGIR !

En 2010, la direction d'Eiffage Construction avait pris l'initiative d'une enquête de satisfaction auprès de plus de 300 grands clients, dont les résultats ont été analysés et exploités durant toute l'année 2011. Les demandes identifiées ont généré la création de groupes de travail dédiés à la recherche de solutions concrètes avec, à la clé, des plans d'actions immédiatement applicables. Ont été ainsi traitées les questions relatives à la propreté des chantiers, la lutte contre le travail clandestin, la qualité des livraisons et la prise en main des bâtiments.

L'affichage de ces engagements a été déployé en 2011 sur tous les chantiers d'Eiffage Construction en France.

FAIRE CONNAÎTRE SES ACTIVITÉS, CRÉER LE DIALOGUE

Rencontrer les publics, ouvrir les chantiers et participer aux manifestations locales, permet de faire connaître les activités du Groupe et de générer des vocations.

Eiffage Travaux publics déploie des initiatives de terrain depuis de nombreuses années : accueil de collégiens sur le site du tramway parisien, journée de l'Arbre sur le chantier de la Trialsa (Espagne), visite organisée pour les enfants dans les Sablières du Val d'Agenais (82) ont ainsi ponctué 2011. Avec toujours la même ambition : faire découvrir les facettes de métiers méconnus, tout en valorisant les bonnes pratiques environnementales.

EN ACTION

La tour Majunga, un immeuble de grande hauteur en centre-ville

La construction d'un gratte-ciel en milieu urbain dense est soumise à de multiples contraintes, d'autant plus lorsque l'emprise du chantier est exigüe. Les solutions existent néanmoins. Outre les cantonnements supportés par un portique métallique en surplomb de l'avenue adjacente, la logistique a été finement adaptée afin de minimiser les nuisances sonores et de circulation :

- fluidification des prises de postes (en horaires décalés) pour les 500 collaborateurs du chantier,
- programmation pointue des rotations des camions et des livraisons,
- création d'une zone tampon pour le stationnement des camions en attente,
- balisage précis de la circulation des engins et des piétons,
- moyens de levage en façade pour l'approvisionnement des niveaux,
- élargissement ou déviation de voiries adjacentes pendant la construction,
- information aux riverains actualisée en permanence.



Chaque année, APRR organise également des rencontres « clients » et « scolaires », et y présente le détail de ses métiers. Branche par nature la plus proche de ses utilisateurs finaux, APRR déploie nombre d'outils de communication dans le but d'aider les clients à mieux apprivoiser le réseau autoroutier comme les kits de sensibilisation « Apprendre l'autoroute », dont les cinq premiers thèmes (le dépannage, les tunnels, la bande d'arrêt d'urgence, le péage et les services sur autoroute) sont sortis en septembre 2011.



ZOOM



Eiffage Construction Métallique, partenaire de l'exposition PONT

En l'espace de douze mois, l'exposition « Pont » a attiré plus de 270 000 visiteurs en Avignon. Invitée par l'organisateur BMG Avignon Tourisme, Eiffage Construction Métallique a assuré le volet technique de la manifestation. La branche a valorisé l'étendue de ses savoir-faire à travers l'aventure que représente la naissance d'un pont grâce à des maquettes, photos, films, pièces d'usinage, sans oublier un prototype d'Unibridge® de 9 m de long.



L'aire du Jardin des arbres, sur l'A77 (Loiret).

REMERCIEMENTS

Des retours positifs sont parfois renvoyés par le public. Ainsi, suite à la visite du Jardin des Arbres (cf. rapport de DD 2010, p. 60), Madame Genève-Ferrara, directrice de l'école de Châtillon-Coligny a écrit : « Bonjour, je tenais à vous remercier : notre promenade d'automne au Jardin des Arbres du 7 novembre s'est très bien déroulée. Les enfants ont pu collecter de nombreux végétaux que nous allons pouvoir exploiter en classe sous forme de bricolages. Nous, les enseignantes, avons apprécié la facilité de déplacement sur le site grâce à l'entretien des espaces. Les enfants ont pu y évoluer facilement, en toute sécurité. Encore merci et peut-être à une prochaine fois. »

S'ASSOCIER POUR LA SÉCURITÉ

Branche la plus directement concernée par la sécurité des utilisateurs de ses infrastructures, APRR mène des actions de formation auprès de ses clients. Ainsi, les onze chauffeurs de la ligne régulière des bus TER assurant la liaison Sélestat-Saint-Dié ont été accueillis pour une journée d'information approfondie sur la sécurité routière en tunnel. En tant qu'utilisateurs réguliers du tunnel (un trajet par heure), ces chauffeurs représentent, en cas d'accident, des maillons essentiels de la chaîne d'évacuation. Au programme : les équipements de sécurité, les postes de secours et les abris d'évacuation, la visite du PC et la découverte en navette de la galerie de sécurité et d'un abri d'évacuation.

PARTAGER AVEC LES PLUS DÉMUNIS

Les initiatives solidaires se multiplient dans les entreprises, traditionnellement sensibilisées au soutien à la vie locale. Ainsi, l'UMPSA (Unité mobile de premiers secours et d'assistance) du Loiret a reçu d'APRR Paris, deux camionnettes destinées au transport des bénévoles et des matériels d'intervention d'urgence. En région lyonnaise, ce sont le Samu Social et les Restos du Cœur du Rhône auxquels AREA a offert quatre fourgons destinés à l'assistance aux plus démunis.

Eiffage Sénégal et Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes/Auvergne ont, pour leur part, apporté un soutien financier et logistique au projet porté par l'association Saint-éa-Kabadio visant à installer une pompe à eau à corde équipée d'environ 150 godets à Kabadio en Casamance. Ils ont également accompagné l'association « Enfants du désert » en collaboration avec les pompiers de Touques (14), et permis à des étudiants de l'école Eiffage Travaux Publics de participer à une nuit de « maraude » à Marseille aux côtés des bénévoles des Restos du Cœur par le biais de l'action « Tu donnes, tu reçois », déjà mise en place avec succès en 2010.

En projet...

Une démarche de concertation, portant uniquement sur le volet « social », est envisagée en 2012 avec le Comité 2.1. Une ouverture plus large aux parties prenantes externes est visée par les métiers, par le biais de visites par les écoles d'ingénieurs des grands chantiers (Grand Stade de Lille...), la participation aux réflexions sur le Grand Paris ou la présentation de Phosphore aux lycéens et aux parties prenantes sollicitées.



Cahier « Société Civile »
(www.eiffage.com)

ZOOM

APRR interpelle ses clients pour la sécurité de ses équipes

Sur les 2 300 km des réseaux APRR, 500 agents autoroutiers interviennent pour assurer la sécurité des clients. Leurs missions les exposent directement aux dangers de la circulation sur voies rapides, et certains accidents sont mortels, comme en 2011 à Tourmus (A6). Pour favoriser l'appropriation par le public de cet enjeu, APRR déploie une campagne de sensibilisation inventive : 456 fourgons de la branche affichent les visages de seize agents volontaires avec ce slogan : « Respectez sa vie, il protège la vôtre... ».



Au carrefour des parties prenantes : La **Fondation Eiffage**

En créant sa Fondation d'entreprise en 2008, Eiffage s'est doté d'un outil solidaire pour « Construire ensemble un monde partagé ». Désireuse de promouvoir les démarches citoyennes de ses salariés ou retraités, la Fondation soutient des projets dans lesquels ils sont engagés bénévolement. 71 projets depuis la création de la Fondation, autant d'initiatives qui illustrent la diversité des engagements solidaires des collaborateurs, parrains des projets présentés.



Établie pour une durée initiale de cinq ans, la Fondation a un programme d'actions pluriannuel de **1 500 000 euros**. Ayant pour finalité l'accès ou le retour à l'emploi, les projets retenus sont à la croisée des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Le soutien des projets des collaborateurs est la priorité, mais des actions particulières peuvent être décidées par le conseil d'administration : le partenariat avec l'association Solidarités Nouvelles en est l'illustration.

Les projets des collaborateurs

Les salariés et retraités du Groupe sont des parties prenantes majeures de la Fondation, soumettant et parrainant des projets, participant à leur mise en œuvre et assurant leur évaluation.

20 projets ont été portés par la Fondation en 2011. Ils représentent un engagement financier de plus de **210 000 €**.

La Convention avec SNL Union

Initiée en 2010 par le Conseil d'administration de la Fondation et validée par la Direction du développement durable, la convention avec SNL Union (Solidarités nouvelles pour le logement) constitue un partenariat spécifique engagé après que plusieurs collaborateurs d'Eiffage aient présenté un premier projet concernant une rénovation de logements par SNL à Saint Rémy les Chevreuse.

Trophée du Mécénat d'entreprise
pour l'environnement et le
développement durable, catégorie
« Environnement et Solidarité »
(MEDDTL* - mars 2011)



SNL a pour vocation d'agir pour le logement des personnes en situation de grande précarité. A travers ce partenariat, la Fondation Eiffage soutient une action d'insertion par le logement, développe l'emploi local et rend la performance environnementale de l'habitat accessible à tous.

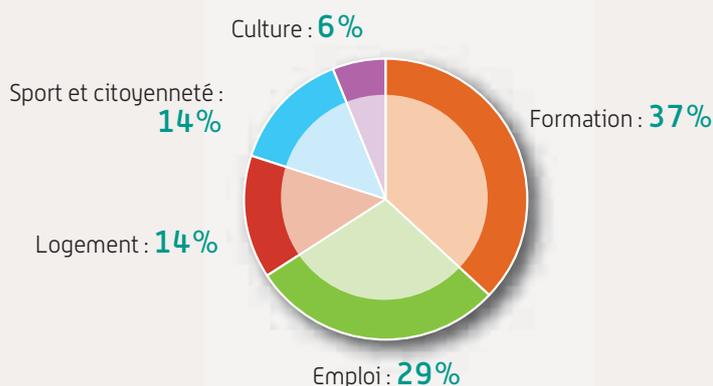
La Fondation apporte son soutien à SNL à hauteur de près de **145 000 euros** sur deux ans.

QUELQUES CHIFFRES

93 parrains depuis 2008

71 projets soutenus depuis 2008

Répartition des 71 projets soutenus par thématique d'intervention - Novembre 2011



EN ACTION

Les réalisations de l'année

Le partenariat Eiffage/SNL Union a permis la construction de cinq logements sociaux dans la vallée de Chevreuse (inaugurés en avril). En parallèle, SNL entreprend, depuis 2010, deux autres projets de construction/rénovation de logements « très » sociaux, à Palaiseau et à Ste Geneviève des Bois, axés sur la maîtrise des charges d'énergie et l'utilisation du bois (objectif BBC*). Ces treize nouveaux logements seront livrés en 2012.



Actions de la Fondation, suivi des projets, devenir des personnes impliquées, éléments de la Convention SNL Union... : Site internet <http://www.eiffage.com/cms/fondation/presentation.html>

* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

* BBC : Bâtiment Basse Consommation

Réduire

l'empreinte écologique



Une **politique environnementale** intégrée à la culture du Groupe

Avec plus de 1 000 implantations et près de 30 000 chantiers annuels, du plus petit au chantier d'envergure européenne, Eiffage est conscient de l'importance que revêt la maîtrise de l'empreinte écologique de ses activités.

Depuis plusieurs années, le Groupe organise :

- la prévention et la maîtrise des risques liés aux aspects environnementaux de ses activités via le développement de compétences spécifiques et la mise à disposition d'outils ciblés,
- la recherche et le développement visant les procédés techniques moins émissifs, la maîtrise des impacts diffus et indirects sur l'environnement, la préservation par un usage raisonné des ressources, et la meilleure connaissance des interactions entre les activités du Groupe et les enjeux liés à la biodiversité,
- le déploiement de la certification ISO 14001 sur l'ensemble de ses entités.

Ces efforts portent sur le périmètre interne d'Eiffage, et intègrent également les réponses du Groupe aux appels d'offres.

Des engagements pris au plus haut niveau...

L'engagement de réduction de l'empreinte écologique est clairement énoncé par la Direction générale au travers de documents structurants, portés à la connaissance de tous :

- les chartes fondatrices relatives au positionnement d'Eiffage par rapport aux enjeux « Biodiversité » et « Eau & milieux aquatiques », signées du Président et diffusées dans toutes les entités sous forme d'affiches tirées à plusieurs milliers d'exemplaires,
- les engagements des branches en matière de performances sociale et environnementale.

... et une politique qui s'appuie sur des outils éprouvés

La politique environnementale du Groupe est organisée selon plusieurs axes :

■ Le pilotage et la mesure

- Maîtrise de la gestion de l'environnement : déploiement de systèmes de management environnementaux, partage des bonnes pratiques.
- Mise à disposition de l'outil de gestion opérationnelle de l'environnement GEODE, co-développé par Eiffage et Red-On-Line, permettant aux entités du Groupe de maîtriser leur problématique environnementale, depuis la conformité réglementaire et l'analyse environnementale des sites, jusqu'à la gestion des situations d'urgence ou des déchets.

Plantation d'arbres et d'arbustes (noisetiers, aulnes, frênes, érables ...) en accompagnement des méandres du ruisseau Eparis qui traverse le site du nouveau diffuseur de Seynod-Sud sur l'A41 (Haute-Savoie).





La ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (contrat RFF-Eiffage signé en juillet 2011) constitue un exemple de grand projet d'infrastructure intégrant, dès la conception, un très haut niveau d'exigence environnementale, dans le respect du triptyque « Éviter, réduire, compenser ».

- Maîtrise de l'énergie et réduction des émissions de gaz à effets de serre : analyse et réduction des consommations de ressources, recours accru aux énergies renouvelables, éco-comparateurs spécifiques aux métiers permettent l'arbitrage entre les solutions techniques.

■ La prévention et la maîtrise des risques et des impacts liés aux activités

- Analyse environnementale systématique des sites permanents et analyse environnementale des chantiers via l'outil GEODE.
- Veille juridique environnement dédiée, organisée depuis plus de 7 ans avec l'aide d'un prestataire spécialisé.
- Formation systématique des responsables environnement des entreprises, sensibilisation régulière des collaborateurs à l'environnement (notamment lors des accueils sur les chantiers).
- Politique particulièrement active de protection de la biodiversité : formation continue de haut niveau (Bac + 5) avec l'Université de Paris I, retours d'expérience sur les meilleures pratiques, outil de prévention des risques biodiversité [« pack biodiversité »], mutualisation des connaissances du Groupe au travers du « Fonds documentaire biodiversité » regroupant les études d'espèces et de milieux déjà réalisées...

■ L'intégration de l'environnement dans l'offre commerciale

Les offres faites aux clients se doivent d'intégrer les meilleurs standards et chercher systématiquement à tendre vers l'innovation en matière environnementale :

- La gestion du cycle des matériaux et des déchets s'appuie sur la mise en œuvre d'outils Eiffage - tels les éco-comparateurs intégrés à l'offre commerciale - qui ouvrent la possibilité d'accroître les performances environnementales des projets, allant au-delà des cahiers des charges des clients via :
 - > la proposition d'options préservant les ressources naturelles en privilégiant les ressources renouvelables ou en utilisant les produits recyclés,

- > une présentation de l'offre en coût global prenant en compte les coûts de fonctionnement et de maintenance, et permettant de mettre en parallèle les coûts d'exploitation et les impacts environnementaux entre les versions,

- > une gestion optimisée des déchets de chantiers, la réduction des déchets à la source ...

- Le développement de la R&D au profit de pratiques et de procédés toujours plus respectueux de l'environnement et le déploiement de solutions durables qui allient performances, maîtrise des coûts et réduction de l'impact environnemental (EBT®, EFEME®, HRR®, Luciole®...).
- L'anticipation des conséquences du changement climatique pour les métiers du Groupe (laboratoire de prospective Phosphore) qui vise la rupture entre les procédés actuels et les approches et solutions adaptées à la ville post-carbone : analyse globale et systémique des besoins de la ville durable, recherche de méthodes et de solutions décloisonnant les thématiques urbaines (mobilités, énergie, neuf et rénovation, services éco-systémiques en ville...).

ENGAGEMENT

Afin d'en mieux marquer le caractère fondateur, la politique environnement est reprise dans le cahier « Éthique & Engagements ».



Cahier « Environnement »
(www.eiffage.com)

Un plan d'actions carbone soutenable

Dès 2008, Eiffage avait fait œuvre de pionnier en publiant en toute transparence son premier bilan carbone® permettant d'identifier les postes les plus émissifs et d'y concentrer les actions correctrices. Le Groupe se dote actuellement d'un outil de réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), qui permettra même au plus petit établissement de disposer de son propre bilan lors de la réalisation du bilan réglementaire « Groupe » courant 2012.

Eiffage mène une stratégie carbone orientée à la fois en interne et vers ses clients, à travers :

- la mesure et la réduction de l'empreinte carbone de ses activités,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme atout commercial.

La démultiplication des compétences

Cette double orientation requiert des compétences carbone formalisées. Avec une cinquantaine de personnes formées par an à la méthode ADEME du Bilan carbone® depuis 2008, le Groupe démultiplie ces compétences dans l'ensemble de ses entités et compte, fin 2011, plus de 200 collaborateurs formés.

Une mesure plus précise de l'empreinte carbone

Établi sur les données 2011, le prochain BEGES du Groupe sera publié à l'automne 2012 sur la base de calcul des obligations réglementaires. La méthode et les moyens mis en œuvre permettront également d'établir les BEGES des structures non assujetties aux obligations du décret 2011-828 du 11 juillet 2011 (établissements, filiales, régions...).

La réduction de l'empreinte carbone en interne

Des actions pérennes sont engagées depuis plusieurs années afin de réduire les émissions de carbone sur le périmètre interne d'Eiffage :

- **La formation à l'éco-conduite** qui répond au double objectif de réduction de l'accidentologie automobile et des émissions de CO₂.
- **la politique de gestion de la flotte de véhicules de fonction et de service** fixe depuis 2008 des seuils maximum d'émissions de CO₂ (inférieures ou égales à 120 gCO₂/km pour les 82 % de véhicules représentant la catégorie des véhicules les plus utilisés). L'impact de cette mesure est sensible, car Eiffage renouvelle annuellement 20 à 25 % de son parc.

- De **nombreuses opérations de terrain** permettent par ailleurs de sensibiliser le personnel et d'expérimenter des pilotes destinés à être démultipliés : maintenance d'armoires électriques à bicyclette pour Eiffage Énergie, remplacement du sel extrait des marais salants de Méditerranée par de la « fine de sel » issue de résidus industriels locaux pour le salage des autoroutes chez APRR, campagne d'affichage chez Eiffage Travaux Publics...

Par ailleurs, les opérations de tests de véhicules électriques se multiplient : Renault Kangoo ZE chez Eiffage Construction, Citroën CO et véhicules Eon Motors dans la Branche Métal, Citroën CO au siège d'Eiffage... Des camions à moteurs thermiques équipés de nacelles alimentées par des batteries électriques sont opérationnels chez Eiffage Énergie.



APRR remplace le gros sel par de la fine de sel (résidu naturel du processus industriel d'une usine proche du site de fabrication de la saumure) pour le traitement hivernal du réseau autoroutier en Combe de Savoie (Alimentation en fine de sel du bac de fabrication de la saumure).

Une action commerciale orientée carbone

Depuis 2010, Eiffage renforce l'intégration du critère carbone dans son offre commerciale :

■ En calculant pour le client le « poids carbone » des solutions techniques, via :

- **Des éco-comparateurs intégrés à l'offre commerciale** permettant d'objectiver les argumentaires environnementaux par le calcul précis des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des corps de métiers de la construction : la calculatrice ACV (Analyse de cycle de vie) d'Eiffage Construction, destinés à évaluer les BEGES d'un projet et de ses variantes, le comparateur Clim'Eco d'Eiffage Énergie et le logiciel complémentaire associé qui s'intéresse à l'enveloppe du bâtiment, à ses apports internes et à ses déperditions, l'outil SEVE commun à la branche professionnelle des Travaux Publics...

- **Des offres innovantes** comme l'offre Efficacité Énergétique [« Synerg-SEE » et « Clem-SEE »] de Clemesly, basée sur les principes « Analyser / Accompanyer / Maîtriser ».

- **Une assistance à maître d'ouvrage (AMO) Carbone**
La seule évaluation des émissions de gaz à effet de serre des projets, imposée aux candidats par de nombreux donneurs d'ordre privés ou publics, ne suffit pas à ce que l'empreinte carbone devienne un critère déterminant du choix final. Dès la phase d'appel d'offres, il est donc nécessaire de proposer une palette de choix techniques et d'arbitrages technico-économiques permettant de réduire le BEGES, y compris pendant la phase chantier.
Eiffage instruit donc ses réponses aux appels d'offres de projets d'infrastructures majeures en collaboration avec une maîtrise d'ouvrage entièrement dédiée à l'empreinte carbone qui étudie la rationalisation

de l'organisation du chantier, le choix des procédés généraux et des matériaux, des types d'ouvrage ou des équipements, les alternatives aux procédés généraux de construction, les possibilités de fournitures à émissions minorées...

- Un fonds d'arbitrage carbone

En 2010, Eiffage a assorti le dossier de l'opération de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire d'un « fonds d'arbitrage carbone » de 6,4 millions d'euros, une première dans la profession. Ce fonds est destiné à financer les différentiels de coûts entre propositions de matériaux ou de modes constructifs carbonés et des alternatives dites « bas-carbone », pendant la phase de construction. Au-delà de l'effort financier, sa création revêt une triple dimension innovante : une dimension économique qui réserve un budget dédié au coût carbone et internalise donc son financement, une dimension technique qui fait intervenir une AMO carbone indépendante chargée d'identifier le coût carbone en analyse du cycle de vie des matériaux et des solutions constructives, une dimension managériale qui fait travailler ensemble acheteurs, ingénieurs environnementalistes et ingénieurs techniques du projet.

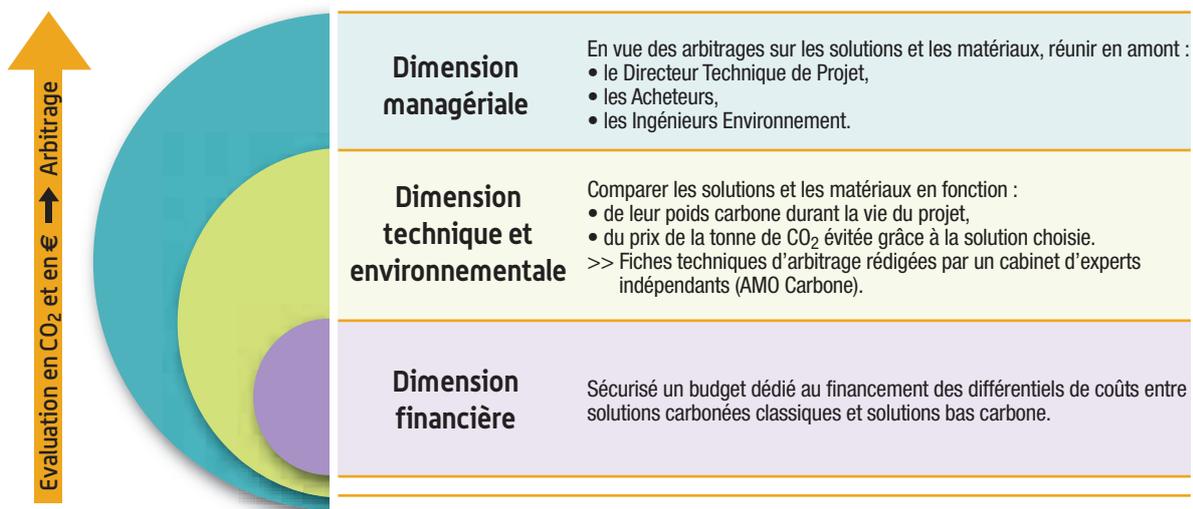
■ En stimulant la R&D en faveur de procédés moins émissifs

Des solutions novatrices sont notamment développées chez Eiffage Travaux Publics qui travaille à optimiser sa production à moindre « émission carbone », en concentrant ses efforts sur un bouquet de solutions techniques moins émissives :

- la poursuite de l'industrialisation des EBT®, procédé au BEGES deux fois inférieur à celui d'un procédé d'enrobés classiques,
- la technique des enrobés mousse qui permet la fabrication à 130°C d'enrobés de tous types par des outils existants (au lieu de 150 à 175°C pour des enrobés classiques),

FONDS D'ARBITRAGE CARBONE

Choix final et motivé de la solution technique / du matériau



- l'optimisation des températures d'enrobage des enrobés traditionnels permettant d'abaisser la consommation d'énergie au minimum nécessaire,
- la maîtrise des sources secondaires de déperditions de chaleur, comme le processus de maintien en température des liants.

■ **En proposant des équipements vertueux en termes d'émissions de gaz à effets de serre**, comme les onduleurs dynamiques. Ce procédé, basé sur le stockage de l'énergie cinétique, contribue à la diminution des rejets directs sur le site par la suppression totale des émissions de gaz en fonctionnement normal. Mis en œuvre sur le Stade de Lille, il permettra de diviser par deux le BEGES du Stade en phase exploitation.

Le point sur les actions 2010-2011

Les actions des plans carbone 2010-2011 étaient naturellement inscrites dans la stratégie carbone du Groupe et leur bilan est largement satisfaisant, tant en termes de sensibilisation / formation (formations de plus de 1 500 personnes à l'éco-conduite à fin 2011, multiplication des formations aux outils de calcul carbone), qu'en termes de respect de la politique de choix des véhicules de fonction ou de développement des lignes d'action commerciale.

Les grands axes des plans d'actions 2012-2013

La réalisation du BEGES du Groupe par toutes ses entités françaises représente le point phare des plans 2012-2013 et permettra la mobilisation des différents échelons de l'entreprise. Certaines actions seront affinées en fonction des résultats, notamment :

- les formations bilan carbone® de l'ADEME inscrites aux plans précédents,
- l'identification systématique des coûts carbone des solutions techniques et des matériaux via les outils de calcul internes,
- l'intégration de l'AMO carbone dans les grands dossiers et la démultiplication du fonds d'arbitrage carbone.

Les tests sur les véhicules électriques, l'accompagnement des régions par les sièges des branches dans les réponses aux appels d'offres comportant un BEGES, la poursuite du développement de la visio-conférence, le développement du covoiturage et des espaces de formation à distance (APRR), l'amélioration des performances carbone des exploitations (Eiffage Energie) sont d'autres voies que les branches vont poursuivre ou initier.

Enfin, APRR réduira le BEGES de ses clients en mettant en place la régulation de vitesse sur certaines de ses autoroutes et en poursuivant le déploiement du télépéage sans arrêt.



Cahiers « Carbone »
et « Objectifs et Bilans »
(www.eiffage.com)

Maintenance à bicyclette dans les ruelles de Caen (Eiffage Energie).



La biodiversité, un enjeu devenu mature

Eiffage dispose, depuis 2009, d'une politique d'entreprise traitant des enjeux liés à la biodiversité dans l'exercice des métiers du Groupe, articulée autour d'objectifs et d'actions précis, mais également précurseurs.



Dégrilleur à dévalaison (Eiffel Industrie – Prix spécial Biodiversité aux Trophées de l'Innovation 2011). La centrale hydroélectrique des Sanctuaires de Lourdes est équipée d'un dégrilleur unique en France. Le dispositif permet de capter automatiquement et régulièrement tous les déchets qui se trouvent dans l'eau tout en sécurisant et facilitant le cheminement des anguilles et jeunes saumons qui dévalent le Gave pendant leur migration. Pour ce faire, l'espace entre les barreaux des grilles a été considérablement réduit et des bassins de dévalaison ont été installés.



La prise en compte des enjeux liés au respect des habitats naturels, de la faune et de la flore constitue une ambition que les textes réglementaires et les demandes des maîtres d'ouvrages et de l'opinion publique ont fait largement progresser, et désormais entrer dans le domaine de la différenciation concurrentielle.

Depuis 2009, Eiffage déploie une démarche d'amélioration continue de ses compétences en la matière, à la fois sur le terrain (pour les sites et les carrières), et tout au long de la chaîne temporelle des projets.

Deux textes fondateurs signés du Président, la « **Charte Biodiversité** » (mai 2009) et la « **Charte Eau et Milieux aquatiques** » (mars 2011), ont été conçus comme des outils de mobilisation des collaborateurs autour d'objectifs forts. L'adhésion à la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité**, signée par Eiffage fin mai 2011, est naturellement venue confirmer l'engagement du Groupe aux côtés des autorités institutionnelles.

Le point à fin 2011

SENSIBILISATION ET FORMATION INTERNE

La **chaire d'entreprise** Eiffage / Université Paris I « BEGI » (Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures), créée en 2009 et spécialisée dans les questions de biodi-

versité confrontées aux grands projets d'infrastructures, permet chaque année à 25 collaborateurs du Groupe et étudiants externes d'acquérir les connaissances juridiques, économiques et techniques inhérentes aux problématiques environnementales des projets.

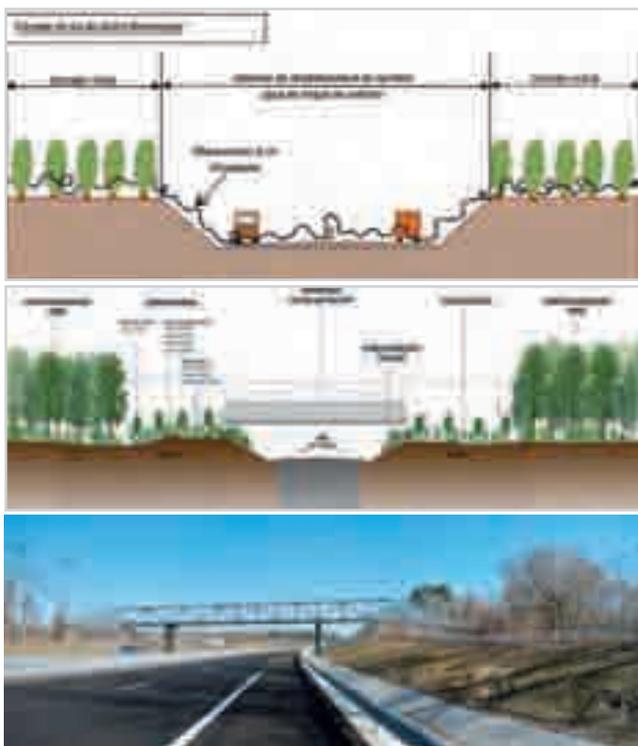
Des **outils internes communs** permettent une amélioration de la maîtrise des risques, tels le pack « Prévention et maîtrise du risque biodiversité », le « Fonds documentaire biodiversité », ou encore les réunions de retours d'expérience favorisant l'échange de bonnes pratiques opérationnelles (le 21 septembre à l'initiative d'Eiffage Travaux Publics s'est déroulée la première rencontre intra-Groupe dédiée).

Enfin, la **détection et la distinction des bonnes pratiques et des pratiques innovantes** entérinent la démarche d'amélioration et de partage, avec notamment pour cette année, le concours des « Meilleures pratiques de protection de la faune, de la flore et des milieux naturels remarquables » organisé chez Eiffage Travaux Publics, et la création d'un « prix spécial Biodiversité » aux Trophées de l'Innovation Eiffage.

EN ACTION

Un passage supérieur pour le Grand Rhinolophe

La fragmentation du territoire est la première cause d'érosion de la biodiversité dans les pays industrialisés. Le GIE A65, chargé de la conception et de la construction de l'Autoroute A65 reliant Pau (64) à Langon (33), s'est attaché à préserver les corridors écologiques de déplacement des espèces faunistiques rencontrées et potentielles.



Grand Rhinolophe (*rhinolophus ferrumequinum*)
Avec l'aimable autorisation de Laurent ARTHUR du Muséum
d'Histoires Naturelles de Bourges.

L'exemple illustré ci-dessous concerne la conception, en 2011, d'un passage à faune dans le secteur de Roquefort (Landes) spécifiquement adapté au Grand Rhinolophe, une chauve-souris au comportement de vol particulier. En effet, le Grand Rhinolophe se guide grâce aux haies existantes et vole en « rase-motte » en frôlant le microrelief. Sa « bulle de visibilité » n'est que de quelques dizaines de centimètres et il peut être dangereusement attiré par la lumière. Dès lors, le passage à faune devait permettre la déviation de son couloir de vol vers le haut afin de réduire significativement le risque de collision avec les véhicules.

Cette innovation, élaborée en 2011 et mise en œuvre en février 2012, bénéficiera d'un protocole de suivi scientifique spécifique afin d'en mesurer l'efficacité.

- Conception structurale et écologique : Eiffage Travaux Publics - Conseil scientifique du Muséum d'histoire naturelle de Bourges.
- Cabinets ZIRK et Végétude.

COOPÉRER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES EXPERTES

Depuis le lancement de sa démarche « Biodiversité », Eiffage a toujours eu pour objectif de partager ses connaissances et de nouer des partenariats avec ses parties prenantes externes. La signature d'un accord-cadre avec l'ONF en 2010 ou la participation au dispositif expérimental de préservation des services écosystémiques – le FIPAN®, créé par la société Dervenn – sont autant de témoignages de cette volonté.

La participation à des groupes de travail structurants dans la prise en compte de la biodiversité par les métiers du Groupe permet par ailleurs à Eiffage d'apporter son expérience et d'être actif dans le traitement en amont des sujets, avec, entre autres, des participations en tant que représentant de la profession [Campagne européenne « Business & Biodiversity » de l'UICN*, groupe de travail « Eviter-réduire-compenser » du MEDDTL*...], l'organisa-

tion des « Petits déjeuners Eiffage / Université Paris I Panthéon-Sorbonne » dédiés aux problématiques techniques, la participation au groupe de travail « Aides publiques dommageables à la biodiversité » au sein du Centre d'Analyse Stratégique, ou encore l'adhésion d'Eiffage Concessions au « Club Infrastructures Linéaires & Biodiversité », qui rassemble quelques-uns des gestionnaires d'infrastructures linéaires français (ERDF, GRT Gaz, RFF, RTE, TIGF, Vinci Autoroutes et VNF).

Le soutien à la recherche a formé un autre axe d'intervention, avec la participation d'Eiffage à l'étude nationale de répartition de la chytridiomycose (maladie infectieuse mortelle des amphibiens d'Europe) et à la thèse de doctorat « COPAFAUNE » développée par Jérôme Prunier (Université de Lyon II, Ecosphère), relative à la dispersion génétique d'amphibiens de part et d'autre de l'autoroute A6.

EN ACTION



C'est dans le cadre de la Campagne européenne « Business & Biodiversity », qu'Eiffage a organisé à Paris en janvier 2012, conjointement avec l'UICN et l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, les « 1^{ères} Rencontres européennes Grandes infrastructures et biodiversité ».



Enfin, des **publications ludiques** contribuent à la sensibilisation et à l'information du public sur des sujets directement liés à l'environnement et à la biodiversité, telle la collection mise en place en 2008 par APRR et intitulée « Carnets d'autoroute sur le chemin du développement durable », régulièrement enrichie par de nouvelles éditions.

LA DÉTECTION DES IMPACTS DES SITES

Conformément aux objectifs, des actions ont été engagées dans le but d'étudier l'impact des sites et activités du Groupe sur la biodiversité. Plusieurs branches ont entrepris une étude de leurs sites, comme Eiffage Construction Métallique à Lauterbourg où des programmes de développement/préservation de la biodiversité sont initiés en étroite collaboration avec des associations de protection de l'environnement.

Les parcs matériels d'Eiffage Construction localisés dans des zones d'intérêt écologique ont également été répertoriés et des mesures de protection appropriées aux enjeux environnementaux mises en œuvre.

Les grands axes des plans d'actions 2012-2013

Les objectifs définis dans la charte Biodiversité sous-tendent toujours les actions du Groupe.

Les orientations stratégiques de la SNB et les engagements associés viennent compléter les orientations des plans d'actions.



L'objectif majeur reste l'intégration de l'enjeu de préservation de la biodiversité au cœur des pratiques opérationnelles. Dans ce but, sont notamment confirmés pour les années 2012-2013 :

- la poursuite des formations BEGI et l'habilitation du cursus comme Master, dès 2012,
- l'évaluation des pratiques des branches via l'accompagnement de la société DERVENN et l'outil EBE Vie du MEDDTL,
- la démultiplication des savoir-faire à travers les outils communs et les retours d'expériences,
- l'intégration des enjeux de biodiversité le plus en amont possible de la réponse aux appels d'offres,
- le dialogue avec les parties prenantes externes actives, telles des associations comme l'UICN.



Cahiers « Environnement »
et « Objectifs et Bilans »
(www.eiffage.com)

EN ACTION

Le Fonds d'Intervention pour le Patrimoine Naturel Bretagne/Pays de la Loire (« FIPAN® BPL »)

La démarche FIPAN® est développée depuis 2009 par le pôle recherche et développement de l'entreprise DERVENN (Rennes), en partenariat avec le bureau d'étude de conseil en agronomie QUALITECHS.

En proposant un modèle innovant destiné à financer et garantir par des actions de génie agri-écologique, les fonctionnalités écologiques du territoire, la pérennité du capital naturel et la préservation des continuités biologiques, elle crée une véritable dynamique territoriale impliquant étroitement les chefs d'entreprises agricoles, acteurs clefs pour l'avenir des écosystèmes.

L'expérimentation mise en place pour la réalisation de la LGV BPL veut favoriser une vision positive et optimiste du territoire, en alliant les valeurs économiques, écologiques et agricoles, et mettre en œuvre le principe des Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE).

Le projet FIPAN® BPL sera mis en œuvre pour une première phase de 6 ans, puis des dispositifs complémentaires seront étudiés pour en assurer la pérennité. Promoteur du projet, Eiffage est le premier à y avoir souscrit, à hauteur de 15 % (750 000 €) du montant total du fonds à terme.



Soutenu par RFF, les DREAL concernées, le Conseil Régional de Bretagne et le bureau européen de l'UICN, le projet a reçu le 2 décembre 2011 le Prix « Entreprises et Environnement », catégorie Biodiversité, décerné par le MEDDTL. Il est également sélectionné pour concourir en 2012 aux European Business Awards for the Environment, catégorie Biodiversité, organisés par la Commission européenne.

*MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

*UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

L' « eau responsable »

Acteur du territoire, Eiffage s'est officiellement engagé en 2011 à formaliser et à renforcer ses efforts pour conjuguer performances économiques et préservation des ressources en eau, et contribuer, au-delà de ses obligations contractuelles ou réglementaires, à la promotion d'une gestion raisonnée de l'eau, tant sur le plan du périmètre interne de ses activités que dans le cadre de son offre commerciale.

Cette politique volontaire, qui engage le Groupe dans une démarche responsable, de progrès et proactive, s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- maîtriser la consommation de la ressource en eau,
- prévenir et limiter tout risque d'atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques,
- renforcer l'homogénéité des bonnes pratiques,
- développer et diffuser l'innovation contribuant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Creusement du bassin tampon des eaux pluviales sur le site de Verquin (Eiffage Energie).

En parallèle, des actions terrain ont décliné la volonté commune d'amélioration des pratiques, avec notamment :

- la mise en place de contrats régionaux (analyses des rejets d'eau, curage des bassins de protection...), l'aménagement de bassins et l'utilisation de nouvelles techniques pour leur nettoyage chez APRR,
- la mise en place de procédés permettant, entre autres, la diminution des impacts sur la ressource en eau (implantation de la cabine de rousseage* sur le site d'Eiffage Industrie, Turbomachines à Pau, amélioration de la gestion des rejets d'eaux des filiales implantées sur le site de Verquin (10 hectares) d'Eiffage Energie...),
- la mise en œuvre de procédures de protection des eaux sur les chantiers (protection du cours d'eau traversant le site du collège de Saint-Germain-Lembron réhabilité par Eiffage Construction...),
- l'aménagement de carrières permettant la protection des ressources eau et biodiversité lors du déplacement des exploitations chez Eiffage Travaux Publics.

Enfin, en termes d'anticipation du changement climatique, un groupe de travail dédié à la gestion de l'eau a été créé au sein du laboratoire de prospective Phosphore III (cf. p. 130).

Le point sur les actions

Les objectifs en termes de « management de l'eau » des plans d'actions 2010-2011 du Groupe et des branches ont été atteints, avec notamment :

- la création de la charte « Eau & Milieux aquatiques » d'Eiffage et sa promotion / diffusion dans les branches,
- la mise en œuvre du « Challenge H₂O » (identification puis partage des meilleures pratiques) chez Eiffage Travaux Publics,
- l'élaboration d'une note d'engagement associée à des outils et à une formation « loi sur l'eau » chez Eiffage Construction,
- la poursuite du programme pluriannuel « Protection de la ressource en eau » chez APRR (protection des captages d'eau potable et cours d'eau d'intérêt majeur contre les déversements accidentels directs de produits polluants).

Les grands axes des plans d'actions 2012-2013

La mise en œuvre des objectifs définis dans la charte « Eau & Milieux aquatiques » sous-tend toutes les actions du Groupe et des branches pour les deux années à venir : poursuite des programmes engagés aux plans 2010-2011, formation du personnel, gestion de l'eau sur les sites, mise en œuvre des projets pilotes, sensibilisation des clients...



La charte « Eau & Milieux aquatiques » d'Eiffage (avril 2011).

ENGAGEMENT

L'engagement de la Direction générale s'est traduit par la signature par le Président Directeur-général, en avril 2011, de la Charte « Eau & Milieux aquatiques ».



Cahier « Objectifs et Bilans » (www.eiffage.com)

Des *impacts environnementaux...* *... et des solutions*

Déchets, rejets dans le sol et dans l'air, pollutions sonores, visuelles ou olfactives...
les entreprises du Groupe sont conscientes de la nécessaire maîtrise des impacts
environnementaux liés à leurs activités.

Politiques responsables

Les engagements concrets des branches en termes de maîtrise d'impacts sont consignés dans des documents largement diffusés, tels les chartes Qualité et Environnement d'Eiffage Énergie ou, plus récemment, la charte « Chantier faibles nuisances » d'Eiffage Construction. Avec la mise à disposition par la Direction du développement durable, fin 2011, de l'outil de gestion opérationnelle de l'environnement GEODE (cf. p. 100), Eiffage entend donner à ses établissements les moyens de maîtriser tous leurs impacts environnementaux.

Le recyclage des déchets aux programmes des branches

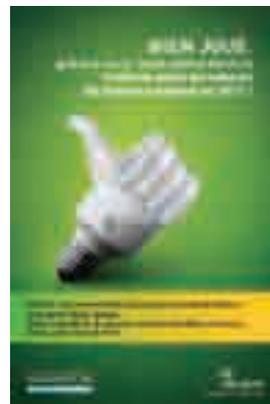
Avec plus de 250 millions de tonnes de déchets annuels, le secteur du BTP représente à lui seul près des trois-quarts de la production de l'ensemble du secteur marchand. Ainsi, l'analyse du cycle de vie des matériaux et le recyclage se trouvent au cœur de la recherche de pratiques toujours plus vertueuses, qui vont du simple recyclage systématique jusqu'à la R&D en matière de valorisation industrielle des déchets.

A titre d'exemple :

- Eiffage Travaux Publics a orienté sa stratégie industrielle vers l'acquisition de dispositifs permettant d'accroître les taux de recyclage lors de la fabrication d'enrobés. Les postes d'enrobage ancienne génération – qui

n'admettaient que 20 % d'enrobés recyclés – laissent la place à de nouvelles centrales plus « recyclo-compatibles » qui atteindront au moins 40 % de recyclage.

- Eiffage Énergie, après avoir signé sa première convention nationale de collecte avec Recylum (éco-organisme de recyclage des lampes usagées) en 2006, puis renforcé le partenariat avec l'engagement de la branche dans le déploiement national de la filière de recyclage des DEEE* professionnels en 2010, a déployé la double collecte dans tous ses établissements. Cinq entreprises de la branche ont été élues meilleurs points de collecte de leur région respective, une dans la catégorie lampes et quatre pour la catégorie DEEE Pro.



ENGAGEMENT



Quand recycler devient un art !

La bâche de 800 m² qui a couvert la rotonde Zambelli du Palais Garnier pendant la durée des travaux de rénovation (14 mois) a été nettoyée et recyclée en tableaux et pochettes, devenus cadeaux d'entreprise originaux pour les parties prenantes d'Eiffage. Les pochettes ont, de plus, la particularité d'avoir été réalisées par la Fondation des Amis de l'Atelier, au service des enfants et des adultes en situation de handicap.

*Déchets d'équipements électriques et électroniques

* Ressuage : procédé de contrôle non destructif des soudures



Une protection rapprochée pour les sols

La prise en compte de la problématique de pollution des sols s'oriente vers une stratégie globale qui s'appuie sur l'examen des risques et sur une gestion raisonnée des sites en fonction de leur usage. Les entreprises du Groupe se donnent donc l'obligation de prévenir tout accident via une "protection rapprochée". Outre les équipements (bacs de rétention, kits absorbants, bacs de décantation ou déboueurs-déshuileurs en sortie d'aires de lavage...), procédures et guides pratiques sont à la disposition de tous. Ainsi, Eiffage Construction a élaboré cette année un guide intégrant le risque « pollution de sol » à toutes les étapes des opérations immobilières.

L'air sous surveillance

Les risques sanitaires potentiels des rejets atmosphériques des postes d'enrobage sont traités depuis plus de six ans dans le cadre d'une démarche nationale intégrant l'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) et auquel Eiffage Travaux Publics apporte le concours actif de sa Direction scientifique. L'USIRF, aux côtés du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique), finalise la mise en place d'une base de données sur les rejets des postes d'enrobage. Cet outil vise l'évaluation des rejets de polluants, en particulier ceux ciblés par le 2ème Plan national sécurité-environnement. Cette démarche volontaire entre dans les efforts visant l'acceptabilité sociétale des outils de production de la

branche, par le biais d'une transparence et d'une communication améliorées avec les riverains.

Pour leur part, APRR et AREA ont maintenu leur soutien aux deux associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air en Rhône-Alpes sur les agglomérations de Lyon et Grenoble. AREA contribue à l'élaboration du plan d'actions pour le renouvellement des plans de protection de l'atmosphère, à l'horizon 2012, des deux agglomérations.

Le confort des riverains

L'empreinte d'un chantier ou d'une infrastructure linéaire ne relève pas uniquement du « carbone » ou de la « biodiversité », et les pollutions sonores, olfactives et visuelles restent des impacts non négligeables, pour les riverains comme pour les équipes intervenantes.

ATTÉNUER LES BRUITS...

APRR poursuit son programme pluriannuel de « Protection contre les nuisances sonores ». Les zones sensibles sont identifiées à l'aide d'outils de cartographie en 3D et font l'objet d'un traitement anti-bruit prioritaire, principalement par isolation de façades ou protection à la source de type écran ou merlon (butte de terre acoustique). Deux exemples phares en 2011 : la construction d'un merlon de 1 800 m de long et de 3 m de haut sur l'A432 à proximité de Tramoyes (01), et la pose de 2 300 m d'écrans acoustiques sur le tracé de l'A714, bretelle de 9 600 m reliant Montluçon à l'A71.

ZOOM

Un guide pour accompagner la charte

En accompagnement du déploiement de la Charte Chantier Faibles Nuisances Eiffage Construction a élaboré un guide à destination des intervenants qui répond aux exigences de la cible 3 « Chantier à faibles nuisances » du référentiel HQE®. Comportant un chapitre dédié à la maîtrise du bruit et au maintien de la propreté sur le site, le document explicite les bonnes pratiques : priorité à l'emploi de techniques et matériels silencieux, utilisation de matériaux prédécoupés ou préfabriqués en atelier, réalisation simultanée des opérations bruyantes...



Ecran anti-bruit au Pont des Nautes sur l'A714 (Allier).

Les recherches d'Eiffage Travaux Publics portent également sur la réduction des pollutions sonores routières, avec la poursuite du développement d'enrobés phoniques atténuant le bruit de roulement des pneumatiques. Nano-phone®, enrobé phonique de dernière génération, apporte un gain de 2 à 3 dB par rapport à un enrobé phonique traditionnel. En développement depuis plusieurs années, il a été appliqué en 2011 sur des chantiers significatifs, comme celui la Voie Mathis à Nice.

... ET CONTENIR LES ODEURS

Bitume, combustibles liquides... ces sources de pollutions olfactives font l'objet d'actions concrètes, principalement au niveau des postes d'enrobage ou lors de phases critiques comme le remplissage des cuves de stockage. Les établissements d'Eiffage Travaux Publics poursuivent leurs expérimentations sur les procédés de condensation des effluents gazeux permettant un net abattement des odeurs [37% au minimum]. Ainsi, sur le site de PRBG (Produits routiers de la Brie et du Gâtinais), trois cuves ont été transformées afin d'effectuer le dégazage des événements par le haut des cuves, les émanations en point bas étant confinées dans des bacs de réception étanches.

Sols pollués et maîtrise des situations d'urgence

DES COMPÉTENCES RARES ET PRÉCIEUSES...

La branche Travaux Publics fédère les compétences du Groupe dans l'expertise de la dépollution des sols et compte plusieurs spécialistes reconnus. Gauthey enrichit son offre avec des méthodes toujours plus sophistiquées, comme la désorption thermique (extraction par vapeur). Spécialiste de la déconstruction, Boutté développe ses compétences en gestion, élimination et valorisation de tous types de déchets de travaux. Forézienne d'Entreprise connaît un essor dans le secteur



Vizille [38] : Excavation par passes successives suite à un diagnostic approfondi du site pour la réalisation d'une salle polyvalente pour la mairie de Vizille. Criblage des matériaux, puis traitement des terres polluées aux hydrocarbures sur plateforme étanche avec réalisation d'un bassin de récupération des eaux de pluie. Volume traité : environ 1 500 m³ (Gauthey).

de la déconstruction, et relève désormais d'importants défis en termes de gestion de pollution, en particulier lors d'interventions dans d'anciennes friches industrielles.

... ET UNE GESTION RAISONNÉE DES SITUATIONS D'URGENCE

Les équipes peuvent être confrontées à des situations d'urgence liées, soit à une pollution accidentelle du sol, soit à la découverte au cours d'un chantier d'une pollution non préalablement renseignée. Les systèmes de management environnement des entreprises et la rubrique « Situations d'urgence » du logiciel GEODE permettent une gestion optimisée de ces situations d'urgence.

EN ACTION

Mauvaise surprise

En juin 2011, les travaux de terrassement de la pile P2 du Viaduc d'Arbouans (25), menés par Eiffage Travaux Publics dans le cadre de l'élargissement de l'A36, ont été interrompus suite à l'exhumation de matériaux suspects à forte odeur de solvant. À l'issue des analyses des matières, la zone rouge du site a été placée sous la surveillance permanente d'un collaborateur de l'entreprise Gauthey. Les terres extraites ont été évacuées dans des centres de classe 1 par des transporteurs spécialisés et selon des procédures de sécurité très strictes.

Les grands axes des plans d'actions 2012-2013

Les deux années à venir devraient voir le renforcement des compétences du Groupe en termes de solutions déchets. Les techniques d'amélioration des pratiques de recyclage mobiliseront encore les branches, et notamment Eiffage Travaux Publics avec, entre autres, l'évolution de l'éco-comparateur SEVE (intégration de nouveaux indicateurs recyclage), la participation aux appels à projet ADEME « Recyclage », la professionnalisation des métiers du recyclage, et la convergence avec la production de granulats. Eiffage Énergie se mobilisera autour de l'émergence de nouvelles filières agréées pour des DEEE spécifiques, dont plusieurs devraient voir le jour en 2012. L'exploitation de la rubrique « Déchets » de l'outil GEODE, et notamment sa mise à jour en termes de gestion des déchets inertes et de recyclage complètent ces dispositions.



Cahiers « Construire durable »
et « Objectifs et Bilans »
(www.eiffage.com)

* Centre de classe 1 : installation d'élimination des déchets dangereux

L'utilisation durable des **ressources**

S'ajoutant aux efforts de maîtrise des impacts environnementaux, l'utilisation raisonnée des ressources naturelles contribue à la réduction de l'empreinte écologique des activités du Groupe.



L'installation de concassage mise en place sur le site d'Aéroports de Paris lors de la création des aires de dégivrage (Eiffage Travaux Publics).

L'espace naturel : une ressource à consommer avec modération

La limitation et l'optimisation des emprises foncières constituent pour APRR un objectif essentiel dans la construction ou l'élargissement d'infrastructures autoroutières. Les besoins fonciers nécessaires aux opérations - acquisitions, occupation temporaire d'emprises... - sont ainsi définis, dans le respect d'une stricte sobriété. APRR occupe aujourd'hui plus de 10 000 ha destinés à accueillir les équipements tels que les accotements, les talus et surlargeurs, les clôtures et terre-plein centraux, les aires de repos, les barrières et gares de péage. Leur entretien fait l'objet d'une politique d'exploitation dédiée, appelée « politique Espaces naturels », raisonnée et lisible par les clients et les salariés. Outre le respect de la réglementation, cette politique a pour objectifs :

- la sécurité des acteurs (salariés, clients et riverains),
- la prise en compte de la gêne client,
- le respect des politiques de développement durable et environnement de la branche et du Groupe,
- la pérennité des ouvrages.

Déclinée en objectifs et niveaux de service attendus, cette « politique Espaces naturels » est adaptée à chaque district via des documents organisationnels dédiés, tels que les plans de fauchage, l'entretien des aires boisées, le « Guide pratique espaces naturels » et le « Guide particulier relatif à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ».

Recycler les matériaux, valoriser les déchets

Recycler pour minimiser l'utilisation de matières premières et privilégier la réutilisation des matériaux de déconstruction constituent des objectifs économiques et écologiques déjà anciens d'Eiffage Travaux Publics.

Les chantiers autoroutiers de déconstruction de chaussées sont traditionnellement des lieux propices au recyclage, car ils conjuguent l'adéquation géographique et temporelle entre la ressource (produits de déconstruction) et le besoin de matériau (réfection), ainsi que la présence d'outils de production de forte capacité généralement mieux adaptés au recyclage et à ses contraintes.

A titre d'exemples en 2011 :

- la réutilisation de l'intégralité des 1 200 m³ de béton armé issus des anciennes dalles du site d'Aéroports de Paris, déconstruites lors de la création des aires de dégivrage du Seuil 27,
- le recyclage de 30 000 m³ de matériaux issus de la campagne de démolition du Béton Armé Continu (BAC), démarrée par APRR en 2004, pour la reprise des 12 derniers kilomètres des 2x38 km de chaussée située sur l'autoroute A5 entre Chaumont et Troyes, pour partie dans les enrobés neufs, pour partie affectés à des chantiers locaux ou à d'autres circuits de distribution (acier des armatures de l'ancien BAC).

ZOOM

Un nouveau cadre pour les enrobés recyclés

À l'automne 2011, APRR s'est dotée d'une politique de recyclage des matériaux de chaussées destinée à harmoniser les pratiques des maîtres d'ouvrages de la branche dans le cadre de la rédaction des appels d'offres. Tous les dossiers de candidatures doivent désormais obligatoirement proposer une variante « recyclage ». Des taux cibles d'enrobés recyclés à mettre en œuvre sont définis en fonction des travaux, et des dispositions relatives à la qualité des agrégats sont établies. ...

Construire durable



Des savoir-faire exclusifs au service du « construire durable »

Les métiers du Groupe s'appuient aujourd'hui sur une large gamme de produits et de procédés exclusifs qui, en associant maîtrise des coûts, hautes performances et maîtrise des impacts environnementaux, répondent à des exigences sociétales et environnementales toujours plus élevées.

2011, l'année du déploiement

2011 aura bénéficié de l'aboutissement de plusieurs années de recherche et de mise au point de techniques spécifiques conçues dans les branches.

Eiffage Construction a finalisé sa PAC.R²®, solution tout électrique qui exploite les propriétés des pompes à chaleur air/air. Facile à mettre en œuvre et à maintenir, cet appareil polyvalent destiné à l'immobilier neuf ou rénové, assure à la fois la ventilation double-flux, la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage, par récupération des calories de l'air extérieur et de l'air vicié du logement. Produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme, l'équipement répond aux exigences des moteurs de calculs de la RT2012 conformes au label BBC® dans des appartements de type 2 à 5.

La branche a également commencé le déploiement d'HVA Concept™, un module de salle de bains préfabriqué à l'usine de Fresnay-sur-Sarthe, ancienne friche industrielle SEB reconvertie. La conception industrielle permet le transfert de certains travaux, des chantiers vers l'usine, avec une amélioration de la qualité, une réduction des nuisances sonores sur le chantier et une optimisation des délais. La solution anticipe les mutations de fond du métier et apporte une réponse concrète aux difficultés émergentes du secteur, telle la raréfaction de la main d'œuvre qualifiée, l'érosion des plannings ou l'augmentation du nombre de réserves...

Forte de l'expérience acquise au sein du laboratoire de prospective Phosphore, **la Branche Métal**, a mis au point, via sa filiale Goyer, un système de façade légère multiparois, permettant à la fois de modifier les caractéristiques énergétiques de l'enveloppe d'un bâtiment et de produire de l'énergie en fonction des conditions climatiques extérieures et des besoins d'usage des locaux. Brevetée

en 2011, cette peau extérieure composée de « lames solaires » combine plusieurs fonctions :

- le contrôle des apports solaires en façade par modulation du taux d'ouverture des lames,
- l'occultation totale et le renforcement de l'isolation thermique et acoustique de la façade,
- la diffusion de l'éclairage naturel vers l'intérieur des locaux,
- la production énergétique, électrique et thermique.

Eiffage Énergie mise plus que jamais sur le marché de la réduction de la facture énergétique. Plusieurs procédés dans le domaine de l'éclairage public ont été ainsi développés, répondant aux enjeux multiples de mise en valeur, sécurité urbaine, confort des usagers et économies d'énergie.

Conçu par la branche, le logiciel Fléore 2 est un outil de géo-référencement de l'ensemble des points lumineux d'une ville. Il rationalise la gestion et la maintenance du parc d'éclairage public, avec à la clé de substantielles économies d'électricité. En 2011, l'outil a été mis en place à Aurillac [15].

L'appareil d'éclairage public à LED, breveté en 2010, a passé en 2011 avec succès les essais préliminaires aux phases de développement de prototypes et de tests en site réel, prévues en 2012.

Concernant la maintenance des installations électriques, activité essentielle et récurrente, la branche a mis au point plusieurs procédés pour en optimiser le déroulement. Notamment :

- L'inspection endoscopique des candélabres permet un contrôle interne de la vétusté des mâts (raccordement, corrosion) et, par là même, la prévention de la chute des équipements. 8 000 mâts ont déjà été contrôlés dans plusieurs villes de l'ouest parisien (Issy les Moulineaux, Vanves, Meudon, Chaville, Ville d'Avray).



Les pratiques et procédés spéciaux développés par les branches au cours des années antérieures sont répertoriés dans le cahier « Construire durable », au chapitre « Pratiques et Procédés exclusifs ». (www.eiffage.com)



Le drone photographie et filme en haute définition des ouvrages difficiles ou impossibles d'accès (Eiffage Énergie).

- Un autre procédé de géo-référencement de points lumineux géo-localise, depuis 2009, les photographies des pylônes, prises par les équipes de maintenance lors des inspections et qui permettent le recensement du patrimoine de RTE (Réseaux de transport d'électricité), l'analyse des dégradations et le chiffrage précis des travaux. Depuis 2011, une base de données organise et consolide les images ainsi géo-référencées. Elle constitue un capital essentiel exploitable par requêtes (nom des ouvrages, niveaux de tension, zones géographiques, structures, défauts...). Pour la seule région Grand-Est, 340 ouvrages ont ainsi été étudiés, avec plus 100 000 photos.
- RTE souhaitant tester une étude de vétusté de pylônes sans consignation et sans moyen matériel spécifique, Eiffage Énergie a proposé l'utilisation d'un drone, capable de photographier et filmer en haute définition des ouvrages difficiles ou impossibles d'accès. Cette solution innovante présente de nombreux avantages en termes de sécurité du personnel et de gain de temps.

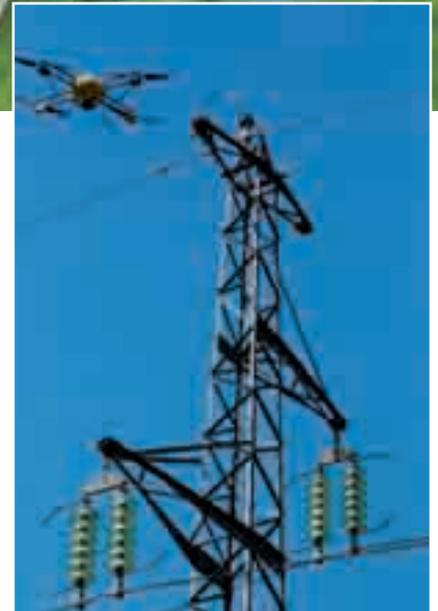
Fidèle à ses axes de recherche pour un développement durable de techniques routières responsables, **Eiffage Travaux Publics**, a déployé, après les premiers chantiers expérimentaux de 2010, la Grave bitume GB5® sur des axes routiers à fort trafic. Cet enrobé bitumeux à hautes

performances pour couches d'assise réduit l'épaisseur de l'assise et les impacts environnementaux, pour un coût au m² similaire, voire inférieur aux structures de chaussées classiques.

La branche a également appliqué le Nanophone®, enrobé phonique de dernière génération, sur des chantiers significatifs, comme la Voie Mathis à Nice. La diminution de bruit de roulement des pneumatiques par rapport à un enrobé phonique traditionnel atteint jusqu'à 3 dB.

Et la suite...

Les procédés mis en œuvre relèvent de recherches et de développements au long cours. 2012 confirmera le développement et l'affinement de plusieurs procédés spéciaux en lien avec les cœurs de métier des branches, mais également avec les branches professionnelles, actives elles aussi sur ces sujets de fond.



Pose du Nanophone® à Vias (34) (Eiffage Travaux Publics).

Le bois, pour construire autrement

Les exigences du Grenelle de l'Environnement et les démarches de qualité environnementale des ouvrages permettent de redécouvrir le rôle du bois dans la construction durable. Eiffage Construction a mis en place en 2011 une « politique bois » en phase avec les grandes orientations de la politique de développement durable du Groupe.



respectueux de l'environnement et accessibles au plus grand nombre :

- performances en termes d'isolation thermique extérieure,
- réduction du bilan carbone® des projets,
- solutions pré-assemblées permettant de réduire les délais de chantier,
- qualités structurelles des panneaux de bois massifs utilisés bruts avec réduction des contraintes d'entretien et de maintenance,
- valorisation des déchets.

À venir...

Dès 2012 seront finalisés par la direction des achats d'Eiffage Construction :

- le référencement des fournisseurs et sous-traitants capables de couvrir les besoins actuels et futurs,
- l'identification des partenaires régionaux potentiels,
- l'actualisation de la cartographie des provenances du bois (labels, traçabilité...), initiée dès 2009.

Une triple approche

Trois approches de recours au bois figurent parmi les solutions du « Construire autrement » :

- le bois en tant que matériau est un atout de l'éco-conception, notamment dans les structures mixtes béton-bois,
- le bois en tant que source d'énergie, par le développement des chaudières biomasse stimulée par la systématisation de la variante bois énergie,
- le bois en tant que ressource naturelle, dans le respect des principes de protection et de compensation des impacts sur la biodiversité ou de compensation carbone visant la neutralité d'un projet.

Une solution sobre au service de l'éco-conception

Le bois matériau constitue une des solutions en phase avec les principes de sobriété déployés dans l'éco-conception des ouvrages conçus par Eiffage Immobilier, notamment via les structures mixtes béton. Il offre de belles opportunités sur les marchés de logements à coût modérés

La R&D d'Eiffage Construction intègre dans ses programmes de recherche le bois en substitution ou en renfort de matériaux de construction, comme c'est actuellement le cas avec le programme Lignum. Exploitant les propriétés naturelles de stockage du bois, les bâtiments Lignum optimiseront leur consommation énergétique et afficheront un bilan carbone® remarquable en analyse du cycle de vie. Dans le cadre de ces bâtiments, Eiffage Construction Industries fabriquera en atelier, des modules de chambres dont la structure sera en bois massif. L'intégration du bois (habillage des façades, vêtue, ajout d'étage supplémentaire en rénovation, modules préfabriqués), et plus largement la notion de filière sèche dans la construction seront progressivement adjointes au plan d'actions.

Enfin, Eiffage Construction assure une veille technologique industrielle « Bois » en participant à la plateforme industrielle ECODEV (cluster vosgien Green Valley).



Cahier « Construire durable »
(www.eiffage.com)

La performance énergétique Un horizon commun

L'efficacité énergétique est un enjeu à double entrée : non seulement elle stimule la demande sur le marché des spécialistes de l'énergie comme Eiffage Énergie et Clemessy, mais elle apporte également des solutions concrètes répondant à la fois aux impératifs de limitation des consommations d'énergies fossiles et à la nécessaire maîtrise des charges domestiques des usagers finaux.

Une organisation au service de la pérennisation des compétences

Les filiales optimisent les synergies et affinent leurs savoir-faire afin d'apporter une réponse globale aux attentes des clients et anticiper leurs besoins futurs.

De nouvelles structures dédiées

Eiffage Énergie a axé sa stratégie sur le développement de savoir-faire et d'outils, sous le pilotage du groupe métier intitulé « Efficacité énergétique ». Initiée par la journée du Forum Métiers Eiffage Énergie du 28 janvier 2011, cette « task force » réunit une dizaine de collaborateurs de pointe, issus des différentes directions régionales de la branche, capables d'analyser globalement l'évolution de la demande et d'y apporter rapidement les réponses techniques et commerciales adaptées. Les échanges sur les

bonnes pratiques, les chantiers et les réglementations relatives à l'efficacité énergétique viennent naturellement compléter ce dispositif, qui bénéficie d'un portail collaboratif dédié.

Des formations ciblées

Chez Eiffage Énergie, les Directions régionales ont formé globalement, depuis 2007, au moins deux responsables d'affaire par région administrative à l'efficacité énergétique selon le programme SERCE* (sur cinq jours).

* SERCE : syndicat des entreprises de génie électrique et climatique



Le siège d'Adéo à Ronchin (59).



ZOOM

APRR-AREA, un tour d'horizon prometteur

Dans le même esprit que la journée biodiversité de 2010, une nouvelle journée d'échange a été organisée le 2 décembre 2011 sur le thème de l'efficacité énergétique.

L'occasion, pour une vingtaine de spécialistes d'APRR & AREA des filières Environnement, Bâtiment et Équipements de présenter les actions d'économie d'électricité et de combustibles menées depuis 2009. Le bilan de la journée a permis d'évaluer la pertinence de ces actions et de confirmer les priorités pour 2012-2013.

Les participants ont également pu confronter leurs expériences et s'ouvrir à d'autres pratiques : retours d'expérience d'Eiffage Énergie et exposé du concept innovant de solidarité énergétique® développé dans le laboratoire Phosphore.

Dans le cadre des formations FEE-Bat (cf. rapport de DD 2010, p. 102), plus de 1 100 collaborateurs d'Eiffage Énergie et d'Eiffage Construction (commerciaux, responsables d'affaires ou d'études de prix, chefs de secteur, directeurs de travaux...) ont, à fin 2011, bénéficié de formations destinées à créer une « culture commune » de l'efficacité énergétique entre techniciens et commerciaux. La formation vise notamment à introduire de façon systématique une variante dédiée à l'efficacité énergétique dans toutes les réponses aux appels d'offres.

Enfin, dans le cadre du partenariat Promodul - Eiffage (cf. rapport de DD 2009, p.95), après la formation des collaborateurs à la « BAO tertiaire », deux versions du logiciel Promodul sont désormais en place chez Eiffage Énergie, à raison d'une version « expert » réservée aux spécialistes et de deux versions « light » par région.

En complément, plusieurs formations techniques ont été déployées en 2011 en direction des commerciaux afin de faciliter les échanges avec les clients en demande particulière vis à vis des enjeux d'efficacité énergétique. Ces programmes spécifiques conçus pour les responsables d'affaires et les responsables commerciaux, ont été réalisés dans deux Directions régionales d'Eiffage Énergie (Centre et Normandie) ainsi que chez SOCAMIP (filiale d'Eiffage Construction).

Des stratégies interbranches, plus que jamais

Les stratégies interbranches permettent au Groupe d'être plus efficace dès la conception des projets, avec notamment :

- L'organisation commune des Directions régionales Nord d'Eiffage Construction et d'Eiffage Énergie, dont la

cellule « Efficacité énergétique » résultante, composée de spécialistes issus des exploitations régionales, expertise la faisabilité technique des avant-projets ou des variantes techniques, et accompagne les actions commerciales. Des objectifs de performances communs, sur plusieurs cibles (bâtiments administratifs ou d'enseignement, bâtiments et infrastructures de clients privés, bailleurs sociaux...) sont définis.

- La création d'une cellule d'expertise multitechnique « Efficacité énergétique » au sein de l'activité maintenance de Eiffage Énergie Sud-Ouest, qui apporte aux entreprises un soutien technique lors des pré-diagnostic ou diagnostics efficacité énergétique sur des projets ciblés. La collaboration de cette cellule avec la cellule « Efficacité énergétique » d'Eiffage Construction permet de proposer une prestation tous corps d'état appréciée des clients.

2011, l'efficacité énergétique à la une

Fidèles aux objectifs de leurs plans d'actions 2010-2011, le Groupe et ses branches ont élaboré produits et outils destinés à conjuguer l'efficacité énergétique au quotidien de leurs activités.

- Optimisation des éclairages
Eiffage Énergie a orienté ses réflexions vers des solutions de réduction de la facture énergétique (élaboration d'appareils d'éclairage public à LED, géo-référencement des points lumineux...).
- APRR a réalisé en 2011 plusieurs tests d'extinction d'éclairage sur les autoroutes et initié l'utilisation de LED dans les tunnels (tunnel de Chamoise-A40), tout en étudiant les pistes d'optimisation du renouvellement des équipements électriques de ses installations, source de progression majeure en termes d'économie d'énergie.



Le Volnay, premier, siège d'Eiffage
Construction à énergie positive (Amiens).

■ Maîtrise des coûts énergétiques de la conception à l'installation

Clemessy a développé, dans ce but, une offre technique globale basée sur une GTB adaptée (Synerg-SEE) qui maîtrise les fluides et intègre des fonctionnalités de régulation d'éclairage et de régulation thermique, associée à une prestation du Service Efficacité Energétique (Clem-SEE) qui audite les installations et accompagne les clients en proposant des solutions techniques et budgétaires diminuant les sources énergivores et incluant une maîtrise et un suivi des coûts de consommations.

■ Innovations techniques et commerciales

Eiffage Construction a finalisé sa PAC.R² qui répond aux exigences des moteurs de calcul de la RT2012 et du label BBC® dans des appartements de type 2 à 5.

Eiffage Travaux Publics a mis au point et déployé sur 3 sites de production d'enrobés un outil de monitoring destiné à l'optimisation énergétique des cycles de process (baptisé « PRO³ »).

La construction à haute performance énergétique, qui fédère toutes les branches depuis 2008, a illustré ses savoir-faire avec la construction de plusieurs bâtiments particulièrement vertueux, à l'instar du siège social d'Eiffage Construction à Vélizy, de celui d'Adeo à Ronchin (59), ou encore du bâtiment à énergie positive, le Volnay, siège d'Eiffage Construction Amiens.

Les grands axes des plans d'actions 2012-2013

Les deux grands axes du plan d'actions concernent pour l'un, la poursuite des efforts de formation en vue d'une culture technique commune de l'efficacité énergétique, et pour l'autre, l'approfondissement des innovations techniques avec dépôt de brevets, innovations organisationnelles à travers une meilleure synergie entre équipes et territoires, et innovations commerciales visant à mieux structurer et adapter l'offre d'efficacité énergétique.

ZOOM

Un accord-cadre pour répondre à la RT2012

En réponse à l'obligation de résultat en termes d'étanchéité à l'air des bâtiments de logements imposée par la RT2012, Eiffage Construction a conclu en septembre, avec le Cetii (Centre d'expertise en thermographie infrarouge et infiltrométrie), un accord-cadre relatif à l'étanchéité des bâtiments. L'accord vise à mettre à disposition des régions des prestations d'expertise et de formation concernant la perméabilité à l'air et à fournir aux régions un référent en matière d'étanchéité. Les formations seront déployées en 2012.



Cahiers « Construire durable »
et « Objectifs et Bilans »
(www.eiffage.com)

Énergies renouvelables, une compétence plurielle

Eiffage conforte sa position de concepteur-constructeur reconnu sur le marché des énergies renouvelables. La confiance des donneurs d'ordres se manifeste par la multiplication de chantiers innovants dans de nombreux domaines : solaire, éolien, biomasse, biométhanisation, hydroélectricité ou encore multigénération et multiénergie.

Un groupe métier dédié chez Eiffage Énergie

Au cœur du marché des énergies nouvelles, Eiffage Énergie a organisé en 2011 ses savoir-faire au sein d'un groupe métier « Production d'énergie », rassemblant l'ancien « Réseau ENR » et le « Club PV » de Luxsolis (cf. rapport annuel DD 2010, p. 109). Rassemblant une quarantaine de spécialistes issus des entreprises de la branche, ce groupe métier travaille sur les techniques innovantes de production d'énergie renouvelable et contribue à la diffusion des meilleures pratiques, en particulier autour des relais de croissance suivants :

- éolien terrestre et « offshore »,
- photovoltaïque en centrales au sol et sur toitures,
- micro-turbines hydrauliques,
- géothermie : pompe à chaleur, réseau urbain de chaleur,
- biomasse via les chaudières bois par cogénération chaleur + électricité,
- cogénération gaz (gaz de réseau),
- méthanisation / cogénération biogaz,
- O.R.C. (Organiques de Rankine Cycles).

Bilan 2011 : consolidation des compétences et innovations

SOUS LE SOLEIL...

Les entreprises du pôle Énergie ont confirmé en 2011 leur engagement dans l'énergie photovoltaïque en offrant même, pour certaines, un service complet depuis les études d'installation jusqu'à la prise en charge des démarches administratives de raccordements au réseau et de rachat de l'énergie produite. En 2011, de multiples interventions, dont certaines particulièrement innovantes, viennent témoigner de leur savoir-faire. Ainsi, à titre d'exemples marquants :

- Eiffage Énergie a développé une compétence particulière dans l'utilisation d'une technique originale en France, importée des Etats-Unis. Les « modules Solyndra », couches minces sur cylindres de verre, bénéficient, entre autres, d'un impact minimisé de l'orientation, d'un poids faible et d'une moindre sensibilité au vent. Trois centrales équipées de ces modules spécifiques, d'environ 1,3 Mwc chacune (Toulouse, Cavaillon et Rognac) ont été raccordées au réseau en 2011, ce qui constitue une première en Europe,



La ferme solaire (17 ha – 8 MW) de Villeneuve-de-Marsan (40) (Eiffage Énergie).



Lumiwatt - Loos-en-Gohelle (62).

- Eiffage Énergie a réalisé l'installation complète de fermes solaires d'envergure, à Villeneuve-de-Marsan (8 MWc), au Barp (248,4 kWc)...
- Clemessy a équipé en installations photovoltaïques deux hôtels d'entreprises à Chaumont (3,5 MWc) et à Hombourg (2,9 MWc), qui représente la plus grande installation photovoltaïque du Haut-Rhin,
- Clemessy a démarré en juillet 2011 des travaux d'installation électrique d'une première tranche de 12 MWc (soit 150 000 panneaux solaires) d'une centrale photovoltaïque d'envergure exceptionnelle sur le site d'une ancienne base aérienne de l'OTAN à Toul (Meurthe et Moselle). L'établissement Lorraine d'Eiffage Travaux Publics Est est associé à cette opération.

... ET SOUS LE VENT

Eiffage Énergie diversifie ses réponses aux appels d'offres en proposant, en solution alternative, la mise en place de systèmes de production d'énergie à base d'énergies renouvelables. Elle s'est notamment démarquée, dans le cadre de la création d'un éco-quartier à Courcelles-lès-Lens, par une offre d'installation d'une éolienne à axe vertical dont la production sera utilisée soit pour l'éclairage public, soit pour la future école du quartier.

Eiffage Construction Métallique, membre du Syndicat des énergies renouvelables, s'est largement investie dans la réponse à l'appel d'offre « Éolien en mer » lancé par les services de l'Etat en juillet 2011. La Branche Métal met désormais son expérience de plus de 45 ans dans le domaine de la construction de plateformes pétrolières offshore au service des énergies renouvelables maritimes.



Nouveau prototype d'éolienne à axe vertical testé aux abords de l'autoroute A6, dans la région d'Auxerre (APRR).

ZOOM

Échanger pour avancer

Inauguré le 5 mai 2011 à Loos-en-Gohelle (62), LumiWatt est un centre de test et de formation dédié au solaire photovoltaïque, au service de la R&D des entreprises et des donneurs d'ordres. Dix technologies innovantes, fixes et mobiles, y sont testées et suivies en situation réelle. Cd2e, EDF, la communauté d'agglomération Lens-Liévin, la ville de Loos-en-Gohelle et Eiffage soutiennent et participent au projet depuis l'origine.

ZOOM

Échanger pour avancer, encore

APRR, branche de concessions autoroutières du Groupe, est membre du groupe W4F (Wind For Future) qui regroupe les acteurs de la filière éolienne du Centre-Est de la France. Elle collabore ainsi avec PME et laboratoires dans le but de mettre en place des éoliennes de petite et moyenne puissance destinées à alimenter les systèmes d'éclairage d'aires de repos et les panneaux de signalisation. En 2011, APRR a également poursuivi ses expérimentations sur le prototype d'éolienne à axe vertical mue par l'énergie additionnelle dégagée par le passage des poids lourds.



Centrale de cogénération de Vinet, destinée à l'alimentation de serres agricoles de 17 ha.

- Vivacités, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, s'est vu installer deux chaudières tri-énergie dans le cadre de la réfection complète de la chaufferie du dépôt de bus et de tramways.

LE FROID ET LE CHAUD VENUS DU SOL

Rafraîchir l'air ambiant en été et le réchauffer pendant les périodes les plus froides constitue une solution vertueuse à tous égards. C'est ainsi qu'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux de 1 000 m³/h reliée à un puits canadien enterré à une profondeur de 2 m, a été proposée et mise en œuvre à la « Maison pour tous » de Fleury-les-Aubrais (Loiret), une réalisation particulièrement économe en énergie et gaz à effet de serre, conçue et réalisée par Eiffage Énergie Centre Loire.

Le free-cooling, technique de rafraîchissement naturel est également mis en œuvre, comme sur le site d'Adeo à Ronchin.

Et après...

De nombreux sujets de R&D sont actuellement à l'étude dans les directions scientifiques des entités du Groupe : l'éolien marin flottant ou posé, la récupération d'énergie, la PAC R131, le développement des solutions en HQVie®...

Le développement des systèmes de production, mais surtout de stockage de l'électricité produite par énergie renouvelable, reste une orientation phare des entreprises du pôle Énergie. Produire l'énergie au plus près de la consommation n'est en effet qu'une première réponse. Au-delà, le stockage de l'énergie, les bâtiments à énergie positive (BEPOS) capables de solidarité énergétique® avec les bâtiments rénovés existants, ainsi qu'un mouvement général de sobriété des comportements des utilisateurs finaux, devront prendre le relais.

LA BIOMASSE ET LA MULTIÉNERGIE

Le chauffage biomasse, de la conception à la maintenance, fait partie des solutions énergétiques privilégiées par le Groupe car vertueuse du point de vue environnemental et créatrice de synergies intra-groupe en matière de génie civil industriel et de génie thermique. En dehors des réalisations propres au Groupe, de nombreuses chaudières biomasse ont été installées dans le cadre de réponses aux appels d'offres.

Au titre des réalisations exemplaires en 2011 :

- Le Centre Hospitalier du Sud Francilien (CHSF) : la mise en service de la première chaudière biomasse tri-énergie d'Europe, d'une puissance de 3,5 MW, permet de fournir 50 % des besoins en chauffage et 10 % des besoins en électricité de l'hôpital contre un approvisionnement de 100 m³ de bois par jour. Le rejet de près de 4 300 teqCO₂/an est ainsi évité par rapport à une solution énergétique gaz classique en milieu hospitalier.
- Le Centre Hospitalier Annemasse Léman (CHAL) : la mise en service d'une chaudière biomasse d'une puissance de 2,5 MW, approvisionnée chaque semaine en plaquettes bois par deux camions de 90 m³, assure un taux de couverture d'environ 70 % des besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de l'établissement.
- La centrale de Factice à Biganos (33) : achevée en septembre 2010 et fonctionnant à plein régime depuis 2011, elle consomme 500 000 tonnes de déchets bois par an. Deux turbines à vapeur de 20 et 40 MW permettent de générer de la vapeur nécessaire au fonctionnement de la papeterie locale et de produire de l'électricité consommée et redistribuée sur le réseau RTE.



Cahier « Construire durable »
(www.eiffage.com)

Et le nucléaire ?

Plusieurs entités d'Eiffage sont engagées dans le secteur nucléaire, au titre de leurs compétences en phase conception-construction, ou pour les opérations d'exploitation ou de maintenance en milieu sensible. Tous ces savoir-faire sont mis au service des clients pour les aider à satisfaire les demandes de sécurisation renforcée des sites, devenues plus pressantes depuis l'accident historique de Fukushima.



Le pont polaire OL3 en Finlande (Eiffage Construction Métallique).

La conception-construction : une expertise de longue date

Ces activités fédèrent les compétences de toutes les branches du Groupe, hors Concessions :

- Eiffage Construction Métallique œuvre dans ce secteur en « Conception - Construction - Maintenance - Exploitation ». La branche fournit principalement des équipements de manutention et de levage spécifiques adaptés à des conditions d'exploitation intenses ou résistants à des conditions sismiques d'intensité exceptionnelle. La branche contribue directement, sur les 3 sites d'EPR en construction dans le Monde, au confinement du bâtiment combustible par la fourniture des tampons d'accès matériel.
- Depuis 50 ans, Eiffage Travaux Publics a participé à la construction de près de la moitié du parc français de centrales nucléaires. Les compétences et savoir-faire ainsi acquis positionnent la branche sur le développement de méthodes ou produits innovants répondant à des niveaux de sécurité maximale.

La mise en conformité « sécurité » post-Fukushima et post-audit EDF-ASN

Les bureaux d'études du Groupe ont d'ores et déjà été largement mis à contribution en 2011 en vue de répondre aux demandes de travaux consécutives au renforcement des exigences de sécurité post-Fukushima. Celles-ci concernent principalement la maîtrise du risque d'inondation, le renforcement antisismique, le renforcement d'infrastructures existantes, le stockage sécurisé d'eau borée, l'autonomie énergétique temporaire, la protection anti-intrusion...

L'exploitation et la maintenance : des savoir-faire multiples et reconnus

Plus de 800 collaborateurs répartis sur les différentes entités du Groupe sont porteurs de l'habilitation « DATR » (directement affecté à des travaux sous rayonnement), et

ZOOM

Le stockage des déchets

Le volume des déchets nucléaires augmente régulièrement. Des solutions de stockage dans des galeries et alvéoles souterraines aménagées et équipées sont actuellement en phase de test avancé. Eiffage Travaux Publics, forte de ses compétences reconnues en travaux souterrains, a donc choisi de mettre ses savoir-faire, techniques et d'innovation, au service des donneurs d'ordres confrontés à cette question. La branche est ainsi déjà active sur un site pilote de l'Est de la France, le CIGEO, centre industriel de stockage géologique pour les déchets HA et MA - VL conçu et piloté par l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs).

donc capables d'intervenir en milieu ionisant en toute sécurité.

- Les équipes du département nucléaire de Clemessy bénéficient de 40 ans de capitalisation d'expérience et de plus de 10 000 interventions dans le cadre de projets et d'actions de maintenance, qu'il s'agisse de renforcer les éléments existants, modifier des réseaux ou créer de nouvelles structures permettant de faire face à des scénarii d'accidents potentiels.
- Fin 2011, EDF a renouvelé, pour 3 ans, toutes les qualifications existantes d'Eiffage Énergie (électricité et contrôle commande, génie climatique, machines tournantes et maintenance robinetterie) et les a étendues à la déconstruction.
- Des équipes de la Branche Métal et d'Eiffage Travaux Publics interviennent également pour l'entretien et la maintenance des sites en zone conventionnelle (ponts roulants, condenseurs) et dans l'îlot nucléaire (générateurs de vapeur, emballages).



Emballage de confinement de déchets radioactifs (Branche Métal).

Construire autrement

Pratiques exclusives, matériaux vertueux, efficacité énergétique, énergies renouvelables... toutes les composantes du « Construire durable » transforment les métiers du Groupe qui assurent, depuis 2008, la conception, la réalisation et la maintenance d'ouvrages « clés en main », véritables concentrés des savoir-faire de la profession.

Des bâtiments aux routes, en passant par les transports propres, Eiffage met en œuvre les opportunités soutenues par le Grenelle de l'environnement et confirme son engagement dans le « Construire autrement ».

Des bâtiments hautement vertueux

La politique de développement durable d'Eiffage Construction structure l'offre et les réalisations de la branche en termes de conception, construction et rénovation d'ouvrages. A l'objectif de réduction de l'empreinte carbone et environnementale des bâtis répondent, entre autres, l'optimisation de la consommation des matériaux et de ressources, la sobriété énergétique dans la conception et l'exploitation des ouvrages ainsi que le déploiement de l'offre d'éco-conception.

TOUS BASSE CONSOMMATION...

Le label BBC Effinergie® identifie les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs nationaux de 2050 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre. Eiffage Construction a initié ou achevé, en 2011, la construction de nombreux bâtiments éligibles à ce label exigeant.

A titre d'exemples :

- le projet O'zone à Montpellier, soit 11 200 m² de commerces et bureaux,
- le projet Euratlantique à Bordeaux ; soit 161 logements et les services d'une crèche, d'un gymnase et d'une médiathèque,
- un ensemble de logements sociaux exemplaires à Saujon (17).

Le projet O'zone à Montpellier.



Pyramides d'or 2011
Prix GRDF
Lauréat d'argent



Une pyramide pour un grand carré
La résidence du Grand Carré de Jaude à Clermont-Ferrand a été désignée « lauréat d'argent » aux Pyramides d'or 2011, prix GRDF (Gaz réseau distribution France). Ce prix récompense la qualité globale des prestations, le respect de l'environnement, le confort, le bien-être et l'économie pour les acquéreurs. Il honore aussi les informations données par Eiffage Immobilier aux acheteurs sur les comportements responsables et favorables à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie.

BBC® ET HQE®, POUR DES BÂTIMENTS DOUBLEMENT VERTUEUX

La labellisation BBC® est une cible importante, mais non unique pour Eiffage qui travaille selon la double approche construction-exploitation. Inauguré fin 2011, le nouveau siège social d'Eiffage Construction, à Vélizy [78], illustre les niveaux d'exigence et de savoir-faire du Groupe en matière de construction durable. Les branches Énergie et Métal, mandatées par la branche Construction, ont participé à la réalisation de ce bâtiment qui cible le label BBC Effinergie® et la certification HQE® en exploitation. Ceci garantit à la fois des impacts environnementaux limités et des conditions de travail saines et confortables pour les occupants. Le bâtiment anticipe les exigences de la RT2012 avec une consommation inférieure à 50 kWh/m²/an et des émissions de gaz à effet de serre limitées à 2 kg eqCO₂/m²/an.

De sa conception à son exploitation, tous les domaines ont été optimisés : l'eau (consommation de près de 75 % inférieure à celle d'un bâtiment traditionnel), le recyclage des déchets, les transports et l'énergie.

EN ACTION

CPE du Centre, des objectifs atteints

Le Contrat de performance énergétique (CPE), signé en juillet 2010 entre Eiffage Énergie et le Conseil régional du Centre, portant sur 18 lycées pour une période de 15 ans, impose une réduction des dépenses énergétiques de 5 % dès la première année d'exploitation. L'exigence a été respectée, notamment grâce à la gestion fine des consommations de gaz et d'électricité. Les actions de sensibilisation menées, tant auprès des lycéens et des professeurs que du personnel administratif, ont facilité l'adoption des éco-gestes indispensables. L'objectif à 3 ans est désormais de réaliser 40 % d'économies et de diminuer les rejets de gaz à effet de serre de 50 %.

DES RÉPONSES AUX NOUVELLES EXIGENCES DES INSTITUTIONNELS

Les bâtiments à usage d'habitation ne sont pas les seuls équipements à bénéficier des labels et certifications. Au centre pénitentiaire de Chambéry [73], Eiffage Construction a conçu et réalisé un quartier de semi-liberté, éligible au label BBC Effinergie®. L'ouvrage, performant sur le plan thermique et acoustique, et construit à coûts maîtrisés, intègre également une démarche d'insertion au profit des détenus.

Les bâtiments scolaires bénéficient également de cette démarche de progrès. La branche a ainsi noué un partenariat public-privé (PPP) avec le Conseil régional de Lorraine pour la conception, la construction (en milieu occupé) et la maintenance du nouveau lycée polyvalent Jean Zay à Jarny [54], avec engagement de labellisation BBC Effinergie®.

Enfin, dans le cadre d'un autre PPP, Eiffage Construction a livré fin 2011, le nouveau siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGCN), un bâtiment HQE® situé à Issy-les-Moulineaux [92] et dont la branche assurera la maintenance pendant 32 années.

Le siège social d'Eiffage Construction à Vélizy [78].



ZOOM

Toujours plus

La Tour Majunga, située dans le quartier d'affaires francilien de la Défense, vise les objectifs de trois reconnaissances : BBC®, HQE®, mais également la certification britannique BREEAM® (Building Research Establishment Environmental Assessment Method), niveau « excellent ».



Le lycée Jean Zay à Jarny [54].



Le référentiel HQVie® : une valeur ajoutée pour la ville durable

S'appuyant sur l'expérience opérationnelle des différentes branches du Groupe, ensemblier de la ville, et sur la base des recommandations d'élus, d'urbanistes, d'experts en environnement et en sciences sociales, le référentiel HQVie® formalise l'approche systémique d'Eiffage dans la conception d'un projet intégrant les plus hauts standards du développement durable. La Haute Qualité de Vie® place la dimension humaine au cœur des projets, et s'applique à tous les programmes et à toutes les configurations géographiques.

Une offre commerciale globale est ainsi élaborée, répondant aux enjeux environnementaux et sociaux confortés par le Grenelle de l'environnement.

En décembre 2011, Eiffage Immobilier Centre Est a remporté la première opération immobilière élaborée suivant la méthode du référentiel Haute Qualité de Vie® d'Eiffage. L'ensemble du projet, situé sur la ZAC de la Presqu'île à Grenoble [38], représente 140 logements, 344 m² d'activités, 210 m² de locaux partagés et une crèche de 304 m², le tout pour une surface de 11 343 m² SHON.



Le futur îlot Cambridge (Zac de la Presqu'île) à Grenoble, première opération immobilière élaborée suivant la méthode du référentiel HQVie® d'Eiffage.

Au-delà de leurs performances énergétiques exemplaires (BBC® moins 30% ; besoins de chauffage inférieurs à 15 kWh/m².an), tous les logements proposés répondent aux principes d'évolutivité développés au sein laboratoire Phosphore : ils peuvent donc être modulés en T2, T3 ou T4, sans gros œuvre et avec un recours limité aux travaux de second œuvre. Cette évolutivité et cette réversibilité des choix dans la configuration des logements constituent une réponse concrète aux mutations dans les modes de vie familiaux et à l'adaptation des besoins des habitants tout au long de leur vie.

D'autres dispositions comme le recours au bois dans l'isolation, les façades ou la structure des bâtiments, l'intégration des modules industriels « cuisines et salles de bain HVA Concept™ », développés par Eiffage Construction, ou encore l'installation d'un système d'éclairage intérieur et extérieur à LED nouvelle génération développé par Eiffage Énergie, font de cette opération une « première pierre » posée par Eiffage pour la construction de la ville durable post-carbone.

Des transports et infrastructures « propres »

DES TRAMWAYS...

Particulièrement adapté à l'éco-mobilité dans les villes de taille moyenne, le tramway est en général bien perçu des habitants. Il peut, à ce titre, constituer un élément fédérateur pour l'agglomération, notamment en donnant lieu à des opérations de requalification des quartiers traversés. Eiffage propose, par le biais des deux branches Eiffage Travaux Publics et Eiffage Énergie, une offre transversale globale et systémique, rassemblant toutes les expertises complémentaires précieuses pour ce type de projets en milieu urbain : terrassements, dévoiement des réseaux existants, aménagement de la voirie, installations d'éclairage public raisonné et de signalisation lumineuse, plates-formes, pose des rails (via la filiale Eiffage Rail d'Eiffage Travaux Publics créée en 2010), billetterie, équipements de sécurité et vidéosurveillance, maintenance 24 h/24 (délais d'intervention de 60 minutes au maximum). Création (Dijon), extensions (Paris) et réhabilitation de lignes se déroulent toutes en zone très urbanisée, ce qui en font des opérations complexes pour lesquelles les branches imaginent des solutions innovantes afin de réduire les impacts sur l'espace public et de garantir, pendant les travaux, une sécurité maximale à leurs salariés comme aux usagers, tout en réduisant au maximum les coûts et les délais.

... ET DES ROUTES

La certification « HQE® route durable » a été attribuée, pour la première fois en France (le 23 novembre 2010), à un chantier routier mené par Eiffage Travaux Publics dans le département du Nord : le contournement de la ville de Cantin par une 2 x 2 voies (inauguré le 22 juin 2011). Un modèle d'intégration environnementale et sociale pour lequel l'élaboration du plan d'assurance développement durable (PADD) demandé par le Conseil général du Nord, s'articule autour de trois axes :



- un plan d'assurance environnement :
 - volet carbone : bilan carbone® mensuel, production locale de la majorité des matériaux, évaluation de l'utilisation des matériaux recyclés...
 - volet biodiversité : respect des cycles biologiques des espèces vivantes lors des travaux, délimitation stricte de zones sensibles et mise en place de corridors biologiques de substitution...
- un volet social et sociétal : mesures d'insertion professionnelle ambitieuses, ouverture du projet aux riverains (réunions d'information, visites de chantier régulières organisées à leur attention), attention particulière portée au respect du cadre de vie et à la réduction des nuisances de chantier...
- un volet innovation faisant appel à la R&D de la branche : recyclage de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (Miom) dans la chaussée, béton de déconstruction concassé, grave liant routier, liant Sidmix® issu de laitiers d'aciéries, béton bitumineux peu bruyant Microphone®...

Des procédés industriels respectueux

Eiffage Travaux Publics s'attache depuis longtemps à produire ses granulats de façon raisonnée, et conçoit et construit des installations d'exploitation et de transformation des matériaux dans le respect des environnements naturel et humain. Ainsi, la carrière de Thorame-Haute (Alpes du Sud) fait l'objet de travaux de modernisation depuis plusieurs années, avec en 2011 le remplacement de la centrale d'enrobage. La réduction des impacts visuels, le recyclage des eaux de lavage des matériaux et la récupération des eaux de ruissèlement permettent de réduire l'empreinte écologique du site.

Et après ?

Les enjeux du « Construire durable » font partie intégrante des processus de conception, réalisation et rénovation des ouvrages. Eiffage, comme le secteur du BTP dans son ensemble, a conscience que le « Construire durable » est un mouvement de fond vertueux irréversible, source d'innovation, de progrès et d'activité pour les métiers.

Les tendances à moyen terme :

- la prépondérance des principes de sobriété, aussi bien en phase construction dans le prélèvement des ressources naturelles (matériaux, eau, espaces naturels) qu'en phase exploitation dans la gestion raisonnée des flux (énergies, eau, déchets...),
- le déploiement de l'éco-conception et de solutions à faible émission de carbone (avec notamment, une meilleure intégration du bois),
- l'optimisation des potentiels de reconversion des bâtiments à travers un caractère hybride et une évolutivité des usages anticipés dès la conception,
- l'anticipation des risques issus des conséquences du changement climatique (épisodes caniculaires, pluies torrentielles, inondations) et la conception de dispositifs de résilience à différentes échelles spatiales (bâtiment, îlot, ville).

L'ensemble de ces principes structure d'ores et déjà le référentiel Haute Qualité de Vie® d'Eiffage.



Le chantier du contournement de Cantin [Eiffage Travaux Publics].

Les aires d'autoroutes ne sont pas en reste et deviennent, elles-aussi, des sites exemplaires. Ainsi, l'aire de l'Allier-Doyet sur l'A71, quant à elle, se veut une vitrine pour l'Allier et proposera un site écologique et pédagogique. Le projet est basé sur la construction de bâtiments respectueux de l'environnement. Le jardin d'hiver et la passerelle reliant les aires de Saulzet et Doyet constitueront l'axe de l'Éco-parcours, en lien avec le projet départemental d'Éco-Parc.



Cahier « Construire durable »
et fiches associées
(www.eiffage.com)

Éco-concevoir, éco-promouvoir

Depuis trois ans, Eiffage Construction s'est attachée à modéliser des logements à coûts optimisés et énergétiquement performants, en parfaite cohérence avec les exigences du Grenelle de l'environnement. Ces produits concurrentiels reposent sur un corpus d'objectifs forts : rationalisation de la conception, industrialisation et économies d'énergie.



Le programme « Les Terrasses de l'Étoile » (Eiffage Immobilier Méditerranée) de 73 logements à Peypin (13). Chaque appartement sera équipé d'une cabine de salles de bains HVA Concept™ et les bâtiments seront isolés par l'extérieur.

Le logement H2CO

Développé avec le cabinet Tectum dans le cadre d'un concours lancé par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), le logement H2CO (Habitat à coûts et consommations optimisés) a été labellisé CQFD (pour coût, qualité, fiabilité, délais). Ce produit permet à Eiffage Construction de répondre plus efficacement aux offres en conception-réalisation de bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers. À ce jour, deux opérations ont été livrées par les Directions régionales Eiffage Construction Ouest et Grand Est, et quatre autres sont en cours de réalisation, le tout totalisant près de 300 logements.

Le logement Éco-Éco : allier écologie et économie

Né en 2009, le concept de logement Éco-Éco – « économique et écologique » - cible la réalisation de logements à coût raisonné et hautement performants sur le plan énergétique. Le concept est de ce fait particulièrement adapté aux programmes mixtes de logements en accession et locatifs sociaux. Deux opérations à Melun (77) et Peypin (13) sont actuellement en cours de construction et onze opérations en cours de développement, soit au total 1 300 logements représentant une part significative de la production annuelle d'Eiffage Immobilier.



Cahier « Construire durable »
(www.eiffage.com)

Hébergement des personnes âgées dépendantes : la réponse « EHPAD Evolution »

Le Pôle Santé d'Eiffage Construction, avec les équipes d'Eiffage Construction Centre Est, Côte d'Azur et Méditerranée, a coordonné la conception tous corps d'état d'un modèle d'EHPAD de 84 lits en bâtiment BBC®, dont le prix de vente ne dépasse pas 1 200 € HT le m² SHON (hors Île de France). Présenté en mai 2011 au Salon GERONTEXPO de Paris, l'EHPAD Evolution a suscité un vif intérêt de par sa configuration originale en « Lego® », adaptable à la diversité des programmes et des demandes des utilisateurs. Sa transformation est également possible, en cas de besoin inhérent à la prise en compte des évolutions des maladies de dégénérescence cognitive.

ZOOM

Un outil de l'éco-conception

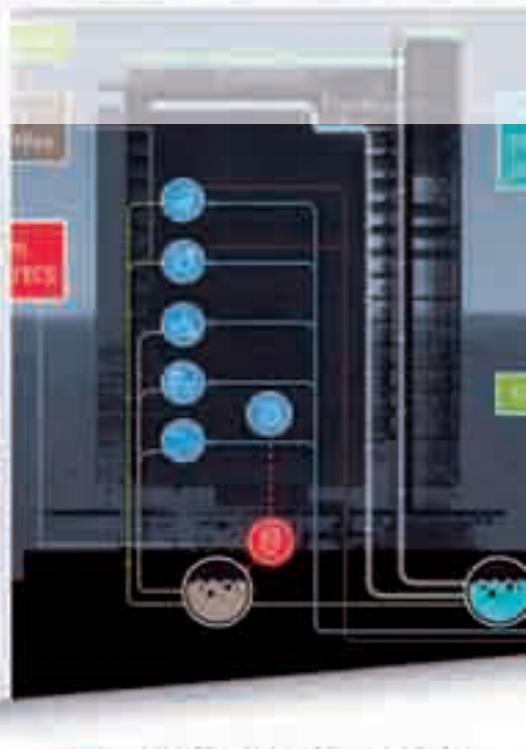
La calculatrice ACV produits® (Analyse du cycle de vie) développée par Eiffage Construction se révèle être un outil parfaitement adapté à l'éco-conception afin de :

- comparer les produits ou les bâtiments,
- réaliser un bilan carbone® des matériaux de construction,
- intégrer les consommations d'énergie et d'eau sur la durée de vie souhaitée,
- automatiser les calculs d'impacts environnementaux et en faciliter l'analyse.

En 2011, la calculatrice s'est enrichie d'une centaine de fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES), permettant la saisie de la presque totalité des matériaux de construction d'un bâtiment. Elle s'avère un argument déterminant dans le choix d'Eiffage Construction dans certains appels d'offres, comme pour le lycée du Pays de Retz à Pornic (44).



Préparer l'avenir



Préparer l'avenir...

Les métiers de la construction, du bâtiment, des travaux publics et des concessions sont fortement exposés aux enjeux du développement durable, notamment à travers l'empreinte carbone, la pression sur les ressources naturelles ou les divers impacts sur la biodiversité. De ce fait, « préparer l'avenir » est une ambition qui nécessite de conjuguer la précaution environnementale et l'équité sociale à la légitime recherche de pérennité des activités économiques du Groupe. Si ces dernières génèrent des impacts, elles sont également source de solutions.

« Préparer l'avenir » nécessite donc une stratégie à double entrée :

- 1. Développer une vision globale de l'avenir des métiers du Groupe**, dont la particularité est d'être indispensables au développement de sociétés qui deviennent essentiellement urbaines, travaillées par de profondes mutations socio-économiques et en recherche de toujours plus de mobilités, qu'elles soient physiques ou virtuelles.

Les métiers d'Eiffage sont capables de faire du Groupe un ensemblier de la ville durable post-carbone à horizon 2030. C'est l'objectif du laboratoire de prospective en développement urbain durable Phosphore qui œuvre depuis 2007 à la recherche de méthodes d'analyse systémique et de solutions techniques durables à tous égards.

Au premier semestre 2011, le laboratoire PHOSPHORE a déployé la troisième session de ses travaux sur un terrain

bien réel : près de 300 hectares situés au nord de Strasbourg. Les résultats de Phosphore III sont en accès libre sur le site internet du Groupe (www.eiffage-phosphore.com).

En juin 2011, le laboratoire est passé à une échelle beaucoup plus ambitieuse : un territoire de 31 000 hectares, comptant plus de 400 000 habitants.

Autre particularité de cette 4^e session, la signature d'un partenariat innovant avec la Communauté d'agglomération de Grenoble, directement intéressée au partage des résultats de ces travaux.

ZOOM



Phosphore aborde de manière globale et solidaire les enjeux liés aux éco-mobilités, aux questions énergétiques à différentes échelles spatiales, au renouvellement urbain associant constructions neuves à énergie positive et bâtiments existants, au développement de nouveaux services urbains ou encore à la restauration des services écologiques en ville.

Les solutions techniques associées à cette analyse constituent une deuxième ambition, seulement dans la mesure où elles présentent toutes les garanties en termes de respect des enjeux liés au développement durable.



Eiffage a choisi de contribuer au débat public sur la ville durable en rendant accessible sur son site internet les résultats des travaux de son laboratoire Phosphore. Le site propose ainsi des cartes animées et des vidéos présentant de façon pédagogique le panel de solutions techniques imaginées au profit de la ville post-carbone (www.eiffage-phosphore.com).

2. Soutenir une recherche et développement (R&D) axée sur la recherche de solutions techniques durables à tous égards, et dont le caractère mieux-disant environnemental est mesuré et probant. Dans ce domaine, trois axes de recherche et développement sont privilégiés. Ils concernent :

- les matériaux et procédés constructifs permettant de maîtriser les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre qui leur sont associées. Cet objectif s'appuie également sur la création en 2011 d'un nouvel outil financier, le fonds technico-économique carbone, facilitant l'arbitrage en faveur de ces solutions moins émissives [cf. p. 103],
- les matériaux et procédés constructifs permettant un prélèvement plus raisonné des ressources naturelles.

L'artificialisation des sols, l'érosion nette de biodiversité qu'elle entraîne par fragmentation des habitats naturels... sont aujourd'hui des réalités qui impactent l'acceptabilité des métiers du Groupe. Celui-ci se doit d'y répondre en intégrant pleinement ces enjeux pendant toute la durée de vie des projets, depuis la conception-construction jusqu'à l'exploitation dans la durée des infrastructures et bâtiments.

- La recherche relative aux procédés de déconstruction et de renaturation. En effet, si la qualité du savoir-faire du Groupe s'est longtemps mesurée à la longévité des productions en termes de bâti ou d'infrastructures, il est aujourd'hui nécessaire d'en prévoir l'évolutivité jusqu'à imaginer leur réversibilité. Cette activité de « recréation d'espaces » est un axe de R&D particulièrement prometteur à l'aune du développement durable.

Avant (novembre 2011)



Pendant (décembre 2011)



Après (janvier 2012)



Chantier de la Rue aux Anglais à Rouen, recréation d'espaces (Boutté - Eiffage Travaux Publics).

Une R&D durable à tous égards

Orienter la recherche et l'innovation vers la conception et la maîtrise de solutions écologiques et économiques, en phase avec les impératifs de réduction de l'empreinte de nos activités : telle est la stratégie d'Eiffage.

APRR ou l'innovation au service de la sécurité et de l'environnement

Le développement durable et l'innovation sont organisés au sein de la même Direction des grands investissements et du développement, issue de la fusion de deux directions. La nouvelle entité accueille un pôle « Innovation et développement » qui conduit une politique active de veille et d'innovation avec un réseau interne d'une dizaine de correspondants.

APRR poursuit sa participation aux programmes de développement de systèmes de transports intelligents en Europe, en particulier dans le cadre du programme « EasyWay », qui vise à la fois la réduction des congestions de trafic et des émissions de CO₂.

La branche entretient également des relations étroites avec des parties prenantes issues du monde de la recherche via :

- le cofinancement de thèses et l'accueil de thésards dans des domaines liés à la sécurité, tel le vieillissement des chaussées, ou à l'environnement, telles les recherches sur la transparence écologique des autoroutes (ex. Copafaune – cf. p. 106) ou les recherches sur les plantes invasives,
- la mise à disposition du réseau autoroutier, vaste champ d'expérimentation pour les entreprises et les bureaux d'études afin de tester leurs innovations en site réel, comme avec le SETRA (ex.GB5®) ou l'ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes).



Pose de la Grave bitume GB5® sur le chantier de l'A49 (Eiffage Travaux Publics – APRR).

Eiffage Construction, une politique ouverte produits et services

La Direction IRD², composée des deux pôles « Recherche et Développement » et « Qualité et Environnement / Innovation » s'appuie sur les réseaux des responsables Énergie, Qualité Environnement et Innovation, et mène une politique Innovation articulée en 4 axes :

- La conduite du changement
Les réglementations nées dans le sillage du Grenelle de l'environnement entraînent une mutation de fond des métiers du bâtiment. Au sein de la Direction R&D, la branche a ainsi organisé une cellule dédiée à la conduite du changement, qui, d'une part, assiste les réseaux de compétences internes dans les différentes réponses à la problématique thermique, et d'autre part, supervise d'importants efforts de formation en lien avec cette démarche.
- Un lieu dédié à l'innovation appliquée à l'offre de produits et de services : l'usine de Fresnay sur Sarthe
Créée en 2009, l'usine de Fresnay sur Sarthe, ancienne friche industrielle SEB, est pour Eiffage Construction un lieu d'expérimentation, de démonstration, de développement et de production de process issus d'évolutions ou d'intégrations techniques durables, capables d'apporter une réponse aux exigences cumulées de coût, de délai et de qualité environnementale et énergétique. Le centre qui emploie actuellement 140 personnes, propose actuellement aux entreprises de la branche :
 - les produits de la marque HVA Concept™, dédiés aux solutions d'assemblage de sous-ensembles complexes à Haute Valeur Ajoutée, notamment les salles de bain préfabriquées,
 - les modules de production d'énergie PAC.R²® (cf. p. 114),
 - des formations spécifiques en lien avec la performance énergétique, telles que les formations à l'usage de la caméra thermique ou la maîtrise des tests d'étanchéité à l'air.

ZOOM

Toutes les directions techniques et scientifiques des branches contribuent depuis l'origine au laboratoire de prospective en développement urbain durable Phosphore. L'année 2011 voit la 4^{ème} session du laboratoire se dérouler sur le terrain virtuel de l'agglomération de Grenoble avec plus de 35 contributeurs.



L'usine de fabrication de modules de salle de bains HVA Concept™ à Fresnay sur Sarthe (Eiffage Construction).

la Branche Métal, ou l'innovation au quotidien

- Affirmer l'offre de services liés à la performance énergétique

Si l'offre produit est rendue visible par ce centre, l'offre de services aux clients financeurs et aux usagers sera progressivement affirmée, s'appuyant sur des solutions de service aux usagers déjà expérimentées avec succès sur l'ensemble du territoire, en particulier autour de la rénovation (REHA+ Environnement, RENOVALIS...).

- S'ouvrir sur le réseau fournisseurs et sur les pôles de compétitivité

Intégrateur du « Construire durable », la branche se veut à l'écoute de ses fournisseurs et partenaires. La Direction R&D est donc en lien avec de grands producteurs de matériaux tels Lafarge ou Saint-Gobain, et travaille sur les besoins futurs en produits, services et modes constructifs. La Direction R&D est membre du Pôle Génie Civil Eco-construction (PGCE) de Nantes, centre de ressources de la construction durable qui aide les professionnels à anticiper les nouvelles exigences sociétales et réglementaires.

Spécialiste international du projet complexe faisant appel au métal, la Branche Métal s'appuie sur de puissants bureaux d'études internes rassemblant près de 200 ingénieurs. La Direction du développement de la branche traite les projets « cœur de métier », ainsi que les prototypes exigeant les meilleures expertises et créativité techniques.

L'innovation est une activité foisonnante dans la Branche Métal. A titre d'exemple, 80 dossiers ont été collectés en réponse aux Trophées de l'Innovation Eiffage en 2011, et 46 ont été jugés suffisamment qualitatifs pour être présentés. Cette qualité a été mise en valeur au travers d'un « Recueil des innovations 2010-2011 », capable de générer une dynamique active de remontée de projets, tant en termes de dépôt de brevet, de Crédit Impôt Recherche, de projets pilote développement durable ou de participation à divers prix ou concours innovation ou développement durable.

ZOOM

Le Comité Achats Innovation Fournisseurs

Ce Comité a pour objectifs de valoriser la relation avec les fournisseurs et de partager les meilleures pratiques innovantes issues des chantiers de la branche. Organisé par la Direction régionale Côte d'Azur et la Direction des achats en octobre 2011, le premier salon Eiffage Construction Fournisseurs Produits Innovants (EFPI) à Sophia Antipolis (06) a permis à 23 exposants (Legrand, Renault Antibes, SFR, Eiffage Construction, Eiffage Energie...) de présenter leurs innovations devant une communauté de plus de 200 acheteurs, clients et partenaires.

ZOOM

Suite du projet ANR Recyroute

Le projet ANR-Recyroute « Béton de fraisâts compacté fibré pour assise de chaussée à fort taux ou très fort trafic », démarré en 2008, s'achève avec la validation des solutions de retraitement des agrégats d'enrobés. Ces nouveaux matériaux pourront ainsi être autorisés et utilisés avec des caractéristiques définies dans le cadre de la méthode française de dimensionnement.

Eiffage Énergie, la maîtrise de l'énergie comme cible

La Direction technique et scientifique d'Eiffage Énergie a naturellement concentré ses activités 2011 sur le développement de produits en lien avec les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Plusieurs produits novateurs ont ainsi vu le jour :

- **Une solution d'éclairage à moindre coût** dédiée au tertiaire, industrialisée en collaboration avec Eiffage Énergie Électronique. Aujourd'hui commercialisé, ce produit a reçu le Grand Prix de l'Innovation Eiffage 2011.
- **Un prototype de compteur d'énergie universel** permettant de mesurer simplement les consommations d'énergie électrique d'un bâtiment tertiaire par unité de surface et par usage.
- **Un prototype d'appareil d'éclairage public économe** en énergie, permettant d'illuminer simultanément la chaussée et le trottoir. Programmable et modulable, il a fait l'objet d'une réflexion poussée dans son design afin d'offrir une parfaite intégration dans l'environnement urbain.
- **Le développement d'un nouvel automate** pour la PAC.R²® d'Eiffage Construction, qui intègre désormais des fonctions de paramétrage, d'optimisation de la fonction chauffage et de retour d'expérience des premières installations.

Eiffage Travaux Publics, de la prospective à la mise en œuvre

Les choix de R&D de la branche s'inscrivent, pour une large part, dans le cadre de ses engagements responsables : préservation des ressources naturelles, réduction de l'empreinte carbone, prévention des risques professionnels, pérennisation et transmission des savoir-faire, réponses aux attentes des clients en termes de solutions innovantes, économiques et durables. Un autre axe d'étude s'est également vu renforcé : l'impact sanitaire des produits.

Dans le domaine de la Route, la R&D s'articule autour de trois thèmes principaux :

- **l'économie de ressources**, avec le recyclage des agrégats d'enrobés et la valorisation des sous-produits industriels (cendres volantes de papeterie et laitiers d'aciérie). Une importante étude relative à la performance des enrobés recyclés est en cours par les laboratoires de la branche, en partenariat avec BP et l'ENTPE.
- **la performance des matériaux**, avec pour 2011, le début de l'utilisation de la Grave bitume GB5® (cf. p. 115).

Dans le domaine du Génie civil, plusieurs projets de R&D sont en cours de développement, entre autres :

- **L'Orthodalle** : conséquence immédiate de la recherche ANR* « Orthoplus », le procédé renforce les tabliers de ponts à dalle orthotrope fatigués en remplaçant l'enrobé du platelage par une dalle mince de Béton Fibré Ultra-Performant (BFUP). Ce procédé a été utilisé pour la première fois en 2011 dans la rénovation du pont d'Illzach [68].



Mise en œuvre du procédé Orthodalle pour la rénovation du pont d'Illzach [68](Eiffage Travaux Publics).

* ANR : Agence nationale de la recherche



Plate-forme de simulation d'équipement embarqué (Clemessy).

- **Badifops** : nouveau projet soutenu par l'ANR, l'étude a pour objectifs la compréhension du mécanisme de fissuration et la qualification de la ductilité obtenue lors de l'association BFUP / armatures passives, avec pour objectif l'édition de recommandations pour le dimensionnement de structures associant BFUP et armatures passives dans le cadre de conceptions parasismiques.
- **L'optimisation des viaducs ferroviaires de type bipoutre mixte** : le projet vise le développement d'une nouvelle conception de viaducs ferroviaires de type bipoutre mixte, dont les avantages sont une réduction de la quantité d'acier de charpente et une diminution des déformations du tablier. Trois viaducs de la future LGV BPL bénéficieront de ces avancées techniques.
- **Le projet national CEOS.fr** : l'objectif est la progression des outils et pratiques d'ingénierie en matière d'estimation et de prédiction du comportement et de l'état d'endommagement des éléments de structures en béton armé ou précontraint.

Clemessy ou l'innovation planifiée

Clemessy organise sa R&D dans le cadre de plans triennaux par « axe de marché ». Le plan actuel accorde une place prépondérante à la meilleure adéquation de l'offre branche par rapport aux besoins de ses clients, en termes de performances, de productivité et de respect de l'environnement.

Sont ainsi privilégiés les projets de R&D, co-portés par les opérationnels et la Direction industrielle concernant l'élaboration de solutions de base reproductibles et contribuant au positionnement concurrentiel de la branche dans ses trois métiers : les mesures, l'optimisation et la maintenance.

De nombreux projets à très haute valeur ajoutée mobilisent les équipes d'ingénieurs de Clemessy dans le respect des objectifs de développement durable découlant du Grenelle II : développement du véhicule électrique en lien avec la « data city », R&D relative à l'avion électrique, nouveaux modes de production d'énergies renouvelables, communication véhicule-infrastructure, Smart Grid et gestion fine de l'énergie, dispositifs de suivi des émissions et qualité de l'air intérieur.

EN ACTION

TRACC SUDOE arrive à terme

Depuis 2009, Eiffage Travaux Publics participe au programme de coopération territoriale de l'espace Sud-Ouest européen "Techniques routières adaptées au changement climatique" (Tracc SUDOE). Acteurs publics et entreprises routières françaises, espagnoles et portugaises ont œuvré à la rédaction d'un guide méthodologique d'aide à la décision à destination des donneurs d'ordre, des maîtres d'œuvre et des professionnels autour de techniques routières à faible empreinte écologique. Huit chantiers expérimentaux ont ainsi été réalisés avec la participation des équipes d'Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest, tel le chantier de Lamasquère (31) mettant en œuvre un béton bitumineux à froid (BBF) composé de 100% d'agrégats d'enrobés recyclés. Les conclusions du programme TRACC seront discutées en mars 2012 à Valladolid en Espagne.

Deux démarches internes à fort potentiel

Les « Trophées de l'Innovation »

Organisés tous les 2 ans depuis 2007, les « Trophées de l'Innovation Eiffage » promeuvent l'esprit d'innovation et distinguent ses meilleures traductions dans les branches.

Pleinement inscrits dans la stratégie du Groupe, ils s'attachent à récompenser les solutions constructives de demain, prenant aussi bien en compte les contraintes réglementaires présentes et à venir que le respect des principes d'équité sociale et de précaution environnementale auxquels le Groupe adhère.

Organisés sous la responsabilité des Directions du développement durable des branches et du Groupe, ouverts à tous les salariés, les Trophées valorisent et récompensent la dynamique créative, mobilisent les filiales de France et d'Europe, mutualisent les savoir-faire et développent un réseau d'innovation interne performant.

Les Trophées 2011 ont été décernés en juin et remis aux lauréats le 4 novembre.

Quarante initiatives ont été nominées.



Les plaquettes des Trophées 2007, 2009 et 2011 sont disponibles sur le site internet du Groupe [www.eiffage.com].

ZOOM

Le Grand Prix du jury

Le Grand Prix du jury a été décerné aux dalles lumineuses conçues par Eiffage Énergie. La solution apporte un éclairage gradué performant, énergétiquement sobre, facile à mettre en œuvre en rénovation et capable de s'adapter aux évolutions des espaces de travail de chacun.



La démarche « Projets Pilotes »

En place depuis 2007, la démarche permet l'émergence de prototypes qui intègrent des enjeux développement durable mobilisant des savoir-faire spécifiques.

L'objectif est la promotion de l'innovation et le développement de solutions techniques reproductibles, d'offres commerciales mieux disantes en termes de développement durable ou de comportements performants, associés à une bonne maîtrise des risques et apportant une réponse à la maîtrise d'enjeux développement durable latents ou émergents.

Les métiers du Groupe ont ainsi l'opportunité de démontrer leurs savoir-faire novateurs dans le cadre d'une action volontaire.



Le cahier « Projets pilotes » détaille quelques-uns des prototypes retenus depuis la mise en place de la démarche [www.eiffage.com].

ZOOM

Principes

Les Directions développement durable des branches sélectionnent les projets en amont. La Direction du développement durable d'Eiffage labellise les projets correspondant aux critères établis.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par la Direction du développement durable, qui se charge également de leur accompagnement, garantissant ainsi la conformité de leur réalisation et la promotion de leur diffusion / valorisation au sein du Groupe.

Méthodes, Mesures et Contrôles



Des outils opérationnels au service du développement durable

La démultiplication des « savoir-faire de développement durable » s'appuie sur la conception et le maintien d'outils opérationnels propres à normaliser et sécuriser méthodes et pratiques.

GEODE, l'outil de maîtrise environnementale du Groupe



La version au format Web de l'outil de maîtrise environnementale du Groupe GEODE (Gestion opérationnelle de l'environnement), a été mise en service en novembre 2011.

Cette application, et sans équivalent sur le marché, offre aux entités du Groupe une méthode de maîtrise des risques environnementaux complète et éprouvée, et leur permet ainsi d'encadrer leur réponse opérationnelle à :

- la maîtrise de leurs problématiques environnementales, et plus particulièrement réglementaires,
- la satisfaction des exigences de l'ISO 14001, notamment en termes de suivi et d'enregistrements.

ZOOM

Une veille personnalisée et adaptée aux activités

Depuis 2004, Eiffage bénéficie d'une veille juridique « Environnement » et « Sécurité » dédiée, organisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé. Bulletin de veille hebdomadaire national et européen, accès aux textes nationaux et européens intégraux, fiches thématiques et assistance donnent aux animateurs environnement les clés de la réglementation applicable à leurs opérations et mettent en exergue les risques qui y sont liés. La veille juridique environnementale fait désormais partie intégrante de GEODE, ce qui en permet une personnalisation par site, fonction des activités déclarées dans l'application.

Les outils spécifiques de maîtrise de l'enjeu « biodiversité »

Depuis 2010, des outils opérationnels ciblés, conçus par la Direction du développement durable, permettent aux collaborateurs d'assimiler et d'intégrer la prévention et la maîtrise du risque d'atteinte à la biodiversité dans l'exercice de leurs métiers.

LE PACK DE PRÉVENTION ET DE MAÎTRISE DU RISQUE BIODIVERSITÉ

Le « pack biodiversité » est un outil innovant destiné aux responsables environnement et aux directeurs d'entreprises et d'exploitation. Il traite des enjeux réglementaires et opérationnels de la préservation de la biodiversité liés aux projets, ainsi que des savoir-faire d'ingénierie écologique adaptés aux espèces faunistiques et floristiques à préserver, en phase chantier comme en phase exploitation. Le pack est régulièrement enrichi des retours d'expérience des chantiers du Groupe.



LE FONDS DOCUMENTAIRE BIODIVERSITÉ

Bibliothèque interne recensant environ 120 études naturalistes récentes utilisées lors d'appels d'offres au sein du Groupe, le fonds documentaire est accessible depuis mars 2011 depuis le site intranet Groupe. Il a pour ambition un meilleur partage des connaissances écologiques sur les milieux naturels et les espèces faunistiques et floristiques rencontrées dans l'exercice des métiers.

LE MODULE D'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Conçu par un groupe de travail interne et pluridisciplinaire, l'outil est élaboré à partir de la connaissance réglementaire la plus récente et du retour d'expérience interne (en particulier des autoroutes A65 et A406) et est utilisé lors des appels d'offres ou des phases de développement de projets.



pour une gestion optimisée des ressources humaines

Proposant cinq modules de gestion distincts (Formation et compétences, Pilotage, Contrats, Mobilité / Recrutement, Intérim), le système d'information RH (SIRH) Sextant, levier d'évolution de la fonction ressources humaines, a poursuivi son développement au sein du Groupe. Les objectifs de déploiement fixés pour 2011 ont été respectés.

Normacred

Nouvel outil de gestion des homologations et des références commerciales développé chez Eiffage Energie, le logiciel est destiné à devenir, à terme, un outil Groupe. Il permet la recherche ciblée d'entreprises qualifiées au sein de la branche, dans un domaine choisi. Il facilite ainsi les synergies entre établissements pour la réponse aux appels d'offres.

Intr@normes, pour tous les métiers du Groupe

Outil de gestion des normes mis à disposition des collaborateurs d'Eiffage depuis 2007, l'application permet l'accès à l'ensemble des normes françaises.

Il propose également une veille normative interactive relative aux textes nécessaires aux besoins professionnels de chacun, reposant sur un système d'alerte électronique.

ZOOM

And the winner is...

En 2011, Intr@normes a comptabilisé plus de 45 000 consultations de documents.

15 normes ont été consultées plus de 100 fois.

La NF C15-100, fixant la réglementation des installations électriques, l'emporte largement avec plus de 1 600 consultations.

Les outils du reporting social et environnemental

LE REPORTING SOCIAL

La majorité des informations chiffrées du reporting social est issue des logiciels de traitement de paie de chaque branche. Les données en sont extraites par requêtes informatiques pour être synthétisées dans l'outil Sextant.

Une interface dédiée permet l'obtention des valeurs des indicateurs sans intervention humaine.

La validation des résultats est assurée par les Directeurs des ressources humaines des branches. Les corrections éventuelles sont apportées dans les logiciels de traitement de paie, et une nouvelle synthèse est produite dans Sextant.

Les informations sociales non obtenues par cette méthode sont consolidées dans l'outil de reporting Enablon.

LE REPORTING SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'outil Enablon assure, depuis 2004, la collecte des données des indicateurs sociétaux et environnementaux, ainsi que la part résiduelle des informations sociales non traitées par ailleurs.

Plus de 580 contributeurs et 380 validateurs issus de toutes les branches participent à la collecte des informations. 10 administrateurs sont en charge du pilotage des opérations de saisies et des contrôles de cohérence des données, et supervisent la publication de ces dernières.

Compte rendu social France

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
1. Emploi									
Effectifs									
Effectif total Cadre									
2011	538	929	17	2 315	729	2 145	2 232	251	9 156
Effectif Total Etam									
2011	1 828	2 518	48	2 293	1 480	4 875	4 633	99	17 774
Effectif Total Ouvriers									
2011	1 543	1 478	0	6 777	2 216	7 717	11 456	0	31 187
Effectif Total									
2009	4 008	4 933	59	11 741	4 296	15 506	18 502	339	59 384
2010	3 981	4 934	67	11 478	4 428	15 160	18 294	360	58 702
2011	3 909	4 925	65	11 385	4 425	14 737	18 321	350	58 117
Taux de femmes cadres dans l'effectif cadre									
2009	26,69	7,26	53,25	14,38	8,62	10,24	7,58	27,91	13,16
2010	26,93	7,66	46,15	15,51	13,18	11,51	11,80	26,43	13,62
2011	27,75	8,54	52,94	15,55	14,57	12,18	13,31	26,38	14,52
Taux de femmes ETAM dans l'effectif ETAM									
2011	46,39	15,92	59,18	32,36	18,79	23,27	23,17	27,18	25,67
Taux de femmes Ouvriers dans l'effectif Ouvriers									
2011	40,31	1,29	50	0,78	1,32	1,67	0,56	50	3,08
Taux de femmes dans l'effectif total									
2009	42,49	9,67	35,71	9,80	11,84	11,03	11,53	25,81	11,55
2010	41,93	9,77	57,89	10,11	8,96	10,17	7,62	25,54	11,53
2011	41,51	10,11	57,58	10,24	9,19	10,34	7,85	26,61	11,79
Nombre d'alternants présents au 31/12									
2011	66	181	0	400	189	655	904	1	2 396
Nombre de nationalités représentées dans l'effectif									
2011	14	27	2	63	31	56	72	8	NC
Nombre de tuteurs en exercice									
2011	109	173	0	538	168	454	936		2 378
Nombre de stagiaires accueillis dans l'année									
2011	47	194	2	1 087	90	1 149	932	21	3 522
Embauches / Licenciements									
Total nombre d'embauches CDD+CDI Cadre									
2011	22	69	3	272	89	139	214	35	843
Taux d'embauches CDD+CDI Cadre Femme									
2011	45,45	14,49	66,67	20,22	17,28	21,58	19,16	31,43	20,71
Total nombre d'embauches CDD+CDI ETAM									
2011	123	170	110	338	180	433	439	8	1 801
Taux d'embauches CDD+CDI ETAM Femme									
2011	39,83	13,53	56,36	30,47	27,98	22,56	32,80	75,00	29,73
Total nombre d'embauches CDD+CDI Ouvriers									
2011	92	139	0	488	260	512	1 071	0	2 562
Taux d'embauches CDD+CDI Ouvriers Femme									
2011	18,48	2,16	0	2,66	1,17	0,98	0,47	0	1,80
Nombre d'embauches CDD+CDI									
2011	237	378	113	1 098	529	1 084	1 724	43	5 206
Total nombre d'embauches jeunes de moins de 26 ans									
2011	80	99	57	344	133	295	448	6	1 462
Total nombre d'embauches seniors > ou = à 50 ans									
2011	16	17	0	35	63	62	116	3	312
Total nombre d'alternants accueillis dans l'année									
2011	113	261	1	607	294	946	1 364	3	3 589
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle									
2011	1	50	0	274	79	207	422	5	1 038

Avertissement : Eiffage a procédé, en 2011, à une revue de ses indicateurs. Certains ont été maintenus (dans leur libellé, définition et mode de calcul) et possèdent, de ce fait, un historique sur les années 2009 et 2010. D'autres ont été supprimés, remplacés, ajoutés, ou ont vu leur définition ou mode de calcul modifiés. Seule leur valeur de 2011 est alors présentée.

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
Rémunération brute hors absence en moyenne annuelle									
Cadre									
2011	58 689	50 085	76 465	61 208	54 840	52 357	57 214	83 666	NC
Étam									
2011	30 986	30 827	24 345	31 944	32 985	29 959	32 388	34 916	NC
Ouvrier									
2011	28 329	24 507	50	26 998	25 605	25 600	25 234	50	NC
2. Organisation du temps de travail									
Pourcentage de salarié Cadre Homme en temps partiel									
2011	0,00	0,35	0,00	0,61	0,89	0,64	0,57	1,60	0,59
Pourcentage de salarié Cadre Femme en temps partiel									
2011	2,68	11,39	0,00	6,85	6,25	5,77	7,74	5,97	6,50
Pourcentage de salarié Cadre en temps partiel									
2011	0,74	1,30	0,00	1,58	1,67	1,26	1,52	2,76	1,46
Pourcentage de salarié ETAM Homme en temps partiel									
2011	1,27	0,91	5,00	0,57	0,09	0,72	0,31	0,00	0,61
Pourcentage de salarié ETAM Femme en temps partiel									
2011	11,96	25,19	37,93	12,57	11,28	13,31	11,11	3,57	13,42
Pourcentage de salarié ETAM en temps partiel									
2011	6,23	4,77	24,49	4,45	2,19	3,65	2,81	0,97	3,90
Pourcentage de salarié Ouvriers Homme en temps partiel									
2011	6,88	0,61	50	0,24	0,29	0,37	0,20	50	0,49
Pourcentage de salarié Ouvriers Femme en temps partiel									
2011	31,74	5,26	50	15,09	7,14	24,81	46,88	50	29,66
Pourcentage de salarié Ouvriers en temps partiel									
2011	16,90	0,68	50	0,35	0,38	0,78	0,46	50	1,39
Pourcentage de salarié à temps partiel									
2011	9,82	2,88	18,18	1,44	1,18	1,80	1,19	2,24	2,17
Taux d'absentéisme standard									
2011	7,55	7,15	4,35	8,30	8,73	6,90	10,42	3,24	NC
3. Relations sociales									
Oeuvres sociales (en %)									
2011	5,19	4,11	1,49	5,57	4,67	4,77	5,78	2,56	5,15
4. Santé et sécurité									
Taux de fréquence des accidents du travail									
2009	11,71	12,54	0,00	24,74	11,94	15,33	19,76	0,00	NC
2010	13,30	15,11	0,00	21,19	12,63	16,50	23,76	0,00	18,78
2011	11,63	15,31	20,17	19,27	11,06	15,94	19,49	3,33	16,94
Taux de fréquence des intérimaires									
2009	20,11	NC	0,00	40,61	NC	39,17	26,35	0,00	NC
2010	8,95	NC	0,00	52,46	43,60	44,49	25,70	0,00	36,67
2011	7,52	27,38	0,00	49,15	12,32	37,84	45,24	0,00	37,90
Taux de gravité réglementaire									
2009	0,41	0,48	0,00	1,51	1,28	0,82	1,24	0,00	NC
2010	0,63	0,65	0,00	1,73	0,40	0,80	1,25	0,00	1,06
2011	0,84	0,77	1,03	1,50	0,35	0,80	1,37	0,11	1,08
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise									
2011	18	6	0	86	16	49	98	0	273

Avertissement : Eiffage a procédé, en 2011, à une revue de ses indicateurs. Certains ont été maintenus (dans leur libellé, définition et mode de calcul) et possèdent, de ce fait, un historique sur les années 2009 et 2010. D'autres ont été supprimés, remplacés, ajoutés, ou ont vu leur définition ou mode de calcul modifiés. Seule leur valeur de 2011 est alors présentée.

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
5. Formation									
Nombre total d'heures de formation									
2011	77 116	49 556	0,00	207 665	46 873	243 672	248 211	7 623	880 716
% coût global formation									
2009	4,06	3,97	0,56	2,40	2,12	2,85	1,64	0,00	2,51
2010	3,95	3,77	1,27	2,60	2,01	2,82	1,53	3,25	2,52
2011	3,69	2,38	2,16	2,39	1,67	2,30	1,85	2,88	NC
6. Égalité de traitement									
Nombre de handicapés (DOETH case C)									
2009	75,99	168,65	1,22	318,44	144,84	355,76	418,14	1,00	1484,04
2010	74,36	142,37	1,00	318,79	142,35	379,30	496,89	2,00	1558,06
2011	92,60	145,00	2,00	383,93	158,07	453,02	598,57	1,75	1834,94
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D)									
2009	2,20	7,81	0,55	8,42	9,92	20,40	12,62	0,18	62,10
2010	3,12	5,02	0,48	8,15	6,97	14,43	12,19	2,48	52,84
2011	2,87	16,00	0,27	25,74	5,71	20,19	14,62	0,07	85,47
Effectif manquant minoré des efforts consentis (DOETH Case G)									
2009	54,09	55,16	1,77	157,37	43,58	186,50	599,89	3,60	1101,96
2010	51,08	40,68	1,50	143,27	55,19	118,43	117,66	12,41	540,22
2011	37,75	36,00	0,73	179,67	76,22	254,34	224,46	5,68	814,85
Indemnités payées (DOETH case P) en euros									
2009	284 927	253 678	0	363 834	163 634	738 646	383 196	80 518	2 238 433
2010	272 279	201 491	0	300 095	176 226	636 416	277 353	54 551	1 918 411
2011	198 990	182 498	2 500	257 014	228 610	558 109	240 016	24 897	1 692 634
Embauche handicapés en 2011									
2010	4	1	0	15	6	9	30	0	65
2011	3	2	0	28	20	16	20	1	90

Compte rendu environnemental France

1. Politique générale en matière environnementale

Nombre d'heures de formation environnement									
2011	7 450	0	0	570	1 013	8 263	1 512	56	18 864
Montant des provisions envrt comptabilisées (en €)									
2009	0	111 000	0	387 810	0	63 500	3 095 385	0	3 657 695
2010	0	82 000	0	375 000	0	67 100	4 745 859	0	5 269 959
2011	0	135 000	0	375 000	0	0	5 992 297	0	6 502 297
Montant des cautions financières environnement (€)									
2009	324 000	0	0	17 940	0	0	13 870 778	0	14 212 718
2010	324 000	0	0	0	0	0	14 356 340	0	14 680 340
2011	324 000	0	0	0	0	0	19 328 164	0	19 652 164
Montant des investissements préventifs environnement (en euros)									
2009	12 948 794	0	0	508 955	219 714	212 363	6 759 693	0	20 649 519
2010	5 375 000	0	0	399 416	223 257	267 263	3 572 454	0	9 837 390
2011	7 388 600	0	0	624 854	313 598	133 625	9 902 683	0	18 363 360
Montant des dépenses préventives de fonctionnement environnement (en euros)									
2009	15 793 276	0	0	1 008 476	149 657	1 298 600	4 557 554	0	22 649 519
2010	14 047 217	0	2 500	1 066 142	79 252	1 213 228	2 582 465	0	18 990 804
2011	16 952 774	0	2 500	1 270 751	130 560	935 062	3 189 147	0	22 480 794
Dépenses préventives fonctionnement (en %)									
2009	0,85	0,00	0,00	0,05	0,02	0,07	0,14	50	NC
2010	0,72	0,00	0,05	0,04	0,02	0,07	0,08	50	0,23
2011	0,84	0,00	0,00	0,04	0,02	0,05	0,09	50	0,19
Coûts actions en réparation décision justice (en €)									
2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Avertissement : Eiffage a procédé, en 2011, à une revue de ses indicateurs. Certains ont été maintenus (dans leur libellé, définition et mode de calcul) et possèdent, de ce fait, un historique sur les années 2009 et 2010. D'autres ont été supprimés, remplacés, ajoutés, ou ont vu leur définition ou mode de calcul modifiés. Seule leur valeur de 2011 est alors présentée.

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
2. Gestion des déchets									
Déchets Dangereux (en tonnes)									
2009	200	103	0	454	265	785	868	50	2 675
2010	133	95	0	249	235	2 059	3 908	50	6 679
2011	241	188	0	200	267	180	3 663	50	4 739
Déchets Non Dangereux (en tonnes)									
2009	6 395	724	6	22 678	2 670	94 458	62 436	50	189 367
2010	6 374	583	6	25 500	2 733	7 657	57 200	50	100 053
2011	6 804	1 448	6	119 555	2 660	9 845	9 374	50	149 692
Déchets Inertes (en tonnes)									
2009	0	20	0	34 669	192	161 591	1 782 283	50	1 978 755
2010	0	24	0	41 282	311	126 415	1 952 034	50	2 120 066
2011	0	584	0	47 036	62	97 706	1 388 135	50	1 533 523
Dépense déchets (en €)									
2009	1 562 284	NC	600	11 287 128	338 801	1 571 474	4 702 101	2 326	19 464 714
2010	1 392 545	NC	600	11 297 650	340 233	1 620 221	5 464 651	0	20 115 900
2011	1 428 786	405 192	900	11 194 913	350 340	1 438 786	6 220 103	0	21 039 020
3. Utilisation durable des ressources									
Consommation Eau (en M3)									
2009	500 100	27 232	8 839	500 156	46 706	48 001	1 476 339	6 139	2 613 512
2010	462 016	25 193	10 966	363 948	56 660	47 317	1 204 965	5 082	2 176 147
2011	467 409	20 572	10 334	327 169	48 865	44 200	1 298 012	6 761	2 223 322
Consommation Electricité (en GWh)									
2009	78,6	12,1	1,5	60,9	15,4	19,1	91,9	3,4	282,9
2010	73,8	11,5	1,6	62,6	19,0	20,8	98,2	3,5	291,0
2011	77,3	11,5	1,5	49,0	17,7	18,9	105,8	2,7	284,4
Production énergie renouvelable en kWh vendue à EDF									
2011	57 230	0	0	264 840	0	85 099	78 164	0	485 333
Consommation CO (L)									
2011	5 791 103	1 594 215	30 038	7 591 807	2 709 230	19 577 217	39 043 332	78 447	76 415 389
Consommation Essence (L)									
2011	43 602	48 264	50	168 852	18 103	528 836	484 781	0	1 292 488
Consommation Kérosène (L)									
2011	50	50	50	4 498	616	50	282 000	50	287 114
Consommation Fuel FOD (L)									
2009	1 177 602	50	16 500	650 206	600 483	1 196 135	55 364 986	50	59 005 912
2010	1 014 701	50	14 950	827 192	674 917	1 488 929	44 886 848	50	48 907 537
2011	484 667	50	14 229	597 539	467 071	1 332 181	45 544 124	50	48 439 811
Consommation Fuel lourd (L)									
2009	50	50	50	15 841	50	19 686	10 489 379	50	10 524 906
2010	50	50	50	4 284	50	9 987	16 281 144	50	16 295 415
2011	50	50	50	5 707	50	3 879	10 583 785	50	10 593 371
Consommation Gaz (kWh)									
2009	6 083 380	10 925 487	50	2 194 073	18 809 335	7 935 273	516 488 438	7	562 435 993
2010	4 831 338	10 389 797	50	8 097 427	22 116 066	8 430 607	507 956 797	7	561 822 039
2011	5 396 396	9 701 279	50	4 352 192	17 274 748	6 580 158	538 105 987	50	581 410 760
Quantité (T) de granulats consommée									
2009	50	50	50	50	50	50	32 065 442	50	32 065 442
2010	50	50	50	50	50	50	40 565 941	50	40 565 941
2011	50	50	50	50	50	50	27 653 230	50	27 653 230

Le reporting des consommations d'Eiffage Travaux Publics a fait, en 2011, l'objet d'une modification. Elle porte sur la prise en compte des consommations des entreprises routières au prorata de leur pourcentage de détention par la branche. Cette modification vise notamment à assurer une cohérence entre les données publiées au rapport annuel et celles qui le seront dans le cadre du bilan de gaz à effet de serre à venir.

Par ailleurs, des corrections ont été apportées aux données de consommations de l'année 2010 pour Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction et la Branche Métal, suite aux contrôles effectués par les commissaires aux comptes ayant mis en évidence des erreurs ou des manques de saisie.

Avertissement : Eiffage a procédé, en 2011, à une revue de ses indicateurs. Certains ont été maintenus (dans leur libellé, définition et mode de calcul) et possèdent, de ce fait, un historique sur les années 2009 et 2010. D'autres ont été supprimés, remplacés, ajoutés, ou ont vu leur définition ou mode de calcul modifiés. Seule leur valeur de 2011 est alors présentée.

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
4. Procédés spéciaux									
ARC 700 ou similaire en m									
2009	50	50	50	50	50	50	533 248	50	533 248
2010	50	50	50	50	50	50	307 674	50	307 674
2011	50	50	50	50	50	50	411 109	50	411 109
EMF 200 en m									
2009	50	50	50	50	50	50	113 566	50	113 566
2010	50	50	50	50	50	50	28 500	50	28 500
2011	50	50	50	50	50	50	0	50	0
EBT en tonne									
2009	50	50	50	50	50	50	64 662	50	64 662
2010	50	50	50	50	50	50	105 690	50	105 690
2011	50	50	50	50	50	50	93 101	50	93 101
Nbr de brevets déposés dans l'année									
2011	0	0	0	3	2	0	7	0	12
5. Certifications									
Certifications environnement, qualité, sécurité									
Chiffres d'affaires certifié ISO 14001 (en %)									
2009	75,58	NC	50	69,90	8,47	71,53	24,02	50	NC
2010	100,00	0,00	50	91,99	12,66	77,90	82,20	50	NC
2011	100,00	0,00	50	92,46	20,04	77,07	96,60	50	
Chiffres d'affaires certifié ISO 9001 (en %)									
2009	100,00	98,66	50	90,97	64,70	83,37	91,20	50	NC
2010	100,00	98,51	50	97,58	84,68	81,58	94,80	50	NC
2011	100,00	96,66	50	94,62	87,61	81,81	95,90	50	
Chiffres d'affaires certifié sécurité (en %)									
2009	0	54,86	50	47,77	50,31	33,63	12,40	50	NC
2010	0	59,83	50	64,02	45,11	36,37	11,70	50	NC
2011	0	40,34	50	69,96	63,09	40,84	28,40	50	NC

Contribution

TAUX DE CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE À L'ÉLABORATION DES CHIFFRES PUBLIÉS, POUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE.

	Social		Environnement		Sociétal	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Concessions	97 %	73,30 %	100 %	100 %	78,30 %	84,60 %
APRR	96,70 %	100 %	100 %	99,10 %	100 %	100 %
Eiffage Construction	99,60 %	98,30 %	96,90 %	98,90 %	97,70 %	97,50 %
Holding	95,50 %	100 %	78,50 %	100 %	55,50 %	94,80 %
Eiffage Travaux Publics	95,50 %	97,70 %	93,40 %	97,20 %	86,60 %	94,80 %
Branche Métal	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Eiffage Énergie	97,50 %	99,20 %	93,20 %	99,60 %	93,10 %	99,60 %
Clemessy	78,10 %	100 %	89,20 %	94,20 %	61,50 %	100 %
EIFFAGE GROUPE	96,90 %	98,10 %	94 %	98 %	90,50 %	96,60 %

Avertissement : Eiffage a procédé, en 2011, à une revue de ses indicateurs. Certains ont été maintenus (dans leur libellé, définition et mode de calcul) et possèdent, de ce fait, un historique sur les années 2009 et 2010. D'autres ont été supprimés, remplacés, ajoutés, ou ont vu leur définition ou mode de calcul modifiés. Seule leur valeur de 2011 est alors présentée.

Eiffage a décidé d'intégrer progressivement ses filiales européennes à son reporting environnemental et social. Pour la première année, certaines données sont publiées séparément du périmètre France. Il s'agit d'un premier exercice de reporting qui n'a pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes. L'an prochain, les données des performances sociales et environnementales des sociétés européennes seront consolidées avec le périmètre France et feront également l'objet d'une revue spécifique.

Compte rendu social Europe

	Allemagne	Angleterre	Benelux	Espagne	Italie	Pologne	Portugal	Slovaquie	Sénégal
1. Emploi									
Effectifs									
Effectif Total									
2011	3 160	43	3 179	2 291	161	552	478	86	1 335
Taux de femmes cadres dans l'effectif cadre									
2011	23,50	0	NC	16,77	0	17,39	14,29	0	10,25
Taux de femmes dans l'effectif total									
2011	10,50	14,29	NC	7,80	9,94	30,49	8,99	19,79	4,49
Embauches / Licenciements									
Nombre d'embauches CDD+CDI									
2011	313	4	264	327	5	31	62	13	537
Nombre de licenciements									
2011	53	0	528	102	0	112	19	10	9
2. Santé et sécurité									
Taux de fréquence des accidents du travail									
2011	51,90	0	51,06	44,81	0	6,00	9,52	0	23,95
Taux de gravité									
2011	0,25	0	1,89	1,05	0	0,15	0,13	0	0,57
3. Formation									
Nombre total d'heures de formation									
2011	24 518	450	18 322	22 626	310	1 412	5 390	204	NC

Compte rendu environnemental Europe

1. Utilisation durable des ressources

Consommation Eau (en M3)									
2011	20 513	2 235	NC	158 603	952	1 594	662	768	43 043
Consommation Electricité (en GWh)									
2011	7	0	NC	16	0	0	0	0	NC
Consommation carburant (L)									
2011	5 235 375	NC	NC	11 103 386	72 262	16 198	332 674	1 360	10 100 000
Consommation Fuel FOD (L)									
2011	168 658	0	NC	8 371 560	0	305 702	0	197 927	650 000
Consommation Gaz (kWh)									
2011	7 004 966	6 304	NC	8 817 159	29 782	0	0	0	0
Quantité (T) de granulats consommée									
2011	173 162	50	50	2 770 170	50	50	50	50	NC

2. Certifications environnement, qualité, sécurité

Chiffres d'affaires certifié ISO 14001 (en %)									
2011	77,70	0,20	NC	NC	100	100	62,00	100	100
Chiffres d'affaires certifié ISO 9001 (en %)									
2011	100	100	NC	NC	100	100	93,00	100	100
Chiffres d'affaires certifié sécurité (en %)									
2011	13,15	0,20	NC	NC	0	100	62,00	100	0

Avertissement : Eiffage a procédé, en 2011, à une revue de ses indicateurs. Certains ont été maintenus (dans leur libellé, définition et mode de calcul) et possèdent, de ce fait, un historique sur les années 2009 et 2010. D'autres ont été supprimés, remplacés, ajoutés, ou ont vu leur définition ou mode de calcul modifiés. Seule leur valeur de 2011 est alors présentée.

Rapport d'examen

de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs de développement durable publiés dans le rapport annuel 2011 de la société Eiffage

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes d'Eiffage, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs de développement durable relatifs à l'exercice 2011 présentés dans la partie développement durable du Rapport Annuel 2011 du Groupe.

Les indicateurs de développement durable sélectionnés sur le périmètre France sont les suivants :

INDICATEURS SOCIAUX :

- TF – Taux de Fréquence de l'ensemble du personnel (accidents du travail),
- TGR – Taux de Gravité Réglementaire de l'ensemble du personnel (accidents du travail),
- Nombre d'handicapés (case C de la DOETH),
- Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (case D de la DOETH).

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX :

- Consommation d'électricité,
- Consommations de gasoil, essence, kérosène, fuel (FOD) et fuel lourd,
- Consommation de gaz,
- Consommations d'eau,
- Quantités de déchets dangereux,
- Procédés spéciaux : surfaces traitées ou quantités utilisées de ARC 700 et EBT.

Ces indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction Développement Durable du Groupe Eiffage, conformément aux procédures de reporting internes du Groupe Eiffage, disponibles sur demande au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

- Nous avons examiné l'organisation mise en place par le Groupe, les procédures de reporting existantes au regard de leur cohérence, leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible, ainsi que les outils de reporting associés.

Ces travaux ont été réalisés sur la base d'entretiens et de tests de cohérence afin de vérifier la bonne compréhension et la correcte application de ces procédures, que nous avons conduits :

- au siège du Groupe Eiffage avec les représentants de la Direction Développement Durable,
- dans les entités du Groupe avec les correspondants en charge du reporting développement durable au sein de chacune des branches du groupe incluses dans notre revue : Eiffage Construction, Eiffage, Travaux Publics, Eiffage Concessions, Eiffage Construction Métallique, Eiffage Energie, APRR et Clemessy.

- Concernant les indicateurs sélectionnés sur le périmètre France, nous avons revu leur cohérence et leur réalité au regard de l'organisation mise en place et des procédures existantes, des documents disponibles et des outils de reporting utilisés.

Ces travaux ont consisté en des entretiens, des tests de cohérence et des tests de détail pour vérifier les calculs et rapprocher les données avec les pièces justificatives, que nous avons conduits :

- en ce qui concerne la collecte des données, dans les établissements du Groupe avec les correspondants en charge du reporting développement durable de : « Eiffage Travaux Publics Ouest Petit Couronne », « Eiffage Travaux Publics Fougerolles Ballot Terrassement », « Eiffage Travaux Publics Charente Limousin – Aytre et Saint Georges », « Bocahut Haut Lien, Glageon et Saint Hilaire », « Eiffage Construction Ile de France Paris », « Eiffage Construction Alsace Franche Comté – Strasbourg », « Eiffage Construction Lorraine – Nancy », « Eiffage Construction Pays de la Loire – Maine et Loire », « Eiffage Énergie Transport & Distribution – Verquin », « Eiffage Énergie Electronique », « Eiffage Énergie Auvergne – Roche La Molière », « Eiffage Énergie Ile de France – Dammarie Les Lys », « Eiffage Construction Métallique – Barep », « Eiffage Construction Métallique – Maizières », « APRR DR Paris – District de Nemours », « Clemessy Siège – Mulhouse »
- en ce qui concerne la validation des données, dans les Directions Opérationnelles – DOP – avec les correspondants en charge de la validation des informations développement durable de : « Eiffage Travaux Publics Ouest Haute Normandie », « Eiffage Travaux Publics Fougerolles Ballot Terrassement », « Eiffage Travaux Publics Charente Limousin », « Bocahut », « Eiffage Construction Ile de France », « Eiffage Construction Alsace Franche Comté – Strasbourg », « Eiffage Construction Lorraine », « Eiffage Construction Pays de la Loire », « Eiffage Énergie Transport & Distribution », « Eiffage Énergie Electronique », « Eiffage Énergie Auvergne », « Eiffage Énergie Ile de France – Arc de Seine Sud », « Eiffage Construction Métallique siège », « APRR siège », « Clemessy Siège ».
- en ce qui concerne la consolidation des indicateurs, au siège du Groupe :
 - avec les représentants de la Direction Développement Durable.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les indicateurs examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting internes du Groupe Eiffage applicables à l'exercice 2011.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2012

Réponse au Global Compact

Le « Global Compact » ou Pacte Mondial est une initiative née en 2000 et pilotée par le Secrétariat général des Nations-Unies, visant à réunir des entreprises soucieuses de s'engager pour le même objectif « d'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques. » (<http://www.unglobalcompact.org>)

Les entreprises signataires s'engagent à aligner leurs stratégies et leurs actions sur dix principes universellement acceptés relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Eiffage a adhéré au Pacte Mondial en 2005 et renouvelle chaque année son engagement par courrier officiel adressé au Secrétaire général des Nations-Unies. Ce courrier, appelé « communication de progrès », détaille l'ensemble des actions d'Eiffage en cohérence avec les principes du Pacte Mondial et est accessible sur le site internet du Groupe.

	Principes du Global Compact	Réponse Eiffage (chapitres du rapport annuel de développement durable)	Pages
DROITS DE L'HOMME	1 Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international	Valeurs / Valeurs fortes / Engagement - Cahier « Éthique & Engagements » Valeurs / Recruter et maintenir dans l'emploi - Protéger- Former- Diversité Valeurs/ Développement territorial - Améliorer l'accès à l'emploi	78 80 à 89 94
	2 S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux	Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements »	78
NORMES DE TRAVAIL	3 Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective	Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements » Valeurs / Dialogue social	78 88 et 89
	4 Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	Contexte et Organisation / Achats responsables Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements »	75 et 76 78
	5 Soutenir l'abolition effective du travail des enfants	Valeurs / Valeurs fortes	78
	6 Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession	Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements » Valeurs / Recruter et maintenir dans l'emploi - Protéger - Former - Diversité Valeurs / Développement territorial - Améliorer l'accès à l'emploi	78 80 à 89 94
ENVIRONNEMENT	7 Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux	Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements » Réduire l'empreinte écologique / Politique - Carbone - Biodiversité - Eau - Autres impacts environnementaux Préparer l'avenir / Préparer l'avenir - R&D - Trophées de l'Innovation - Projets pilotes Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / GEODE - Outils biodiversité	78 100 à 112 130 à 136 138 et 139
	8 Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables	Contexte et Organisation / Achats responsables Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements » Valeurs / Développement des territoires Réduire l'empreinte écologique / Politique - Carbone - Biodiversité - Eau - Autres impacts environnementaux - Ressources Construire durable / Savoir-faire - Performance énergétique - Énergies renouvelables- Construire autrement - Eco-concevoir Préparer l'avenir / Préparer l'avenir - R&D - Trophées de l'Innovation - Projets pilotes Méthodes, Mesures et Contrôles/ Outils GEODE - Outils biodiversité, outils du reporting social et environnemental	75 et 76 78 90 à 92 100 à 112 114 à 127 130 à 136 138 et 139
	9 Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Contexte & Organisation / Stratégie Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements » Réduire l'empreinte écologique / Politique - Carbone - Biodiversité - Eau - Autres impacts environnementaux - Ressources Construire durable / Savoir-faire - Performance énergétique - Énergies renouvelables- Construire autrement - Eco-concevoir Préparer l'avenir / Préparer l'avenir - R&D - Trophées de l'Innovation - Projets pilotes	71 et 72 78 100 à 112 114 à 127 130 à 136
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds	Valeurs / Valeurs fortes / Cahier « Éthique & Engagements »	78

En savoir plus...

(www.eiffage.com)



Document édité conjointement par les directions de la communication et du développement durable d'Eiffage.

Conception et réalisation : **Actifin** 01 56 88 11 11

Crédits photos : Actophoto/R. Bouchu, Alainphoto, Altarea, Angers Loire Métropole/O. Calvez, G. Arnaud, Artur Jasinski & Wspolniczy Studio, Atelier 111 architectes, Audiofocus, O. Azema, Balloïde photo, Balloïde photo/JC. Rifflard, A. Béraud, B. Bertin, J. Bertrand, L. Boegly, Boutté, X. Boymond, T. Cachon/Journal L'Alsace, C. Camus, CEVM Eiffage/Foster&Partners/D. Jamme, Chabanne & partenaires architectes, X. Chabert, J. Chrétien, J. Damase, O. Dannreuther, L. de Serres, DGGN, Dimson/L. Soulez, P. Dufлот, O. Dupont, EDF, Eiffage/P. Gautier architecture/3^e œil, Elisa/Valode & Pistre architectes/Pierre Ferret atelier d'architectures/M. Lerouge, ESA/CNES/Arianespace, G. Galoyer/Jamais Vu !, Garcia, J.L. Girod, Groupe 6 architectes, F. Hédelin pour TEP, Héliodrone, C. Huret, Kaovik, La France vue du ciel, T. Lavernos, P. Le Doaré, V. Leloup, A. Liprandi, G. Lorriaux, S. Martinez, B. Miranda, MORPH, L. Perquis, Photec, A. Pic, A. Poupenev, RDAI architecte, Recylum, RFF, JM. Schwartz, Société Duval architecte, Stucin, Studio Bergoend, Studio photos, Tandem/K. Warny, G. Tordjman, Toshi Kubota/Metra, A. Toureau, TVO, G. Uféras, Unibail-Rodamco/L'Autre Image/JP. Viguier et Associés – architecture et urbanisme, E. Walle, WE EF Lumières à Nantes/Architecte M. Barani/Concepteur lumière C. Marty/Ingelux, Zaoum.

Photothèques : Eiffage, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Sénégal, Eiffage Construction Métallique, Goyer, Eiffel Industrie, Eiffage Énergie, Clemessy, APRR, AREA, D.R.



Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.





163 quai du Docteur-Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. : +33 (0)1 41 32 80 00 - Fax : +33 (0)1 41 32 80 10

Capital Social de 348 648 524 euros (87 162 131 actions de 4 euros)

RCS Nanterre 709 802 094 - SIRET 709 802 094 01130 - Code APE 7010 Z

www.eiffage.com



Savoir faire **la différence**



Sommaire

1	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
15	Éléments financiers
21	Comptes consolidés
64	Comptes annuels
69	Résultats des cinq derniers exercices
69	Résultat global et par action
70	Filiales et participations
74	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne
86	Résolutions
93	Gouvernement d'entreprise
102	Renseignements à caractère général
110	Table de concordance

Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

[Le rapport de gestion à l'Assemblée Générale doit s'entendre de l'ensemble des documents figurant dans le document de référence]

Après trois années de stagnation, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en croissance de 3 %, à 13,73 milliards d'euros (contre 13,33 milliards en 2010).

Le carnet de commandes a atteint 13,5 milliards d'euros au 01.01.2012, en hausse de 25 % sur 12 mois. Eiffage Rail Express, filiale à 100 % d'Eiffage, a signé avec RFF, le 28 juillet 2011, un contrat de Partenariat Public-Privé portant sur la conception, la construction, la maintenance et le financement de la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire (BPL) entre le Mans et Rennes. Le contrat de travaux, auquel toutes les branches du Groupe participent, représente une commande de 2,2 milliards d'euros.

Outre BPL, la signature de quelques projets emblématiques par chacune des branches ainsi que la bonne tenue de la prise de commandes sur les activités de fonds de commerce permettent au Groupe d'affronter la période à venir avec une très bonne visibilité. Le carnet de commandes hors BPL est en croissance de 5,1 %.

Le résultat opérationnel courant a progressé de 6,1 % à 1,1 milliard d'euros.

Les marges opérationnelles courantes des entreprises de travaux ont subi une légère érosion à 2,3 % (versus 2,5 %), avec de fortes disparités selon les métiers du Groupe.

La marge opérationnelle des Concessions a progressé à 40,4 % (contre 38,9 % en 2010) sous l'effet, essentiellement, d'une nouvelle hausse de la rentabilité d'APRR et de l'ouverture de nouveaux PPP ou concessions en 2011. En effet, l'année a été riche en mises en service. Le 17 janvier, Eiffage a livré le Centre Hospitalier du Sud Francilien (CHSF), mis en service le 23 janvier 2012. Le Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) a, quant à lui, été livré le 28 juillet, suivi le 28 octobre 2011, par le nouveau siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. Après l'ouverture de l'autoroute A65, le 16 décembre 2010, ces mises en service de nouveaux PPP dans le délai contractuel témoignent du savoir-faire du Groupe en matière de financement, conception, construction et maintenance d'ouvrages clés en main.

L'endettement financier net hors juste valeur des swaps et de la dette CNA, a diminué de 568 millions d'euros, malgré d'importants investissements en concessions ou PPP (583 millions d'euros). Le désendettement a été rendu possible par :

■ la cession de 80,1 % de la société Optimep 4 le 13 décembre 2011, titulaire d'un contrat de conception, construction, financement et maintenance sur 30 ans de 4 établissements

pénitentiaires à Roanne, Lyon, Nancy et Béziers (désendettement de 262 millions d'euros) ;

■ la forte amélioration du besoin en fonds de roulement pour un montant de 279 millions d'euros.

Le refinancement de la dette d'acquisition d'APRR par Eiffarie a été conclu le 20 février 2012 conformément au calendrier annoncé. Outre 2,8 milliards d'euros de dette d'Eiffarie (montant restant des 3,7 milliards d'euros de dette d'acquisition), refinancée sur 5 ans, APRR a renouvelé, à hauteur de 720 millions d'euros, sur la même durée, sa ligne de crédit de sécurité à moyen terme, (non utilisée), destinée à lui assurer 12 mois de liquidité. Dans le cadre de ce refinancement, mais aussi pour faire face aux échéances de remboursement de dette d'APRR arrivant à maturité en 2011 et 2012, APRR a émis des obligations pour un total de 2,550 milliards d'euros à un taux moyen de 4,9 %. Le bon aboutissement du refinancement et de ces émissions obligataires, très largement souscrites, témoigne de la confiance des marchés en APRR.



Le chiffre d'affaires des Concessions (hors IFRIC 12) a augmenté de 7,7 %, à 2,14 milliards d'euros. La bonne tenue du trafic sur le réseau APRR, l'ouverture de l'autoroute A65, le 16 décembre 2010, ainsi que les mises en service réalisées tout au long de 2011 ont contribué à cette croissance.

Le trafic d'APRR a crû de 1,6 % et les recettes de 4,2 % à 2,022 milliards d'euros.

L'EBITDA d'APRR progresse encore à 1 399 millions d'euros, soit une marge d'EBITDA de 69,2 % (contre 68,4 en 2010) et le résultat opérationnel courant est porté à 995 millions d'euros (+ 6,2 %). Le résultat net après impôts part du Groupe est de 395 millions d'euros (- 5,6 %), grevé par une augmentation importante des frais financiers (+ 29,0 %), conséquence des émissions obligataires réalisées.

Les investissements de 2011 se sont élevés à 264 millions d'euros, conformément aux engagements d'APRR au titre des contrats de plans et devraient évoluer à un niveau légèrement supérieur en 2012. Le « cash-flow » libre après investissement est de 558 millions d'euros, intégralement affecté au désendettement.

Dans le cadre du refinancement des échéances de sa dette, APRR est amené à faire appel régulièrement au marché. Depuis janvier 2011, APRR a ainsi émis un flux obligataire de 2,55 milliards d'euros : 1 milliard à 6 ans pour un coupon de 5 % en janvier 2011 ; 50 millions d'euros à 10 ans pour un coupon de 3,3 % sur

Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

un nominal indexé sur l'inflation en janvier 2011 ; 500 millions d'euros à 8 ans pour un coupon de 4,875 % en mai 2011 ; 500 millions d'euros à 4,2 ans pour un coupon de 4,375 % en novembre 2011 ; 500 millions d'euros à 6 ans pour un coupon de 5,125 % en janvier 2012.

Ces émissions ont toutes été largement sursouscrites, malgré un marché de la dette devenu plus difficile, ce qui témoigne de l'intérêt et de la confiance des investisseurs pour la signature de crédit d'APRR.

Sur le plan opérationnel, la modernisation du péage s'est poursuivie avec un taux de transactions automatiques en forte progression : 84,8 % contre 77,5 % en 2010.

Le déploiement progressif du télépéage sans arrêt sur l'ensemble des barrières de péage favorise le développement du télépéage en général : le taux de transactions télépéage atteint ainsi 47 %, et le portefeuille de badges géré par le Groupe dépasse le million d'unités.

La sécurité sur le réseau s'est globalement améliorée, avec un nombre d'accidents corporels en baisse de 10 % et un nombre de tués qui diminue sensiblement (30 contre 39 en 2010, soit le meilleur taux jamais constaté).

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a fortement chuté (49 contre 60 en 2010), mais le Groupe a déploré le premier accident mortel depuis 1997 au sein de son personnel, un agent routier ayant été renversé par un poids lourd le 21 septembre 2011, alors qu'il renforçait un balisage de chantier pour la sécurité des clients.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes sensibilisent d'ailleurs régulièrement leurs clients sur les réseaux et dans les médias pour lutter contre la conduite en état d'hypovigilance, et elles viennent d'obtenir de l'Etat un durcissement des sanctions dans le cadre d'un décret relatif à la conduite en état de perte de vigilance.

Trois nouvelles sections d'autoroutes de 10 kilomètres chacune ont été mises en service au premier semestre 2011 : A432 les Echets / la Boisse au Nord-Est de Lyon, A406 au Sud de Mâcon et A714 à Montluçon.

L'élargissement de l'A31 entre Beaune et Langres a été achevé mi-2011, et un nouveau tronçon d'élargissement a été engagé sur l'A36 entre Belfort et Montbéliard.

APRR développe en permanence de nouveaux services en faveur des clients, comme l'ouverture de nouvelles enseignes (urbaines) sur les aires de service, une application gratuite sur Smartphone baptisée SOS Autoroute et qui constitue une véritable borne d'appel d'urgence embarquée, ou l'installation en juillet sur l'aire de Beaune (A6), en partenariat avec IKEA, d'un hôtel « éphémère » permettant aux clients de se reposer avant de reprendre la route.

Les tarifs ont augmenté de 2,58 % sur le réseau APRR et de 2,55 % sur le réseau AREA au 1^{er} février 2012 (2,12 % et 2,08 % respectivement au 1^{er} février 2011).

Enfin, le trafic de l'A41 Nord, entre Annecy et Genève, a connu une augmentation spectaculaire de + 13 %, de bon augure pour la suite de cette concession mise en service le 22 décembre 2008.



Le viaduc de Millau a accueilli son 30 millionième client le 22 juillet 2011. L'automatisation du péage a été développée sur la barrière de Saint-Germain avec un taux de transactions automatiques qui a progressé de 7 points pour atteindre 59 %, dont 25 % de transactions télépéage (contre 20 % en 2010). Les ventes de badges Viaduc-T se développent pour atteindre, en fin d'année 2011, plus de 5 500 unités en circulation. Le trafic a crû de 1,3 % par rapport à 2010, et le chiffre d'affaires de 5,9 %.

À Marseille, le trafic du tunnel Prado Carénage a décliné de 1,1 % en 2011 du fait des perturbations occasionnées par les travaux des tunnels du Vieux Port et de Prado Sud. Le chiffre d'affaires de SMTPC a ainsi baissé de 0,79 % à 34 millions d'euros, mais son résultat s'est maintenu à 10,5 millions d'euros.

Au Portugal, l'Etat a mis en œuvre le péage réel sur l'autoroute A24. Un avenant doit être signé par le concessionnaire Norscut pour transformer son contrat en une simple disponibilité.

Le trafic ferroviaire sur la section internationale Perpignan-Figueras est toujours limité à quatre TGV par jour et quelques trains de fret, dans l'attente du raccordement avec Barcelone à l'écartement UIC prévu au premier semestre 2013.

Pour sa première année d'exploitation, l'A65 Pau-Langon, a connu un trafic moyen journalier de 5 300 véhicules et un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros, en deçà des prévisions pour cette concession de 55 ans. Les tarifs ont augmenté au 1^{er} février de 4,2 %.

La quasi-totalité des réseaux de fibres optiques réalisés par le Groupe dans le cadre de délégations de services publics et d'un PPP a été réceptionnée, et des discussions sont en cours avec des concédants pour rétablir l'équilibre de certaines DSP.



Concernant les projets en cours de construction, les travaux du Grand Stade de Lille avancent à grande vitesse et devraient se terminer au deuxième semestre 2012. 80 000 visiteurs se sont rendus au pavillon d'accueil du Grand Stade, témoignant ainsi de l'intérêt du projet pour les habitants de la métropole. Malheureusement, le résultat économique n'est pas à l'aune de ce grand succès technique et médiatique.

Les PPP du lycée Jean Zay à Jarny et du contrat de performance énergétique des lycées de la région Centre se déroulent sans encombre.

Les travaux se poursuivent également au Sénégal avec l'autoroute de l'Avenir qui reliera Dakar à Diamniadio (environ 40 km) dont le premier tronçon a été inauguré en présence du Président sénégalais Abdoulaye Wade le 28 octobre 2011 et ouvert à la circulation le même jour. La société SENAC (société Eiffage de la nouvelle autoroute concédée), concessionnaire jusqu'en 2039, assure l'exploitation de l'autoroute. Les équipes d'APRR ont mis leur expérience à son service pour l'ouverture de ce premier tronçon.

Enfin, sur le projet Bretagne - Pays de la Loire, les équipes d'ERE et celles du GIE CLERE, lequel assure la conception et la construction, sont mobilisées à Rennes où plus de cent personnes préparent activement la phase de réalisation des travaux.

Sur le plan commercial, Eiffage a connu son premier succès en Belgique pour un PPP de 80 millions d'euros avec la prison de Marche-en-Famenne.

De nombreuses offres ont, par ailleurs, été remises en 2011, laissant espérer de nouveaux contrats, avec entre autres, la réalisation de huit collèges en Seine-Saint-Denis pour lesquels le Groupe a été déclaré titulaire pressenti début 2012.

Ces succès, tout comme les mises en service de nouvelles opérations en 2011, témoignent du dynamisme des activités de Concession et du savoir-faire du Groupe Eiffage en la matière.



Le chiffre d'affaires de la branche Énergie en 2011 est de 3,14 milliards d'euros, en progression de 1,6 %, progression plus marquée aux 3^e et 4^e trimestres. Le carnet de commandes est conséquent, à 2,74 milliards d'euros, en progression de 21,2 %. Ce carnet inclut la participation d'Eiffage Énergie à la réalisation du projet BPL pour les lots énergie / intégration de systèmes.

Eiffage Énergie est devenue en 2011 la dénomination et la marque des entreprises précédemment intégrées sous le nom de Forclum, rendant ainsi plus lisible l'offre du Groupe Eiffage dans les métiers de l'énergie.

Pour Eiffage Énergie, les réorganisations initiées au cours des exercices antérieurs ont été intensifiées en 2011 et ont porté en priorité sur la réduction des frais généraux, la maîtrise des risques des grands chantiers complexes dès le stade de l'offre et l'optimisation des achats. Ces mesures commencent à porter leurs fruits puisque le taux de marge opérationnelle a progressé de 1,1 point en 2011.

La poursuite des efforts engagés ainsi que les effets en année pleine des dispositions prises en 2011 laissent augurer une nouvelle progression des marges en 2012.

Le chiffre d'affaires 2011 en France est de 2,08 milliards d'euros, avec un carnet de commandes en hausse de 31 % à 1,83 milliard d'euros, représentant 10,5 mois d'activité.

En Europe (Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal), le chiffre d'affaires est de 443 millions d'euros, en baisse de 38 millions d'euros. Des restructurations d'entreprises (fermeture, réorganisation, changement d'équipe de direction) ont été menées en Belgique. En Allemagne, l'activité reste soutenue, dans une économie bien orientée. En Italie, les gros chantiers tertiaires en cours ont généré une croissance du chiffre d'affaires et une amélioration des marges. Dans la péninsule Ibérique, l'environnement économique a pesé sur les volumes et les marges. En Espagne, l'adaptation régulière des structures a néanmoins permis de maintenir des marges positives.

Pour Eiffage Énergie, dans le secteur tertiaire, de nombreuses commandes concernent les installations techniques et l'exploitation maintenance de bureaux, de centres commerciaux, d'établissements d'éducation, de loisirs et de culture, d'équipements pénitentiaires ou d'établissements de santé. Dans le domaine des infrastructures, Eiffage Énergie contribue à créer les conditions d'accessibilité et d'attractivité des territoires d'ici ou d'ailleurs, notamment en Afrique, et en enregistrant des contrats de mise en valeur et de sûreté urbaine – transports propres, fibre optique, éclairage public et valorisation architecturale, équipements de gestion du trafic, lignes et postes haute tension. Les principaux contrats dans l'industrie concernent les centrales de production d'énergie et l'exploitation-maintenance des installations techniques, ainsi que les équipements dédiés aux data centers et aux salles blanches. Parmi les plus emblématiques, on peut citer :

- A l'international, la Société nationale d'électricité du Sénégal a confié à Eiffage Énergie la réalisation d'une boucle de 225 kV qui doit permettre la réduction des coupures d'électricité dans le pays, pour un montant de 30 millions d'euros. la livraison est programmée pour 2015.
- Au Ghana, Eiffage Énergie réalisera, pour un montant de plus de 90 millions d'euros, la liaison Tumu – Han – Wa, avec 190 km de lignes haute tension, 12 postes de 161 kV et 2 extensions de postes.
- En Ile-de-France, le Ministère de la culture (OPPIC) a retenu le Groupe pour la rénovation du quadrilatère Richelieu abritant les collections spécialisées de la Bibliothèque nationale de France. Un chantier majeur qui s'étalera jusqu'en 2017. Pour Eiffage Énergie, cette commande concerne le génie électrique et climatique, et représente un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros.
- En région Lorraine, Eiffage Énergie réalisera le génie climatique et les salles blanches de l'Institut Jean Lamour. L'unité mixte de recherche s'installera en 2015 dans son nouvel immeuble de 28 400 m² et sera l'un des composants du campus Artem-Molitor.

Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

■ Dans le cadre d'un financement assuré par Comax, Eiffage Énergie interviendra en génie électrique et climatique pour la réalisation de 5 centrales de cogénération pour divers producteurs autonomes d'énergie, dont une pour le compte de la SNECMA, d'une puissance de 2 MW.

■ Dans la continuité des travaux de la ligne 3, la réalisation de la signalisation ferroviaire de la ligne 4 du tramway de l'agglomération de Montpellier est confiée à Eiffage Énergie. Ligne circulaire, elle présente un caractère technique particulier du fait de ses connexions multiples avec les lignes existantes.

■ 8 MWc de toitures solaires, représentant une superficie de 65 000 m², seront mises en service pour Samsolar avant fin mai 2012. Une trentaine de chantiers seront réalisés partout en France sur des ouvrages de type serres, hangars agricoles, bâtiments publics, industriels et logistiques.

Pour Eiffage Énergie, l'année 2011 restera marquée par la signature du contrat – historique – de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire : les expertises reconnues d'intégration de systèmes ferroviaires d'Eiffage Énergie y seront mobilisées. La mise à disposition effective de deux importants chantiers hospitaliers réalisés par le Groupe en partenariat public-privé, le Centre hospitalier sud-francilien et le Centre hospitalier Alpes-Léman, resteront également deux temps forts de l'année 2011.

Pour Clemessy, le chiffre d'affaires 2011 est de 617 millions d'euros, en progression de 6,4 %, avec un carnet de commandes de 523 millions d'euros, représentant 10 mois d'activité.

Malgré une conjoncture encore morose, Clemessy a réalisé un exercice conforme aux objectifs fixés. La marge opérationnelle a progressé de près de 40 % par rapport à 2010, et l'exercice se termine avec une trésorerie excédentaire historique.

Le marché national de proximité a été en retrait par rapport à 2010, avec une forte pression sur les prix. Les activités de spécialités dédiées à un axe marché ou à une technologie ont, quant à elles, connu une progression.

Clemessy continue de décliner sa stratégie conformément au plan à moyen terme établi pour la période 2011 / 2013 :

- renforcer sa présence dans les axes marchés à fort potentiel,
- développer des expertises et offres à forte valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que l'entreprise a fait l'acquisition de LAB Assistance qui vient renforcer les expertises du Groupe dédiées à l'industrie pharmaceutique, notamment dans la maintenance d'équipements de laboratoire.

Parmi les commandes les plus emblématiques, on peut citer :

■ Industrie automobile : Clemessy confirme ses expertises en génie mécanique dédiées aux systèmes d'essais et de contrôle ainsi que ses savoir-faire en conception clés en main de systèmes d'assemblage et de production. L'année 2011 a été marquée par des réussites significatives. Les

principaux contrats portent sur la fourniture de systèmes d'essais de boîtes de vitesses et de machines de contrôle qui équiperont les usines Renault et Peugeot en Russie, Nissan en Inde et GM, Nissan et Peugeot en Chine.

Pour les sites de Cléon et d'Aveiro au Portugal, Clemessy réalisera les lignes d'assemblage clés en main des groupes motopropulseurs et des boîtiers différentiels des boîtes de vitesses. Clemessy a livré en fin d'année plusieurs équipements de production sur l'usine Renault de Tanger au Maroc.

■ Recherche : Clemessy réalisera les installations électriques générales du projet de réacteur Jules Horowitz sur le site de Cadarache pour le CEA.

■ Nucléaire : Clemessy est partie prenante et force de proposition pour accompagner EDF dans les enjeux de prolongement de la vie des centrales nucléaires et de leur sécurité de fonctionnement. Clemessy participe au programme de rénovation et de Maîtrise du Risque Incendie (MRI) du parc nucléaire français en intervenant dans les centrales de Fessenheim, Civaux, Saint-Alban et Blayais, pour un montant de 23 millions d'euros.

■ Énergie renouvelable : Clemessy participe à la construction d'une des plus grandes centrales photovoltaïques au monde, construite sur le site d'une ancienne base aérienne de l'OTAN, à Toul-Rosières (Meurthe et Moselle). Plus de 380 000 panneaux photovoltaïques seront câblés, pour une puissance totale installée de 31 MWc.

■ Spatial : à l'issue d'une procédure de mise en concurrence au niveau européen, Clemessy a remporté plusieurs contrats de maintenance et d'exploitation du Centre Spatial Guyanais, pour une durée de 5 ans. Ils concerneront, au centre technique du CSG ainsi que sur les ensembles de lancement Ariane 5, Soyuz et Vega, les prestations de maintenance et d'exploitation des systèmes de sûreté et de protection, des systèmes de production et de distribution de l'énergie électrique et des systèmes de contrôle-commande des lanceurs.

■ Tertiaire : l'Établissement Public du Musée d'Orsay prolonge les 25 ans de fidélité à Clemessy en renouvelant le contrat d'exploitation et de maintenance des installations techniques de ses bâtiments.

■ Infrastructures de transport : Clemessy s'est vu confier par la DREAL PACA le marché de réalisation des équipements d'exploitation et de sécurité du 2^e tube de la traversée souterraine de Toulon. Cet important ouvrage sera mis en service en 2013.

■ A l'international, RMT a remporté, en République de Guinée, le projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de la ville de Conakry, la capitale du pays. En Guinée Equatoriale, RMT a réalisé l'éclairage des abords du stade de Bata qui a

accueilli la Coupe d'Afrique des Nations de football en début d'année.

Pour Total, Sécauto livrera plusieurs systèmes et équipements destinés aux laboratoires de la plate-forme « PAZFLORE » et du FPSO USAN, situés respectivement au large de l'Angola et du Nigeria.

Le 16 janvier 2012, Bernard Lemoine a rejoint le pôle Énergie du Groupe en tant que Directeur Général Délégué d'Eiffage Énergie.



Le chiffre d'affaires d'Eiffage Travaux Publics est stable, à 3,89 milliards d'euros, sur l'exercice 2011. Cette stabilité est la conséquence d'un chiffre d'affaires en retrait dans les activités de génie civil et de terrassement, avec la fin des travaux de l'autoroute A65, dans l'attente du démarrage de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire (BPL), malgré une progression enregistrée dans la Route en France (+ 3,8 %). L'activité est en forte contraction en Espagne (-13 %) dans un environnement économique déprimé, alors qu'elle progresse de 2,4 % en Allemagne.

Dans ce contexte, la marge opérationnelle de la branche se réduit à nouveau en 2011 à 0,2 % (contre 1,7 %), baisse amplifiée par des surcoûts de réalisation du projet du Grand Stade de Lille.

Le carnet de commandes est en hausse de 59 %, à 4,7 milliards d'euros, dont 1,7 milliard d'euros concernant le seul projet BPL. Parmi les commandes significatives, on doit souligner les travaux de génie civil de la station d'épuration d'Achères en Ile-de-France et le tunnel foré pour le passage du tramway ligne T6 à Vélizy-Villacoublay.

Le 4 juillet 2011, Jean-Louis Servranckx a été nommé à la présidence d'Eiffage Travaux Publics, désormais organisée en trois pôles en France : un pôle « Route régions », placé sous la responsabilité de Laurent Girou, un pôle « Génie civil régions », placé sous la responsabilité de Philippe Seitz, et un pôle « Grands projets », rattaché à Jean-Louis Servranckx.

Le projet de la LGV BPL bénéficie d'une organisation spécifique.

Le pôle Route régions regroupe désormais, outre les activités traditionnelles de revêtement de chaussées, une part des travaux de terrassement, d'aménagement urbain et de réseaux exercés dans les sept régions métropolitaines de l'entreprise.

Parmi le très grand nombre de chantiers réalisés en 2011, une montée en puissance des opérations qualitatives liées à des programmes d'aménagement urbain aux abords de bâtiments a été enregistrée. Des chantiers de ce type ont été menés à bien dans le quartier Malakoff à Nantes et dans celui de la Motte Rouge à la Rochelle, sur la place Jacquard à Saint-Etienne, au cœur d'Armentières et de Tourcoing, autour du musée de la Grande Guerre ouvert à Meaux en novembre dernier, mais également pour la

Direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux, un chantier réalisé au côté d'Eiffage Construction dans le cadre d'un PPP confié à Eiffage. Dans ce même domaine, des projets ont démarré à Marseille, pour l'aménagement du boulevard du Littoral, au Havre, dont l'entrée de ville a été entièrement repensée, autour du futur Louvre à Lens, du centre aquatique de Rethel ou du vélodrome de Roubaix, base d'entraînement pour les Jeux Olympiques de Londres.

Le pôle Route régions a bien sûr participé tout au long de l'exercice à de nombreux chantiers de revêtement de chaussées routières, autoroutières, portuaires, aéroportuaires et industrielles. Dans le Nord, après la certification HQE® accordée fin 2010 à la déviation de Cantin, la RD 1324, entre Senlis et Crépy-en-Valois, a été le théâtre d'une opération routière environnementale. Ce chantier de 14 km a en effet fait l'objet d'une charte innovation signée avec le Conseil général de l'Oise et le Setra, portant sur l'utilisation de GB5®, une grave-bitume à empilement granulaire optimisé, développée dans les laboratoires de l'entreprise, qui conjugue économie de bitume et valorisation des bitumes modifiés.

Au total, quelque 110 000 tonnes de ce nouveau matériau ont été produites et appliquées par les équipes d'Eiffage Travaux Publics en 2011 depuis le barreau A13 - RN 13 près de Caen, jusqu'à la RD 612 entre Béziers et Vias, en passant par la liaison de La Ferrière et la traversée de Triaize en Vendée, les autoroutes concédées à AREA dans les Alpes ou encore le boulevard urbain de Toulouse. En matière de techniques routières, l'atelier de retraitement de chaussée ARC® 700 a été utilisé dans plusieurs régions, notamment en Bretagne, en Midi-Pyrénées et en Champagne-Ardenne. Des chantiers d'EBT® (enrobés basse température) ont par ailleurs été livrés en Seine-et-Marne et en Gironde.

Mobilisant souvent plusieurs pôles, les chantiers de tramways et plus largement de transports en commun en sites propres ont représenté une part importante de l'activité.

Outre l'inauguration, en juin, de la première ligne de tramway d'Angers, sont à signaler des chantiers au Havre, à Valenciennes, Paris, Épinay-sur-Seine, Villejuif, Orléans, Tours, Dijon, Metz, Nîmes, Montpellier... D'autres démarreront en 2012, notamment à Grenoble, qui, comme à Dijon, comprendront la pose des voies, assurée par les équipes d'Eiffage Rail.

Le pôle Génie civil régions est présent dans les régions Nord, Ile-de-France / Centre, Rhône-Alpes / Auvergne, Méditerranée et Sud-Ouest ; il englobe les activités à vocation nationale des filiales spécialisées Eiffage Travaux Maritimes & Fluviaux et Eiffage Rail, ainsi que celles de Forézienne d'Entreprises.

Parmi les réalisations marquantes, sont à retenir en région parisienne : la livraison du chantier de mise aux normes européennes de la station d'épuration Seine Aval, la terminaison du prolongement en souterrain de la ligne 12 du métro et l'achèvement des travaux d'aménagement pour l'automatisation

Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

de la ligne 1, la couverture des voies du RER A à Noisy-le-Grand.

Dans le Nord, à Roubaix, le pont des Couteaux a été rouvert à la circulation après quarante mois de travaux menés conjointement avec Eiffage Construction Métallique.

Dans le Sud-Ouest, le chantier V1 / V3 de régénération de 160 km de voies ferrées en 3 tronçons, inscrit dans le plan Rail Midi-Pyrénées, se déroule normalement. Dans cette même région, une opération d'ouvrages d'art est en cours à Dax pour le Conseil général des Landes.

En Méditerranée, la réhabilitation du pont d'Avignon va démarrer, tandis que se poursuivra la sécurisation du tunnel sous le vieux port de Marseille. À noter également, la livraison d'un chantier de réparation et de conduites forcées au pied du barrage de Serre-Ponçon.

Toujours dynamique, l'activité de génie civil en Rhône-Alpes / Auvergne a vu la continuation des travaux de la station d'épuration de Chambéry, de transformation de la voie K à la gare de Lyon Part-Dieu ou de l'aménagement hydroélectrique de Kembs pour EDF. D'autres chantiers ont été confiés aux génie civilistes de la région dans l'Est, à l'instar de plusieurs galeries creusées à Bure, dans la Meuse, pour le laboratoire souterrain de l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (Andra), ou de la réparation du pont d'Illzach avec Orthodalle®, une technique de renforcement des tabliers de ponts à dalle orthotrope via des dalles préfabriquées en béton fibré à ultra-hautes performances BSI®, brevetée par l'entreprise.

Eiffage Travaux Maritimes & Fluviaux a livré le quai J à Sète, des passages supérieurs au Grand Port Maritime du Havre, les travaux du port du Pâté sur l'île d'Oléron et du quai Infernet à Nice. La filiale a, par ailleurs, obtenu les commandes de l'éco-quartier Flaubert à Rouen, du barrage de Villeneuve-sur-Yonne pour VNF, d'un ouvrage d'accès au Mont Saint-Michel, en partenariat avec Eiffage Construction Métallique, et du viaduc de la Scie à Dieppe.

Eiffage Rail est intervenue sur le lot 44 de la deuxième tranche de la LGV Est Européenne, sur le tramway de Dijon, sur le port de Calais pour la mise en place de 2 km de voies supplémentaires commandée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Opale ou encore sur le tramway T1 à Saint-Denis pour le remplacement, en six semaines, de 370 m de voies. L'entreprise va démarrer en 2012 les chantiers de nouvelles lignes de tramway à Bordeaux et Grenoble, ainsi qu'une importante opération de rénovation de voies gare de l'Est à Paris.

La filiale de terrassements Forézienne d'Entreprises a travaillé en partenariat étroit avec les trois pôles d'Eiffage Travaux Publics. Elle a participé, au côté des génie civilistes de la région Rhône-Alpes / Auvergne, aux travaux de la tranchée couverte du Puy-en-Velay, et conjointement avec les équipes Route et Génie civil du Sud-Ouest pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 entre la Baraque-Saint-Jean et la Mothe, aux confins du Tarn et de

l'Aveyron. Ses équipes se sont également impliquées dans l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre la Barre et Le Breuil. Par ailleurs, la société est intervenue, à la demande d'Eiffage Construction, pour réaliser les terrassements du plus important projet lancé en 2011 par Eiffage Immobilier : le Carré Jaude à Clermont-Ferrand.

Le pôle Grands Projets réunit les départements Grandes infrastructures linéaires, Grands travaux de Génie civil, la direction régionale Outre-mer ainsi que la direction de travaux du Grand Stade Lille Métropole.

Sur ce dernier chantier, les travaux ont été intenses en 2011 et marqués par le hissage, en octobre, de la gigantesque structure métallique porteuse du toit rétractable de l'ouvrage. Le chantier se poursuit en 2012 pour une livraison dans le courant de l'année.

Le département Grandes infrastructures linéaires qui assure la réalisation des grands travaux routiers, des équipements de la route, des feeders et des grands terrassements, a œuvré sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'au Sénégal où, avec Eiffage Sénégal, il a poursuivi le chantier de l'autoroute de l'Avenir, première infrastructure à péage d'Afrique subsaharienne.

En France, un chantier de rénovation de chaussées a été exécuté au mois d'août sur l'autoroute A1 entre Carvin et Lesquin.

Sur l'A36, près de Montbéliard, le chantier d'élargissement de la chaussée, mené pour APRR, avec les autres pôles de l'entreprise, sera encore très actif en 2012.

À noter également, plusieurs opérations de chaussées réalisées sur l'aéroport Roissy – Charles-de-Gaulle pour Fedex et ADP, en synergie avec les équipes routières locales.

Enfin, en matière de terrassements, les équipes se sont concentrées sur le prolongement de la LGV Est Européenne et en particulier sur le lot 35 qui totalise 6 millions de m³ de mouvement de terre pour une mise à disposition de la plate-forme à RFF dans le courant du premier trimestre 2013.

Le département Grands Travaux de Génie civil a été très présent, tout au long de l'exercice, sur le tracé de cette LGV. Il y érige, en conception-construction, le viaduc de Landbach, et contribue aux ouvrages d'art du lot 35. Pour le même maître d'ouvrage, RFF, il construit actuellement l'estacade de Cenon, près de Bordeaux, un ouvrage d'art qui supportera les deux voies de doublement de la ligne ferroviaire Chartres-Bordeaux.

Plusieurs chantiers souterrains ont marqué l'année 2011 : sur l'A89, les deux tubes du tunnel de Violay – le plus long actuellement en cours de creusement en France – ont été percés dans le courant de l'été. Parallèlement, à Marseille, les travaux du tunnel Prado Sud ont avancé à un rythme soutenu, tandis que sous les Pyrénées, était lancé le chantier de la galerie technique de la future ligne souterraine d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne.

En toute fin d'année, un contrat pour le creusement du tunnel

descendant reliant basse et haute corniches à Monaco a été signé avec la Principauté.

Les secteurs Génie civil & Nucléaire et Précontrainte se sont illustrés, pour le premier, sur de nombreux sites énergétiques ou industriels détenus par EDF, EON, le CEA, Holcim, ou Terreos, ainsi que chez GPN, filiale de Total, pour la réparation de la tour de « prilling » du site de Grand-Quevilly ; pour le second, auprès des équipes de DLE Spécialités, d'Eiffage Travaux Maritimes & Fluviaux et d'Eiffage TP sur un réservoir à Megrit dans le Finistère et des ouvrages d'art à Mesnil-les-Ruitz, ainsi que sur le stade de Lille.

À la Réunion, en Guyane et en Guadeloupe, le département Grands Travaux de Génie civil est actuellement à pied d'œuvre pour l'édification de centrales thermiques en collaboration avec l'industriel allemand Man et Clemessy. Ces chantiers font également appel aux équipes de la direction régionale Outre-mer. À la Réunion, cette dernière est attributaire des travaux de la déviation de Saint-Joseph, du stade d'eaux vives de Sainte-Suzanne et d'un réservoir à Petite-Ile.

À la Martinique, le chantier du nouveau dispositif de collecte des eaux usées de Schoelcher a démarré, tandis qu'étaient réceptionnés des réseaux d'eaux usées et pluviales et des installations d'assainissement en eau potable au Robert et à Basse Pointe.

Enfin, en Guyane, plusieurs chantiers de VRD et d'assainissement ont été livrés à Cayenne, Maripasoula, Papaïchton et au Centre Spatial guyanais, ainsi que des travaux routiers : route de Cacao, RD 1 route des Plages...

En 2012, outre leurs chantiers traditionnels, les équipes d'Eiffage Travaux Publics seront mobilisées pour préparer le plus gros contrat jamais signé par l'entreprise, portant sur la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire. Sur 214 km, entre le Mans et Rennes, elles seront aux commandes jusqu'en 2016, pour gérer 23,5 millions de m³ de déblais et 18,4 millions de m³ de remblais, créer 6 tranchées couvertes, 9 viaducs, 5 franchissements autoroutiers, 180 rétablissements routiers et ferroviaires, 261 ouvrages hydrauliques servant également pour la petite faune (hors viaducs), 21 passages grande faune et 93 bassins. Sans oublier, dans le domaine purement ferroviaire : 800 km de rails, 3 systèmes de signalisation, 2 sous-stations électriques et 2 bases de maintenance.

En Allemagne, l'entreprise compte cinq filiales : Heinrich Walter Bau, Faber, Lanwehr, Wittfeld et Eiffage Rail Deutschland. Les trois premières exercent principalement des activités routières et de réseaux ; les deux autres sont davantage tournées vers la construction ferroviaire et notamment la pose de voies ferrées.

Parmi les chantiers de l'année, on peut noter les travaux récurrents inscrits au programme d'entretien des chaussées du Kreiss de Lippe, confié en PPP à Eiffage en 2010, le prolongement de la ligne ferroviaire Munich – Ingolstadt en Bavière, des travaux d'aménagement urbain à Hückeswagen, au nord-est de Cologne

et l'élargissement de la nationale B47 au sud de Francfort sur un peu plus de 3 km.

Dans la péninsule Ibérique, Eiffage Travaux Publics détient deux sites industriels au Portugal et, en Espagne, Eiffage Infraestructuras regroupe un grand nombre d'industries et de délégations de travaux à Séville et Madrid, ainsi qu'une importante participation dans l'entreprise Los Serrano.

Plusieurs interventions marquantes ont ponctué l'exercice : des travaux pour l'auditorium de Malaga, les aménagements du centre culturel de Carrus d'Elche à Alicante et la construction de la plateforme de la future ligne à grande vitesse Antequera – Grenade. Un contrat portant sur l'entretien de 200 km de routes dans la province du León a été remporté, ainsi qu'un chantier de renforcement de chaussées à Cadix. A noter enfin, une opération atypique réalisée en juin, portant sur la transformation du stade de football de l'Atletico Madrid en circuit automobile éphémère.

Au Sénégal, où le Groupe est installé depuis 1923, sont à retenir, outre l'autoroute de l'Avenir, la livraison de la réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis, menée à bien en collaboration avec les équipes d'Eiffage Construction Métallique, celle d'un silo pour les Grands Moulins de Dakar et les travaux du ponton maritime de l'île de Carabane.



A l'instar de 2010, l'année 2011 est une excellente année pour Eiffage Construction dans l'ensemble de ses métiers : aménagement et promotion immobilière, bâtiment et maintenance.

Le chiffre d'affaires d'Eiffage Construction s'élève à 3,78 milliards d'euros, en croissance de 4,4 %, profitant d'un remarquable positionnement sur le marché du logement avec un objectif atteint de plus d'un milliard d'euros d'activité réalisé en France dans ce secteur.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 163 millions d'euros, soit 4,3 % du chiffre d'affaires (comme l'an passé).

Le chiffre d'affaires immobilier est de 575 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 8,4 % en progression de 30 %.

Le carnet de commandes s'élève à près de 5 milliards d'euros, en hausse de 7 %, représentant près de 16 mois d'activité et confirmant ainsi la bonne santé d'Eiffage Construction.

Les prises de commandes les plus significatives en Ile-de-France, sont les 86 000 m² de Massy Campus, futur siège mondial de Carrefour, la modernisation du centre de bus et la création d'un immeuble de bureaux rue des Pyrénées à Paris pour le compte d'Icade, ou encore la rénovation et l'extension de l'Hôtel Salé à Paris qui accueille le musée Picasso.

Ce dynamisme caractérise aussi l'activité des régions avec le Palais

Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

des congrès de Nancy ou le centre commercial Mérignac Soleil pour Ségécé.

De nouvelles affaires importantes ont été signées en Europe avec le centre commercial de Kalisz en Pologne pour 88 000 m² et le PPP de la prison de Marche-en-Famenne en Belgique.

La solidité de ce carnet de commandes, associée au développement de nouveaux projets d'envergure dans le domaine de l'aménagement et de l'immobilier, conforte l'activité d'Eiffage Construction pour 2012.

En aménagement urbain, l'année 2011 aura été particulièrement riche avec la signature de plus de 250 000 m² de nouveaux projets.

A citer plus particulièrement :

Les 35 000 m² de la Zac de Gentilly composée de logements libres et sociaux, de résidences pour étudiants et chercheurs, et d'un gymnase municipal ; les 120 000 m² de l'opération Cœur de Quartier de l'Université à Nanterre regroupant commerces, logements et bureaux autour de la nouvelle gare multimodale ; les 31 000 m² des Docks de Saint-Ouen pour lesquels Eiffage Immobilier a signé une charte avec la Ville dans le cadre d'une démarche de développement urbain, durable et solidaire.

Les travaux de démolition sur le site du futur quartier Grange Dame Rose à Vélizy ont débuté en fin d'année ; ce sont près de 400 logements, 1 résidence service, 2 hôtels, des bureaux et commerces qui constitueront ce nouveau quartier de plus de 65 000 m².

La commercialisation des 51 000 m² du Grand Carré de Jaude, au cœur de Clermont-Ferrand, et dont les travaux sont bien avancés, est quant à elle en voie de finalisation avec près de 90 % du programme acté au 31 décembre 2011. L'année aura également initié la phase de montage de la reconversion de l'Hôtel-Dieu à Lyon en hôtel et commerces de luxe, bureaux, centre de convention et musée.

Eiffage Immobilier a une nouvelle fois enregistré un excellent niveau de commercialisation dans le secteur de l'habitation avec 3 139 logements réservés (6 % de plus qu'en 2010) dont 40 % vendus en bloc.

La commercialisation a été aussi bonne dans le secteur des résidences gérées que dans le domaine du logement social ou résidentiel, le stock achevé non vendu étant réduit à 1 seul logement !

Parmi les opérations livrées cette année : 2 programmes à la Seyne-sur-Mer et Lylo Marine venant clôturer la restructuration complète du quartier des Mouissèques représentant au total 323 logements, et La Capelette à Marseille, opération labellisée Habitat et Environnement.

Engagée en matière de développement durable et souhaitant

faciliter la capacité d'achat des ménages, Eiffage Immobilier a, cette année, fortement déployé le concept de logements EcoEco (écologiques et économiques) élaboré par le Groupe. Outre les opérations de Peypin et Melun livrables en 2012, Eiffage Immobilier développe près de 1 000 logements EcoEco sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, Eiffage Immobilier commercialise actuellement plusieurs programmes de logements haut de gamme comme le 7 Croisette à Cannes, résidence de luxe située face à la mer et à deux pas du Palais des Festivals ou les jardins du Carel à Caen composés de 300 logements BBC sur un site classé. Outre ces deux opérations atypiques, mérite également d'être mentionné, le Carré en Seine à Issy-les-Moulineaux certifié HQE®.

Avec plus de 6 000 logements sous maîtrise foncière, tout en conservant la liberté de lancer ces nouvelles opérations aux moments les plus propices, Eiffage Immobilier dispose de perspectives favorables pour les deux prochains exercices.

En ce qui concerne les opérations de logements réalisées par Eiffage Construction pour le compte de maîtres d'ouvrage extérieurs, sont particulièrement à relever le Triangle à Marseille, résidence pour étudiants ou une résidence de tourisme à Mers-les-Bains pour Nexity. A signaler la livraison de la première opération H2CO (habitat à coût et consommations optimisés, concept labellisé PUCA, créé par le Groupe à destination des bailleurs sociaux), réalisée pour le compte de Vannes Golfe Habitat.

Partenaire des bailleurs sociaux, Eiffage Construction a développé son activité de travaux de rénovation énergétique en site occupé. Ces opérations se sont notamment traduites par la réhabilitation de 1 177 logements pour l'Opac de Saint-Chamond, 612 logements à Villeneuve-la-Garenne pour le compte de Coopération et Famille, et plusieurs programmes de logements étudiants pour le CROUS.

Le développement de produits gérés, grande spécialité d'Eiffage Immobilier, s'est poursuivi aussi bien en ville qu'à la mer ou à la montagne avec notamment la livraison de la résidence Saint-Guénolé à Pont-Aven, d'une résidence Spa Marin à Pléneuf-Val-André. Parmi les résidences gérées en cours de travaux, figurent une résidence de tourisme 4* à Issy-les-Moulineaux, une résidence pour étudiants au sein des locaux annexes du Grand Stade de Lille, les Châlets d'Emeraude, résidence de tourisme de montagne aux Saisies.

Dans un marché tertiaire très calme, les performances d'Eiffage Immobilier ont été particulièrement remarquables en 2011. La livraison du nouveau siège social d'Eiffage Construction à Vélizy, bâtiment HQE® et BBC Effinergie, vendu à Foncière des Régions, en est une parfaite illustration. Véritable vitrine technologique et architecturale des savoir-faire du Groupe, cet immeuble s'inscrit dans une démarche de réalisation de

sièges sociaux et régionaux innovants et performants. Après la livraison du Volnay, immeuble Bepos à Amiens, suivront les livraisons du Cinq, siège régional d'Eiffage Construction Atlantique à Bordeaux, du Nautilus pour ANF à Bordeaux ou encore de l'Équinoxe pour UFG à Lyon La Part-Dieu.

Parmi les immeubles tertiaires pour le compte de maîtres d'ouvrage extérieurs, deux chantiers exceptionnels de plus de 200 millions d'euros chacun, ont démarré dans l'exercice : la tour Majunga à la Défense pour le compte d'Unibail-Rodamco et le siège de Carrefour à Massy cité plus haut.

En outre, de nombreuses opérations tertiaires prestigieuses sont en cours de travaux : le siège social de Pomona à Antony pour Cogedim, l'extension de la Cité des Métiers à Pantin ou encore le centre de recherche et développement LVMH à St-Jean-de-Braye.

En matière de commerces et d'activités, le Pôle de Loisirs et Commerces Confluence de 160 000 m² situé à Lyon et réalisé pour le compte d'Unibail-Rodamco sera livré début 2012 ; par ailleurs, la restructuration et l'extension du centre commercial de Cherbourg-Octavi, ainsi que l'extension de la galerie commerciale de Mérignac pour le compte de Ségécé viennent enrichir le carnet de commandes.

Dans le secteur de l'hôtellerie, Eiffage Construction a livré cette année les hôtels La Part-Dieu à Lyon, l'hôtel 5* « W » à Paris, l'hôtel Marriott 3* à Boulogne et la résidence Citadines dans le quartier des Halles à Paris. L'activité hôtelière du Groupe restera soutenue en 2012 avec, notamment, la poursuite des travaux de reconversion des bâtiments du XVII^e siècle de l'Hôtel-Dieu de Marseille en hôtel Intercontinental, la restructuration de l'hôtel Sofitel rue Beaujon à Paris pour le compte d'ACCOR, la construction de deux hôtels jouxtant le Grand Stade de Lille ou encore la rénovation du Grand Hôtel de Pléneuf-Val-André.

Partenaire de l'État et des collectivités territoriales, Eiffage Construction a livré de nombreux équipements publics en 2011 : la Direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux, le Centre Hospitalier Alpes-Léman à Annemasse-Bonneville, le pôle femme-mère-enfant du centre hospitalier de Niort, l'extension de l'hôtel du département de Toulouse. L'activité dans le secteur public restera soutenue en 2012 avec, notamment, la Cité sanitaire de Saint-Nazaire, le CHU de Dijon, ainsi que le rectorat de Dijon, la maison d'arrêt de Seysses à Rodez et le CHU de Dieppe en nouvelles affaires traitées.

Très présente dans le domaine des hôpitaux publics, Eiffage Construction met également en œuvre son expertise au service de maîtres d'ouvrage privés. Le pôle santé d'Arcachon, Oréliance à Orléans ou l'hôpital de Laon, en cours de travaux, en sont trois exemples.

Le positionnement d'Eiffage Construction dans le secteur de l'enseignement public ou privé est resté très solide, avec la livraison du Campus STIC à Sophia Antipolis, l'école Jules Verne à Lens ou la réhabilitation du lycée Louis Barthou en Aquitaine. Menés en PPP, le lycée Jarny en cours de réalisation dans la région Grand Est, ainsi que les 4 collèges en Seine-Saint-Denis pour lesquels Eiffage Construction a été retenue, viendront consolider son expertise, de même que la réalisation d'un contrat de performance énergétique (CPE) de 18 lycées dans la région Centre.

Grâce à son savoir-faire dans la rénovation de patrimoines anciens, Eiffage Construction contribue à la préservation d'ouvrages prestigieux. En 2011, cette expertise a permis de restaurer la rotonde de la Villette, les galeries du Palais-Royal, ainsi que la tour Nord de l'église Saint-Sulpice à Paris ou les arènes de Fréjus.

En ce qui concerne l'activité de maintenance, l'année 2011 aura été marquée par la mise en exploitation du Centre hospitalier Sud Francilien à Corbeil-Essonnes, du Centre hospitalier Alpes-Léman à Annemasse-Bonneville ou encore de la Direction générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux. Portées par Eiffage, ces opérations menées en partenariat public-privé, viennent consolider l'expérience d'Eiffage Construction Services acquise dans la maintenance.

En Europe, Eiffage Construction a réalisé un chiffre d'affaires de 789 millions d'euros, en légère hausse. L'activité au Benelux est restée soutenue à 560 millions d'euros, ce qui confirme son rôle d'acteur majeur de la construction et de l'immobilier dans ces pays.

L'opération la plus notable livrée cette année est le viaduc Diabolo à Haren, d'une longueur de 1 190 mètres réalisé pour la ligne ferroviaire reliant Brussels International Airport et Malines-Anvers. Le carnet de commandes 2012 promet un bon développement de l'activité avec la tour Up-Site à Bruxelles de 140 mètres de haut, composée de logements et d'un complexe tertiaire, ou le parc éolien de Londres.

En République tchèque, après 3 années extrêmement difficiles, l'année 2011 n'a pas permis d'inverser la tendance sur un marché du bâtiment durablement sinistré. Le carnet de commandes a été réduit, de 57 millions d'euros fin 2010, à moins de 15 millions d'euros au dernier trimestre 2011. Dans ces conditions, Eiffage Construction, en tant qu'actionnaire unique de EC Česká Republika, a acté, par décision du 22 décembre 2011, l'arrêt de l'activité de sa filiale à brève échéance. Cette décision n'affecte en rien les perspectives de la filiale slovaque EC Slovenská Republika.

En Pologne, Eiffage Budownictwo Mitex, qui a connu une bonne croissance de son carnet de commandes en 2011, avec notamment des opérations d'envergure telles que le futur centre commercial Amber Shopping Center à Kalisz, des immeubles de bureaux à Cracovie ou encore des résidences d'habitation à Poznan, a réalisé un chiffre d'affaires de 152 millions d'euros, en croissance de 36 % par rapport à 2010, et ce, en dépit de l'arrêt du chantier

Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

du stade de Bialystok faisant suite à un litige contractuel avec le Maître d'Ouvrage. Ce litige a pesé sur la marge opérationnelle de la filiale. Le positionnement historique du Groupe dans ce pays, ainsi que les perspectives dans le marché du bâtiment laissent espérer un retour rapide à une situation bénéficiaire.

L'activité a été cette année plus particulièrement marquée par la livraison d'un hôtel SPA Interferia de 350 chambres à Swinoujscie, de la galerie commerciale Galeria Echo à Kielce et d'une résidence de logements de luxe à Wrocław qui a été sélectionnée pour le concours du Festival Mondial de l'Architecture.

Eiffage Construction a reçu au cours de l'année 2011 de nombreuses récompenses et distinctions :

- trois pyramides d'argent décernées par la Fédération des promoteurs immobiliers pour :
 - Oz'one, immeuble de bureaux BBC situé dans le quartier d'affaires de Montpellier,
 - le Grand Carré de Jaude, vaste programme immobilier de 50 000 m² à Clermont-Ferrand,
 - le Cinq, futur siège social d'Eiffage Construction Atlantique à Bordeaux.
- Clés d'or du concours annuel d'EGF-BTP remises à Eiffage Construction Auvergne et Eiffage Construction Nord-Aquitaine pour :
 - le lycée du bâtiment Pierre-Joël à Riom,
 - le Résidhome Arcachon Piazza.
- Prix Mapiç Awards 2011 du meilleur développement rénové au détail : Galeria Echo à Kielce en Pologne.
- Trophée des TP 2011 dans la catégorie « Processus-matériel » : traçabilité RFID.



Le chiffre d'affaires de la branche Métal s'établit à 775 millions d'euros, en croissance de 5,2 % par rapport à 2010. L'essentiel de cette croissance est dû à l'activité de construction métallique réalisée en France, pour le marché domestique mais également pour l'export (ponts Unibridge® modulaires réalisés en association avec l'entreprise Matière, autoponts, plates-formes offshore, industrie nucléaire...).

Ce dynamisme a permis de compenser le recul de l'activité de fabrication et de montage de façades en aluminium de Goyer ainsi que celle de la filiale allemande EDS (construction métallique). Ces deux entreprises ont néanmoins de belles perspectives d'activité devant elles. EDS s'est vu attribuer un important viaduc métallique sur la Moselle en partenariat avec l'usine d'Eiffage Construction Métallique à Lauterbourg, et Goyer a été chargée aux côtés d'Eiffage Construction de réaliser les façades de la tour Majunga. Le carnet de commandes de Goyer est en hausse de 43 %.

Par ailleurs, Eiffage Construction Métallique a signé le

27 septembre 2011 un contrat de 424 millions US \$ avec Total Exploration Production au Nigeria dans le cadre du redéveloppement du champ pétrolier Ofon, situé à 50 kilomètres au large de Port Harcourt. Ce contrat consiste en la réalisation, clés en main, d'une plate-forme offshore pour un quartier d'habitation de 124 lits, des salles techniques, d'un hélicoptère, ainsi que du poste central de commandes du champ et les systèmes de communication, le tout, sur 6 niveaux. Le projet qui a débuté fin 2011 se répartira entre l'usine d'Eiffage Construction Métallique à Fos-sur-Mer et des « yards » au Nigeria. Ce succès confirme la qualité d'acteur de référence d'Eiffage Construction Métallique dans le domaine du para pétrolier. Le carnet de commandes de la branche se trouve ainsi porté à 1,04 milliard d'euros, en croissance de près de 20 %.

Le résultat opérationnel courant est stable, à 17 millions d'euros.

L'année 2011 a été riche en événements pour Eiffage Construction Métallique. Le 23 juillet 2011, les équipes de montage ont procédé au remplacement de la dernière travée du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal. Après l'achèvement du chantier fin septembre, celui-ci a été inauguré le 19 novembre 2011 par le président Abdoulaye Wade. Début 2011, a eu lieu la livraison du premier pont polaire du réacteur nucléaire de troisième génération de Taishan. Le 6 octobre, s'est déroulé le levage de la toiture du Grand Stade de Lille, levage réalisé à 27 mètres de hauteur, d'un seul tenant. Il s'agissait d'une étape-clé dans la réalisation de ce projet et, en particulier, de la toiture « gigogne ». Le 8 novembre, une première opération de montage à blanc de la première voile de la Fondation Louis Vuitton dont Eiffage Construction Métallique réalise l'enveloppe de 14 000 m², structure extrêmement complexe associant métal, aluminium, verre, bois et câbles, a eu lieu à Maizières-lès-Metz. Enfin, la plate-forme Anguille a quitté l'usine de Fos-sur-Mer les 8 et 19 décembre (jacket et deck), pour rejoindre sa destination finale au Gabon, sur le site pétrolier d'Anguille. La réception finale de l'écluse de Saint-Nazaire est prévue en avril 2012 faisant suite à la « vérification aptitude » positive du 15 décembre 2011 et à une période de service régulier avec une première manœuvre de porte le 23 février 2012.

Dans l'activité des autres filiales, il faut noter la réalisation du réseau de sprinklers par GER2i dans la nouvelle usine Renault de Tanger au Maroc.

Pour Eiffel Industrie, après un premier semestre difficile, le deuxième semestre a été marqué par une reprise de l'activité et une amélioration des marges.

Avec 90 contrats de maintenance dans l'industrie, Eiffel Industrie se positionne comme un des leaders de cette spécialité. L'essentiel des contrats de maintenance a été renouvelé pour des durées de 3 à 5 ans malgré un contexte fortement concurrentiel. Pour Total, Eiffel Industrie participe à la construction d'une plate-forme de raffinage en Normandie, destinée à devenir l'une des plus compétitives

d'Europe (projet RN 2012). En 2011, l'activité bacs et tuyauterie s'est développée et Eiffel Industrie consolide sa position dans les secteurs de l'hydraulique, du nucléaire et de la réparation navale.

Après une activité faible sur les deux derniers exercices, le carnet de commandes d'Eiffel Ibérica lui assure une charge importante pour le premier semestre 2012.



Le seul événement significatif intervenu chez Eiffage entre la date de clôture des comptes et le 23 février 2012 a été la signature du refinancement de la dette d'Eiffarie le 20 février.

Dans un contexte économique incertain en France et en Europe en général, la marge opérationnelle des activités de travaux s'est contractée à 267 millions d'euros (288 en 2010). Cette érosion de la profitabilité est essentiellement due à l'activité Travaux Publics. Dans cette branche, la pression concurrentielle sur la Route en France, le faible volume de travaux de génie civil courant et une économie déprimée en Espagne ont pesé lourdement. La poursuite du chantier du Grand Stade de Lille a également occasionné une perte sur l'exercice. Enfin, le redressement de la marge opérationnelle de l'Énergie est l'aboutissement des réorganisations entreprises dans cette branche et de leur intensification en 2011.

La progression du résultat opérationnel des Concessions, à 866 millions d'euros (+ 91 millions d'euros, soit + 12 %), est liée à l'augmentation de la performance des PPP et concessions en portefeuille en 2010 pour 58 millions d'euros et à la mise en service de nouvelles opérations pour 33 millions d'euros.

Au total, le résultat opérationnel courant a atteint 1,1 milliard d'euros (+ 6,1 % par rapport à 2010) et confirme ainsi la résistance du modèle économique du Groupe, dans un environnement incertain.

Les charges opérationnelles non courantes ont représenté 60 millions d'euros (33 millions d'euros en 2010), en forte progression du fait des mesures de restructuration engagées : réduction des frais de structure de la branche Énergie et fermeture d'activités déficitaires en Europe.

Les frais financiers sont en hausse de 161 millions d'euros pour atteindre 663 millions d'euros. Cette augmentation est due à l'amorce du refinancement d'APRR et Eiffarie par de nouvelles émissions obligataires en 2011. La mise en service de nouveaux PPP et concessions a également contribué à la hausse du coût du financement, en contrepartie de la croissance du résultat opérationnel courant.

L'impôt sur les bénéfices comptabilisé au titre de 2011 est de 120 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe ressort à 205 millions d'euros, en retrait de 11,6 % par rapport à 2010, compte tenu des éléments ci-dessus et en dépit de la bonne tenue du résultat opérationnel courant.

Les sommes versées aux salariés au titre de la participation, de l'intéressement et de l'abondement ont représenté 156 millions d'euros contre 157 millions d'euros en 2010.

Conformément à sa feuille de route, Eiffage a poursuivi sa stratégie d'investissement dans les concessions et PPP : 246 millions d'euros ont été investis par APRR et 284 millions d'euros l'ont été par Eiffage directement ou via des sociétés de projet détenues majoritairement.

Malgré cet effort important d'investissement, l'endettement financier net du Groupe a été réduit de 568 millions d'euros à 12,6 milliards d'euros, dont 12,5 milliards d'euros d'endettement sans recours sur Eiffage. Ce désendettement a été réalisé sous l'effet des cash-flows libres dégagés par les activités de concessions et de PPP, par la cession de 80,1 % des parts d'Eiffage dans la société Optimep 4, ainsi que par la réduction du besoin en fonds de roulement des entreprises de travaux et de l'immobilier. Sur ce dernier point, l'amélioration de la trésorerie de toutes les branches du Groupe couronne les efforts accrus du management en matière de gestion du besoin en fonds de roulement.

La croissance externe a été très modérée ; elle a représenté un investissement de 18 millions d'euros.

La dette nette du holding et des entreprises de travaux est ainsi ramenée à 132 millions d'euros au 31.12.2011 contre 203 millions d'euros au 31.12.2010 et ce, malgré l'absence de versement de dividendes par le Groupe Eiffarie dans l'attente du refinancement.

Fin 2011, Eiffage disposait d'une ligne de crédit confirmée jusqu'en 2015 non utilisée de 700 millions d'euros et 656 millions d'euros de disponibilités, lui permettant de financer sa part de fonds propres et prêts d'actionnaires des projets en cours et des nouveaux projets de PPP ou de concessions, ainsi que le besoin en fonds de roulement saisonnier des activités de travaux.

Il est rappelé que la dette des concessions et des PPP est à long terme, à taux fixes ou indexés sur l'inflation. Son amortissement s'étale jusqu'en 2051 pour le viaduc de Millau. Les covenants relatifs aux différents financements sont largement respectés, tant à fin 2011 qu'à terme, selon les prévisions régulièrement mises à jour.



Rapport de gestion *du Conseil d'Administration*

La répartition du capital et des droits de vote était la suivante au 31 décembre 2011, sans changement significatif durant l'exercice.

	Participation en capital	Droits de vote*
FSI	20,6 %	21,0 %
Groupama	6,9 %	7,1 %
Salariés du Groupe	26,7 %	27,2 %
- <i>Détention collective **</i>	26,1 %	26,6 %
- <i>Actionnariat direct</i>	0,6 %	0,6 %
Eiffaïme	8,3 %	8,4 %

*Les droits de vote ont été calculés en déduisant des droits de vote théoriques ceux de l'autocontrôle.

**Sicavas Eiffage 2000, FCPE 2011, Eiffage classique.

L'action Eiffage a évolué au cours de 2011 entre un plus haut de 47,85 € et un plus bas de 15,81 € pour clôturer l'année à 18,705 €, soit une baisse de 43,3 % sur 12 mois, alors que le CAC 40 perdait 16,95 % et le SBF 16,2 %.

Les volumes échangés sur NYSE Euronext, dont la part de marché sur le titre Eiffage a été de 44 % en moyenne sur 2011, ont sensiblement progressé, représentant 58,6 % du capital contre 33,3 % en 2010.

Eiffage, dans le cadre des autorisations des Assemblées Générales du 21 avril 2010 et du 20 avril 2011, a acheté 2 225 930 et vendu 741 685 de ses propres actions, dont respectivement 774 212 et 739 685 au titre du contrat de liquidité souscrit le 10 décembre 2009 ; 145 080 actions ont été transférées à des collaborateurs du Groupe par exercices d'options d'achat ou acquisitions d'actions attribuées gratuitement. Le Conseil, dans sa séance du 14 décembre 2011, a décidé de réallouer 2 837 869 actions détenues en couverture de plan d'options d'achat d'actions pour les affecter à l'objectif d'annulation et a décidé de l'annulation de la totalité de ces actions lors de la même séance, ainsi que l'y a autorisé l'Assemblée Générale du 21 avril 2010. Le capital social d'Eiffage a ainsi été ramené, à compter de cette date, de 90 000 000 à 87 162 131 actions. Le tableau ci-après retrace les diverses opérations intervenues en 2011 :

		% du capital
Nombre d'actions achetées en 2011	2 225 930 actions	2,6 %
Nombre d'actions transférées en 2011	145 080 actions	0,2 %
Nombre d'actions cédées en 2011	741 685 actions	0,9 %
Nombre d'actions annulées en 2011	2 837 869 actions	3,3 %
Cours moyen des achats	26,12 euros	
Cours moyen des ventes	35,54 euros	
Montant des frais de négociation (HT)	98 380 euros	
Nombre d'actions inscrites au 31.12.2011	1 594 128 actions	1,8 %
Valeur au cours d'achat des actions détenues	34 358 115 euros	
Valeur nominale des actions détenues	6 376 512 euros	



La société mère du Groupe, EIFFAGE SA, a dégagé un bénéfice net en 2011 de 164 millions d'euros contre 210 millions en 2010 et 240 millions en 2009.

Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la santé financière du Groupe et de ses perspectives, de maintenir le dividende à 1,20 euro. Ce dividende s'appliquerait aux 87 162 131 actions existantes. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	2008	2009	2010
Nombre d'actions	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Revenus éligibles à la réfaction	108 000 000,00 €	108 000 000,00 €	108 000 000,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction	-	-	-

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs est annexée au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu six séances en 2011. Celles-ci sont préparées par les travaux des trois Comités (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique).

Le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs dont un indépendant, M. Bruno Flichy qui en assure la présidence, M. Dominique Marcel et M. Jean-François Roverato.

Le Comité Stratégique est composé de MM. Bruno Flichy, Jean Guénard, Jean-François Roverato et Jean-Yves Gilet, ce dernier en assurant la présidence.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations comprend quatre Administrateurs, dont deux indépendants, Mme Thérèse Cornil et M. Demetrio Ullastres qui en est président, et également Mme Béatrice Brénéol et M. Jean-Yves Gilet.

Au cours de l'exercice, M. Jean-Louis Charles a démissionné de son poste d'Administrateur.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2011, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'AMF, le Conseil doit vous informer des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées ; ces informations ainsi que celles relatives aux rémunérations des mandataires sociaux figurent aux pages 97 à 99 du document de référence 2011 qui est partie intégrante du rapport de gestion à l'Assemblée.

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie de prime d'arrivée, de prime de départ, ou d'engagement complémentaire de retraite spécifique.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs sont fournies dans l'annexe aux comptes de la société Eiffage, page 67 du document de référence.



Les mandats de Mme Béatrice Brénéol et de MM. Pierre Berger, Bruno Flichy et Demetrio Ullastres viennent à échéance avec la présente Assemblée ; le Conseil d'Administration soumet à votre vote le renouvellement de leurs mandats et la nomination de deux nouveaux Administrateurs, Mme Marie Lemarié et M. Laurent Dupont, dont l'un au poste laissé vacant par M. Jean-Louis Charles. Si vous l'éliez, Mme Lemarié sera indépendante au sens du code AFEP-Medef. Ainsi, si vous suivez les propositions de votre Conseil, celui-ci sera composé de

11 membres, dont quatre indépendants, trois représentants des principaux actionnaires, deux représentants des salariés actionnaires et deux dirigeants.

Il respectera ainsi, d'une part, les critères de bonne gouvernance du code AFEP-Medef en ce qui concerne le nombre d'Administrateurs indépendants et, d'autre part, la parité hommes-femmes fixée par la loi du 27 janvier 2011, pour l'échéance 2014.

Dans le domaine financier, il vous est proposé de renouveler les délégations données au Conseil en vue d'acquiescer en Bourse jusqu'à 10 % du capital social et, le cas échéant, d'annuler les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions en réduisant le capital social.

Il vous est par ailleurs proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription afin de permettre à la Société de faire appel à ses actionnaires avec souplesse et rapidité si elle estimait qu'il était dans son intérêt de le faire.

Le montant des augmentations ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros de nominal.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que du capital, leur montant nominal ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Conformément aux dispositions autorisées par la loi, il vous est proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres en cas d'augmentation de capital, afin de faire face à des demandes excédentaires en cas de succès de ladite augmentation de capital.

Il vous est également proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Ceci permettra à la Société de réaliser rapidement des acquisitions rémunérées en actions. La suppression du droit préférentiel de souscription est naturellement nécessaire s'agissant d'apports en nature pour lesquels les actions émises sont réservées à l'apporteur.

Ces autorisations seront données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et déterminer les modalités d'émission, notamment, date, prix, parité, taux d'intérêts, montant et forme des valeurs.

Il vous est rappelé qu'aux termes de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale mixte doit, lors de toute décision d'augmentation de capital, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

En conséquence, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une telle augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

maximum de 15 millions d'euros. Naturellement, la mise en œuvre d'une telle augmentation de capital suppose la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés bénéficiaires de l'émission.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options d'achat d'actions pour un million d'actions Eiffage.

Comme pour les plans en cours qui concernent au total 1 104 collaborateurs, ces options viseraient à intéresser aux performances du Groupe les responsables opérationnels et particulièrement les plus jeunes. Les options ne prévoiraient aucune décote et le Conseil veillera, avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations, comme il l'a fait lors des derniers plans d'attribution d'options en 2011, à respecter les principes de proportion à la rémunération totale de chaque bénéficiaire et de périodicité qui figurent dans les recommandations AFEP-Medef.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose en conséquence d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments financiers

Évolution du chiffre d'affaires du Groupe EIFFAGE

En millions d'euros	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires par branche			
Construction	3 704	3 620	3 781
Travaux publics	3 731	3 888	3 889
Énergie	3 194	3 094	3 143
Métal	706	737	775
Concessions (hors IFRIC 12)	1 898	1 991	2 144
TOTAL	13 233	13 330	13 732
Chiffre d'affaires par zone géographique			
France	11 159	11 185	11 579
Europe	1 959	2 046	1 983
Reste du monde	115	99	170
TOTAL	13 233	13 330	13 732

Le chiffre d'affaires cité dans le présent document de référence et dans les commentaires et publications sur l'activité du Groupe correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées ;
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

Il ne comprend pas le chiffre d'affaires « Construction » des activités de Concessions de services publics résultant de l'interprétation IFRIC 12.

Effectifs du Groupe

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

	2009	2010	2011
Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	9 353	10 906	10 945
Étam	21 157	20 286	20 099
Ouvriers	40 448	39 777	39 177
TOTAL	70 958	70 969	70 221
	2009	2010	2011
Effectifs moyens par branche			
Construction	15 761	15 454	14 979
Travaux publics	21 332	22 425	22 549
Énergie	25 239	24 486	23 874
Métal	4 698	4 715	4 876
Concessions	3 928	3 889	3 943
TOTAL	70 958	70 969	70 221
	2009	2010	2011
Effectifs moyens par zone géographique			
France	59 300	58 742	57 956
Europe	10 901	11 260	10 657
Reste du monde	757	967	1 608
TOTAL	70 958	70 969	70 221

Éléments financiers

Résultat opérationnel courant par branche

En millions d'euros	2009	2010	2011
Construction	+ 145	+ 157	+ 163
Travaux publics	+ 121	+ 65	+ 8
Énergie	+ 65	+ 49	+ 79
Métal	+ 19	+ 17	+ 17
Concessions	+ 706	+ 775	+ 866
Holding	- 39	- 22	- 29
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	+ 1 017	+ 1 041	+ 1 104

Répartition des immobilisations par branche

(Actifs non courants et participation dans les entreprises associées)

En millions d'euros	2009	2010	2011
Construction	664	668	664
Travaux publics	999	1 051	1 029
Énergie	708	701	696
Métal	160	164	172
Concessions	15 719	16 260	15 849
Holding	149	189	267
TOTAL GROUPE	18 399	19 033	18 677

Investissements du Groupe

En millions d'euros	2009	2010	2011
Immobilisations incorporelles	23	30	36
Immobilisations corporelles	176	161	172
Concessions / Partenariats Public-Privé	1 150	2 067*	583*
Croissance externe/autres investissements financiers	75	48	42
TOTAL	1 424	2 306	833

* Dont achat de titres APRR : 975 millions en 2010, 41 millions en 2011.

INVESTISSEMENTS CORPORELS

■ Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe. Ces investissements sont restés stables au cours des trois dernières années.

CONCESSIONS / PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

(Les investissements regroupés sous cette rubrique comprennent les investissements incorporels, corporels et financiers des sociétés concessionnaires ou titulaires de contrats de PPP).

■ Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions, puis dans les opérations de Partenariats Public-Privé (PPP) a porté ses fruits avec l'attribution de nombreux contrats tant en France qu'à l'étranger. Le montant total des actifs détenus dans ces activités s'élève au bilan du 31 décembre 2011 à 15,849 milliards d'euros. En 2011, Eiffage, à travers sa filiale ERE, a signé avec RFF un contrat de PPP portant sur la conception, la construction, la maintenance et le

financement de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire entre Le Mans et Rennes ; le contrat de travaux représente une commande de 2,2 milliards d'euros.

■ En 2006, Eiffage a pris le contrôle d'APRR au travers de la société Eiffarie –consortium créé entre Eiffage et des fonds d'investissement du Groupe Macquarie– qui a acquis 81,5 % de son capital pour un investissement net total de 4,6 milliards d'euros ; en 2010, Eiffarie a porté sa détention au-delà de 95 % par achat d'actions détenues par des fonds d'arbitrage et lancé une OPRRO sur le reste des actions d'APRR. Cette procédure ayant fait l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel de Paris a été suspendue jusqu'à la décision de la Cour, attendue en octobre 2012. Au 31 décembre 2010, Eiffarie détenait ainsi 98,2 % du capital d'APRR, moyennant un investissement supplémentaire de 975 millions d'euros. En 2011, cette détention a été portée à 98,9 % (investissement de 41 millions d'euros), l'offre publique de retrait ayant été ré-ouverte temporairement dans le courant du mois de septembre.

- En 2009, les investissements d'APRR se sont élevés à 432 millions d'euros ; 391 millions ont été investis par A'Liéonor (A65) et 275 millions dans divers programmes de PPP, hospitaliers pour l'essentiel.
- En 2010, les investissements d'APRR se sont élevés à 370 millions d'euros ; 347 millions ont été investis par A'Liéonor pour la terminaison de la construction de l'A65 et 375 millions ont été investis dans divers programmes de PPP.
- En 2011, les investissements d'APRR se sont élevés à 255 millions d'euros ; 96 millions ont été investis dans la construction du Stade de Lille, 57 millions dans le PPP du siège de la DGGN (Direction générale de la Gendarmerie nationale), 49 millions pour l'A65 et 126 millions dans divers autres programmes de PPP.

CROISSANCE EXTERNE ET AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS (hors Concessions) :

- En 2009, Eiffage a volontairement réduit le rythme de sa croissance externe pour concentrer ses investissements dans les Concessions. L'acquisition la plus notable est celle de la société Heitkamp, spécialisée dans la pose de voies ferrées.
- En 2010, les sommes consacrées à la croissance externe ont de nouveau décliné ; les acquisitions les plus notables sont celles de la société Faber (Travaux Publics en Allemagne) et d'un ensemble de carrières en Alsace.
- En 2011, aucun investissement de croissance externe significatif n'a été fait, à l'exception de compléments de prix payés sur des acquisitions antérieures.

Facteurs de risques

[La gestion des risques financiers est exposée à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés page 31].

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le cœur de métier du Groupe étant principalement la conception et la réalisation de chantiers, les risques opérationnels se situent à toutes les étapes du processus.

Lors de la prise d'affaires, le risque opérationnel peut se matérialiser par la sous estimation de la charge de main d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ouvrage et par la mauvaise estimation des quantités de matériaux. De même, une mauvaise appréciation des exigences du client peut constituer un risque opérationnel majeur. L'environnement du chantier (accès du chantier, contrainte de voisinage, réglementations diverses, ...) est également un critère important à intégrer dans la réalisation du chantier.

Pour palier ces risques, chaque affaire étudiée fait l'objet d'une sélection des clients et d'une analyse de sa faisabilité et de sa

technicité. Il existe une étape de revue détaillée de l'offre qui intègre les critères juridiques et financiers liés au projet et au client.

Un processus de validation est mis en place pour chaque chiffrage, dimensionné en fonction de sa taille. Celui-ci permet de vérifier et de valider les options de chiffrage retenues. Une contre étude est réalisée par la conduite de travaux pour les chantiers de taille significative, nécessitant des temps de main d'œuvre importants.

Le principe des délégations de pouvoirs du Groupe permet de limiter l'impact financier de ce risque.

Lors de la phase d'exécution des chantiers, certains aléas peuvent intervenir, qu'il s'agisse d'intempéries, de composition des sols (fondation, terrassement, ...) ou d'accidents. Aussi, la qualité (délais, reprises, ...) des ouvrages dépendra de la maîtrise de ces risques opérationnels.

Le Groupe a comme priorité absolue la sécurité de ses salariés et des personnes intervenant sur les chantiers. Cette volonté passe par des moyens importants en termes de formation, de renouvellement de matériel, d'analyse régulière des risques sur chantier avec l'encadrement. C'est avec une équipe compétente, consciente et alertée sur ces risques, que les chantiers se déroulent de manière satisfaisante. En parallèle, l'organisation des chantiers repose sur le principe de préparation et de responsabilisation de chacun. Des points d'avancement sont régulièrement faits tout au long du chantier pour vérifier le bon suivi des objectifs définis en termes de délais, de satisfaction du client, et de coûts.

Cette exigence est déclinée également auprès des partenaires (sous-traitants et fournisseurs) avec lesquels le Groupe travaille. Ces derniers sont régulièrement évalués selon des critères précis de respect des valeurs et des principes du Groupe.

RISQUES SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à des mouvements sporadiques sur le coût de certaines matières premières, notamment le pétrole (carburant, lubrifiants, bitume), le ciment, l'acier, l'aluminium et le cuivre. Pour faire face à ce risque, un service Achats est présent au sein de chaque Branche, relayé dans les directions régionales. Il veille à anticiper ces évolutions par la négociation de contrats cadres avec des formules de révision de prix maîtrisées qui complètent la protection assurée par les clauses de révision contenues dans les marchés publics. La taille du Groupe et sa capacité à regrouper ses achats permettent de peser significativement lors des négociations tarifaires, mais également sur les modalités d'approvisionnement et de paiement.

Certains marchés importants peuvent faire l'objet d'actions de couverture sur les matières premières, telles que le cuivre, le fuel ou le bitume.

Éléments financiers

RISQUES SUR L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Chaque patron d'entité opérationnelle a reçu en 2009, 2010 et 2011 une information et une formation personnalisée sur ces risques couvrant tant les ententes entre concurrents que les arrangements avec des clients et s'est formellement engagé à respecter les directives du Groupe. Conformément à ses règles éthiques et au devoir d'exemplarité qu'il demande à chaque salarié, le Groupe a précisé sa démarche commerciale auprès de ses collaborateurs et durci les sanctions à leur encontre.

RISQUES INDUSTRIELS

De par la nature de ses activités, le Groupe est relativement peu exposé aux risques industriels.

Il existe un risque lié aux contacts inopinés avec des produits chimiques dangereux ainsi qu'un risque de pertes d'exploitation éventuelles pour des clients, consécutives à des interventions par des sociétés du Groupe.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Sur le plan environnemental, des réglementations spécifiques s'appliquent aux activités des différentes branches : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de divers matériaux dans le secteur routier, protection des milieux naturels et de la biodiversité pendant les chantiers et en phase exploitation des infrastructures linéaires, etc.

Le programme d'actions mis en œuvre pour gérer ces risques est présenté en détail dans le rapport annuel développement durable (pages 99 à 112).

Le coût et le montant des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur sont présentés dans ce même rapport page 142.

Concernant le risque lié aux émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre, la direction développement durable distingue :

- la réglementation relative au système européen de quotas de CO₂ qui s'applique à la carrière de Bocahut (Aisne), seule entité soumise à une allocation de quotas d'émissions de CO₂ au sein de la branche Eiffage Travaux Publics,
- la mise en place de la loi Grenelle II (Loi portant engagement national pour l'environnement) imposant la réalisation avant le 31/12/2012 d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des activités du Groupe. Le Groupe continue de renforcer ses compétences internes et se dote d'un logiciel lui permettant d'établir les BEGES réglementaires, mais aussi ceux des structures non assujetties (établissements, filiales, régions...).

Concernant le risque lié à la préservation de la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, le Groupe a approfondi son positionnement d'excellence dans ce domaine en :

- déployant la « Charte Biodiversité » du Groupe signée du Président et en assurant une promotion auprès des institutions et des entreprises partenaires,
- poursuivant les formations au sein de la première Chaire d'entreprise, en partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon-La Sorbonne, dédiée à la problématique « Environnement, biodiversité et grandes infrastructures »,
- réalisant en interne à destination de toutes les directions opérationnelles des branches du Groupe un outil intitulé « pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité », qui expose les modalités réglementaires liées aux lois Grenelle, ainsi que les solutions de génie écologique en phase chantier et en phase exploitation.

RISQUES DE MARCHÉ

Hors la dette sans recours des sociétés concessionnaires consolidées, Eiffage est peu endetté (132 millions d'endettement net au 31.12.2011). La dette financière nette sans recours (hors justes valeurs de la dette CNA et des instruments financiers de couverture de taux) relative aux activités de Concessions (11 762 millions d'euros au 31 décembre 2011) est portée par APRR et son holding de contrôle Eiffage dont 90 % à taux fixe ou couvert, par le holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation, par la société A'Liéonor concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon entièrement à taux fixe et des sociétés titulaires de contrats de PPP en exploitation (hôpitaux, gendarmeries). Les éléments d'appréciation de l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt sont détaillés dans l'annexe aux Comptes Consolidés, page 44 et page 45, notes 20 et 21.

Par ailleurs, 97 % de son chiffre d'affaires étant réalisé sur les marchés de la zone euro, le Groupe est très peu exposé au risque de change.

Eiffage n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie étant placés en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Eiffage disposait au 31 décembre 2011 d'une ligne de crédit confirmée de 700 millions d'euros, non utilisée et à échéance en décembre 2015, et de disponibilités pour un montant de 655 millions d'euros. Par ailleurs, le programme de titrisation de créances commerciales dont disposait le Groupe et dont l'utilisation avait été suspendue en 2007, a été renouvelé début 2011 pour un montant maximum de 400 millions d'euros et une durée de 5 ans.

De son côté, APRR dispose depuis 2007 d'un programme d'émission d'obligations (EMTN) d'un montant maximum de 6 milliards d'euros. En 2011 et en janvier 2012, APRR a procédé à

5 émissions obligataires dans le cadre de ce programme, pour un total de 2,55 milliards d'euros. La ligne de liquidité de 1,8 milliard d'euros négociée en 2006 était entièrement disponible au 31.12.2011 ; elle a été renouvelée en février 2012 pour un montant de 720 millions d'euros et une maturité de 5 ans (février 2017). La mise en place d'un programme de billets de trésorerie est à l'étude pour 2012. L'ensemble de ces concours permettra à APRR de couvrir les besoins d'investissement et de refinancement de sa dette existante.

Par ailleurs, la dette d'acquisition d'Eiffarie (montant net de 3,6 milliards d'euros au 31.12.2011) a été partiellement remboursée début 2012 et refinancée pour son solde, en février 2012, pour un montant de 2,8 milliards d'euros à échéance 5 ans (février 2017).

Les covenants auxquels ces dettes sont éventuellement soumises et leur respect au 31.12.2011 sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21 pages 46 et 47.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe est indiqué à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, page 44.

RISQUES JURIDIQUES

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

ASSURANCES

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importants font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie conséquentielle (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale

bâtiment) ; ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance du Groupe veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites :

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre ; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003. Ce programme de garantie bénéficie à APRR et ses filiales depuis leur intégration dans le Groupe.
- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.
- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, en ce compris APRR et ses filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R. C., vol, incendie).
- Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile ; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2011 à 60 millions d'euros contre 55 millions en 2010 et 54 millions en 2009.

Nantissements d'actifs – Engagements hors bilan

Eiffage a renouvelé en 2011 un programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme ; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 28 – Actifs et passifs financiers.

En 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 505 920 actions représentant 8,7 % du capital de la SMTPC.

En 2006, Eiffarie –holding de contrôle d'APRR– a nanté la totalité des actions APRR qu'elle détenait (soit 92 101 132 actions représentant 81,48 % du capital d'APRR) au profit des banques qui ont financé leur acquisition.

Les actions acquises en 2010 et en 2011 ont également été nantées

Éléments financiers

au profit de ces banques, portant le nombre total à 111 824 768 (98,9 % du capital). Ce nantissement a été renouvelé au profit des banques qui participent au refinancement de cette dette intervenu en 2012 (voir chapitre « Changements significatifs » ci-après).

En 2007, dans le cadre du refinancement de la CEVM et de son holding de contrôle VP2, la totalité des actions de CEVM ont été nanties au profit des prêteurs et de leurs assureurs. Ce financement a une durée de 44 ans.

D'une manière générale, les financements de projet dans le domaine des Concessions ou des Partenariats Public-Privé nécessitent le nantissement au profit des prêteurs et de leurs garants des titres des sociétés créées à cet effet, qui sont titulaires de tels contrats.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 40 de l'annexe aux comptes consolidés (page 57).

Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

Litiges et arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Information sur les tendances

Avec la signature du contrat de PPP LGV Bretagne – Pays de la Loire (BPL) le 28 juillet 2011, le carnet de commandes atteint 13,5 milliards d'euros, en augmentation significative dans toutes les branches (+ 25,5 % au total ; + 5,1 % hors BPL). L'activité devrait donc encore progresser en 2012 et les marges travaux s'améliorer sensiblement.

Dans les Concessions dont le résultat net sera impacté de frais financiers complémentaires consécutifs au refinancement de la dette d'Eiffarie, de nouveaux succès dans des PPP de bâtiments sont attendus en 2012.

Fort de la visibilité que lui confère son carnet de commandes historique, d'un haut niveau de liquidité, après le renouvellement des lignes de crédit de la holding, d'Eiffarie et d'APRR, le Groupe pourra poursuivre sereinement ses efforts sur l'amélioration de ses marges travaux et la poursuite de son désendettement.

CARNET DE COMMANDES AU 01.01.2012

En millions d'euros	Au 1-1-2011	Au 1-1-2012	Variation
Construction	4 620	4 960	+ 7,4 %
Travaux publics	2 980	4 725	+ 58,6 %
Énergie	2 265	2 745	+ 21,2 %
Métal	870	1 040	+ 19,5 %
TOTAL	10 735	13 470	+ 25,5 %

PRÉVISION DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2012

En millions d'euros	2011	2012 prévision	Variation
Construction	3 781	3 900	+ 3,1 %
dont immobilier	575	677	
Travaux publics	3 889	3 750	- 3,6 %
Énergie	3 143	3 250	+ 3,4 %
Métal	775	900	+ 16,1 %
Concessions	2 144	2 200	+ 2,6 %
TOTAL	13 732	14 000	+ 2,0 %
Dont :			
. France	11 579	12 000	+ 3,6 %
. Europe	1 983	1 820	- 8,2 %
. Reste du monde	170	180	+ 5,9 %

Les informations financières trimestrielles de la fin des 1^{er} et 3^e trimestres seront diffusées respectivement les 9 mai et 6 novembre 2012 ; le rapport financier semestriel et les comptes semestriels seront diffusés et publiés le 29 août 2012.

Changements significatifs

Depuis la clôture de l'exercice, Eiffarie et sa filiale APRR ont refinancé les lignes de crédit contractées en 2006 pour l'acquisition du groupe APRR et qui venaient à échéance en février 2013. L'opération, d'un montant total de 3,5 milliards d'euros, signée le 20 février 2012, est constituée de deux lignes de financement comportant les caractéristiques suivantes :

- une ligne « revolver » chez APRR d'un montant initial de 0,7 milliard d'euros, de maturité 5 ans et portant intérêt à Euribor + 150 pb ;
- un crédit structuré chez Eiffarie d'un montant de 2,8 milliards d'euros, de maturité 5 ans et portant intérêt à Euribor + 300 pb.

Aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu entre la clôture du dernier exercice et la date de dépôt du présent document.

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé au 31 décembre 2011

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	1 411	1 373
Immeubles de placement	7	7	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7-8	12 909	13 301
Goodwill	7-9	2 851	2 850
Autres immobilisations incorporelles	7	140	107
Participations dans les entreprises associées	7-10	100	137
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	7	992	1 028
Autres actifs financiers	7	267	230
Impôts différés	16	273	683
Total actif non courant		18 950	19 716
Actif courant			
Stocks	11	527	457
Clients et autres débiteurs	12	4 158	3 798
Impôts courants	16	5	6
Actifs financiers sur accords de concession de services courants		8	6
Autres actifs	15	1 120	1 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-20	2 402	874
Total actif courant		8 220	6 277
TOTAL DE L'ACTIF		27 170	25 993

Capitaux propres et passifs

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux propres			
Capital	22	349	360
Réserves consolidées		2 155	2 050
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 361	- 184
Résultat de l'exercice		205	232
Capitaux propres part du Groupe		2 348	2 458
Participations ne donnant pas le contrôle		- 1	43
Total des capitaux propres		2 347	2 501
Passif non courant			
Emprunts	20	14 607	13 501
Impôts différés	16	1 070	1 620
Provisions non courantes	23	443	469
Autres passifs non courants		62	32
Total passif non courant		16 182	15 622
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	25	2 862	2 676
Emprunts et dettes financières diverses	20	764	320
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	20	741	1 019
Dettes d'impôt sur le résultat	16	72	82
Provisions courantes	23	540	551
Autres passifs	26	3 662	3 222
Total passif courant		8 641	7 870
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		27 170	25 993

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Produit des activités opérationnelles		13 802	13 553
Autres produits de l'activité		15	15
Achats consommés		- 2 703	- 2 841
Charges de personnel		- 3 512	- 3 449
Charges externes		- 5 306	- 5 144
Impôts et taxes		- 388	- 360
Dotations aux amortissements		- 835	- 811
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		- 41	- 12
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		48	12
Autres produits et charges d'exploitation	33	24	78
Résultat opérationnel courant		1 104	1 041
Autres produits et charges opérationnels	34	- 60	- 34
Résultat opérationnel		1 044	1 007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		33	26
Coût de l'endettement financier brut		- 666	- 506
Coût de l'endettement financier net		- 633	- 480
Autres produits et charges financiers	35	- 30	- 22
Quote-part du résultat des entreprises associées		2	4
Impôt sur le résultat	16	- 120	- 183
RÉSULTAT NET		263	326
- part du Groupe		205	232
- participations ne donnant pas le contrôle		58	94
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	37	2,36	2,67
Résultat dilué par action (part du Groupe)	37	2,28	2,60

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2011*

En millions d'euros		31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net		263	326
Ecart de conversion		- 6	8
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		- 349	- 148
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées		- 14	- 9
Impôts		122	51
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 247	- 98
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		16	228
- part du Groupe		29	176
- participations ne donnant pas le contrôle		- 13	52

* Intitulé « Résultat net global » dans notes ci-après.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instruments financiers	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2011	360	236	2 046	23	- 207	2 458	43	2 501
Opérations sur capital	- 11	- 38	-	-	-	- 49	9	- 40
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	20	-	-	20	-	20
Paiements fondés sur des actions	-	-	4	-	-	4	-	4
Distribution	-	-	- 104	-	-	- 104	- 5	- 109
Transactions avec les actionnaires	- 11	- 38	- 80	-	-	- 129	4	- 125
Résultat net de la période	-	-	205	-	-	205	58	263
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	- 6	- 170	- 176	- 71	- 247
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	205	- 6	- 170	29	- 13	16
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle*	-	-	- 10	-	-	- 10	- 35	- 45
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	349	198	2 161	17	- 377	2 348	- 1	2 347

* Principalement tiers APRR.

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instruments financiers	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2010	360	236	2 126	15	- 139	2 598	512	3 110
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	254	254
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	6	-	-	6	-	6
Paiements fondés sur des actions	-	-	5	-	-	5	-	5
Distribution	-	-	- 104	-	-	- 104	- 25	- 129
Transactions avec les actionnaires	-	-	- 93	-	-	- 93	229	136
Résultat net de la période	-	-	232	-	-	232	94	326
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	8	- 64	- 56	- 42	- 98
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	232	8	- 64	176	52	228
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle*	-	-	- 221	-	-	- 221	- 753	- 974
Variation de périmètre et reclassement	-	-	2	-	- 4	- 2	3	1
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	360	236	2 046	23	- 207	2 458	43	2 501

* Exclusivement tiers APRR.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

Comptes consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Notes	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		732	968
Incidence des variations de cours des devises		- 2	2
Trésorerie d'ouverture corrigée		730	970
Résultat net		263	326
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		18	3
Dotations nettes aux amortissements et provisions		767	728
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		1	- 40
Résultat sur cessions		- 28	- 17
Autofinancement		1 021	1 000
Charge nette d'intérêts		654	539
Intérêts versés		- 583	- 523
Charge d'impôt sur le résultat		120	183
Impôt sur le résultat payé		- 147	- 299
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	18	279	- 98
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		1 344	802
Immobilisations incorporelles		- 49	- 40
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		- 276	- 679
Immobilisations corporelles		- 208	- 209
Immobilisations financières		- 300	- 1 378
Total des acquisitions d'immobilisations		- 833	- 2 306
Cessions d'immobilisations		42	28
Trésorerie des entités acquises / cédées		- 3	15
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		- 794	- 2 263
Dividendes versés aux actionnaires		- 110	- 129
Augmentation de capital		9	254
Rachats et reventes d'actions propres		- 29	6
Remboursement d'emprunts ⁽¹⁾		- 1 747	- 799
Emission d'emprunts ⁽¹⁾		2 874	1 891
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		997	1 223
Variation de trésorerie (I + II + III)		1 547	- 238
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	17	2 277	732

(1) L'importance de ces deux postes est principalement liée au refinancement de la dette APRR (2 050 millions d'euros en 2011). Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

Notes aux comptes consolidés de l'exercice 2011

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

1/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Eiffage est domicilié au 163, quai du Docteur Dervaux, Asnières sur Seine, France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris compartiment A.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 avril 2012.

Faits significatifs de l'exercice 2011

L'Offre Publique de Rachat sur le groupe APRR par Eiffage en 2010, suspendue en septembre 2010 par les autorités judiciaires, a été réouverte pendant deux semaines afin de permettre à certains minoritaires d'apporter leurs titres. A cette occasion, Eiffage s'est portée acquéreur de 790 854 titres APRR portant ainsi sa participation de 98,22 % à 98,93 % des actions du groupe APRR.

En décembre 2011, Eiffage a cédé 80,1 % des titres de la société Optimep 4, titulaire d'un contrat de Partenariat Public Privé (P.P.P.) pour la gestion de 4 prisons. De ce fait, le Groupe a perdu la totalité du contrôle financier de cette activité tout en conservant l'activité de maintenance des différents établissements pénitentiaires.

2/ PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Eiffage. Les comptes sont présentés en millions d'euros.

Evolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 (ou antérieurement) selon l'IASB et adoptées par l'Europe à compter du 1^{er} janvier 2011 (ou antérieurement) :

- Norme IAS 24 Révisée « Information relative aux parties liées » et amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».
- Interprétation IFRIC19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » et amendements à l'interprétation IFRIC 14 relatif aux exigences de financement minimal des Avantages du personnel.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2011. Ils n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Parmi ces textes, seuls pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, la future norme IFRS 9 « Instruments financiers » dont la date d'application a été repoussée à 2015 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Accords conjoints », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne, ces quatre dernières normes seront applicables, de manière rétrospective, à compter du 1^{er} janvier 2013. Leurs effets sur les états financiers du Groupe sont en cours d'examen et il s'avère d'ores et déjà que la révision de la norme IAS 19 entraînerait, sur la base du calcul actuel, une diminution des capitaux propres du Groupe d'environ 12 millions d'euros.

2.2. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.2.1. Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques (le cas échéant amortis), à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS :

- Instruments financiers disponibles à la vente ;
- Immeubles de placement ;
- Instruments financiers ;
- Instruments financiers dérivés.

2.2.2. Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 50 % et 20 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Comptes consolidés

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1,5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.2.3. Etats financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les « gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres » de l'état du résultat net global.

2.3. CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES PUBLICS

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise :

- les actifs incorporels représentatifs d'un droit à facturer les utilisateurs du service public sans garantie du montant global à recevoir (cas par exemple des voies autoroutières concédées). Ce droit correspond à la juste valeur de la construction augmentée des frais financiers intercalaires reconnus pendant la période de construction. Il est amorti, à compter de la date de mise en service de l'actif, sur la durée de la concession selon un rythme qui reflète la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé. Ils sont inscrits à l'actif du bilan au poste spécifique « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » ;
- les actifs financiers lorsque le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie. Ce droit issu des contrats de partenariats public-privé (P.P.P.) est matérialisé par l'inscription à l'actif du bilan d'une créance financière évaluée initialement en juste valeur de la trésorerie à recevoir dans les postes spécifiques « Actifs financiers sur accords de concession de services non courants » et « Actifs financiers sur accords de concession de services courants ». Cette créance financière est par la suite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est remboursée par la perception de loyers versés par le concédant. La rémunération de la créance financière est inscrite en produits des activités opérationnelles.

Certains contrats peuvent présenter des caractéristiques mixtes. Dans ce cas, seule la partie qui fait l'objet d'un droit inconditionnel

à recevoir de la trésorerie est constatée en créance financière, le solde, représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public étant constaté en actif incorporel.

Les immobilisations corporelles, non contrôlées par le concédant, nécessaires à l'exploitation de la concession, telles que les immeubles d'exploitation, le matériel de péage, les véhicules de service sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilisation respective.

2.4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction selon les différents métiers exercés à savoir :

- Construction : conception et construction de bâtiments, promotion immobilière et entretien de constructions ;
- Travaux Publics : génie civil, construction routière et entretien d'infrastructures et de production de matériaux ;
- Energie : travaux électriques, climatisation ;
- Métal : construction métallique, services à l'industrie ;
- Concessions et gestion de services publics : construction et gestion d'ouvrages dans le cadre de contrats de concession et de partenariats public-privé ;
- Holding : gestion des participations et services aux sociétés du Groupe.

2.5. RECONNAISSANCE DU REVENU

2.5.1. Contrats de construction

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrages exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

2.5.2. Activité immobilière

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que des ventes notariées ou un contrat de promotion ont été signés.

Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

2.5.3. Activité de concessions et gestion de services publics

En phase d'exploitation, les revenus des immobilisations incorporelles du domaine concédé proviennent des péages perçus auprès des usagers pour l'utilisation du bien, et ceux des actifs financiers sur accords de concession de services, de la rémunération de la créance financière et des redevances d'entretien perçues.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Amortissement

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

■ Construction	20 à 40 ans
■ Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
■ Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Terrains de carrières

Les terrains de carrières sont évalués sur la base de la quantité prévisionnelle de matériaux à extraire du gisement. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

2.7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont à la clôture de l'exercice, évalués en juste valeur.

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation ».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies. Des évaluations périodiques sont réalisées par les responsables du département gestion du patrimoine immobilier.

2.8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

Elles sont représentatives du droit de l'entreprise concessionnaire à facturer l'utilisateur du service public. Elles figurent au bilan à la valeur historique de construction des ouvrages concédés, augmentées des frais financiers supportés pendant la période de construction. Elles sont amorties sur la durée de la concession selon un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de chaque concession.

2.9. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si, et seulement si, les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Ces dépenses de développement concernent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois à dix ans et des droits d'exploitation de carrières.

2.10. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les autres actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ; le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

Les goodwill ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'UGT au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les goodwill sont rattachés est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

En pratique, la valeur recouvrable des groupes d'UGT est déterminée, en premier lieu, par leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable du groupe d'UGT, le Groupe calcule alors la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Comptes consolidés

La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles basés sur les deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
 - résultat opérationnel + amortissements,
 - variation du besoin en fonds de roulement,
 - investissement de renouvellement,
 - impôts ;
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque groupe d'UGT, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT, hors concessions et gestion de services publics, est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie.

La valeur recouvrable de l'UGT Concessions est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle des contrats.

2.11. ACTIFS FINANCIERS SUR ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES NON COURANTS ET COURANTS

Ils sont représentatifs des créances financières issues des contrats de partenariats public-privé (P.P.P.) et du droit inconditionnel du concessionnaire à recevoir de la trésorerie (application de l'IFRIC 12). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel correspond, pour ces contrats, au taux de rentabilité interne du projet.

2.12. INSTRUMENTS FINANCIERS

2.12.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation. La part à moins d'un an des emprunts est présentée en passif courant. L'endettement correspondant au programme de titrisation est également présenté dans ce poste. Ce programme a été renouvelé en mai 2011 pour une durée de cinq ans.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

2.12.2. Comptabilisation et évaluation

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». La valeur historique des titres non consolidés est représentative de leur juste valeur. Elle est dépréciée, le cas échéant, en cas de dégradation significative et prolongée de la rentabilité attendue. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value. Les produits et charges relatifs à ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur suivant en cela la politique de placement du Groupe.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les dettes financières. La variation ultérieure de valeur, liée à la désactualisation, est comptabilisée en coût de l'endettement financier.

La variation de valeur de l'engagement liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est inscrite en dette financière par contrepartie du goodwill pour les engagements liés à des acquisitions antérieures à la date d'application par le Groupe de la norme IFRS 3 Révisée et par résultat pour les engagements liés à des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

2.13. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Les stocks immobiliers figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

2.14. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans cette rubrique.

Dans le cadre de son financement, le Groupe Eiffage a renouvelé en 2011 un programme de titrisation de ses créances commerciales. Les créances correspondantes sont maintenues dans cette rubrique au bilan consolidé.

2.15. IMPÔT COURANT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.16. CAPITAL SOCIAL

Titres d'autocontrôle

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

2.17. PROVISIONS

2.17.1. Provisions non courantes

Est classée sous cette rubrique la part à plus d'un an des :

■ Provisions pour maintien en l'état des ouvrages concédés. Afin de faire face à l'obligation de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées représentées par le droit incorporel cité au point 2.8., il est constitué des provisions calculées en fonction du coût de remplacement de certaines parties des infrastructures autoroutières. Elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer. De plus elles sont actualisées, à la date d'établissement des états financiers, au taux moyen obtenu par le Groupe pour le financement de cette activité.

■ Engagements de retraite. Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié ;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans) ;
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie ;
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales ;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires (3 %) ;
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de

Comptes consolidés

- départ déterminé par l'indice iBoxx Corporates AA 10 + (4,50 %) ;
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (TH/TF Insee 06-08) ;
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changements d'hypothèses ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de présence active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Les coûts des services passés résultent des changements de régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe, des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics et de la Métallurgie ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

■ Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies. L'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

2.17.2. Provisions courantes

Outre la part à moins d'un an des provisions ci-dessus, elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités ;
- provisions pour garanties données ;
- provisions pour risques chantiers ;
- provisions pour restructuration ;
- ainsi que les provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

2.18. AVANTAGES AU PERSONNEL

2.18.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

2.18.2. Autres engagements en faveur du personnel

Le Groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits en note 2.17.

2.18.3. Droit Individuel à la Formation

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour le Groupe, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation. Le nombre d'heures de formation acquises par les salariés s'élève à 5,2 millions.

2.19. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres. La valeur des options est évaluée à la date d'attribution. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter. La juste valeur de l'avantage tient compte des conditions d'incessibilité pendant cinq ans des actions ainsi acquises dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

2.20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

2.21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et passifs.

2.22. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et amorti sur sa propre durée d'utilité lorsque l'on a une assurance raisonnable que la propriété de l'actif reviendra à l'entité à l'issue du contrat. Dans le cas contraire, le bien est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie un passif financier est constaté et amorti sur la durée du contrat de location.

3/ GESTION DU RISQUE FINANCIER

3.1. EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Dans l'activité Concessions et gestion de services publics, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêts.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

3.2. EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

3.3. EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de son activité de Concessions et P.P.P., le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et P.P.P. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Par ailleurs, le Groupe mène, notamment dans le cadre de ses activités entrepreneuriales, une politique de mise en place et de renouvellement de lignes de crédit confirmées de 760 millions d'euros dont l'essentiel est à échéance 2015. Au 31 décembre 2011, aucune de ces lignes n'était utilisée.

De plus, le programme de titrisation de créances commerciales de 400 millions d'euros a été renouvelé en 2011 pour une durée de cinq années.

3.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'Etat et les collectivités publiques représentent plus de 50 % de l'activité française du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client.

D'une part, l'activité de Concessions et gestion de services publics où le risque d'insolvabilité est réduit, soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et à paiement immédiat, soit d'encaissements contractuels de long terme avec des collectivités publiques (P.P.P.).

D'autre part, l'activité entrepreneuriale est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de recouvrement. En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

3.5. EXPOSITION AU RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre de marchés importants et non révisables, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de couverture de prix de matières premières concernant des approvisionnements dont les variations des prix sur les marchés mondiaux sont importantes.

4/ ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Utilisation d'estimations

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans l'environnement économique et financier actuel qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat) ;
- les provisions ;
- la valorisation des paiements en actions ;
- le calcul des avantages du personnel (taux d'actualisation, inflation, taux de progression des salaires) ;
- les calculs de perte de valeur : principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation).

Comptes consolidés

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

5/ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. CONSOLIDATION DU GROUPE AUTOROUTES PARIS RHIN RHÔNE (APRR)

Le Groupe exerce son contrôle sur le groupe APRR par l'intermédiaire de la société Financière Eiffarie, dont il est l'actionnaire majoritaire (50% des actions plus une) et qui elle-même détient 98,93 % des actions de la société APRR.

5.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre dans les branches Énergie et Travaux Publics, ont les incidences suivantes sur les postes du bilan :

■ actifs non courants	4 millions d'euros ;
■ actifs courants	13 millions d'euros ;
■ passifs non courants	2 millions d'euros ;
■ passifs courants	11 millions d'euros.

En termes de compte de résultat, les incidences de ces évolutions de périmètre s'élèvent respectivement, en chiffre d'affaires à 21 millions d'euros, en résultat opérationnel à - 2 millions d'euros et en résultat net à - 1 million d'euros.

L'incidence en trésorerie s'élève à - 21 millions d'euros après prise en compte de la trésorerie reçue.

Dans la branche Concessions et gestion de services publics, la cession en décembre 2011 de 80.1 % de la société Optimep 4 a entraîné sa déconsolidation à cette date.

Sur le bilan consolidé, les incidences significatives de cette sortie concernent, à l'actif le poste « Actifs financiers sur accords de concession de services non courants » pour - 251 millions d'euros et au passif le poste « Emprunts » pour - 246 millions d'euros.

Sur le compte de résultat, l'exploitation en 2011 de cette société est représentative de 12 millions d'euros en résultat opérationnel et de -11 millions d'euros en coût de l'endettement financier net.

Dans cette branche Concession et gestion de services publics, un investissement complémentaire de 41 millions a été effectué dans le cadre du rachat des minoritaires du groupe APRR. Conformément à la norme IAS 27 révisée, l'impact de cet investissement a été constaté directement en diminution des capitaux propres (-9 millions d'euros pour la part du Groupe et - 32 millions d'euros pour la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle).

6/ INFORMATION SECTORIELLE

6.1. ANNÉE 2011

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Énergie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Eliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 797	3 848	3 044	746	2 338	29	-	13 802
Ventes inter secteur	47	68	130	30	1	101	- 377	-
Total	3 844	3 916	3 174	776	2 339	130	- 377	13 802
Résultat opérationnel courant	163	8	79	17	866	-29	-	1 104
Résultat opérationnel	132	-1	59	16	870	-32	-	1 044

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 741	2 061

6.2. ANNÉE 2010

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Energie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Eliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 656	3 865	3 003	707	2 310	12	-	13 553
Ventes inter secteur	74	65	84	24	1	105	- 353	-
Total	3 730	3 930	3 087	731	2 311	117	-353	13 553
Résultat opérationnel courant	157	65	49	17	775	-22	-	1 041
Résultat opérationnel	144	57	37	15	775	-21	-	1 007

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 536	2 017

Comptes consolidés

7/ ACTIFS NON COURANTS (HORS IMPÔTS DIFFÉRÉS)

7.1. ANNÉE 2011

7.1.1. Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	417	- 3	-	5	- 4	415
Constructions	415	4	- 1	19	- 18	419
Installations techniques, matériel et outillage	1 152	50	-	105	- 93	1 214
Autres immobilisations corporelles	1 341	- 19	-	191	- 99	1 414
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 325	32	- 1	320	- 214	3 462
Immeubles de placement	7	1	- 1	-	-	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	19 250	- 25	- 1	178	- 3	19 399
Goodwill ⁽²⁾	2 850	8	-	-	- 7	2 851
Autres immobilisations incorporelles	295	1	-	49	- 3	342
Participations dans les entreprises associées	137	- 3	-	2	- 36	100
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	1 028	- 259	-	223	-	992
Titres de participation non cotés	71	- 1	- 1	5	- 1	73
Créances rattachées à des participations et autres	64	3	-	2	-	69
Prêts	96	4	-	24	-	124
Autres immobilisations financières	22	1	-	-	-	23
Total autres actifs financiers	253	7	- 1	31	- 1	289
Total des valeurs brutes (I)	27 145	- 238	- 4	803	- 264	27 442

7.1.2. Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	70	- 1	-	10	- 2	77
Constructions	183	- 1	-	20	- 13	189
Installations techniques, matériel et outillage	745	3	-	124	- 76	796
Autres immobilisations corporelles	954	- 2	-	127	- 90	989
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	1 952	- 1	-	281	- 181	2 051
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 949	6	-	538	- 3	6 490
Autres immobilisations incorporelles	188	-	-	17	- 3	202
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	19	-	- 1	1	- 1	18
Créances rattachées à des participations et autres	3	-	-	-	-	3
Prêts	-	1	-	-	-	1
Autres immobilisations financières	1	- 1	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	23	-	- 1	1	- 1	22
Total amortissements et pertes de valeur (II)	8 112	5	- 1	837	- 188	8 765
IMMOBILISATIONS NETTES (I - II)	19 033	- 243	- 3	- 34	- 76	18 677

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
- Valeurs brutes	94	- 95
- Amortissements	65	- 71
- Valeurs nettes	29	- 24

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période.

7.2. ANNÉE 2010

7.2.1. Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	404	15	-	7	- 9	417
Constructions	383	18	-	19	- 5	415
Installations techniques, matériel et outillage	1 055	63	1	116	- 83	1 152
Autres immobilisations corporelles	1 308	- 28	-	153	- 92	1 341
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 150	68	1	295	- 189	3 325
Immeubles de placement	7	-	-	-	-	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	18 521	9	-	721	- 1	19 250
Goodwill ⁽²⁾	2 830	14	6	-	-	2 850
Autres immobilisations incorporelles	252	9	-	40	- 6	295
Participations dans les entreprises associées	127	25	-	4	- 19	137
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	679	- 1	-	350	-	1 028
Titres de participation non cotés	70	2	-	1	- 2	71
Créances rattachées à des participations et autres	59	-	-	5	-	64
Prêts	100	- 4	-	-	-	96
Autres immobilisations financières	25	- 3	-	-	-	22
Total autres actifs financiers	254	- 5	-	6	- 2	253
Total des valeurs brutes (I)	25 820	119	7	1 416	- 217	27 145

7.2.2. Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	65	3	-	11	- 9	70
Constructions	167	1	-	19	- 4	183
Installations techniques, matériel et outillage	669	21	-	125	- 70	745
Autres immobilisations corporelles	897	12	-	127	- 82	954
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	1 798	37	-	282	- 165	1 952
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 432	7	-	511	- 1	5 949
Autres immobilisations incorporelles	168	6	-	19	- 5	188
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	19	- 1	-	1	-	19
Créances rattachées à des participations et autres	3	-	-	-	-	3
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1	-	-	-	-	1
Total autres actifs financiers	23	- 1	-	1	-	23
Total amortissements et pertes de valeur (II)	7 421	49	-	813	- 171	8 112
IMMOBILISATIONS NETTES (I – II)	18 399	70	7	603	- 46	19 033

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	84	- 78
Amortissements	67	- 61
Valeurs nettes	17	- 17

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période.

Comptes consolidés

8/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

Les principales concessions sont le réseau autoroutier du groupe APRR représentant un montant d'immobilisations de 11 449 millions d'euros, l'autoroute A'liénor pour 1 109 millions d'euros, et le Viaduc de Millau pour 363 millions d'euros.

Le groupe APRR exploite un réseau autoroutier aux termes de deux contrats de concession qui expirent en 2032.

Des contrats de plan quinquennaux définissent en outre les

programmes d'investissements liés à ces contrats de concession et les conditions d'évolution tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

L'autoroute A'liénor est une concession autoroutière de 150 kilomètres, d'une durée de 60 ans, dont le tarif est fixé par l'autorité publique.

Le contrat de concession du Viaduc de Millau expire en 2079 ; ce contrat fixe le prix facturé aux usagers de l'ouvrage et les modalités de révision annuelle de ce prix.

9/GOODWILL

Les goodwills sont affectés aux groupes d'UGT définis par le Groupe et se répartissent comme suit par métiers :

	31/12/2010	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	31/12/2011
Construction	429	-	-7	422
Travaux Publics	250	2	-	252
Énergie	508	6	-	514
Métal	95	-	-	95
Concessions et gestion de services publics	1 568	-	-	1 568
TOTAL	2 850	8	-7	2 851

Acquisitions de l'exercice

Le Groupe n'a pas fait d'acquisition majeure au cours de l'exercice, les variations de l'année ne résultent que d'ajustements techniques des acquisitions antérieures.

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2011.

Comme indiqué en note 2.10, les goodwills sont testés annuellement et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Dans un contexte où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines d'une part et où les pressions concurrentielles sont fortes d'autre part, les taux d'actualisation et les flux de trésorerie ont continué à être déterminés avec prudence.

Les principaux paramètres du modèle sont les suivants :

Groupes d'UGT au sein des métiers	Taux d'actualisation*	
	2011	2010
Construction	7,1 %	7,1 %
Travaux Publics	6,6 %	6,6 %
Énergie	6,6 %	6,6 %
Métal	7,3 %	7,3 %
Concessions et gestion de services publics	5,6 %	5,6 %

* Taux d'actualisation après impôt comme précisé en note 2.10.

Le Groupe a retenu un taux de croissance nul sur les groupes d'UGT hors concessions. Pour les concessions, le taux de croissance est variable sur la durée de vie du contrat en fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

Les résultats des tests de dépréciation sur les goodwills n'aboutissent pas à la constatation de perte de valeur.

Un changement raisonnablement possible d'hypothèses relatives aux tests de dépréciation réalisés pour chacun des groupes d'UGT ne conduirait pas à une charge de dépréciation des goodwills.

Le Groupe a, par ailleurs, réalisé des tests de sensibilité au niveau des métiers portant sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux de trésorerie.

Le taux d'actualisation et la variation à la baisse des flux de trésorerie, « points morts » à partir desquels la valeur comptable du métier serait supérieure à sa valeur d'utilité sont reproduits dans le tableau qui suit :

Métiers	Points morts des taux	Points morts des flux
Construction	N/A[1]	N/A[1]
Travaux Publics	10,3 %	- 40 %
Énergie	9,3 %	- 30 %
Métal	11,6 %	- 40 %

[1] Les capitaux employés sur ce métier sont négatifs (excédent de Ressources en Fonds de Roulement).

10/ PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées concernent les sociétés : Adelaç – Axxès – Norscut – Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) – Société Prado Sud – TP Ferro – Unibridge et diverses autres sociétés, principalement de production de matériaux et de promotions immobilières.

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

ANNÉE 2011

	Adelaç	Axxès	Est Granulats	Jourdan Brussels Hôtel *	Norscut	SMTPC	Société Prado Sud	TP Ferro	Unibridge
Données à 100 %									
Produit des activités opérationnelles	32,7	844,2	11,1	8,5	85,6	34,5	-	30,9	5,4
Résultat opérationnel courant	14,1	6,3	4,3	-0,2	44,4	16,4	-	2,0	-
Résultat opérationnel	14,4	6,3	4,3	-0,2	44,4	16,4	-	2,0	-
Résultat net	-14,3	3,9	3,0	-0,8	5,3	9,7	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2011	24,9	14,8	35,3	2,6	3,8	66,1	2,9	34,0	9,1
Immobilisations corporelles	11,0	1,4	29,5	22,2	-	5,7	-	7,6	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	779,9	-	-	-	467,1	96,9	97,2	705,1	-
Autres immobilisations incorporelles	-	2,3	1,8	-	-	0,3	-	0,3	7,4
(Besoin) / Ressource en fonds de roulement	60,3	57,3	-6,8	20,3	6,8	1,8	0,6	32,5	-1,6
Position financière nette	-756,0	68,7	-	0,6	-469,5	-35,4	-100,7	-462,7	0,1
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	2,1	23,3	8,0	13,0	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	24,6 %	13,9 %	49,0 %	100,0 %	36,0 %	32,9 %	41,5 %	50,0 %	49,0 %
Quote-part de résultat net	-7,1	1,1	1,5	-0,8	1,9	3,2	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	6,1	2,1	17,3	2,6	0,7	21,7	1,2	17,0	4,5
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	49,7	-	-	-

* Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

ANNÉE 2010

	Adelaç	Espace Midi	Est Granulats *	Jourdan Brussels Hôtel **	Norscut	SMTPC	Société Prado Sud	TP Ferro	Unibridge
Données à 100 %									
Produit des activités opérationnelles	27,6	-	-	8,4	90,6	34,7	-	-	2,2
Résultat opérationnel courant	7,9	-1,3	-	-0,2	49,0	16,8	-	-	0,1
Résultat opérationnel	7,0	-1,3	-	-0,2	49,0	16,8	-	-	0,1
Résultat net	-19,1	11,2	-	-0,7	4,4	9,3	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2010	56,8	21,2	48,5	3,3	2,1	65,7	9,0	36,8	9,1
Immobilisations corporelles	12,6	-	33,8	23,5	-	4,5	-	3,1	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	788,8	-	-	-	500,9	105,2	39,1	696,6	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	2,0	0,1	-	0,3	-	0,2	7,9
(Besoin) / Ressource en fonds de roulement	57,1	-17,0	-	20,9	-0,1	1,8	-5,6	33,4	-1,1
Position financière nette	-720,3	0,4	-	0,7	-512,3	-42,8	-39,4	-445,0	0,1
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	3,7	24,3	8,0	13,0	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	24,5 %	40,0 %	50,0 %	100,0 %	36,0 %	32,9 %	41,5 %	50,0 %	49,0 %
Quote-part de résultat net	-9,5	5,2	-	-0,7	1,6	3,2	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	13,9	8,5	24,3	3,3	0,7	21,6	3,7	18,4	4,4
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	47,7	-	-	-

* Société acquise fin décembre 2010. Aucune donnée d'exploitation prise en compte sur l'exercice 2010.

** Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

Comptes consolidés

La variation des participations dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1^{er} janvier 2010	127
Résultat de l'exercice 2010	4
Dividendes distribués	- 7
Augmentation de capital	- 2
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 9
Autres*	24
Au 31 décembre 2010	137
Résultat de l'exercice 2011	2
Dividendes distribués	- 20
Réduction de capital	- 2
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 14
Autres	- 3
AU 31 DÉCEMBRE 2011	100

* Essentiellement quote-part des capitaux propres de la société Est Granulats acquise fin 2010.

11/ STOCKS

	2011	2010
Matières et autres produits	164	145
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	363	312
TOTAL	527	457

12/ CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2011			2010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Construction	1 534	27	1 507	1 335	34	1 301
Travaux Publics	1 156	49	1 107	1 034	35	999
Énergie	1 157	79	1 078	1 140	35	1 105
Métal	310	2	308	287	5	282
Concessions et gestion de services publics	159	3	156	112	3	109
Autres	2	-	2	2	-	2
TOTAL	4 318	160	4 158	3 910	112	3 798

13/ CRÉANCES ÉCHUES

	2011	2010
Créances échues depuis moins de 3 mois	619	506
Créances échues entre 3 et 6 mois	140	92
Créances échues depuis plus de 6 mois	217	212
CRÉANCES ÉCHUES	976	810

Les créances échues indiquées ci-avant sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué. Les créances échues de plus de trois mois représentent 9 % du poste client.

14/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2011	2010
Montant des produits enregistrés sur les contrats de construction au titre de l'exercice	10 124	9 793
Au titre des seuls contrats en cours :		
- Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	10 897	10 426
- Avances sur contrats en cours	524	522
- Retenues opérées par les clients	20	17
- Sommes à recevoir des clients	1 153	1 102
- Sommes dues aux clients	682	652

15/ AUTRES ACTIFS

	2011	2010
Avances et acomptes versés sur commandes	35	16
Etat	427	444
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	422	468
Débiteurs divers	114	110
Charges constatées d'avance	122	98
TOTAL	1 120	1 136

16/ IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts figurant au compte de résultat et sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres comprennent à la fois l'impôt exigible et l'impôt différé.

16.1. POSTES D'IMPÔTS AU BILAN

	2011	2010
Impôts courants		
Actifs	5	6
Passifs	72	82
POSITION NETTE PASSIVE	67	76
Impôts différés		
Actifs	273	683
Passifs	1 070	1 620
POSITION NETTE PASSIVE	797	937

Comptes consolidés

16.2. VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2011	2010
Actifs résultant de :		
Indemnités de fin de carrière	62	64
Décalages fiscaux	226	228
Écarts d'évaluation affectés	-	-
Déficits activés	384	424
Juste valeur des instruments financiers	285	158
Divers	2	1
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 687	- 192
TOTAL	272	683
Passifs résultant de :		
Décalages fiscaux	292	294
Écarts d'évaluation affectés	1 458	1 510
Juste valeur d'actifs financiers	-	-
Juste valeur des instruments financiers	7	8
Location financement	-	-
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 687	- 192
TOTAL	1 070	1 620

16.3. CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	2011	2010
Impôt sur les bénéficiaires	- 138	- 323
Impôts différés	18	140
TOTAL	- 120	- 183

16.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS RELATIFS AUX ÉLÉMENTS CONSTATÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

	2011	2010
Actifs*	- 56	46
Passifs*	178	5

* Impôts différés sur réévaluation des instruments dérivés de couverture.

16.5. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	263	326
Impôt sur les résultats	120	183
Résultat des entreprises associées	- 2	- 4
Résultat comptable avant impôt	381	505
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	36,1 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat des entreprises associées	138	174
Différences permanentes	- 14	6
Différentiel de taux d'imposition étranger	6	3
Résultats taxés à taux réduits	- 2	-
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe	- 8	-
Impôt au compte de résultat	120	183

16.6. DÉFICITS NON ACTIVÉS

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité.

	2011	2010
	66	60

17/ TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	2011	2010
A l'actif		
Les valeurs mobilières de placement*	1 741	358
Les disponibilités*	661	516
	2 402	874
A diminuer des dépôts liés à la Titrisation	-	- 9
	(I) 2 402	865
Au passif		
Les soldes créditeurs de banque	(II) 125	133
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(I - II) 2 277	732

* Investies en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires à vue.

18/ BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2011	31/12/2010	Flux		
			Généré par l'activité	Fournisseurs d'immobilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	527	457	49	-	21
Clients et autres débiteurs	4 158	3 798	399	-	- 39
Autres actifs	1 120	1 136	5	-	- 21
Sous-total actifs d'exploitation	5 805	5 391	453	-	- 39
Fournisseurs et autres créanciers	2 861	2 676	276	- 81	- 10
Autres passifs	3 662	3 222	456	-	- 16
Sous-total passifs d'exploitation	6 523	5 898	732	- 81	- 26
(BESOIN) / RESSOURCE					
EN FONDS DE ROULEMENT	718	507	279	- 81	13

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est principalement à échéance inférieure à un an.

Comptes consolidés

19/ ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

ANNÉE 2011

Actifs financiers

	Catégories comptables *					Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	992	-	-	992	-	992		X	
Autres actifs financiers non courants	267	134	-	124	9	267		X	
Clients et autres débiteurs	4 158	-	-	4 158	-	4 158		X	
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	8	-	-	8	-	8		X	
Autres créances d'exploitation courantes	571	-	-	571	-	571		X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 402	-	2 402	-	-	2 402	X		X
TOTAL	8 398	134	2 402	5 853	9	8 398			

* Au cours de l'exercice 2011, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers. De plus, le Groupe ne détient pas d'actifs entrant dans la catégorie « actifs détenus jusqu'à leur échéance ».

Passifs financiers

	Catégories comptables				Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture	Juste valeur marché	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données non observables	Modèle avec données observables
Emprunts et autres financements	16 112 ⁽¹⁾	15 209	-	903 ⁽²⁾	16 859		X	
Dettes fournisseurs	2 862	2 862	-	-	2 862		X	
Autres dettes d'exploitation	1 514	1 514	-	-	1 514		X	
TOTAL	20 488	19 585	-	903	21 235			

(1) Dont 12 557 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

ANNÉE 2010

Actifs financiers

	Catégories comptables *					Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	1 028	-	-	1 028	-	1 028		X	
Autres actifs financiers non courants	230	129	-	96	5	230		X	
Clients et autres débiteurs	3 798	-	-	3 798	-	3 798		X	
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	6	-	-	6	-	6		X	
Autres créances d'exploitation courantes	594	-	-	594	-	594		X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	874	-	874	-	-	874	X		X
TOTAL	6 530	129	874	5 522	5	6 530			

* Au cours de l'exercice 2010, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers. De plus, le Groupe ne détient pas d'actifs entrant dans la catégorie « actifs détenus jusqu'à leur échéance ».

Passifs financiers

	Catégories comptables					Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables	
Emprunts et autres financements	14 840 ⁽¹⁾	14 302	-	538 ⁽²⁾	15 181			X	
Dettes fournisseurs	2 676	2 676	-	-	2 676			X	
Autres dettes d'exploitation	1 305	1 305	-	-	1 305			X	
TOTAL	18 821	18 283	-	538	19 162				

(1) Dont 11 685 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).
 (2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

Comptes consolidés

20/ ECHÉANCIER DES ACTIFS, PASSIFS FINANCIERS ET DES FLUX D'INTÉRÊTS ASSOCIÉS

ANNÉE 2011

	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placement	1 741	1 741	1 741					
Disponibilités	661	661	661					
Sous total actifs financiers (I)	2 402	2 402	2 402	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés *	14 283	14 283	694	4 191	1 178	1 436	960	5 824
Emprunts et dettes financières diverses courants	764	764	764					
Instruments dérivés passifs *	903							
Réévaluation de dette *	162							
Sous total dettes financières (II)	16 112	15 047	1 458	4 191	1 178	1 436	960	5 824
ENDETTEMENT								
FINANCIER NET (II - I)	13 710	12 645	- 944	4 191	1 178	1 436	960	5 824
Intérêts au titre des dettes financières	-	5 727	407	580	554	490	387	3 309
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS								
À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-	18 372	- 537	4 771	1 732	1 926	1 347	9 133
Dettes fournisseurs	2 862	2 862	2 862	-	-	-	-	-

* Postes du bilan emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants.

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2011. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur. Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2011 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25 % par an.

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, relatifs aux intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

L'endettement lié au groupe Eiffarie/APRR, au groupe VP1 (holding de contrôle du Viaduc de Millau), à A'liénor et à certains Partenariats Publics-Privés est sans recours sur Eiffage pour un montant total de 13 537 millions d'euros (dont 1 065 million

d'euros d'instruments dérivés passifs et réévaluation de dette). Cet endettement de long terme est très majoritairement à taux fixe ou indexé sur l'inflation. Il est remboursable jusqu'en 2051 pour le Viaduc de Millau.

Le groupe APRR dispose, pour sa gestion courante, d'un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros à taux variable dont l'encours était totalement disponible au 31 décembre 2011. Plusieurs émissions obligataires ont été effectuées au cours de l'exercice 2011 dans le cadre de son programme EMTN de 6 milliards d'euros mis en place en octobre 2007 : l'une en janvier d'un montant de 1 milliard d'euros de maturité janvier 2017, une autre émise en janvier sous forme d'un placement privé indexé sur l'inflation d'un montant de 50 millions d'euros de maturité 2021, une troisième de 500 millions d'euros émise en mai et de maturité janvier 2019, et enfin une quatrième de 500 millions d'euros émise en novembre et de maturité janvier 2016. 2 950 millions d'euros ont déjà été émis dans le cadre de ce programme.

ANNÉE 2010

	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placement	358	358	358					
Disponibilités	516	516	516					
Sous total actifs financiers (I)	874	874	874	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés *	13 767	13 767	966	655	5 019	1 150	1 417	4 560
Emprunts et dettes financières diverses courants	320	320	320					
Instruments dérivés passifs *	539							
Réévaluation de dette *	214							
Sous total dettes financières (II)	14 840	14 087	1 286	655	5 019	1 150	1 417	4 560
ENDETTEMENT FINANCIER NET (II - I)	13 966	13 213	412	655	5 019	1 150	1 417	4 560
Intérêts au titre des dettes financières	-	5 490	377	524	546	461	424	3 158
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-	18 703	789	1 179	5 565	1 611	1 841	7 718
Dettes fournisseurs	2 676	2 676	2 676	-	-	-	-	-

* Postes du bilan emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants.

21/ PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

ANNÉE 2011

	Devises	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe sur nominal indexé	Taux révisable	Montant total
Emprunts non courants						
Bancaire	Euro	11 118	943	1 432		13 493
	Franc CFA	2				2
	Zloty		1			1
Swaps de taux d'intérêts	Euro	903				903
Location financement	Euro	197				197
Autre emprunt	Euro		710			710
Divers	Euro	41	1			42
		12 261	1 655	1 432		15 348
Emprunts courants et dettes financières diverses						
Découvert	Euro		118			118
	Dirham Marocain		2			2
	Couronne Tchèque		5			5
	Franc CFA		1			1
Intérêts courus	Euro	231				231
Participation des salariés	Euro				1	1
Compte de titrisation	Euro		400			400
Divers	Euro	6				6
		237	526	-	1	764
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		12 498	2 181	1 432	1	16 112⁽¹⁾

(1) La juste valeur au 31 décembre 2011 de ces passifs financiers s'élève à 16 859 millions d'euros.

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés et compte tenu des termes contractuels, aurait une incidence de - 20 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.

Comptes consolidés

Dans le cadre de la Convention de Crédit Senior signée par Eiffarie pour l'acquisition du groupe APRR, la société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers au niveau de l'ensemble Eiffarie consolidé, définis contractuellement :

- Ratio de couverture de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) inférieur ou égal à 8,66 au 31 décembre 2011 ;
- Ratio de couverture du service de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,10 sur la durée du prêt.

Ces deux ratios s'établissent respectivement à 7,07 et 2,57 au 31 décembre 2011.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Eiffarie.

Eiffarie, vis-à-vis des prêteurs de cette même convention de crédit, et APRR vis-à-vis de la Caisse Nationale des Autoroutes, de la BEI et des prêteurs de ses crédits bancaires, se sont par ailleurs engagés au respect par le groupe APRR des deux ratios suivants :

- Dette nette / EBITDA doit rester inférieur à 7;
- EBITDA / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2011, ces deux ratios s'établissent respectivement à 4,5 et à 3,8.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette du groupe Eiffarie.

VP2, société mère de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en juillet 2007 pour un montant total de 573 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 25 mai et 25 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques :

- Ratio de couverture annuelle du service de la dette, au titre de l'année précédant la date de calcul et de chacune des cinq années suivantes, supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture de la dette, calculé sur la durée des prêts, supérieur ou égal à 1,15.
- Ratio de couverture de la dette, calculé sur la durée de la concession, supérieur ou égal à 1,25.

Lors du dernier calcul réalisé au titre du 2nd semestre 2011, VP2 a satisfait à l'ensemble des contraintes avec des valeurs respectivement comprises entre 1,43 et 1,92 pour le premier ratio et s'établissant à 1,51 et 1,98 pour les deuxième et troisième ratios.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société VP2.

H'ennez est une société dédiée au financement, la conception, à la construction et l'exploitation maintenance de l'hôpital de Rennes.

Dans le cadre d'une convention de crédit en date du 11 juillet 2007, H'ennez s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à respecter les ratios ci-dessous, à compter de la mise à disposition du bâtiment intervenue le 28 février 2010 et chaque 30 juin et 31 décembre :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05.
- Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2011, ces ratios s'établissent respectivement à 1,64 ; 1,88 et 1,94.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société H'ennez.

Dans le cadre de la convention de crédit signée pour la concession de l'autoroute A65 Pau-Langon, A'liénor s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers à chacune des dates de paiement d'intérêts :

- Ratio de couverture du service de la dette « historique ». Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1.
- Ratio de couverture du service de la dette « prévisionnelle » (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques). Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1.

Lors du dernier calcul, réalisé sur le dernier trimestre 2011, A'liénor a satisfait à l'ensemble de ces deux contraintes avec des valeurs égales à 1 pour chacune.

Le non respect de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité de la dette de la société A'liénor.

Héveil est une société dédiée au financement, la conception, à la construction et l'exploitation maintenance de l'hôpital situé sur les communes de Corbeil-Essones et d'Evry. Dans le cadre d'une convention de crédit en date du 11 juillet 2006, Héveil s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à respecter les ratios ci-dessous, à compter de la mise à disposition du bâtiment intervenue le 17 janvier 2011 et chaque 30 juin et 31 décembre :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05.
- Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2011, ces ratios s'établissent respectivement à 2,21 ; 2,00 et 1,87.

La persistance, à deux dates de test, du non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de déchéance avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Héveil.

Hanvol est une société dédiée au financement, la conception, à la construction et l'exploitation maintenance de l'hôpital d'Annemasse. Dans le cadre d'un contrat de crédit long terme en date du 20 mars 2008, tel que modifié par un avenant en date du 28 février 2011, Hanvol s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à maintenir les ratios ci-dessous, à compter de la deuxième date de test suivant la date effective de mise à disposition, puis à chaque date de test ultérieur soit 31/03, 30/06, 30/09 et 31/12 :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05.
- Ratio annuel de couverture prévisionnel du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05.
- Ratio de couverture de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

22.1. DÉTAIL DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 87 162 131 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1^{er} janvier 2010	90 000 000	- 3 417 257	86 582 743
Augmentation de capital réservée aux salariés	186 458		186 458
Achat — Vente — Attribution — Annulation d'actions autodétenues	- 186 458	324 425	137 967
AU 31 DÉCEMBRE 2010	90 000 000	- 3 092 832	86 907 168

Au cours de l'exercice 2010, au titre des plans d'options et d'actions gratuites, le Groupe a procédé à l'attribution de 165 850 titres Eiffage.

Sur décision du Conseil d'Administration du 21 avril 2010, 186 458 titres ont été annulés.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en décembre 2009, 777 550 actions Eiffage ont été achetées et 749 667 vendues.

Au 1^{er} janvier 2011	90 000 000	- 3 092 832	86 907 168
Achat — Vente — Attribution — Annulation d'actions autodétenues	- 2 837 869	1 498 704	- 1 339 165
AU 31 DÉCEMBRE 2011	87 162 131	- 1 594 128	85 568 003

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a procédé, au titre des plans d'options, à l'attribution de 147 080 titres Eiffage.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions autodétenues, le Groupe a acquis 1 451 718 titres Eiffage eu cours de l'exercice.

Sur décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, 2 837 869 titres ont été annulés.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 774 212 actions Eiffage ont été achetées et 739 685 vendues.

22.2. ÉVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS PROPRES

	2011	2010
Au 1^{er} janvier	153	181
Achat	58	29
Vente	- 47	- 50
Annulation	- 130	- 7
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	34	153

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2011, ces ratios s'établissent respectivement à 1,34 ; 1,67 et 1,53.

Le non respect de l'un de ces ratios à deux dates de test consécutives serait considéré comme un cas de déchéance du terme avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Hanvol.

22/ CAPITAL SOCIAL

Le Groupe poursuit une politique active d'actionariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant droit à dividende.

Au-delà des actions autodétenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2010 de 232 millions d'euros, 104 millions ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

Comptes consolidés

23/ PROVISIONS

ANNÉE 2011

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provision pour maintien en état des ouvrages concédés *	254	-	35	- 60	-	-	229
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	187	-	21	- 20	-	- 1	187
Provisions pour médailles du travail	28	-	2	- 3	- 1	-	26
Autres provisions non courantes	-	-	1	-	-	-	1
PROVISIONS NON COURANTES	469	-	59	- 83	- 1	- 1	443
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	51	-	-	-	-	-	51
Provisions pour pertes à terminaison	54	-	46	- 44	- 1	- 8	47
Provisions pour restructurations	16	-	9	- 8	- 2	-	15
Provisions pour risques immobiliers	13	-	1	- 3	-	-	11
Provisions pour garanties données	97	-	39	- 20	- 16	-	100
Provisions pour litiges et pénalités	100	-	58	- 24	- 16	1	119
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	11	-	-	-	-	-	11
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs	206	- 1	72	- 38	- 31	- 25	183
PROVISIONS COURANTES	551	- 1	225	- 137	- 66	- 32	540

* Les dotations incluent 7 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

ANNÉE 2010

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provision pour maintien en état des ouvrages concédés *	262	-	39	- 44	-	- 3	254
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	183	1	19	- 15	-	- 1	187
Provisions pour médailles du travail	25	-	4	- 1	-	-	28
Autres provisions non courantes	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS NON COURANTES	470	1	62	- 60	-	- 4	469
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	48	-	-	-	-	3	51
Provisions pour pertes à terminaison	48	2	45	- 40	- 1	-	54
Provisions pour restructurations	19	-	10	- 11	- 2	-	16
Provisions pour risques immobiliers	17	-	5	- 9	-	-	13
Provisions pour garanties données	98	2	34	- 18	- 17	- 2	97
Provisions pour litiges et pénalités	86	3	44	- 15	- 19	1	100
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	10	-	-	-	-	1	11
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs	229	1	39	- 39	- 24	-	206
PROVISIONS COURANTES	558	8	177	- 132	- 63	3	551

* Les dotations incluent 11 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

24/ ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'application anticipée de la norme IAS 19 révisée aurait conduit le Groupe à constater à la fin de l'exercice, directement en diminution des capitaux propres, le montant après impôt de l'écart actuariel au 31 décembre soit 12 millions d'euros net d'impôt différé de 6 millions d'euros.

24.1. HYPOTHÈSES RETENUES

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont :

	2011	2010
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux de charges sociales	45,00 %	45,00 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

24.2. ÉVOLUTION DE L'EXERCICE

	2011	2010
Dettes actuarielles au début de l'exercice	205,3	177,1
Variation de périmètre	-	1,0
Coût des services rendus (charges de personnel)	11,4	10,1
Intérêts de la dette actuarielle (autres produits et charges financiers)	9,1	8,9
Prestations payées (charges de personnel)	- 18,6	- 16,3
Modifications de régime	-	5,8
Pertes / (gains) actuariels générés	3,4	18,7
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	210,6	205,3

24.3. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

	2011	2010
Couverture au début de l'exercice	6,8	6,9
Variation de périmètre	-	-
Cotisations aux fonds	0,3	0,3
Rendement attendu des fonds	0,3	0,3
Pertes / (gains) actuariels	- 0,1	0,1
Versements effectués par les régimes	- 0,3	- 0,8
COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	7,0	6,8

24.4. ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA COUVERTURE

	2011	2010	2009	2008	2007
Dettes actuarielles	210,6	205,3	177,1	156,8	140,2
Juste valeur des actifs du régime	7,0	6,8	6,9	5,7	7,1
ECART	203,6	198,5	170,2	151,1	133,1

24.5. ÉLÉMENTS DIFFÉRÉS

24.5.1. Gains et pertes actuariels non comptabilisés

	2011	2010
Au début de l'exercice	26,2	8,0
Variation de périmètre	-	- 0,2
Pertes / (gains) de la période	2,8	18,4
Pertes / (Gains) Actuariels en fin d'exercice	29,0	26,2

Comptes consolidés

24.5.2. Coût des services passés

	2011	2010
Au début de l'exercice	- 10,3	- 15,7
Augmentation	-	5,7
Amortissements de l'année (charges de personnel)	- 0,5	- 0,3
A LA FIN DE L'EXERCICE	- 10,8	- 10,3

24.6. RÉCONCILIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA PROVISION CONSTATÉE

	2011	2010
Provision constatée	185,4	182,6
Ecart actuariel	29,0	26,2
Coût des services passés	- 10,8	- 10,3
Couverture des engagements	7,0	6,8
DETTE ACTUARIELLE	210,6	205,3

24.7. SENSIBILITÉ

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact de 4,9 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

25/ FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	2011	2010
Fournisseurs	2 765	2 498
Fournisseurs d'immobilisations	97	178
TOTAL	2 862	2 676

26/ AUTRES PASSIFS

	2011	2010
Avances et acomptes reçus sur commandes	303	165
Etat, impôts et taxes	851	767
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés diverses	176	174
Créditeurs divers	1 035	966
Produits constatés d'avance	1 297	1 150
TOTAL	3 662	3 222

27/ EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens des filiales intégrées se ventilent comme suit :

	2011	2010
Cadres	10 945	10 906
Employés, techniciens et agents de maîtrise	20 099	20 286
Ouvriers	39 177	39 777
TOTAL	70 221	70 969

28/ TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées avec les entreprises associées mentionnées à la note 10, le sont à des conditions de marchés.

Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée aux organes de direction ⁽¹⁾ est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction, au titre de l'exercice 2011, s'établit comme suit :

En milliers d'euros

Rémunération ⁽²⁾	2 191
Charges sociales patronales	590
Païement en actions	162
Jetons de présence	411
TOTAL	3 354

[1] Le Président, le Directeur général et les membres du Conseil d'Administration

[2] y compris avantage en nature : 6.

Aucun des dirigeants ne bénéficie d'avantages postérieurs à l'emploi ni d'indemnité de fin de contrat de travail ni d'autres avantages à long terme.

29/ DIVIDENDE

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 105 millions d'euros correspondant à un montant unitaire de 1,20 euro par action. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée, à l'exception des actions détenues en propre.

30/ RÉSERVES DISTRIBUABLES DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE

	2011	2010
Primes d'émission	199	236
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	2 890	2 785
Résultat	164	210
Affectation minimale à réserve légale	-	-
TOTAL	3 253	3 231

Comptes consolidés

31/ LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer en immobilisation, la valeur nette comptable et en endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés.

Les montants concernés sont les suivants :

	2011	2010
Valeur nette comptable		
Terrains	5	6
Constructions	12	19
Installations techniques	137	134
Autres immobilisations corporelles	69	65
Autres immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL	223	224
Dettes correspondantes		
A – 1 an	61	66
1 à 2 ans	51	44
2 à 3 ans	40	34
3 à 4 ans	14	13
4 à 5 ans	7	7
+ 5 ans	23	26
TOTAL	196	190
Paiements minimaux futurs		
A – 1 an	65	75
1 à 2 ans	53	49
2 à 3 ans	41	37
3 à 4 ans	16	15
4 à 5 ans	8	9
+ 5 ans	27	28
TOTAL	210	213

32/ CHARGES DE PERSONNEL RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

	2011	2010
	216	223

33/ AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2011	2010
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	- 1	36
Autres revenus des opérations immobilières	3	5
Provisions sur actifs circulants	- 19	10
Résultat sur cessions de matériels	17	16
Différence de change	1	- 1
Divers	23	12
TOTAL	24	78

34/ AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2011	2010
Risques de pénalités et autres risques	- 21	- 2
Restructuration	- 34	- 28
Coûts de fermeture	- 16	-
Cession terrains / immeubles / projets de P.P.P.	7	1
Divers	4	- 5
TOTAL	- 60	- 34

35/ AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2011	2010
Plus ou moins-values sur cessions de participations	2	- 2
Actualisations financières	- 17	- 19
Variations de juste valeur d'instruments financiers	- 18	-
Variations de provisions et soldes de créances	- 1	- 5
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	4	4
TOTAL	- 30	- 22

36/ CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

36.1. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites au cours de l'année 2011.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites :

Plan	15/05/2008	16/04/2008
Nombre d'actions attribuées	12 700	113 590
Cours comptant des titres à la date d'octroi	58,20 €	58,95 €
Taux d'emprunt/prêt titre Eiffage	2,40 %	1,75 %
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	5,11 %	4,51 %
Taux d'intérêts retenu pour le coût du portage	7,50 %	7,50 %

La valorisation de l'avantage ainsi consenti prend en compte, au-delà des dividendes non perçus par le salarié, le coût représentatif de l'incessibilité des actions attribuées. La charge correspondante est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance.

Comptes consolidés

36.2. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration du 24 février 2011, a accordé à certains de ses salariés 677 600 options d'achat d'actions Eiffage à 41,24 €.

Le conseil du 14 décembre 2011, a également accordé à certains de ses salariés 956 000 options d'actions Eiffage à 21 €.

Le délai d'indisponibilité de ces options est de quatre années et le délai d'exercice est de trois mois à l'issue du délai d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans d'options en cours :

Plan	14/12/2011	24/02/2011	09/12/2009	26/02/2009	10/12/2008	13/06/2007	14/12/2005
Nombre d'options accordées	956 000	677 600	1 000 000	4 900	993 600	108 800	145 200
Prix d'exercice de l'option	21,00 €	41,24 €	38,50 €	36,35 €	32,30 €	101,50 €	36,25 €
Volatilité attendue	33,00 %	26,00 %	35,00 %	33,00 %	33,00 %	25,00 %	20,00 %
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	1,74 %	2,78 %	2,50 %	3,43 %	3,43 %	4,87 %	3,20 %
Progression annuelle du dividende attendue	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	20,00 %
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	2,09 €	7,79 €	7,23 €	9,57 €	9,57 €	22,20 €	7,20 €
Nombre d'options levées durant l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	1 200

Le nombre potentiel d'options d'achat au 31 décembre 2011 de ces plans s'élève à 3 487 900 actions.

L'ensemble des plans sont soumis à une condition de présence.

Le plan de décembre 2009 intègre des conditions de performance de l'action Eiffage comparée à celles de la bourse et de sociétés de son secteur d'activité.

La valorisation de l'ensemble de ces plans s'appuie sur la méthode Black and Scholes, à l'exception de celui de décembre 2009 qui s'appuie sur la méthode Monte Carlo.

L'ensemble des charges enregistrées à ce titre sous la rubrique « Charges de personnel » est détaillé ci-après :

	2011	2010
Charge au titre des options sur actions	4,1	3,9
Charge au titre des attributions gratuites d'actions	-	0,7
TOTAL	4,1	4,6

37/ RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré, le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

ANNÉE 2011

	Résultat net En millions d'euros	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	205	86 795 285	2,36
Options de souscription	-	-	-
Dilution résultant des stock-options	-	3 079 974	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	205	89 875 259	2,28

ANNÉE 2010

	Résultat net En millions d'euros	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	232	86 818 164	2,67
Options de souscription	-	-	-
Dilution résultant des stock-options	-	2 244 127	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	232	89 062 291	2,60

* Potentiellement dilutives et détenues aux fins de couverture des options d'achat d'actions et des actions gratuites.

38/ HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes dont les prestations effectuées au titre d'un exercice comptable ont été prises en charge au compte de résultat :

TOTAL

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés⁽¹⁾				
Émetteur	236	256	2,5 %	2,9 %
Filiales intégrées globalement	8 289	7 900	88,1 %	88,4 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes⁽²⁾				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	278	347	3,0 %	3,9 %
Sous-total	8 803	8 503	93,6 %	95,2 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement⁽³⁾				
Juridique, fiscal, social	507	228	5,4 %	2,5 %
Autres	97	201	1,0 %	2,3 %
Sous-total	604	429	6,4 %	4,8 %
TOTAL	9 407	8 932	100,0 %	100,0 %

KPMG*

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés⁽¹⁾				
Émetteur	118	140	3,5 %	4,4 %
Filiales intégrées globalement	2 996	2 907	88,8 %	91,2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes⁽²⁾				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	101	104	3,0 %	3,3 %
Sous-total	3 215	3 151	95,3 %	98,9 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement⁽³⁾				
Juridique, fiscal, social	158	34	4,7 %	1,1 %
Autres	1	1	0,0 %	0,0 %
Sous-total	159	35	4,7 %	1,1 %
TOTAL	3 374	3 186	100,0 %	100,0 %

* Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage.

Comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit*

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
Émetteur	118	116	3,6 %	3,7 %
Filiales intégrées globalement	3 005	2 874	91,3 %	90,5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽²⁾				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	118	111	3,6 %	3,4 %
Sous-total	3 241	3 101	98,5 %	97,6 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ⁽³⁾				
Juridique, fiscal, social	51	58	1,5 %	1,9 %
Autres	-	17	-	0,5 %
Sous-total	51	75	1,5 %	2,4 %
TOTAL	3 292	3 176	100,0 %	100,0 %

* Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage.

Autres Commissaires

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	2 288	2 119	83,5 %	82,5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽²⁾				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	59	132	2,1 %	5,1 %
Sous-total	2 347	2 251	85,6 %	87,6 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ⁽³⁾				
Juridique, fiscal, social	298	136	10,9 %	5,3 %
Autres	96	183	3,5 %	7,1 %
Sous-total	394	319	14,4 %	12,4 %
TOTAL	2 741	2 570	100,0 %	100,0 %

[1] Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

[2] Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à EIFFAGE ou à ses filiales :

– par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie

– par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie

[3] Il s'agit des prestations, hors audit, rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie par un membre du réseau aux filiales d'EIFFAGE dont les comptes sont certifiés.

39/ LITIGES – ARBITRAGES – AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la concurrence ou d'autres organismes afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics ou de construction en France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

De par son activité ou en raison de l'utilisation de sites industriels

anciens, le Groupe est recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales. Compte tenu du caractère ancien des pollutions en question, l'implication du Groupe n'est pas encore formellement établie. Néanmoins, en raison du caractère incertain des procédures, des provisions ont été constatées. Le Groupe ne s'attend pas à devoir enregistrer des incidences négatives significatives au cours des exercices ultérieurs.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. A ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

40/ AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

40.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	2011	2010
Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé		
Engagements auprès de sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	113	159
Engagements de prise de participation	-	1
Engagements hors bilan liés au financement		
Nantissement de titres dans le cadre des opérations de crédit	114	44
Autres engagements dans le cadre des opérations de crédit	87	32
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Loyers non échus sur location longue durée	27	28
<i>A moins d'1 an</i>	14	16
<i>De 1 à 5 ans</i>	13	12
<i>A plus de 5 ans</i>	-	-
Loyers non échus sur baux commerciaux	219	162
<i>A moins d'1 an</i>	52	41
<i>De 1 à 5 ans</i>	97	83
<i>A plus de 5 ans</i>	70	38
Avals, cautions, garanties de marché	3 424	3 252
Engagements envers le personnel	18	16
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	333	301
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	4 335	3 995

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals, cautions, garanties de marché ».

40.2. ENGAGEMENTS REÇUS

	2011	2010
Engagements hors bilan liés au financement		
Lignes de crédit confirmées non utilisées	760	530
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	399	412
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	293	112
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 452	1 054

Comptes consolidés

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2011

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

Sauf mention contraire, les sociétés mentionnées ci-après font l'objet d'une intégration globale.

EIFFAGE ET SES FILIALES

Adtim*	50,0 %
A'liénor	65,0 %
Alliance Connectic	81,0 %
Armor Connectic	81,0 %
Capaix Connectic	81,0 %
Centor Snc	100,0 %
Connectic 39	81,0 %
Dervaux Participations 8	100,0 %
Efi	100,0 %
Eifaltis Sas	100,0 %
Eifaltis Snc	100,0 %
Eiffage Connectic 78	100,0 %
Eiffage GmbH	100,0 %
Eiffage Rail Express	100,0 %
Eiffage Systèmes d'Information	100,0 %
Eifficentre	100,0 %
Eiffigen Snc	100,0 %
Eiffly 54	100,0 %
Elisa	100,0 %
Faber Straßen- und Tiefbau GmbH	100,0 %
Financière Laborde	100,0 %
Hanvol	100,0 %
H'Ennez Snc	100,0 %
Héveil Sas	100,0 %
Héveil Snc	100,0 %
Laborde Gestion	100,0 %
Norscut*	36,0 %
Schwietelsky-Faber GmbH Kanalsanierung*	50,0 %
Senac	100,0 %
Socfi	100,0 %
Société Prado Sud*	41,5 %
Soprano	100,0 %
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage*	32,9 %
Tp Ferro*	50,0 %
Wilhelm Faber GmbH & Co. Bauunternehmung KG	100,0 %
Yvelines Connectic	100,0 %

VERDUN PARTICIPATION 1 ET SES FILIALES 51,0 %

Verdun Participation 2	51,0 %
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	51,0 %

FINANCIÈRE EIFFARIE** 50,0 %

Eiffarie**	50,0 %
Autoroutes Paris Rhin Rhône**	49,5 %
Autoroutes Rhône Alpes**	49,4 %
Adelac*	24,6 %
Axxès*	13,9 %

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES DE CONSTRUCTION 100,0 %

Antwerpse Bouwwerken	100,0 %
Auto-Park Pozna Sp. z o.o.	100,0 %
Cecom Center SA	100,0 %
Collignon Eng	100,0 %
Crystal SAM	100,0 %
De Graeve Entreprises Générales	100,0 %
Druetz Entreprises Générales	100,0 %
Ecv	100,0 %
Eiffage Benelux	100,0 %
Eiffage Budownictwo Mitex SA	100,0 %
Eiffage Construction Aisne	100,0 %
Eiffage Construction Alsace Franche Comté	100,0 %
Eiffage Construction Artois Hainaut	100,0 %
Eiffage Construction Auvergne	100,0 %
Eiffage Construction Basse Normandie	100,0 %
Eiffage Construction Bourgogne	100,0 %
Eiffage Construction Bretagne	100,0 %
Eiffage Construction Centre	100,0 %
Eiffage Construction Ceska Republika s.r.o.	100,0 %
Eiffage Construction Champagne	100,0 %
Eiffage Construction Confluences	100,0 %
Eiffage Construction Côte d'Azur	100,0 %
Eiffage Construction Finance	100,0 %
Eiffage Construction Gestion et Développement	100,0 %
Eiffage Construction Grand Paris	100,0 %
Eiffage Construction Haute Normandie	100,0 %
Eiffage Construction Ile de France Paris	100,0 %
Eiffage Construction Industries Fresnay/Sarthe	100,0 %
Eiffage Construction Languedoc Roussillon	100,0 %
Eiffage Construction Limousin	100,0 %
Eiffage Construction Lorraine	100,0 %
Eiffage Construction Matériel	100,0 %
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100,0 %
Eiffage Construction Monaco	100,0 %
Eiffage Construction Nord	100,0 %
Eiffage Construction Nord Aquitaine	100,0 %
Eiffage Construction Pays de Loire	100,0 %
Eiffage Construction Picardie	100,0 %
Eiffage Construction Poitou Charentes	100,0 %
Eiffage Construction Provence	100,0 %
Eiffage Construction Rhône-Alpes	100,0 %
Eiffage Construction Services	100,0 %
Eiffage Construction Slovenska Republica s.r.o.	100,0 %
Eiffage Construction Sud Aquitaine	100,0 %
Eiffage Construction Val de Seine	100,0 %
Eiffage Polska Koleje Sp. z.o.o	100,0 %
Eiffage Polska Nieruchomo ci Sp. z o.o.	100,0 %
Entreprises Générales Louis Duchêne	100,0 %
Fondedile Belgium	100,0 %
Fougerolle	100,0 %
Frabeltra	100,0 %

Génie Civil Industriel	100,0 %
Herbosch-Kiere	100,0 %
Kraaijeveld	100,0 %
Oostvlaams Milieubeheer	100,0 %
Perrard	100,0 %
PIT Antwerpen	100,0 %
Reynders B & I	100,0 %
Romarco	100,0 %
Scaldis Salvage & Marine Contractors*	25,0 %
Socamip	100,0 %
Sodemat	100,0 %
Valens	100,0 %
Vse	100,0 %
Yvan Paque	100,0 %

**EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES
IMMOBILIÈRES EIFFAGE IMMOBILIER,
SES FILIALES ET LES FILIALES
IMMOBILIÈRES RÉGIONALES** **100,0 %**

Asnières Seine T	50,1 %
Du 273 rue de Rouen	50,1 %
Eiffage Aménagement et sa filiale	100,0 %
Geyre Bellevue	75,0 %
Granier Montpellier*	50,0 %
Issy Bords de Seine Lot B	50,1 %
Nice Gambetta II	50,0 %
Seop et ses filiales	100,0 %
Soficom Development et ses filiales	100,0 %

EIFFEL PARTICIPATION ET SES FILIALES **100,0 %**

Barep	100,0 %
Defor	77,5 %
Eiffage Construction Métallique	100,0 %
Eiffel Deutschland Stahltechnologie GmbH	100,0 %
Eiffel Industrie	100,0 %
Eiffel Nigéria	100,0 %
EtcM	100,0 %
Ger2i	100,0 %
Goyer	100,0 %
Laubeuf	100,0 %
Unibridge*	49,0 %

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ET SES FILIALES **100,0 %**

Aglomerados Albacete	51,0 %
Aglomerados Los Serranos	51,0 %
Alpes du Sud Matériaux	100,0 %
Appia Enrobés Ouest	100,0 %
Appia Grands Travaux	100,0 %
Appia Liant Emulsion Rhône Alpes	100,0 %
Bocahut	100,0 %
Carrière de la Roche Blain	99,3 %

Carrière des Chênes	100,0 %
Carrière des Grands Caous	100,0 %
Carrière des Roches Bleues	100,0 %
Carrière du Sud Ouest	100,0 %
Carrières des 3 Vallées	100,0 %
Carrières et Matériaux	100,0 %
Dle Ouest	100,0 %
Dle Outre-Mer	100,0 %
Dle Spécialités	100,0 %
Durance Granulats*	45,0 %
Eiffage Deutschland Bauholding GmbH	100,0 %
Eiffage Deutschland Verwaltungs GmbH	100,0 %
Eiffage Infraestructuras	100,0 %
Eiffage International	100,0 %
Eiffage Rail	100,0 %
Eiffage Rail GmbH	100,0 %
Eiffage Sénégal	100,0 %
Eiffage TP	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Est	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Gestion et Développement	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Guyane	100,0 %
Eiffage Travaux Publics IdF Centre	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Méditerranée	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Nord	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Ouest	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Réseaux	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Sud Ouest	100,0 %
Enrobés de la Crau	100,0 %
Est Granulats*	49,0 %
Étmf	100,0 %
Extraccion de Aridos Sierra Negra	51,0 %
Forézienne	100,0 %
Gauthey	100,0 %
Heinrich Walter Bau GmbH	100,0 %
Hormigones los Serranos	51,0 %
Hormigones y Morteros Serrano	51,0 %
Lanwehr Asphalt GmbH	100,0 %
Lanwehr Bau GmbH	100,0 %
Les Matériaux Enrobés du Nord	100,0 %
Masfalt	95,8 %
Mebisa*	43,0 %
Morin Enrobés Aisne	100,0 %
Resirep	100,0 %
Roland	100,0 %
Sarzeau Carrières et Matériaux	62,3 %
Serrano Aznar Obras Publicas	51,0 %
Sga*	50,0 %
Sgasa	100,0 %
Sgtn	100,0 %
Société des Carrières de la 113	100,0 %
Société des Gravières de Perreux	100,0 %

Comptes consolidés

Société Matériaux de Beauce*	50,0 %
Stinkal	65,0 %
Tinel	100,0 %
Transroute	100,0 %
Travaux Publics de Provence	100,0 %
Travaux Publics et Assainissement	100,0 %
Wittfeld GmbH	100,0 %
Wittfeld RO SRL	100,0 %

CLEMESSY ET SES FILIALES 99,9 %

Clemessy Emcs	99,9 %
Clemessy i&e GmbH	99,9 %
Eis	99,9 %
Fontanie	99,9 %
Game Ingenierie	99,8 %
Rmt I&E GmbH	99,9 %
Secauto	99,8 %
Seh	99,8 %

EIFFAGE ENERGIE ET SES FILIALES 100,0 %

Ambitec S.a.u	100,0 %
Crystal	100,0 %
Eiffage Construction Métallique Antilles Guyane	100,0 %
Eiffage Energia	100,0 %
Eiffage Energie Alsace Franche Comté	100,0 %
Eiffage Energie Anjou Maine	100,0 %
Eiffage Energie Aquitaine	100,0 %
Eiffage Energie Automatisme et Robotique	100,0 %
Eiffage Energie Auvergne	100,0 %
Eiffage Energie Basse Normandie	100,0 %
Eiffage Energie Bourgogne Champagne	99,9 %
Eiffage Energie Bretagne	100,0 %
Eiffage Energie Centre Loire	100,0 %
Eiffage Energie Communication Réseaux et Sécurité	100,0 %
Eiffage Energie Electronique	100,0 %
Eiffage Energie Ferroviaire	100,0 %
Eiffage Energie Gestion & Développement	100,0 %
Eiffage Energie Guadeloupe	100,0 %
Eiffage Energie Guyane	100,0 %
Eiffage Energie Haute Normandie	100,0 %
Eiffage Energie Ile de France	100,0 %
Eiffage Energie Industrie Nord	100,0 %
Eiffage Energie Infrastructures Nord	100,0 %
Eiffage Energie Infrastructures Réseaux	100,0 %
Eiffage Energie Loire Océan	100,0 %
Eiffage Energie Lorraine Marne Ardennes	100,0 %
Eiffage Energie Martinique	100,0 %
Eiffage Energie Méditerranée	100,0 %
Eiffage Energie Poitou Charentes	100,0 %
Eiffage Energie Quercy Rouergue Gevaudan	100,0 %
Eiffage Energie Rhône Alpes	100,0 %

Eiffage Energie Sud-Ouest	100,0 %
Eiffage Energie Télécom	100,0 %
Eiffage Energie Tertiaire Nord	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Atlantique	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Centre	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Centre Est	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Grand Est	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Ile de France	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Nord	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Ouest	100,0 %
Eiffage Energie Thermie Sud-Ouest	100,0 %
Eiffage Energie Transport et Distribution	100,0 %
Eiffage Energie Val de Loire	100,0 %
Elettromeccanica Galli Spa	51,0 %
Elomech Elektroanlagen GmbH	67,3 %
Forclum Exploitation et Services	100,0 %
Forclum Grands Travaux Tertiaires	100,0 %
Forclum Numérique	100,0 %
Frigoservice*	20,8 %
Inelbo	100,0 %
Ingg Grossi & Speier Spa	100,0 %
JJ Tome	52,0 %
Limpens	100,0 %
NAT Fortune GmbH	60,0 %
NAT Neuberger Anlagen Technik AG	60,0 %
Opeveil	100,0 %
S&G Hamburg GmbH	100,0 %
Tecniarte	52,0 %

* Sociétés mises en équivalence

** Sociétés intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par le Groupe EIFFAGE

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.

Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Eiffage - S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 aux comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables suivis par le Groupe, notamment en matière de contrats de construction, de concession de services publics et de provisions courantes :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous nous sommes assurés de la pertinence

et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.5.

- Les notes 2.3 et 2.17.1 aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour l'activité de concessions. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.17.2 et 23) ; nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.10 aux comptes consolidés. Dans le contexte de l'environnement économique et financier actuel décrit dans les notes 4 et 9 aux comptes consolidés, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 9 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la société mère.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

COMPTES ANNUELS D'EIFFAGE

Bilan

Actif

En milliers d'euros	Note	2011			2010
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 505	1 167	338	384
Participations	2	3 088 253	4 224	3 084 029	3 064 592
Autres immobilisations financières	2 – 4 – 11	1 022 660	680	1 021 980	755 572
Total de l'actif immobilisé		4 112 418	6 071	4 106 347	3 820 548
Stocks et en-cours	3	-	-	-	3 750
Créances d'exploitation	4 – 11	5 050	396	4 654	2 298
Créances diverses	4 – 11	564 264	84	564 180	672 752
Total de l'actif réalisable		569 314	480	568 834	678 800
Valeurs mobilières de placement	5	439 740	5 540	434 200	375 641
Disponibilités		10 223	-	10 223	175
Total de l'actif disponible		449 963	5 540	444 423	375 816
Comptes de régularisation		626	-	626	115
TOTAL DE L'ACTIF		5 132 321	12 091	5 120 230	4 875 279

Passif

En milliers d'euros	Note	2011	2010
Capital	6	348 649	360 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		198 512	235 674
Ecart de réévaluation		3 415	3 415
Réserves		36 000	36 000
Report à nouveau		2 890 399	2 784 573
Résultat de l'exercice		163 968	210 285
Provisions réglementées		857	581
Capitaux propres	7	3 641 800	3 630 528
Provisions pour risques et charges	8	58 661	92 861
Dettes financières	9 – 10	400 389	230 001
Dettes d'exploitation	9 – 10	11 092	11 760
Dettes diverses	9 – 10	1 006 336	909 863
Total des dettes		1 417 817	1 151 624
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	9 – 10	1 952	202
Comptes de régularisation		-	64
TOTAL DU PASSIF		5 120 230	4 875 279

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2011	2010
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations de services		27 247	11 192
Variation de stocks	3	- 3 750	3 750
Autres produits		736	643
Reprise de provisions		-	-
Total		24 233	15 585
Charges d'exploitation			
Charges externes		- 45 977	- 35 213
Impôts et taxes, versements assimilés		- 626	- 630
Salaires, traitements et charges sociales		- 3 073	- 1 772
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 12 047	- 46
Total		- 61 723	- 37 661
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		- 528	68
Résultat d'exploitation		- 38 018	- 22 008
Produits de participations		157 362	184 212
Intérêts nets et divers	14	- 55 801	3 205
Variation nette des provisions		44 960	17 690
Résultat financier		146 521	205 107
Résultat courant		108 503	183 099
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		4 053	- 3 953
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		333	366
Variation nette des provisions		- 869	- 325
Résultat exceptionnel	15	3 517	- 3 912
Impôts sur les bénéfices	16	51 948	31 098
RÉSULTAT NET		163 968	210 285

Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2011

[Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros]

A) PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées.

■ Constructions	40 ans
■ Bâtiments industriels	20 ans
■ Agencements	10 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans un environnement économique fluctuant qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Si elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger, les provisions comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement physique.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

RÉSULTATS DES FILIALES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfiques, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions sont enregistrées en « Valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions propres non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « Autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres.

B) COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Au début de l'exercice	Augmentations/ Dotations	Diminutions/ Reprises	À la fin de l'exercice
1.1 - Valeur brute				
Terrains	148	-	-	148
Constructions	1 280	-	-	1 280
Autres immobilisations corporelles	77	-	-	77
TOTAL	1 505	-	-	1 505
1.2 - Amortissements				
Constructions	1 098	39	-	1 137
Autres immobilisations corporelles	23	7	-	30
TOTAL	1 121	46	-	1 167

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Au début de l'exercice	Augmentations/ Dotations	Diminutions/ Reprises	À la fin de l'exercice
2.1 - Valeur brute				
Participations	3 068 824	21 125	1 696	3 088 253
Actions propres et Contrat de liquidités	3 781	75 422	76 083	3 120
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	751 870	367 110	99 440	1 019 540
TOTAL	3 824 475	463 657	177 219	4 110 913
2.2 - Provisions				
Participations	4 232	-	8	4 224
Autres immobilisations financières	79	601	-	680
TOTAL	4 311	601	8	4 904

(1) L'augmentation comprend un montant de 190 409 milliers d'euros provenant d'un reclassement des prêts accordés aux filiales du groupe figurant dans le poste Créances diverses du 31 décembre 2010.

NOTE 3 – VARIATION DE STOCKS

La variation négative correspond à des études stockées en 2010 relatives à un projet dont la signature est intervenue en 2011.

NOTE 4 – CRÉANCES

	Montant net	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
4.1 -Etat des échéances			
Créances de l'actif immobilisé ⁽¹⁾	1 016 042	24	1 016 018
Créances de l'actif réalisable ⁽²⁾			
• Créances d'exploitation	4 654	4 654	-
• Autres créances diverses ⁽³⁾	564 180	564 170	10
TOTAL	1 584 876	568 848	1 016 028

(1) Dont 930 601 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 92 083 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(3) Dont 473 272 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie, de même montant, est inscrite dans le poste Dettes diverses.

Annexe aux comptes annuels

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	À la fin de l'exercice
4.2 - Provisions sur créances				
Créances d'exploitation	396	-	-	396
Créances diverses				
• Créances sur sociétés du Groupe	85	-	1	84
TOTAL	481	-	1	480

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Nombre de titres		Valeur nette comptable
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	
5.1 - Inventaire			
Actions propres	2 984 949	1 451 718	25 698
OPCVM de trésorerie régulières	-	-	408 502
TOTAL			434 200

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel d'OPCVM dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	À la fin de l'exercice
5.2 - Provisions sur valeurs mobilières de placement				
Actions propres	4 300	1 240	-	5 540
TOTAL	4 300	1 240	-	5 540

NOTE 6 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, le capital est composé de 87 162 131 actions au nominal de 4 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2010	90 000 000
Réduction de capital par annulation d'actions	- 2 837 869
ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2011	87 162 131

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées au capital	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2010	360 000	235 674	3 415	36 000	2 784 573	210 285	581	3 630 528
Affectation de l'exercice	-	-	-	104 459	105 826	- 210 285	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	- 104 459	-	-	-	- 104 459
Réduction de capital	- 11 351	- 37 162	-	-	-	-	-	- 48 513
Autres variations	-	-	-	-	-	-	276	276
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	163 968	-	163 968
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	348 649	198 512	3 415	36 000	2 890 399	163 968	857	3 641 800

NOTE 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises		À la fin de l'exercice
			de provisions utilisées	de provisions non utilisées	
Options d'achat et attributions gratuites d'actions Eiffage	46 800	-	46 800	-	-
Charges à venir					
sur chantier	31 000	18 600	-	6 000	43 600
Etranger	14 100	-	-	-	14 100
Impôts	960	-	-	-	960
Autres	1	-	-	-	1
TOTAL	92 861	18 600	46 800	6 000	58 661

Chacune des lignes de provisions indiquées ci-dessus est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction.

Les reprises de provisions non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques ayant disparus au cours de l'exercice.

NOTE 9 – DETTES ET CONCOURS BANCAIRES COURANTS

	Montant	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
9.1 – Dettes financières			
Autres dettes financières			
• Emprunt auprès des établissements de crédit	400 388	400 388	-
• Divers	1	1	-
TOTAL	400 389	400 389	-
9.2 – Dettes diverses			
Dettes envers les sociétés du Groupe [1]	987 420	987 420	-
Autres dettes diverses	18 916	18 916	-
TOTAL	1 006 336	1 006 336	-
9.3 – Concours bancaires courants			
TOTAL	1 952	1 952	-

[1] Cf note 4.1 en ce qui concerne l'effet lié à l'opération de titrisation.

Note 9.4 – Dettes d'exploitation

Au 31/12/2011, les dettes d'exploitation s'élèvent à 11 092 milliers d'euros. Elles comprennent des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe, pour un montant de 4 241 milliers d'euros constitué pour la quasi-totalité de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

A la même date, ce solde ne comprend aucune dette échue significative.

NOTE 10 – MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant au 31 décembre 2011	Montant au 31 décembre 2010
Dettes financières.	314	-
Dettes d'exploitation	5 794	1 252
Dettes diverses	1 835	536
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	36	34
TOTAL	7 979	1 822

Annexe aux comptes annuels

NOTE 11 – MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant au 31 décembre 2011	Montant au 31 décembre 2010
Autres immobilisations financières	7 356	1 222
Créances d'exploitation	40	155
Créances diverses	4 453	558
TOTAL	11 849	1 935

NOTE 12 – ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2011, EIFFAGE détenait directement 1 594 128 de ses propres actions (soit 1,8 % du capital) pour un montant global de 34,4 millions d'euros. 1 451 718 actions (31,2 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions, le solde, soit 142 410 actions (3,1 millions d'euros), correspondant à des actions destinées à animer la liquidité du titre sur le marché.

NOTE 13 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Les autres transactions entre les parties liées non mentionnées ci-dessus sont soit non significatives, soit conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 14 – RÉSULTAT FINANCIER

Les intérêts nets et divers se décomposent comme suit :

Produits financiers

Intérêts sur entreprises liées	53 565
Autres intérêts et produits assimilés	8 010
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 128

Charges financières :

Intérêts sur entreprises liées	- 11 192
Autres intérêts et charges assimilés	- 93 213
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- 16 099
TOTAL	- 55 801

NOTE 15 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 3,5 millions d'euros. Il est constitué principalement d'une plus-value sur cession de titres de participation pour 7 millions d'euros et d'une moins-value sur cession d'actions propres pour 3 millions d'euros.

NOTE 16 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2011, ce Groupe a concerné 200 filiales. Le produit d'impôt de 52 millions d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 37 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

Notes complémentaires

NOTE 17 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

	Montant au 31 décembre 2011	Montant au 31 décembre 2010
Avals et cautions	2 004 374	1 380 410
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	1 570 152	1 294 593
Autres engagements	1 890	1 525
TOTAL	3 576 416	2 676 528

NOTE 18 – ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de Fin de Carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2011 par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode « rétrospective » est estimé à 29 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

NOTE 19 – EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen d'Eiffage comprend 3 cadres français.

NOTE 20 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants comprend les rémunérations respectives du Président et du Directeur Général. Leur rémunération totale, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, due par Eiffage au titre de 2011 s'élève à un montant brut de 2 221 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice pour l'ensemble des administrateurs s'élève à 411 milliers d'euros.

NOTE 21 – HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice sont indiqués dans l'Annexe aux comptes consolidés.

Résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
1 - Capital en fin d'exercice (En milliers d'euros)					
Capital social	372 733	366 333	360 000	360 000	348 649
Nombre des actions ordinaires existantes	93 183 342	91 583 342	90 000 000	90 000 000	87 162 131
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2 - Opérations et résultats de l'exercice (En milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	43 529	17 370	7 457	3 373	-
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 470 272	238 412	201 171	161 869	79 975
Impôts sur les bénéfices	- 3 625	15 739	27 769	31 098	51 948
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 294 665	387 582	239 925	210 285	163 968
Résultat distribué	111 820	108 000	108 000	108 000	108 000
3 - Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	15,74	2,78	2,54	2,14	1,51
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	13,89	4,23	2,67	2,34	1,88
Dividende attribué à chaque action	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	2	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 763	1 990	1 794	1 400	2 328
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice [sécurité sociale, œuvres sociales,...]	3 025	213	499	372	745

Résultat global et par action

	2011	2010
Résultat courant		
Global en millions d'euros	109	183
Par action en euros	1,2	2,0
Résultat net total avant impôt		
Global en millions d'euros	112	179
Par action en euros	1,3	2,0
Résultat net		
Global en millions d'euros	164	210
Par action en euros	1,9	2,3

Filiales et participations au 31 décembre 2011

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2011	Quote-part du capital détenue en %
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par Eiffage)			
Eiffage Construction ⁽¹⁾	204 619	418 283	100,00
Eiffage Travaux Publics ⁽¹⁾	233 944	455 872	100,00
Financière Eiffarie ⁽¹⁾	200 174	- 286 213	50,00
Eiffage Energie ⁽¹⁾	92 616	281 698	100,00
Clemessy ⁽¹⁾	19 281	32 829	99,86
Eiffel Participations ⁽¹⁾	1 492	161 243	100,00
A'Liéonor	214 000	- 35 242	65,00
Verdun Participations 1 ⁽¹⁾	4 185	- 194 699	51,00
Eiffage GmbH ⁽¹⁾	16 214	2 054	100,00
Senac	3 828	- 1 255	100,00
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Eiffage)			
TP Ferro Concesionaria	51 435	- 15 109	50,00
Efi	51 953	27 472	24,36
Smtpc	17 804	32 483	32,92
Norscut	36 175	- 32 326	35,98
Société Prado Sud	16 093	9 987	41,49

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées.

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeur comptable des titres détenus :

- Brute

- Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Eiffage et non encore remboursés	Engagements donnés par Eiffage	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats nets part du groupe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par Eiffage au cours de l'exercice
1 114 706	1 114 706	-	28	3 966 835	82 303	103 588
568 582	568 582	-	38 843	3 785 864	- 3 767	20 642
378 707	378 707	-	-	2 180 656	130 826	-
357 245	357 245	-	-	2 429 959	42 141	10 419
238 058	238 058	-	1 229	617 875	8 625	6 189
157 033	157 033	-	359 955	771 111	13 169	8 507
139 100	139 100	33 331	-	34 371	- 34 623	-
20 410	20 410	-	-	35 879	- 4 299	3 842
19 317	19 317	15 103	-	131 026	4 473	-
3 828	3 828	-	-	607	- 1 211	-
25 718	25 718	31 768	-	30 947	-	-
19 420	19 420	-	-	17 081	1 911	656
16 221	16 221	-	-	34 462	10 487	3 074
13 016	13 016	16 574	-	85 640	5 266	-
6 676	6 676	3 344	87 103	-	-	-

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
2 982 206	23 165	43 726	39 156
2 979 107	22 440	43 726	38 756
1 007 450	15 103	37 180	48 427
3 280 894	3 000	92 786	-
153 433	-	3 730	188

Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

[Exercice clos le 31 décembre 2011]

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eiffage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces

méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, dans un environnement économique fluctuant comme décrit dans le paragraphe relatif aux immobilisations financières de la note A et sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud

Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

[Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011]

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration du 24 février 2011 a approuvé la restructuration et le refinancement du programme de titrisation. Il a autorisé à ce titre l'émission de garanties à octroyer et la

conclusion de contrats à signer dans le cadre de cette opération. Le refinancement de la titrisation a été conclu le 3 mai 2011, pour une durée de 5 ans jusqu'au 16 mai 2016, avec Eiffage S.A., certaines entités du groupe Eiffage (les Cédants) et un Fonds Commun de Titrisation.

Cette opération a pour but d'intégrer 27 Cédants additionnels aux 65 Cédants initiaux et de créer un Fonds Commun de Titrisation [« FCT »] en remplacement de l'ancien Fonds Commun de Créances.

Dans le cadre de cette opération, Eiffage S.A. remplit les fonctions principales suivantes :

- centraliser l'ensemble des flux et paiements devant être échangés entre le FCT et les Cédants ;
- garantir au profit du FCT les engagements de paiement et des obligations de faire des Cédants et de toutes entités du Groupe Eiffage qui viendraient se substituer à Eiffage S.A. dans le cadre de la titrisation, au titre des garanties accordées ;
- plus généralement, représenter l'ensemble des Cédants vis-à-vis du FCT pour les besoins de la titrisation.

Le financement net des créances au profit des Cédants permis par la titrisation est fixé à 400 M€.

L'ensemble des engagements de garantie effectivement consentis par Eiffage S.A. au profit du FCT ne peut excéder à tout moment de la titrisation un montant maximum cumulé de 425 M€.

Votre Conseil d'administration a considéré que ces conventions entraient dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce notamment du fait que Eiffage SA contrôle indirectement plus de 10 % des droits de vote aux assemblées générales des Cédants.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud

Associé

Rapport du Président *du Conseil d'Administration*

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil, le Contrôle Interne et la gestion des risques
(Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Eiffage du 23 février 2012).

1/ INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de Commerce modifiés par les articles 26 et 27 de la loi du 3 juillet 2008 d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe Eiffage.

Eiffage est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme Eiffage, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : du bâtiment, de la promotion immobilière, du génie civil, de la construction et de la maintenance routières, de l'énergie, du métal et de la concession d'infrastructures de transport et télécommunications.

2/ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-Medef révisé en avril 2010 et disponible sur le site internet du Medef (www.medef.com).

Toutefois, la disposition suivante de ce Code n'est pas appliquée :

Proportion recommandée de membres indépendants au sein du Comité d'Audit (anciennement Comité des Comptes) : au jour de ce rapport et en conséquence de la démission d'un Administrateur indépendant, membre du Comité d'Audit, celui-ci est composé de trois Administrateurs dont un, le Président, est indépendant ; il est proposé à l'Assemblée Générale du 18 avril 2012 de nommer deux Administrateurs supplémentaires dont un qui, s'il est élu, serait indépendant ; un autre Administrateur indépendant rejoindrait le Comité d'Audit. La quotité d'Administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit serait ainsi portée à 50 %, ce qui semble approprié au regard de la composition du capital d'Eiffage et de la qualité des travaux du Comité.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le document de référence pages 106 et 107.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 30 des statuts.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de neuf Administrateurs ; trois Administrateurs sont indépendants, deux Administrateurs représentent le FSI, deux Administrateurs sont des dirigeants du Groupe, un Administrateur est le Président de la société regroupant les managers actionnaires et un Administrateur représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation. Le Conseil, qui comprend deux femmes parmi ses membres, adhère aux objectifs du code de gouvernement AFEP-Medef en matière notamment d'équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes, et s'attachera à parvenir aux objectifs définis par le code : notamment, il est proposé à l'Assemblée du 18 avril 2012 d'élire une troisième femme qui serait le quatrième Administrateur indépendant.

Conformément aux statuts, la durée normale du mandat d'un Administrateur est de trois ans.

Le Conseil s'est réuni 6 fois en 2011. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2011 a été de 98 %, à comparer à 94 % en 2010 et 95 % en 2009.

Le Conseil est assisté de trois Comités spécialisés ; le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions. Ces règlements sont périodiquement révisés par le Conseil en vue de les mettre en conformité avec les recommandations et pratiques de place.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Direction Générale

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées depuis le 1^{er} juillet 2011, sur décision du Conseil prise dans sa séance du 8 décembre 2010 ; avant cette date, le Président-Directeur Général était assisté, depuis le 5 janvier 2011, d'un Directeur Général délégué nommé par le même Conseil du 8 décembre 2010 et qui a pris les fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2011. Le Président a conservé ses fonctions après le 1^{er} juillet 2011. Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général Délégué puis du Directeur Général.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux Comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations ; l'Administrateur Directeur Général n'est membre d'aucun de ces Comités.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui préexistait sous la dénomination de Comité des Rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule des propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en février 2011, le Comité est composé de quatre Administrateurs dont deux sont indépendants, dont le Président. Au cours de l'année 2011, le Comité a tenu six réunions (taux de présence effectif : 100 %), consacrées aux rémunérations, aux candidatures aux fonctions d'Administrateur et de dirigeant du Groupe, et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du Code de gouvernance AFEP-Medef.

Le Comité d'Audit examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes. A ce titre, il reçoit les Commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

En charge notamment d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, il revoit

périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, en valide le plan et les moyens. Il examine deux fois par an les travaux et conclusions de l'Audit Interne, ainsi que le tableau de bord du suivi des recommandations.

Au jour de ce rapport, il est composé de trois Administrateurs dont un, le Président, est Administrateur indépendant (voir remarque au chapitre « Gouvernement d'entreprise » ci-dessus).

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2011 ; le taux de présence effectif des membres a été de 92 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au contrôle interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les directions financière, comptable et de l'audit du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique examine les projets de croissance externe significative, d'investissements et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne, et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de quatre membres dont un indépendant.

Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2011, avec un taux de présence effectif de 100 %.

3/ RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

L'Assemblée Générale n'a pas modifié en 2011 l'enveloppe votée en 2006 pour les jetons de présence qui reste donc fixée à 500 000 euros.

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la rémunération versée au Président et au Directeur Général, seuls mandataires sociaux dirigeants, et les jetons de présence attribués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2011 figurent aux pages 96 et 98 du document de référence déposé à l'AMF, dont le présent rapport est partie. Le Président n'a bénéficié en 2011 d'aucune attribution de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions. Le Directeur Général a bénéficié de deux attributions d'options d'achat d'actions en 2011. Ni le Président, ni le Directeur Général ne disposent de régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil a adopté sans restriction les recommandations émises par l'AFEP et le Medef en octobre 2008 et a émis un communiqué à cet effet le 10 décembre 2008.

Rapport du Président *du Conseil d'Administration*

4/ PRINCIPES DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

« La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une société, sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la société à atteindre ses objectifs. En continuant à prévenir et à gérer les risques, les dispositifs de gestion de risques et de contrôle interne jouent un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. »

Cadre de référence de l'AMF – juillet 2010

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre dans le Groupe, initiés selon les principes définis dans le « COSO report », suivent le cadre de référence de l'AMF.

Ce cadre de référence a été diffusé à tous les secrétaires généraux et aux contrôleurs internes des branches.

4.1. LE PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une société détenue à 100 % par Eiffage, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à Eiffage et leur pourcentage de détention est variable.

Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des Sociétés consolidées globalement, auquel s'ajoutent les Sociétés en Participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

4.2. LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il regroupe un ensemble de moyens destiné à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

La gestion des risques est un outil de pilotage du Groupe, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe,

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs,

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe,

- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques.

a) La conformité aux lois et règlements

« Il s'agit des lois et règlements auxquels la société est soumise. Les lois et les règlements en vigueur fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité.

Compte tenu du grand nombre de domaines existants (droit des sociétés, droit commercial, environnement, social, etc.), il est nécessaire que la société dispose d'une organisation lui permettant de :

- connaître les diverses règles qui lui sont applicables ;
- être en mesure d'être informée en temps utile des modifications qui leur sont apportées (veille juridique) ;
- transcrire ces règles dans ses procédures internes ;
- informer et former les collaborateurs sur celles des règles qui les concernent. »

b) L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

« Les instructions et orientations de la Direction Générale permettent aux collaborateurs de comprendre ce qui est attendu d'eux et de connaître l'étendue de leur liberté d'action. Ces instructions et orientations sont communiquées aux collaborateurs concernés, en fonction des objectifs assignés à chacun d'entre eux, afin de fournir des orientations sur la façon dont les activités devraient être menées. Ces instructions et orientations sont établies en fonction des objectifs poursuivis par la société et des risques encourus. »

c) Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs

« L'ensemble des processus opérationnels, industriels, commerciaux et financiers sont concernés.

Le bon fonctionnement des processus exige que des normes ou principes de fonctionnement aient été établis et que des indicateurs de suivi aient été mis en place.

Par « actifs », il faut entendre non seulement les « actifs corporels » mais aussi les « actifs incorporels » tels que le savoir-faire, l'image ou la réputation. Ces actifs peuvent disparaître à la suite de vols, fraudes, improductivité, erreurs, ou résulter d'une mauvaise décision de gestion ou d'une faiblesse de contrôle interne. Les processus y afférents font l'objet d'une attention toute particulière.

Il en va de même des processus qui sont relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces processus comprennent non seulement ceux qui traitent directement de la production des états financiers mais aussi les processus transformant des opérations économiques en mouvements comptables. »

d) La fiabilité des informations financières

« La fiabilité d'une information financière ne peut s'obtenir que grâce à la mise en place de procédures de contrôle interne visant à la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation.

La qualité de ce dispositif de contrôle interne est recherchée au moyen :

- *d'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;*
- *d'une description des fonctions qui permet d'identifier les origines des informations produites et leurs destinataires ;*
- *d'un système de contrôle interne comptable permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement admis ;*

et, d'une manière générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.»

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Les limites du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société sont atteints, mais donne une assurance raisonnable quant à leur réalisation.

4.3. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Afin d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, l'organisation mise en place repose sur la responsabilisation de toutes les personnes de l'entreprise, associée à des règles de conduite et d'intégrité.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'activité Travaux du Groupe est majoritairement réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire faible et de durée réduite.

L'organisation du contrôle interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre quatre niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base ; son patron est pleinement responsable et s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie ; l'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise qui détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action ; il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales) ; il a une fonction de tuteur et de contrôleur ;
- la branche a, parmi ses compétences de Direction Générale :
 - la gestion de la trésorerie,
 - le suivi des règles comptables et de gestion,
 - la gestion des carrières des collaborateurs Cadres,
 - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

Cette organisation repose également sur l'existence d'un contrôleur interne branche chargé de :

- définir les priorités du contrôle interne selon les analyses de risques effectuées par la branche,
- assister les responsables opérationnels dans la couverture de leur périmètre,
- évaluer la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits internes,
- assurer un contrôle de 1^{er} niveau sur le respect des procédures,
- participer à la mise à jour régulière des outils de contrôle interne et de gestion des risques.

Les contrôleurs internes branche s'appuient sur des relais identifiés en régions.

Leurs travaux font l'objet d'une coordination et d'un reporting trimestriel auprès de la Direction de l'Audit Interne.

Concernant APRR et AREA, le contrôle interne s'exerce à plusieurs niveaux opérationnels. Au-delà des rôles de la Direction Générale et des instances de gouvernance, l'organisation du contrôle interne repose également sur des directions fonctionnelles, encadrées par des délégations de pouvoirs dédiées. Les directions d'exploitation fonctionnent également par délégations de pouvoirs reçues de leur hiérarchie. Le District est l'unité opérationnelle d'exploitation la plus fine. Il assure, sur la portion du réseau autoroutier qu'il couvre, et sous la responsabilité de sa Direction Régionale de rattachement, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau.

Rapport du Président *du Conseil d'Administration*

5/ INTERVENANTS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Comme exposé précédemment, la gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous. A ce titre, l'ensemble des instances de gouvernance est associé à ce rôle de contrôle.

5.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale du Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers. Elle gère également les carrières des cadres dirigeants et coordonne la politique sociale des branches.

Elle a autorité sur :

- la finance,
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat,
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Concernant le contrôle interne, elle est impliquée dans toutes les étapes de validation des travaux. Elle est également présente à toutes les restitutions des missions menées par la Direction de l'Audit Interne.

Les services supports centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

La Direction Générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

5.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En respect de l'article l 225-100 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration rend compte des risques dans son rapport de gestion en précisant notamment la politique suivie en matière de gestion des risques et le traitement des principaux facteurs de risques.

Ainsi le Conseil d'Administration vérifie auprès de la Direction Générale que le dispositif de contrôle interne est à même d'assurer la fiabilité des informations financières communiquées par le Groupe et de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de celui-ci.

5.3. LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a la responsabilité du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Sur la base des informations régulières qu'il reçoit, le Comité d'Audit peut intervenir à tout moment jugé nécessaire afin d'obtenir les précisions et compléments nécessaires à son éclairage.

Il s'assure que les faiblesses identifiées dans le système de gestion des risques et de contrôle interne donnent lieu à des actions correctrices.

Il informe le Conseil d'Administration sur les travaux menés lors de ses réunions et les recommandations qu'il souhaite formuler au management du Groupe.

Il communique avec la Direction de l'Audit Interne, selon les normes établies par l'AMF et l'IFACI.

5.4. L'AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit Interne a pour objectif de procéder à une évaluation régulière du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle s'assure de la correcte application des instructions données par la Direction Générale.

Pour ce faire, elle réalise des missions d'audit interne à l'issue desquelles sont formulées des recommandations d'amélioration et de correction. Ces recommandations sont alors traduites en plan d'actions détaillé dont l'avancement est suivi trimestriellement.

La Direction de l'Audit Interne respecte un plan d'audit annuel approuvé par la Direction Générale et présenté au Comité d'Audit.

Le Directeur de l'Audit Interne peut à tout moment opportun, rencontrer le Président du Comité d'Audit.

En 2011, la Direction de l'Audit Interne a réalisé 23 missions au sein de l'ensemble des filiales du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne a maintenu en 2011 sa certification professionnelle par l'IFACI CERTIFICATION, membre de l'I.A.A. (International Audit Authority).

5.5. LES COLLABORATEURS DU GROUPE

Chaque collaborateur est responsable du résultat de son action.

Ce principe s'appuie sur la « Charte des valeurs et finalités d'Eiffage », code de conduite largement diffusé aux différents niveaux hiérarchiques. Mise à jour en 2008, elle a été adressée au domicile de l'ensemble des collaborateurs en 2009. Elle est depuis accessible à l'ensemble des salariés à travers les affichages sur site ou sur l'intranet Groupe notamment.

Les finalités en termes de respect des clients, des salariés, de l'actionnariat, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants, des parties prenantes, des instances publiques et du progrès humain ainsi que les valeurs du Groupe – responsabilité, confiance, transparence, lucidité, courage et pugnacité – sous-tendent le dispositif de contrôle interne mis en place.

Le contrôle exercé sur l'activité des personnes est réalisé par la hiérarchie. Les contrôleurs internes, par leur assistance, participent à ce contrôle de premier niveau.

6/ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) françaises et étrangères, toutes les instructions et préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou tout changement des règles internes au Groupe ou à la branche,
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux,
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en région ou filiale (ou établissement), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

Ces procédures de contrôle interne s'articulent autour de 8 points :

1. les règles de gestion,
2. les sécurités amont,
3. les systèmes d'alerte,
4. le guide des bonnes pratiques Eiffage,
5. la prévention de la fraude,
6. les audits préventifs,
7. l'auto évaluation,
8. les systèmes d'informations.

6.1. LES RÈGLES DE GESTION

Les règles de gestion d'Eiffage sont fondées sur quatre principes généraux :

- a. les prévisions et les réalisations viennent du terrain
- b. la qualité des prévisions est essentielle
- c. la gestion est cohérente avec la comptabilité
- d. la prise en compte des particularités pour APRR et AREA

a) Les prévisions et les réalisations viennent du terrain :

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

b) La qualité des prévisions est essentielle :

Chaque chantier (ou affaire) fait au moins l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début,
- à l'occasion de chaque révision trimestrielle.

La prévision a pour but de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir,
- de l'exercice en cours,
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque fonction support, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et commentée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

c) La gestion est cohérente avec la comptabilité :

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité (ou droit à recettes) par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information qui doit circuler librement.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

Principe de globalité :

- Tous les chantiers et affaires sont intégrés,
- Toutes les sections de frais apparaissent,
- Toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont repris dans la synthèse de chaque branche,
- Aucun compte, aucune structure, aucune entité ne sont ignorés.

Rapport du Président *du Conseil d'Administration*

Principe de permanence :

- Pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe,
- Les historiques sont intangibles ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation,
- Toutes les données sont fournies en cumulé.

Principe d'unité :

- Langage commun dans la communication,
- Format unique des documents.

d) La prise en compte des particularités APRR et AREA :

APRR et AREA ont adapté dès le début de 2006 leur système de reporting aux règles de gestion du Groupe EIFFAGE. Leurs tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement et d'investissements, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

Le Président-Directeur Général d'APRR, le Directeur Général d'AREA et le Directeur Financier du Groupe s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat de plan et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

6.2. LES SÉCURITÉS AMONT SONT PRINCIPALEMENT

Les délégations de pouvoirs :

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le président de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional subdélègue directement à ses directeurs de filiales (ou d'établissements), des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie :

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements :

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Il en est de même pour les cessions d'activités au-delà de ce seuil.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les directions centrales de matériel des branches.

Contrôle des marchés pour APRR et AREA :

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA approuvés par décret n° 2007-815 du 11 mai 2007, les marchés de travaux, de plus de 2 millions d'euros HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240 000 euros HT conclus par l'une de ces deux sociétés dans le cadre de la concession, restent dans le champ d'application du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

APRR et AREA disposent chacune d'une commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leur convention de concession respective et dont la composition est identique.

Ces commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services répondant aux conditions fixées au 1^{er} alinéa ci-dessus.

En 2011, les commissions des marchés d'APRR et d'AREA ont examiné 31 dossiers de consultation, se répartissant comme suit :

Nombre de dossiers de consultations	APRR	AREA
Marchés de services	9	2
Marchés de fournitures	2	0
Marchés de travaux	13	5

Ces consultations ont donné lieu à la mise en œuvre des procédures suivantes :

Nombre de dossiers de consultations	APRR	AREA
Procédures ouvertes	2	1
Procédures restreintes	17	5
Procédures négociées [décret 30-12-2005]	4	1
Procédures négociées suite appel d'offres infructueux	1	0

Les commissions des marchés ont émis un avis favorable (parfois assorti de conditions à remplir), sur les propositions d'attribution des marchés qui leur ont été soumises.

Un rapport d'activité des commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans et communiqué à la Commission nationale des marchés.

Assurances :

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et l'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre et de couvrir l'ensemble de ses activités.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies par les directions juridiques de branche concernées. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. A ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face à de très gros sinistres.

6.3. LES SYSTÈMES D'ALERTE

Le Whistleblowing :

Ce système d'alerte a été mis en place par le Conseil d'Administration en avril 2009. Il a reçu l'autorisation de la CNIL le 23 juillet 2009.

Ce système vise à permettre aux collaborateurs du Groupe Eiffage de signaler des irrégularités dans le domaine éthique

(comportement anticoncurrentiel, corruption et abus de confiance), dans le respect de la confidentialité.

Le Tableau de Bord de Gestion :

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa principale fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Le tableau de bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

■ Etablissement (ou Filiale),

■ Région et/ou Métier,

■ Branche,

■ Groupe.

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches.

Cette présentation a fait l'objet d'une mise à jour en février 2010, diffusée à tous, dans un document intitulé « Contrôle de Gestion et Reporting ».

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité, résultat et trésorerie), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le tableau de bord.

Les indicateurs de performance et de tendance sont suivis mensuellement ; les prévisions sont trimestrielles.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier impératif de diffusion du tableau de bord est établi chaque début d'année. La synthèse du tableau de bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie, sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

Un Comité de Contrôle de Gestion se réunit périodiquement. Il comprend les contrôleurs de gestion de chaque branche et est piloté par la Direction du Contrôle de Gestion Groupe. En 2011, les travaux du comité ont essentiellement porté sur :

■ l'intégration des reportings des pays européens au sein de chacune des branches concernées,

■ la rationalisation des tableaux de bord et la mise en place de commentaires/analyses mensuels,

■ un travail approfondi sur l'analyse et les prévisions de trésorerie,

■ le suivi globalisé des grands chantiers interbranches.

Rapport du Président *du Conseil d'Administration*

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés :

Un Comité d'Engagement Immobilier regroupant la Direction Générale d'Eiffage (représentée par le Directeur Financier) et la Direction Générale de la branche Eiffage Construction (représentée par son Président, son Directeur Financier et un juriste spécialisé), se réunit à une fréquence hebdomadaire.

Chaque région de la branche passe en revue détaillée les programmes immobiliers sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier). Le Comité statue à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Un tableau de bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

Les autorisations d'engagements d'opérations en concessions ou de PPP sont soumises à une procédure similaire : un Comité, composé aujourd'hui du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Financier d'Eiffage ainsi que des Présidents des branches concernées par une opération donnée, évalue le niveau de risque et valide les offres pour chacun des projets.

Six réunions se sont ainsi tenues en 2011 pour des projets de concessions ou de PPP, contre sept en 2010.

Le suivi de la trésorerie :

Dans les métiers exercés par le Groupe Eiffage, la trésorerie des Entreprises est un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées. Une position quotidienne de la trésorerie, gérée de façon centralisée par Eiffage, est diffusée à la Direction Générale du Groupe, avec une mise en évidence de la variation du jour.

Le suivi de la trésorerie d'APRR fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et Area d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires, des clôtures de comptes.

Le recouvrement des créances :

Le programme de titrisation de créances commerciales concerne la quasi-totalité des filiales de travaux en France. Cette modalité de financement a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un tableau de bord des opérations de titrisation est établi chaque mois pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'Eiffage.

6.4. LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES EIFFAGE

Le « Guide des Bonnes Pratiques Eiffage » reflète le référentiel du Groupe en matière de maîtrise des risques. Il permet d'identifier les risques communs à plusieurs branches, d'illustrer des modalités précises d'exposition aux risques et de décliner les conditions optimales de maîtrise de ces risques.

L'évaluation du risque est classée selon 3 critères :

- sa nature,
- sa fréquence,
- sa gravité.

Chaque responsable peut s'y référer. Il recense les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque,
- la sélectivité des affaires,
- la fiabilité des clients,
- les engagements contractuels,
- le suivi contractuel,
- le recouvrement des créances,
- la pertinence des budgets,
- la dérive des coûts,
- la prévention des litiges et contentieux.

Il fixe l'essentiel des vérifications et des contrôles.

Il est l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribue à la vigilance permanente des responsables à tous niveaux.

6.5. LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Les sujets de fraude, quand il y en a, sont évoqués en Comité d'Audit et remontent au Conseil d'Administration si besoin.

Eiffage a développé un module de formation sur la « Démarche commerciale et respect des règles éthiques » dans le cadre des formations dispensées dans les CREF (Centres Régionaux Eiffage de Formation), plus particulièrement destiné aux cadres et agents de maîtrise. Ces formations sont obligatoires et ont pour objectif de décliner les principes sur le terrain. Plus de 400 collaborateurs ont été formés en 2010 et 423 en 2011.

Des directives d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des moyens de paiement, de justification de notes de frais sont régulièrement communiquées auprès de toutes les entités opérationnelles et leur respect est systématiquement contrôlé lors des audits internes.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

Le lien fonctionnel au sein de la filière financière et de contrôle du Groupe a été renforcé afin de faciliter les alertes sur des fraudes éventuelles. Les réunions régulières des responsables administratifs et financiers tenues dans les branches, sous la responsabilité des secrétaires généraux, complétées par trois réunions annuelles des Secrétaires Généraux de branche, animées par le Directeur Financier du Groupe, visent notamment à accentuer la sensibilisation à la prévention contre la fraude, illustrée par une information interne élargie des cas de fraude révélés et sur les moyens de les prévenir.

6.6. LES AUDITS PRÉVENTIFS D'ENTITÉS OU DE PROCÉDURES

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'Eiffage (Direction de l'Audit Interne).

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs,
- la qualité des informations,
- le respect des directives,
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue a posteriori la mise en œuvre des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux Comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général), à la Direction de l'Audit Interne et à la Direction du Contrôle de Gestion Groupe.

6.7. L'AUTOÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

A partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration d'une grille d'analyse du contrôle interne, le Groupe a engagé un processus d'auto évaluation de son activité de travaux sur la base de questionnaires très détaillés et communs aux différentes branches, afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, mis à jour par la Direction de l'Audit Interne sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, groupe), afin de cerner au mieux la pratique du contrôle interne dans le Groupe ; ils sont organisés dans une base de

données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du contrôle interne.

La revue annuelle des questionnaires, en coordination avec les directions fonctionnelles et opérationnelles des branches a entraîné l'adaptation du contenu des questionnaires aux risques identifiés du fait des nouvelles règles externes et internes ainsi qu'aux évolutions des métiers et des organisations. En 2011, un tronc commun de 50 questions a été élaboré, à partir duquel, chaque branche a complété le questionnaire sur des thématiques propres à son métier et à sa gestion du risque.

La campagne d'auto évaluation de l'exercice 2011 a été lancée auprès de toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 99 %, pour l'ensemble du Groupe.

6.8. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La DSI pilote l'ensemble des systèmes d'information qui rassemble les moyens du Groupe et permet de renforcer les moyens dédiés à la fiabilité et à la sécurité des réseaux et des données. La fonction de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information a été créée en 2008 pour l'ensemble du Groupe.

Chaque branche métier possède ses propres outils de gestion, adaptés à ses activités et tenant compte de ses particularités. L'usage de ces outils est étendu aux nouvelles entités au fil des croissances externes afin d'assurer le contrôle et la cohérence des données.

Le projet « Operis » de refonte des modules de comptabilités générale et analytique, administration des ventes, achats et gestion des stocks, sous-traitance, reporting, prévisions et carnet de commandes a été déployé au sein de pilotes choisis à cet effet. Le déploiement généralisé débute courant 2012.

Piloté par la Direction Financière du Groupe, ce projet a permis notamment de renforcer la structure logique du réseau répondant aux normes minimales admises en matière d'accès et correspond à l'organisation interne.

Le contrôle d'accès des utilisateurs permet de mettre en œuvre le principe de séparation des fonctions incompatibles, élément fondamental du contrôle interne. Il a été étudié à la fois sous l'angle des données et des traitements et a été mûrement réfléchi afin d'éviter :

- une ouverture trop grande et génératrice de risques,
- un cloisonnement trop restrictif de l'information, fortement pénalisant.

Au sein d'APRR et d'AREA, la Direction de l'ingénierie et des systèmes d'information pilote le déploiement et la maintenance des outils nécessaires au bon fonctionnement.

Rapport du Président *du Conseil d'Administration*

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic est très décentralisée afin d'éviter tout risque de perturbation de l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres, les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones de façon à se mettre à l'abri des conséquences d'un problème informatique à un endroit donné de la chaîne.

Des travaux ont été menés en 2010 et 2011 pour définir un plan de continuité d'activité (PCA) sur ces sujets.

7/ PROCÉDURE DE GESTION DES RISQUES

A partir de la politique définie par la Direction Générale du Groupe, le dispositif de gestion des risques du Groupe est porté par la Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Directeur Général d'Eiffage et rapportant au Comité d'Audit.

A ce titre, elle est responsable de la qualité des systèmes de gestion des risques et procède à sa surveillance continue avec, comme objectifs d'une part, d'en préserver l'intégrité et, d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Elle initie toute action qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Elle veille à ce que ces actions soient menées à bien par les branches.

En parallèle, la Direction du Développement Durable rattachée au Directeur Général d'Eiffage, revoit la cartographie des risques extra financiers, notamment environnementaux, à l'échelle du Groupe. Elle demande à chaque branche d'en dresser un inventaire à jour, et d'en assurer la mise en conformité au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation.

La Direction du Développement Durable assure les formations au « développement durable appliqué » au sein de 9 sessions des Centres Régionaux Eiffage pour la formation (CREF).

La description des risques est communiquée dans le chapitre « Facteurs de risque » du document de référence.

7.1. LE COMITÉ DES RISQUES DE PRISE D'AFFAIRES

Mis en place début 2011, ce comité a pour objectif d'évaluer et de valider les conditions et les modalités d'engagement de la société en matière de remise d'offres, qu'il s'agisse de marchés de travaux, de concessions ou de PPP.

A partir de seuils déclenchant, appropriés aux métiers de chaque branche, les opérations sont revues selon des critères regroupant l'ensemble des expositions aux risques identifiées (financiers, organisationnels, contractuels et techniques). Une trame détaillée d'analyse des risques permet de formaliser les conditions d'engagement du Groupe.

Le comité est composé du Directeur Général d'Eiffage, du Président de branche concerné, du Directeur de l'Audit Interne et des Directions Opérationnelles porteuses des projets.

53 dossiers ont été présentés en 2011.

7.2. LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

A partir de la mise à jour détaillée de la cartographie des risques réalisée en 2010, des plans d'actions ont été lancés en 2011 au sein de chaque branche.

Des missions d'audit interne ont été conduites sur les principaux risques identifiés par chaque branche.

Une consolidation des risques au niveau Groupe a été réalisée en 2011 afin de prioriser et mettre en cohérence les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Ce travail permet d'enrichir de manière itérative la cartographie des risques.

Parmi les plans d'actions élaborés, figurait en priorité en 2011 celui sur la gestion de la trésorerie.

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Eiffage S.A.

[Exercice clos le 31 décembre 2011]

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eiffage S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

Résolutions *Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2012*

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

[Approbation des comptes sociaux]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2011 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 164 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

[Approbation des comptes consolidés]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2011 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 205 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2011.

Troisième résolution

[Affectation du résultat]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de

majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 163 967 902,24 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	163 967 902,24 €
Augmenté du report à nouveau précédent de :	2 890 398 818,97 €
Formant un total de	3 054 366 721,21 €
Sera réparti comme suit :	
- Distribution aux 87 162 131 actions d'un dividende global de 1,20 € par action	104 594 557,20 €
- Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	2 949 772 164,01 €
TOTAL	3 054 366 721,21 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 1,20 euro par action et son paiement aura lieu le 27 avril 2012, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI (ainsi qu'à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 quater du CGI), pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

En outre, il est décidé d'affecter la fraction de la réserve légale qui excède 10 % du capital social, soit 1 135 147,60 €, à la réserve ordinaire.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

	2008	2009	2010
Nombre d'actions	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Dividende unitaire	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	108 000 000,00 €	108 000 000,00 €	108 000 000,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-	-	-

Quatrième résolution

[Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après

avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

[Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats. Il est toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

L'Assemblée décide que ces actions pourront être achetées, cédées ou transférées en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société au profit de salariés ou de mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans

le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

- et mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée décide de fixer à 60 euros par action (hors frais d'acquisition) le prix maximum par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. Le montant total des acquisitions ne pourra pas dépasser 523 millions d'euros.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, des objectifs visés ci-dessus, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, et par tous moyens y compris offres publiques, acquisition ou cession de blocs, ou par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de valeurs mobilières, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 20 avril 2011.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 3 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Sixième résolution

[Renouvellement de mandat d'Administrateur]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat

Résolutions *Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2012*

d'Administrateur de M. Pierre Berger vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution

[Renouvellement de mandat d'Administrateur]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Béatrice Brénéol vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution

[Renouvellement de mandat d'Administrateur]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Bruno Flichy vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution

[Renouvellement de mandat d'Administrateur]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Demetrio Ullastres vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution

[Nomination d'un Administrateur]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme au poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Jean-Louis Charles, Mme Marie Lemarié ; Mme Lemarié exercera ses fonctions d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution

[Nomination d'un Administrateur]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme M. Laurent Dupont Administrateur de la Société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

[Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions auto détenues]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures ou postérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, soit un nombre maximum de 8 716 213 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions rachetées.
- décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes et postes de réserves existants.
- décide, qu'en cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 21 avril 2010.

Treizième résolution

[Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières et de bons de souscription d'actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Décide que :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros ou sa contrevaletur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que le cas échéant, aux stipulations contractuelles spécifiques prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros ou sa contrevaletur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte,

Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre

réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission initialement décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, entrant dans le plafond mentionné au quatrième alinéa ci-dessus, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

Constata et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles.

En outre, le Conseil d'Administration ou son directeur général pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords

Résolutions *Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2012*

pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de vingt-six mois.

Quatorzième résolution

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son directeur général, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, telle que visée par la treizième résolution, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur le montant nominal maximal défini au quatrième alinéa de la treizième résolution.

Cette autorisation est valable pour la même durée que celle de la treizième résolution, soit vingt-six mois.

Quinzième résolution

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce et conformément aux articles L.228-91 et suivants dudit code, délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs de titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société qui seront émises et prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond fixé par la treizième résolution qui précède.

L'Assemblée Générale précise que conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Seizième résolution

[Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-179 et suivants du Code de commerce :

■ Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant leur attribution. Il ne pourra être modifié sauf, si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être levées, la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 000 000, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Les options pourront être exercées dans un délai de 10 ans, à compter de leur attribution, le Conseil d'Administration ayant tous pouvoirs pour fixer une durée inférieure.

L'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus :
- pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions, notamment de performance, dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options ;

- fixer notamment la durée des options d'achat d'actions ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société ;
- le tout, dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Dix-septième résolution

[Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en application des dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières conférant un accès immédiat ou à terme au capital de la Société, réservés aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros.

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital présentement autorisées seront ceux de la Société et / ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail et qui auront adhéré à un plan d'épargne d'entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil d'Administration pourra en tout état de cause substituer à tout ou partie de la décote consentie par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, l'attribution d'actions ou d'autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, y compris des bons d'attribution d'actions, en application des dispositions ci-dessous.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société (y compris des bons d'attribution

Résolutions *Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2012*

d'actions), à émettre ou déjà émis, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement et/ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée Générale décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution le droit préférentiel des actionnaires aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne en outre au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- déterminer les Sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et délais de libération des titres et le cas échéant, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera,
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les salariés qui pourront bénéficier de l'offre de souscription,

- fixer le montant proposé à la souscription et arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,

- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions,

- constater, le cas échéant, la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,

- prélever, le cas échéant, sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social,

- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 avril 2011.

Dix-huitième résolution — Pouvoirs

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Gouvernement d'entreprise

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 74 du présent document.

Conseil d'Administration

Au 23 février 2012, le Conseil était composé des 9 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Age	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité d'Audit	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
Président							
Jean-François ROVERATO	22/01/1987	2010-2013	67	-	Membre	Membre	20 200 ^[1]
Administrateur - Directeur Général							
Pierre BERGER	08/12/2010	2010-2012	43	-	-	-	17 100
Administrateur							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/2003	2009-2012	59	Membre	-	-	600
Thérèse CORNIL	24/02/2011	2011-2014	69	Membre	-	-	100
Bruno FLICHY	24/04/2002	2009-2012	73	-	Président	Membre	5 500
Jean-Yves GILET	24/02/2011	2011-2014	56	Membre	-	Président	100
Jean GUENARD	01/09/2011	2011-2013	64	-	-	Membre	36 220
Dominique MARCEL	25/06/2008	2011-2014	56	-	Membre	-	100
Demetrio ULLASTRES	22/04/2009	2009-2012	67	Président	-	-	13 400

[1] Compte tenu de sa participation dans EIFFAGE 2000, dans le FCPE EIFFAGE 2011 et EIFFAIME, M. Roverato détient une participation directe et indirecte de 0,6 % du capital d'EIFFAGE ; en tenant compte des actions qu'il détient en usufruit dans l'une de ces sociétés, cette participation serait portée à 1,5 %.

Chaque Administrateur doit détenir statutairement au moins une action de la société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont ceux du code AFEP-Medef ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. Mme Cornil, MM. Flichy et Ullastres sont des Administrateurs indépendants.

Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations ou sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAVAS pour l'Administrateur représentant les salariés actionnaires. Deux Administrateurs ont démissionné depuis la dernière Assemblée Générale ; le Conseil a coopté un nouvel Administrateur :

M. Jean Guénard, Président de la société Eiffaime qui détient 8,3 % du capital d'Eiffage.

Les mandats de Mme Brénéol et de MM. Berger, Flichy et Ullastres viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 avril 2012 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années, et de nommer deux nouveaux Administrateurs : Mme Marie Lemarié, Directeur des Investissements à la Direction Financière de Groupama et M. Laurent Dupont, Directeur d'exploitation d'une filiale d'Eiffage Construction.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

Gouvernement d'entreprise

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
Jean-François ROVERATO Président d'Eiffage	Président de : - AREA Administrateur de : - APRR	Néant
Pierre BERGER Directeur Général d'Eiffage ⁽¹⁾	Administrateur de : - APRR - AREA Président de : - EIFFARIE (SAS) - FINANCIERE EIFFARIE (SAS)	Président de : - Vinci Construction Grands Projets - SOC 7 Administrateur de : - Entrepote Contracting - Janin Atlas Inc. Représentant permanent de Vinci Construction Grands Projets au Conseil d'Administration de Campenon SA
<i>[1] M. Berger n'a pas d'autres mandats exécutifs dans une société cotée.</i>		
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	- Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionariat Salarié EIFFAGE 2000 - Membre du Conseil de Surveillance du FCPE EIFFAGE 2011	Néant
Thérèse CORNIL Présidente du CNVF (Conseil National de Valorisation Ferroviaire)	Néant	Directrice Générale, non Administrateur de SEML Régie Immobilière de la Ville de Paris Président-Directeur Général de la SA Société de Gérance Jeanne d'Arc Président du Conseil d'Administration de la SA d'HLM Habitat Social Français Représentante de la R.I.V.P. aux Conseils de : - SAEM SEMIDEP - SAEM SEMAPA Administrateur de la SAS Lerichemont
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : - Aviva Participations - Association Ecole-Sainte-Geneviève - Aviva France Président de l'Association du Grand Montreuil	Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva France Administrateur de Dexia Banque Belgique
Jean-Yves GILET Directeur Général du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement)	Administrateur de FSI PME-Portefeuille	Administrateur de : - AM France - AM Stainless International - AM Stainless Europe - AM Stainless France - AM Stainless Belgium Président du Conseil d'Administration de AM Inox Brazil
Jean GUÉNARD Président d'EIFFAIME (SAS)	Président de la Fondation INSA de Lyon Vice-Président du Syndicat de France Vice-Président de la FNTP	Néant

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
Dominique MARCEL Président-Directeur Général de la Compagnie des Alpes	Président de Grévin et Compagnie Administrateur de Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées Représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil de la Compagnie du Mont Blanc Président de la Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (SAS) Président du Conseil de Surveillance de la Société du Parc du Futuroscope	Président-Directeur Général de : - CDC Entreprises Capital Investissement - CDC Infrastructure - Financière TRANSDEV Président du Conseil de Surveillance de - CDC DI (Allemagne) - Compagnie des Alpes Président du Conseil d'Administration de - BAC Participations (SA) - CDC Holding Finance Vice-Président du Conseil d'Administration de Dexia Crédit Local Administrateur de : - Accor - CDC Entreprises Portefeuille - Dexia - Icade - Société Forestière de la CDC - Dexia Belgique Membre du Conseil de Surveillance de : - CDC Entreprises - Compagnie des Alpes - CNP Assurances Représentant permanent de CDC : - au Conseil d'Administration de Transdev - au Conseil de Surveillance de la Société Nationale Immobilière SAEM
Demetrio ULLASTRES LLORENTE Président d'Accesos de Madrid CESA	Président de : - Ullastres SA - Fagotress SA - Alazor - Henarsa - Trados 45 Administrateur de : - Airport Concessions and Development ACDL - Grupo Aeroportuario del Pacifico (GAP)	Président de : - MBJ Airports Ltd - Abertis Airports SL - TBI Ltd Administrateur de : - ACS, Servicios y Concesiones S.L. et ses filiales : • Dragados Concesiones de Infraestructuras, SL • Urbaser SA • Dragados Servicios Portuarios y Logísticos, SL • Clece SA • Airport Concessions and Development ACDL • Grupo Aeroportuario del Pacifico (GAP) - Abertis Infraestructuras SA

Gouvernement d'entreprise

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société ; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société, 163 quai du Docteur-Dervaux 92600 Asnières-sur-Seine.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'EIFFAGE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération le concernant.

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à Eiffage ou à l'une quelconque de ses filiales.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'EIFFAGE lors de la cessation de leur mandat.

Conventions particulières

Les conventions passées par Eiffage avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2011 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 73).

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est décrit dans le chapitre « Préparation et organisation des travaux du Conseil

d'Administration » du rapport du Président se trouvant à la page 74 du présent document.

Contrôle Interne

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, sous la supervision du Directeur Général, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir Rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pages 74 à 84).

■ Activité de Travaux

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations nécessaires.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

■ Activité de Concessions

L'activité de Concessions du Groupe s'exerce pour l'essentiel au sein d'APRR qui dispose de sa propre organisation de contrôle interne adaptée à sa spécificité de gestionnaire d'un réseau autoroutier.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

■ Rémunération

Le Conseil d'Administration d'Eiffage du 10 décembre 2008 a adhéré aux recommandations de l'AFEP et du Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. M. Jean-François Roverato, en sa qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 30 juin 2011 et de Président du Conseil depuis le 1^{er} juillet 2011, et M. Pierre Berger, en sa qualité de Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2011 et de Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2011, sont les seuls dirigeants mandataires sociaux d'Eiffage en 2011. Au titre de l'exercice 2009, la part variable de la rémunération de M. Roverato était fonction du

résultat net consolidé et du cash-flow libre consolidé, et limitée sur sa proposition à 450 000 euros ; pour 2010, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, la partie variable de la rémunération de M. Roverato a été augmentée d'un pourcentage équivalent à la progression du résultat net consolidé et fixée à 550 000 euros. Au titre de l'exercice 2011, la part variable de la rémunération de M. Roverato a été fixée à la moitié de celle de 2010, soit 275 000 euros.

La part variable de la rémunération de M. Berger, en sa qualité de Directeur Général est, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, une fonction du Résultat Opérationnel Courant du Groupe et du Résultat Net consolidé part du Groupe ; le Conseil dispose en outre d'une marge d'appréciation du résultat de cette formule en fonction de critères qu'il peut choisir et dans la limite de 30 % de la partie fixe de la rémunération du Directeur Général. Au titre de l'exercice 2011, le Conseil a usé de cette option et fixé la rémunération variable de M. Berger à 270 000 euros.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques, comme d'ailleurs tous les collaborateurs du Groupe.

■ Actions et options d'achat d'actions

M. Berger est le seul mandataire social bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31.12.2011 dans le cadre des plans d'options mis en place par Eiffage SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'options dans les autres sociétés du Groupe (voir ci-après).

■ Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'Eiffage du 19 avril 2006 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros par an à compter de l'exercice 2006.

Le montant global est réparti comme suit :

■ Chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier ; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton.

■ Il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

■ Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent plus de jetons de présence à compter de 2011.

Aucune filiale du Groupe ne distribue de jetons de présence.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux

TABLEAU 1 – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	2010	2011
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général jusqu'au 30.06.2011 ; Président du Conseil depuis le 01.07.2011		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 484 790	1 019 056
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 484 790	1 019 056
Pierre BERGER Directeur Général Délégué jusqu'au 30.06.2011 ; Directeur Général depuis le 01.07.2011		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	1 172 100
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	988 000
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	NÉANT	2 160 100

Gouvernement d'entreprise

TABLEAU 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	Montants au titre de 2010		Montants au titre de 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général jusqu'au 30.06.2011 ; Président depuis le 01.07.2011				
Rémunération fixe	900 000	900 000	740 000	740 000
Rémunération variable	550 000	450 000	275 000	550 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	-	30 000
Avantage en nature (voiture de fonction)	4 790	4 790	4 056	4 056
TOTAL	1 484 790	1 384 790	1 019 056	1 324 056

En euros	Montants au titre de 2010		Montants au titre de 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Pierre BERGER Directeur Général Délégué jusqu'au 30.06.2011 ; Directeur Général depuis le 01.07.2011				
Rémunération fixe	-	-	900 000	900 000
Rémunération variable	-	-	270 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature (voiture de fonction)	-	-	2 100	2 100
TOTAL	-	-	1 172 100	902 100

TABLEAU 3 – TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE

En euros	Jetons alloués au titre de 2010 (versés en 2011)	Jetons alloués au titre de 2011 (versés en 2012)
Administrateurs		
Pierre BERGER	-	-
Béatrice BRENEOL	45 000	45 000
Jean-Louis CHARLES	42 857	36 250
Anne DUTHILLEUL	20 357	-
Bruno FLICHY	75 000	75 000
Jean-Yves GILET	-	65 714
Jean-Claude KERBOEUF	45 000	31 250
Dominique MARCEL	57 857	41 168
Serge MICHEL	60 000	-
Alain QUINET	42 857	-
Jean-François ROVERATO	30 000	-
Demetrio ULLASTRES	45 000	60 000
TOTAL	463 928	410 811

Aucun mandataire social non dirigeant n'a reçu de rémunération autre que les jetons de présence en 2010 et 2011, à l'exception du représentant des salariés actionnaires.

TABLEAU 4 – ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeants mandataires sociaux	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles en 2011	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Jean-François ROVERATO	-	-	-	-
Pierre BERGER	-	-	-	-

TABLEAU 5 – CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général jusqu'au 30.06.2011 ; Président depuis le 01.07.2011 Premier mandat : 1987 Fin du mandat en cours : 2013		X		X		X		X
Pierre BERGER Directeur Général Délégué jusqu'au 30.06.2011 ; Directeur Général depuis le 01.07.2011 Premier mandat : 2010 Fin du mandat en cours : 2012		X		X		X		X

TABLEAU 6 – OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL OU PERSONNE SOUMISE À DÉCLARATION PAR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Pierre BERGER	Directeur Général	Eiffage 2000*	Souscription	48,71 €	15 000 €
			Achat	22,68 €	387 849 €
Béatrice BRÉNEOL	Administrateur	Eiffage 2000*	Souscription	53,86 €	15 040 €
Bruno FLICHY	Administrateur	Eiffage	Achat	22,10 €	22 100 €
Jean GUÉNARD	Administrateur	Eiffage	Achat	21,84 €	218 400 €
François MASSÉ	Directeur Général Adjoint	Eiffage 2000*	Souscription	56,72 €	20 647 €
Jean-François ROVERATO	Président	Eiffage 2000*	Souscription	56,72 €	14 040 €
			Achat	27,52 €	550 400 €
Demetrio ULLASTRES	Administrateur	Eiffage	Achat	27,40 €	137 000 €

* La Sicavas Eiffage 2000 est une Sicav d'Actionariat Salarié qui, au 31 décembre 2011, était investie à 91,1 % en actions Eiffage.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté d'EIFFAGE d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intégrant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de leur prospérité.

Par ailleurs, les salariés bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de Groupe.

Au niveau de chaque société, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Épargne Entreprise ; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans la structure d'actionariat salarié du Groupe, la SICAVAS EIFFAGE 2000. Des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont par ailleurs été créés pour recueillir les souscriptions des salariés à des augmentations de capital qui leur ont été réservées (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 106 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2011 contre 109 millions d'euros au titre de l'exercice 2010 et 167 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (y compris une prime exceptionnelle de 52 millions dans le cadre de la loi du 3 décembre 2008), et représentent 660 millions d'euros pour les cinq dernières années.

Gouvernement d'entreprise

Options d'achat d'actions – Attribution gratuite d'actions

- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 700 000, ajusté à 2 100 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil a partiellement utilisé cette autorisation à concurrence de 998 500 options.

- L'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil du 24 février 2011 a utilisé cette autorisation pour 677 600 options et celui du 14 décembre 2011 pour 322 400 options ; l'autorisation est entièrement utilisée.
- L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil du 14 décembre 2011 a partiellement utilisé cette autorisation pour 633 600 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options d'achat :

	Plan 2004	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009	Plan 2011	Plan 2011
Nature du Plan	Achat								
Date du Conseil ayant fait l'attribution	21.04.2004	10.12.2004	14.12.2005	13.06.2007	10.12.2008	26.02.2009	09.12.2009	24.02.2011	14.12.2011
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées ⁽¹⁾	1 222 800	2 94 000	118 800	87 100	891 000	4 900	950 600	677 600	956 000
Dont :									
- par mandataires sociaux	36 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
- 10 premiers attributaires salariés	168 000	189 000	20 000	17 000	60 000	4 900	114 000	47 500	107 000
Point de départ d'exercice des options	21.04.2008	10.12.2008	14.12.2009	13.06.2011	10.12.2012	26.02.2013	09.12.2013	24.02.2015	14.12.2015
Date d'expiration	21.04.2011	10.12.2011	14.12.2012	13.06.2014	10.03.2013	26.05.2013	09.03.2014	12.06.2015	29.04.2016
Prix de souscription ou d'achat	20,67 €	25,50 €	36,25 €	101,50 €	32,30 €	36,35 €	38,50 €	41,24 €	21,00 €
Nombre d'actions achetées au 31.12.2011	1 220 753	157 500	4 700	-	-	-	-	-	-
Options annulées en 2011	2 047	136 500	11 000	10 100	72 800	-	76 500	23 000	-
Options restantes au 31.12.2011	0	0	103 100	77 000	818 200	4 900	874 100	654 600	956 000

(1) Ajusté des options annulées au 01.01.2011

N.B. : Tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal des actions intervenues depuis l'origine des plans.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions :

- Options consenties dans l'exercice à chaque mandataire social : Pierre Berger, Directeur Général : 200 000
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : Néant

- Options consenties durant l'exercice par EIFFAGE aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé :
 - Conseil du 24.02.2011 : 47 500
 - Conseil du 14.12.2011 : 107 000
- Nombre total d'options détenues sur EIFFAGE levées durant l'exercice par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levé est le plus élevé : 90 250, à un prix d'exercice moyen pondéré de 24,36 €

- L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 1 000 000 ; cette autorisation n'a pas été utilisée et est expirée.
- L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 1 000 000 ; cette autorisation a une durée de validité de 38 mois et n'a pas été utilisée à la date du présent document.

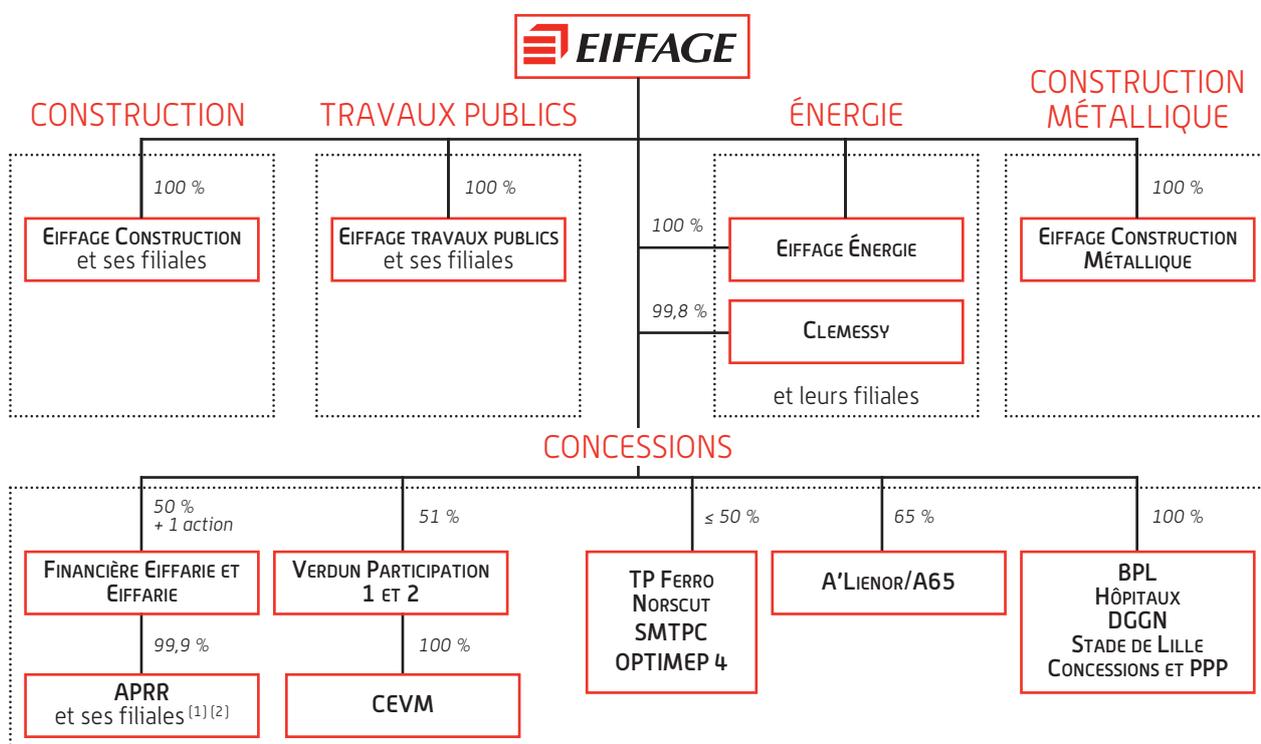
Renseignements à caractère général

Historique et organisation ^[1]

Le Groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIXe siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au 4^e rang des groupes européens de construction après Vinci (France), Bouygues (France) et ACS (Espagne).

EIFFAGE opère sur cinq pôles d'activité, Construction, Travaux Publics, Énergie, Métal et Concessions, qui sont rassemblés au sein de branches opérationnelles directement rattachées au holding :

ORGANIGRAMME



[1] Liste des filiales et participations pages 58 à 60. (Les pourcentages d'intérêts sont identiques à ceux des droits de vote).

[2] La société APRR et sa filiale Area sont intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par EIFFAGE.

- EIFFAGE CONSTRUCTION, 3^e bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec Eiffage Immobilier.
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS est le 3^e groupe routier sur le marché français, après Colas (Bouygues) et Eurovia (Vinci) et est un leader sur les marchés du génie civil et du terrassement.
- Le pôle ÉNERGIE regroupe EIFFAGE ÉNERGIE, nouvelle dénomination de FORCLUM et, depuis décembre 2008, CLEMESSY, constituant un ensemble qui se situe aux premiers rangs des entreprises françaises du secteur (concurrents : Vinci Énergies, Spie SA, Ineo) ; la société CRYSTAL, acquise en décembre 2008 également, a été intégrée au groupe EIFFAGE ÉNERGIE début 2011.

- Le pôle METAL s'est vu renforcé en 2008 grâce à l'acquisition par EIFFAGE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE des activités de génie mécanique et de maintenance industrielle détenues auparavant par EIFFAGE ÉNERGIE ; EIFFAGE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE est le leader du marché français (principaux concurrents : Baudin-Chateauneuf, Boccard).
- Dans le domaine des Concessions d'infrastructures, EIFFAGE contrôle à travers sa filiale EIFFARIE 98,9 % d'APRR, 2^e réseau autoroutier français concédé (2 300 km en exploitation), contrôle à travers une filiale commune avec la Caisse des Dépôts 100 % de la CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau, détient 36 % de la société Norscut qui exploite 155 km d'autoroutes au Portugal et 32,9 % de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage. La liaison LGV Perpignan-Figueras concédée à TP FERRO (50 % détenus par EIFFAGE) a été

[1] Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics – édition 2011 et de sources internes

terminée en février 2009 et EIFFAGE détient 65 % de la société A'LIENOR, concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon dont la mise en service est intervenue en décembre 2010. Eiffage Rail Express, société titulaire du contrat de PPP de la LGV Bretagne – Pays de la Loire, est une filiale à 100 % d'EIFFAGE.



L'implantation du Groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux grands projets en France et à l'international.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement au Benelux, où il est un leader de la construction, en Allemagne, en Pologne, en Slovaquie, en Espagne, au Portugal et en Italie. Les filiales européennes sont rattachées opérationnellement aux branches du Groupe en fonction de l'activité principale qu'elles exercent.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Algérie, Sénégal, Ghana).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 58 à 60 du présent document ; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un Rapport Spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 73.

RELATIONS MÈRE-FILIALES

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe
- Direction Financière et de la Trésorerie
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation
- Direction de la Communication
- Directions des Relations sociales et du développement des Ressources humaines
- Direction des Systèmes d'Information (filialisée en juin 2011)
- Direction du Développement Durable
- Direction des Concessions

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches qui ont représenté 47 millions d'euros en 2011, 2010 et 2009.

Dénomination et Siège Social

Eiffage – 163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.

Forme et Législation

Société anonyme régie par la législation française.

Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS et APE

RCS Nanterre 709 802 094. APE : 7010 Z.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les statuts et autres documents requis :

Au siège social 163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine

Les documents de référence et les informations réglementées sont disponibles au siège social et sur le site internet de la société, www.eiffage.com

Renseignements à caractère général

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

Assemblées Générales (articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les règles de participation aux Assemblées Générales sont celles prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Seuils statutaires (article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1% du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

L'article 9 des statuts instaurant cette obligation est reproduit ci-après :

"Article 9 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1 % ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Toute personne est également tenue d'informer la société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 4 ci-dessus lorsque sa participation en capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa".

Conseil d'Administration (articles 17 à 21 et 23 à 26 des statuts)

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le Conseil d'Administration comprend, en outre, un Administrateur nommé parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance d'un FCPE et du Conseil d'Administration d'une SICAVAS détenant des actions de la société.

Les Administrateurs sont nommés pour 3 ans et l'article 18 des statuts instaure un dispositif qui permet un renouvellement partiel

des membres du Conseil d'Administration annuellement.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ; il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat ; le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans ; lorsque le Président en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger les fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Direction Générale (articles 22 et 27 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il détermine. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister, avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué est de 65 ans ; lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Capital social

Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2011 à 348 648 524 euros, divisé en 87 162 131 actions de 4 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2011 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec droit préférentiel de souscription aux actionnaires pour 150 millions d'euros maximum de capital nominal (37 500 000 actions) ou 1,5 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (capital nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de l'exercice
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	20.04.2011	19.06.2013	150 M€	-	-	150 M€
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	20.04.2011	19.06.2013	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€	-	-	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20.04.2011	19.06.2013	15 M€	-	-	15 M€
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport de titres ou de valeurs mobilières	20.04.2011	19.06.2013	10 % du capital	-	-	10 % du capital

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 18 avril 2012 de renouveler l'ensemble de ces délégations pour vingt-six mois.

Renseignements à caractère général

Titres donnant accès au capital

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

Tableau d'évolution du capital

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital		Prime d'émission/ Réserves	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal			
1/1/2007						93 172 338
2007	Exercice d'options de souscription	11 004	44 016	51 719	372 733 368	93 183 342
2008	Annulation d'actions	- 1 600 000	- 6 400 000	- 60 262 412	366 333 368	91 583 342
2009	Annulation d'actions	- 1 583 342	- 6 333 368	- 46 706 140	360 000 000	90 000 000
2010	Augmentation de capital réservée	186 458	745 832	4 995 210	360 745 832	90 186 458
	Annulation d'actions	- 186 458	- 745 832	- 6 293 355	360 000 000	90 000 000
2011	Annulation d'actions	- 2 837 869	- 11 351 476	- 37 161 895	348 648 524	87 162 131

Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	au 31.12.2009		au 31.12.2010		au 31.12.2011		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote ⁽¹⁾
Actionnariat salarié :							
- Eiffage 2000	17 826 485	19,8	20 037 604	22,3	22 150 890	25,4	25,9
- FCPE Eiffage 2011	2 748 791	3,0	2 643 464	2,9	395 116	0,5	0,5
- FCPE Eiffage Classique	519 263	0,6	228 700	0,2	221 500	0,3	0,3
- Salariés directs	661 469	0,7	641 363	0,7	547 848	0,6	0,6
FSI	17 966 000	20,0	17 966 000	20,0	17 966 000	20,6	21,0
Eiffaïme	7 448 854	8,3	7 448 854	8,3	7 225 354	8,3	8,4
Groupama	5 601 489	6,2	5 601 489	6,2	6 037 520	6,9	7,1
Auto détention	3 417 257	3,8	3 092 832	3,5	1 594 128	1,8	-
Public	33 810 392	37,6	32 339 094	35,9	31 023 775	35,6	36,2
TOTAL	90 000 000	100 %	90 000 000	100 %	87 162 131	100 %	100 %

(1) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

Les salariés du Groupe EIFFAGE détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE par l'intermédiaire de la SICAVAS EIFFAGE 2000 ; une augmentation de capital réservée aux salariés et réalisée en décembre 2006 a été souscrite au travers d'un FCPE baptisé EIFFAGE 2011 ; enfin, le FCPE Eiffage Classique qui détenait des titres APRR les a cédés pour acquérir des actions EIFFAGE.

La société EIFFAÏME, constituée par des cadres du Groupe, détenait, au 31 décembre 2011, 8,3 % du capital.

En juillet 2009, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans EIFFAGE à sa filiale, Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au terme des déclarations de franchissement de seuil statutaire reçues par EIFFAGE, les actionnaires détenant plus de 1 % du capital au 31.12.2011, autres que ceux mentionnés dans le tableau ou les commentaires ci-dessus, sont Natixis, Geneval, BNP Paribas,

Crédit Mutuel, Alken et Norges Bank.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1 % du capital.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire ;
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes ni autres engagements signés entre actionnaires ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;

- Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers de la SICAVAS EIFFAGE 2000 et des FCPE EIFFAGE 2011 et EIFFAGE Classique sont exercés, chacun pour ce qui le concerne, par un représentant mandaté par le Conseil d'Administration de la SICAVAS et les Conseils de surveillance des FCPE à l'effet de les représenter à l'Assemblée Générale ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 17 à 20 des statuts ;
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le rapport de gestion (programme de rachat d'actions page 12) et dans le tableau des délégations d'augmentation de capital page 105 ;
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les lignes de crédit décrites pages 18 et 19 du présent document (chapitre "risques de liquidité") sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataires sociaux.

Autres renseignements

Nantissement d'actions

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la société.

Interventions de la société sur ses propres titres

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été déléguées par l'Assemblée Générale des actionnaires, EIFFAGE a acquis au comptant, en 2011, 2 225 930 actions et cédé 741 685 actions ; 145 080 actions ont été transférées à des collaborateurs à l'occasion de l'exercice d'options d'achat. Le Conseil a réalloué 2 837 869 actions détenues en couverture de plan d'options d'achat pour les affecter à l'objectif d'annulation et a procédé à cette annulation pour la totalité des actions réallouées. Ainsi EIFFAGE détenait, en fin d'exercice, 1 594 128 de ses propres actions (1,8 % du capital) à un prix de revient moyen de 21,55 € (valeur nominale : 4 euros).

Marché des titres

Les actions Eiffage sont cotées sur le marché NYSE Euronext-Paris (compartiment A).

Cours et volumes de l'action

(Sur NYSE Euronext-Paris)

Evolution du cours de l'action

	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (millions d'euros)
2010				
Septembre	38,19	34,76	1 709 989	62,37
Octobre	37,32	34,03	1 377 935	49,29
Novembre	37,88	32,38	2 887 563	100,49
Décembre	36,07	33,01	2 210 967	76,86
2011				
Janvier	38,45	38,25	3 404 118	122,76
Février	43,94	37,22	4 224 708	170,79
Mars	43,95	38,92	5 223 018	216,79
Avril	46,80	41,80	3 032 804	132,72
Mai	47,80	42,87	2 902 683	132,01
Juin	47,85	42,23	2 833 237	126,22
Juillet	46,31	37,26	2 726 004	112,01
Août	38,46	28,64	4 250 002	135,61
Septembre	33,40	19,50	9 921 396	235,89
Octobre	27,58	21,79	5 132 130	124,41
Novembre	25,32	16,35	4 513 209	90,17
Décembre	19,60	15,81	4 559 203	80,75
2012				
Janvier	24,74	18,64	4 327 382	93,24
Février	30,87	23,53	5 872 420	159,36

Source : Euronext

Dividendes

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action
2006	93 172 338	93 172 338	1,00
2007	111 820 010	93 183 342	1,20
2008	108 000 000	90 000 000	1,20
2009	108 000 000	90 000 000	1,20
2010	108 000 000	90 000 000	1,20
2011	104 594 557	87 162 131	1,20

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

Renseignements à caractère général

Contrôleurs légaux des comptes

TITULAIRES

KPMG SA

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
représenté par M. Philippe Mathis

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
représenté par M. Yan Ricaud

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SUPPLÉANTS

M. Bernard Paulet

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination : AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le tableau détaillant les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et relatifs aux exercices 2011 et 2010, figure dans l'annexe aux comptes consolidés pages 55 et 56 de ce document.

Responsable de l'information

M. Christian Cassayre, Directeur Financier

163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard : 01 41 32 80 00

Informations incluses par référence

(Documents accessibles au public)

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2009, présentés aux pages 58 à 99 et à la page 100 du document de référence n° D.10-0219 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2010.
- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2010, présentés aux pages 70 à 109 et à la page 110 du document de référence n° D.11-0197 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2011 ;

Autres documents

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF :

- Rapport financier annuel :

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Pages 62-71
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 72
Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Pages 21-60
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 61
Rapport de gestion – article 222-3 du Règlement Général de l'AMF	Pages 1 à 14
Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du Rapport Financier Annuel	Page 109

- Montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux : pages 55 et 56 du présent document de référence.
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne : pages 74 et suivantes du présent document de référence.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 1 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 6 avril 2010 sous le numéro D.10-0219, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 100, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 30 mars 2011 sous le numéro D.11-0197, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 110, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 61.

Asnières-sur-Seine, le 28 mars 2012

Pierre Berger
Directeur Général

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	Rapport financier	Rapport d'activité et de développement durable
	pages	pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
Personne responsable des informations	108	
Attestation du responsable	109	
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	108	
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		14-17
4. FACTEURS DE RISQUES	17-19	
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
Histoire et évolution de la société	102-103	
Investissements	16-17	
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
Principales activités		21-64
Principaux marchés	102-103	
7. ORGANIGRAMME	102	
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	34-35	
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		99-112
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS		
Situation financière et résultats	1-14	
Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	17-19	
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	21, 23, 24, 42-47	
11. R & D BREVETS ET LICENCES	20	113-136
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	20	
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	n.a.	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	93-95	4-5
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	96	
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	96-101	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	74-84	
17. SALARIÉS	99-101	77-98
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	106-107	
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	51	

INFORMATIONS	Rapport financier	Rapport d'activité et de développement durable
	pages	pages
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
Informations financières historiques	21-60	
Informations financières pro forma	n.a.	
Etats financiers – comptes sociaux	62-71	
Vérification des informations financières historiques annuelles	61, 72	
Dates des dernières informations financières	31/12/2011	
Informations financières intermédiaires et autres	n.a.	
Politique et distribution de dividendes	107	
Procédures judiciaires et d'arbitrage	20, 57	
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20	
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Capital social	105-106	
Actes constitutifs et statuts	104-105	
22. CONTRATS IMPORTANTS		12-13
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	103, 108	
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	70-71	



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28/03/2012 conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Document édité par la direction de la communication d'Eiffage.

Conception et réalisation : **Actifin** 01 56 88 11 11

Crédits photos : WE EF Lumières à Nantes/Architecte M. Barani/Concepteur lumière C. Marty/Ingelux.

Photothèque : Eiffage Énergie.



Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.





163 quai du Docteur-Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. : +33 (0)1 41 32 80 00 - Fax : +33 (0)1 41 32 80 10

Capital Social de 348 648 524 euros (87 162 131 actions de 4 euros)

RCS Nanterre 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – Code APE 7010 Z

www.eiffage.com